Human Security and Aboriginal Women in Canada

by
Connie Deiter and Darlene Rude

Status of Women Canada
Condition féminine Canada

Canada

106-02012/

Human Security and Aboriginal Women in Canada

By

Connie Deiter and Darlene Rude

The research and publication of this study were funded by Status of Women Canada's Policy Research Fund. This document expresses the views of the authors and does not necessarily represent the official policy of Status of Women Canada or the Government of Canada.

December 2005

Status of Women Canada is committed to ensuring that all research produced through the Policy Research Fund adheres to high methodological, ethical and professional standards.
Specialists in the field anonymously review each paper and provide comments on:

- The accuracy, completeness and timeliness of the information presented;
- The extent to which the methodology used and the data collected support the analysis and recommendations;
- The original contribution the report would make to existing work on this subject, and its usefulness to equality-seeking organizations, advocacy communities, government policy makers, researchers and other target audiences.

Status of Women Canada thanks those who contribute to this peer-review process.

Library and Archives Canada Cataloguing in Publication

Deiter, Constance, 1953-
Human security and aboriginal women in Canada / Connie Deiter and Darlene Rude.

Text in English and French on inverted pages.
Title on added t.p.: Sécurité humaine et les femmes autochtones au Canada.
Available also on the Internet.
Includes bibliographical references and index.

ISBN 0-662-69550-X
Cat. no.: SW21-133/2005

1. Native women – Canada – Political activity.
2. Native women – Civil rights – Canada.
3. Native peoples – Legal status, laws, etc. – Canada.
4. Native peoples – Canada – Ethnic identity.
5. Native women – Canada – Attitudes.
6. Native peoples – Canada – Politics and government.
7. Native peoples – Canada – Government relations.
8. Terrorism – Canada – Prevention.
9. National security – Canada.
10. Gender-based analysis.
I. Rude, Darlene.
II. Canada. Status of Women Canada.
III. Title.
IV. Title: Sécurité humaine et les femmes autochtones au Canada.

E98W6D44 2005 323.1197'071 C2005-980364-9E

Project Manager: Vesna Radulovic and Jo Anne de Lepper, Status of Women Canada
Publishing and Translation Co-ordinator: Cathy Hallessey, Status of Women Canada
Editing and Layout: PMF Editorial Services Inc. / PMF Services de rédaction inc.
Translation: Lexi-Tech International

For more information, contact:
Research Directorate
Status of Women Canada
123 Slater Street, 10th floor
Ottawa, Ontario K1P 1H9
Telephone: (613) 995-7835
Facsimile: (613) 957-3359
TDD: (613) 996-1322

This document may also be downloaded from the Status of Women Canada Web site, at: <http://www.swc-cfc.gc.ca/>.

TABLE OF CONTENTS

ACRONYMS ii

PREFACE iii

EXECUTIVE SUMMARY iv

1. LITERATURE REVIEW 1
   - Toward an Aboriginal Feminist Perspective 1
   - Gender and Human Security 2
   - Gender and Protest 5
   - The Nature of Aboriginal Protests 8
   - Aboriginal Women and Protest 11
   - Constitutionally Guaranteed Rights and Freedoms 15
   - Bill C-36 and Aboriginal People 18

2. METHODOLOGY 24
   - The Participants 26
   - The Communities 26

3. FINDINGS 30
   - Motivation to Action 30
   - Gender Roles and Impacts 42
   - Outcomes 55
   - Human Security 58
   - Summary 60

4. RECOMMENDATIONS 61

BIBLIOGRAPHY 63

ENDNOTES 74

ACRONYMS

AIM	American Indian Movement
APEC	Asia Pacific Economic Co-operation
CBA	Canadian Bar Association
CBC	Canadian Broadcasting Corporation
CERD	Committee on the Elimination of Racial Discrimination
CIDA	Canadian International Development Agency
CPT	Christian Peacemaker Team
CRIAW	Canadian Research Institute for the Advancement of Women
CRRF	Canadian Race Relations Foundation
CSIS	Canadian Security Intelligence Service
CUPE	Canadian Union of Public Employees
DFAIT	Department of Foreign Affairs and International Trade (now known as the Department of Foreign Affairs and the Department of International Trade)
DFO	Department of Fisheries and Oceans
EFN	Esgenoopetitj (Burnt Church) First Nation
FAFIA	Canadian Feminist Alliance for International Action
FBI	Federal Bureau of Investigation (United States)
ICLMG	International Civil Liberties Monitoring Group
INAC	Indian and Northern Affairs Canada
INSET	Integrated National Security Enforcement Team
NAC	National Action Committee on the Status of Women
NAFTA	North American Free Trade Agreement
NAWL	National Association of Women and the Law
NGO	Non-governmental organization
NWAC	Native Women's Association of Canada
OPP	Ontario Provincial Police
RCAP	Royal Commission on Aboriginal Peoples
RCMP	Royal Canadian Mounted Police
SCC	Supreme Court of Canada
SPEC	Society Promoting Environmental Conservation
SQ	Sûreté du Québec
SWC	Status of Women Canada
UFW	United Farm Workers
UNDP	United Nations Development Programme
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
UNIFEM	United Nations Development Fund for Women

PREFACE

Good public policy depends on good policy research. In recognition of this, Status of Women Canada instituted the Policy Research Fund in 1996. It supports independent policy research on issues linked to the public policy agenda and in need of gender-based analysis. Our objective is to enhance public debate on gender equality issues to enable individuals, organizations, policy makers and policy analysts to participate more effectively in the development of policy.

The focus of the research may be on long-term, emerging policy issues or short-term, urgent policy issues that require an analysis of their gender implications. Funding is awarded through an open, competitive call for proposals. A non-governmental, external committee plays a key role in identifying policy research priorities, selecting research proposals for funding and evaluating the final reports.

This policy research paper was proposed and developed under a call for proposals in August 2002, entitled Engendering the Human Security Agenda. Research projects funded by Status of Women Canada on this theme examine issues, such as human security and Aboriginal women, the impact of the national security agenda on racialized women, the effect of Canada's new immigration and refugee protection act on women asylum seekers, and changes and challenges arising out of new security and immigration laws in Canada and their impacts on immigrant and ethnic communities.

A complete list of the research projects funded under this call for proposals is included at the end of this report.

We thank all the researchers for their contribution to the public policy debate.

EXECUTIVE SUMMARY

This report contributes to the discussion of women and security by making the connections between Aboriginal women, protest and human security. It begins with a literature review of gender and protest, Aboriginal women and protest, human security, the constitutional rights of Aboriginal people, Aboriginal protest and Bill C-36.

Aboriginal women are key players in efforts to preserve their culture, uphold their constitutional rights and defend themselves from encroachments to their land and culture. Women are in the forefront of protest activities regarding fishing rights, clear-cut logging and proposed ski resort development. Frequently, they are the first to initiate resistance and protest, acting as strategists, spokespersons, mediators and front-line activists. Through efforts that are unpaid and largely unrecognized, they support resistance movements while maintaining homes and families, and employment.

Women are compelled to action by their commitment to the future of their children and grandchildren as First Nations people. They are distressed at the environmental destruction that negatively impacts their lives and culture, and apprehensive about the rights of First Nations people. Largely excluded from formal decision making and negotiations that have far-reaching effects on their lives and rights, they turn to the peaceful resistance of demonstrations and blockades. They bring a specifically gendered approach to their struggles and experience gendered impacts, like being at odds with the male elected leadership of their communities. Though sometimes labelled as such, they in no way consider themselves terrorists.

Against this backdrop of resistance, Canada's anti-terrorism law opens doors for the continued denial of Aboriginal rights and title, and excessive use of force by law enforcement officials. In its intent, Bill C-36 echoes the more explicitly repressive *Indian Act*, which aimed to colonize and assimilate First Nations people and shut down their dissent. A key difference is that this 140-year-old piece of legislation curtailed the basic human rights of a specific group of people; Bill C-36 more broadly targets all Canadians through vague but ominous provisions. While resistance and protest are not new to Aboriginal communities, Bill C-36 could be used to further repress people who face the oldest and most complex human rights issues in Canada.

This research consists of interviews and focus group discussions conducted with 20 women across Canada. Three First Nations communities — Burnt Church, New Brunswick, Grassy Narrows, Ontario and Mount Currie, British Columbia — were visited. At these sites, the women's understanding of human security goes beyond safety from the threat of international terrorism. Instead, their human security is intimately tied to the land, and the cultural traditions derived from fishing, hunting and gathering necessary to foster a safe and healthy life for the future generations of their people.

The authors make the following recommendations regarding Aboriginal women and human security.

1. Recognize and affirm the First Nations right to self-government by implementing First Nations land and resource management agreements.

2. Amend Bill C-36 to exempt Aboriginal communities from this legislation in cases of disputes over land and resources.

3. Redefine "consultation" and the consultation process according to First Nations values, beliefs and processes. This will include consultation with the entire First Nation membership on matters regarding Aboriginal and treaty rights, and natural resources. These consultations must incorporate women and consider gender impacts.

4. Agreements with the Department of Fisheries and Oceans and resource agreements should be discussed, agreed to and disseminated in an open forum with First Nation band members and include a mandatory community referendum in the case of formal agreements between the First Nation community and the federal government. Such discussions must include gender issues and ensure the attendance and meaningful participation of women.

5. First Nation communities that develop and administer their own fishing or resource agreements must include gendered aspects, by incorporating women's use of land and resources, and spiritual significance.

6. In providing clear communication of constitutional rights and current case law and guidelines to communities, police and other officials who are enforcing the laws, need to include a discussion of gender impacts and implications.

7. Provide training in crisis management and gender sensitivity for federal government officials dealing in disputes, including those from the B.C. Department of Fisheries, Land and Water, Indian and Northern Affairs Canada, the Royal Canadian Mounted Police, and others, to avoid the criminalization of peaceful Aboriginal protests.

8. Provide training and direction to First Nations communities and police on the drafting of safety agreements or protocols for protest in potential areas of conflict, with a particular emphasis on the gendered nature of conflict.

9. To ensure the public safety, encourage police and the RCMP to develop demonstration guidelines that outline appropriate behaviour by officers and discourage the use of force and intimidating equipment.

10. By consulting First Nations elders, including women and men, introduce an Aboriginal traditional ecological knowledge perspective to research and respect First Nations teachings and knowledge in economic development discussions.

1. LITERATURE REVIEW

Toward an Aboriginal Feminist Perspective

Aboriginal scholar Emma Larocque wrote that the voices of Aboriginal[1] women have long been silenced, appropriated or submersed under centuries of racist and inflammatory historical language (1990: xxiv.) Two other scholars, Patricia Albers and Bea Medicine (1983), challenged negative stereotypes and misinformation about pre-contact Aboriginal women. In their book, *The Hidden Half: Studies of Plains Indian Women*, they argued that early ethnographic accounts were biased by the attitudes of those who recorded these events. Most were men who focussed on male activities, because women's roles within their own cultures were viewed as subservient and passive. The book deconstructed the portrayal of Aboriginal women "as chattel, enslaved as beasts of burden and beaten into submission by over-bearing male masters" (Albers and Medicine 1983: 3). The general consensus from these writers is that there is a dearth of information written about Aboriginal women; however, the information from these meagre accounts needs to be reviewed and reinterpreted to create more awareness of Aboriginal women's place in history and their roles today and tomorrow.

Many Aboriginal scholars are deconstructing ethnographic texts and challenging long accepted social science theories and methodologies to enrich the research regarding Aboriginal people (Albers and Medicine 1983; Taiaiake Alfred 1999; Tuhiwai Smith 1999). Métis writer Kim Anderson (2000: 15) claimed Aboriginal women[2] write because they seek to "resist, reclaim, construct and act" in regards to their realities, histories and world views.

Linda Tuhiwai Smith, in her book *Decolonizing Methodologies* (1999), promoted the need for research methodologies that allow indigenous people to record their specific values, perspectives and experiences.

> At the very least it [theory] helps make sense of reality. It enables us to make assumptions and predictions about the world in which we live. It contains within it a method or methods for selecting and arranging, for prioritizing and legitimating what we see and do. Theory enables us to deal with contradictions and uncertainties. Perhaps more significantly, it gives us space to plan, to strategize and to take greater control over our resistances (Tuhiwai Smith 1999: 38).

Tuhiwai Smith stated that historical accounts also need to be decolonized, because continuing to hear only the voices of the colonizers means current government policy will reflect a colonialist perspective (1999: 36).[3] This concern has been played out many times for First Nations people, especially women. Examples of this are evident in previous legislation like the *Indian Act*, and policies that are discussed later in the report.

In this context, Aboriginal women have criticized mainstream feminist analysis as being incompatible and inappropriate as applied to Aboriginal communities (Monture-Angus

1995).[4] In a 1993 article, Justice Mary Ellen Turpel-Lafond evaluated the 1970 *Report of the Royal Commission on the Status of Women in Canada*. She wrote that nothing had changed since the inception of the report for First Nations women; in fact, the opposite was true. Turpel-Lafond voiced her frustrations in having to restate continually the First Nations women's understanding of the world. She concluded that the Canadian state cannot be trusted to provide positive change for First Nations women, and she challenged white feminists to question the universality of their aspirations and prescriptions, and to support the political agenda pursued by First Nations peoples (Turpel-Lafond 1993: 187). Montour echoed this sentiment. "The result of my involvement in the feminist movement as a First Nations woman is centred around explaining, 'I am not you'(read that as 'I am not white') ...There is no place in the women's movement for a First Nations woman to focus on 'I am me'" (reprinted in Turpel-Lafond 1993: 187).

Therefore, the authors suggest that any discussions regarding Aboriginal women's roles include an analysis from Aboriginal women's perspective.[5] Two First Nations scholars recognized these limitations and offered one of the first definitions of a First Nations feminist analysis. "Feminism in the context of a First Nations analysis is distinguishable from mainstream feminist ideology as it incorporates not only an analysis of patriarchy but includes an analysis of the impact of colonization and state oppression" (Sayers et al. 2001: 8).

In a previous study prepared by the authors of this report, a further description was added that captures the interconnectedness — with family, community and the nation — that is integral to the lives of women. "The authors propose that for First Nations people, the core of social life is not the traditional nuclear family unit but the extended family, the band and the community. Therefore, the analysis of First Nations women's roles must take place in the context of community" (Rude and Deiter 2004: 2).

Turpel-Lafond (1993: 180) wrote that women's roles in First Nations societies made them a specific target of despotic government policies.

> It is women who give birth in the physical and in the spiritual sense to the social, political and cultural life of the community. It is upon women that the focus of the community has historically been placed and it was, not surprisingly, against women that a history of legislative discrimination was directed by the Canadian state. Our communities do not have a history of disentitlement of women from political and productive life.

This report uses gender analysis[6] as a starting point in reviewing the literature, conducting the research and considering policy recommendations. This analysis, from First Nations women's perspective, includes an awareness and acknowledgment of the impact of colonization on gender roles, the interconnectedness of women to family, community and nation, and the centrality of spirituality in Aboriginal world views.

Gender and Human Security

In a world troubled by armed conflict and terrorism, debate over the term "human security" has never been more vigorous, or relevant. Three approaches to human security exist in what

remains a controversial and contested concept, both at the level of policy and in international relations (Hampson 2002: 5).

The United Nations Development Programme (UNDP) popularized the term human security in its 1994 annual report. Drawing from the theory of sustainable development, the UNDP concept of human security "equates security with people rather than territories, [and] with development rather than arms" (UNDP 1994). Based on a people-centred approach, it acknowledges seven categories of human security: economic, food, health, environment, personal, community and political. Human security, argues the UNDP, is not possible in the absence of sustainable development and the upholding of basic human rights. In acknowledging both the national and the global application of human security, the report stresses: "The world can never be at peace unless people have security in their daily lives"(UNDP 1994: 1).

A second definition considers the main threat to human security to lie in the denial of fundamental human rights, the absence of the rule of law, and a lack of democratic governance. Based on the idea of natural rights/rule of law, this concept of human security is anchored in the fundamental liberal assumption that individuals have a basic right to life, liberty and the pursuit of happiness, and that the international community has an obligation to protect and promote those rights (Hampson 2002: 5). Through the network of international institutions and human rights instruments, human security has been promoted by the use of economic sanctions, shaming through negative publicity and pressure to reform domestic legal structures and systems.

A third approach to human security focusses on the safety of peoples, particularly in conflict and post-conflict situations. Recognizing that states may be unwilling or unable to guarantee individual human security, this approach emphasizes military interventions, humanitarian and emergency assistance, peace building and conflict prevention. "Human security today puts people first and recognizes that their safety is integral to the promotion and maintenance of international peace and security. The security of states is essential, but not sufficient, to fully ensure the safety and well being of the world's people" (Axworthy 2001: 20).

Canada's human security agenda, cast as a foreign policy approach, most closely resembles the third definition. Under the banner "Freedom from Fear," the federal government describes human security as a people-centred approach "which recognizes that lasting stability cannot be achieved until people are protected from violent threats to their rights, safety or lives" due to terrorism, drug trafficking and small arms trade (DFAIT 2002). The emphasis is on ensuring national security, reflecting in part a post-September 11 preoccupation with a federal response to perceived national security threats. Key areas of Canada's human security agenda, first introduced in 1996, are the protection of civilians, conflict prevention, public safety, governance and accountability, and the international deployment of Canadian peacekeepers.[7] This is buttressed by the anti-terrorism law, Bill C-36, which was passed quickly in the aftermath of the September 11 attacks in the United States (Maxcy et al. 2002).

Foreign policy has tended to exclude women and gender analysis (Keeble and Smith, 1999; Sjolander et al. 2003). Canada's soft power approach to human security, which includes the promotion of multilateralism and human rights, progress on women and development, and a peacekeeping role, is defined by mostly masculine state constructs that ignore and limit particular policy practices and ways of thinking and doing by women. Boyd (2003) and others argue that the current human security agenda emphasizes elements that Canadian women's groups[8] have long resisted — increased militarization, closer ties to the United States and the promotion of globalization. Several hundred million spent on human security is dwarfed against a $13.5 billion defence budget, $2 billion to upgrade CF18 fighter jets (Boyd 2003) and $3.2 billion for 28 new helicopters (CBC 2004).

Gender is central to the struggle against insecurity, as even in peacetime, pervasive and persistent violence against women ensures that "no group lives in greater insecurity than females around the globe" (Bunch 2001: 8). Indeed, a coalition of 40 women's groups found Canada is failing to meet its obligations under the United Nations Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (CEDAW), as both the condition and position of women in the country have worsened in the last decade (FAFIA 2003). Such a report calls into question Canada's leading position on gender mainstreaming internationally, through the Canadian International Development Agency (CIDA) and the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) (Boyd 2003).

In Canada's human security agenda, the consideration of gender issues appears limited to one page, which briefly discusses the impact of war on women, Canada's support for UN Security Council Resolution 1325 and a gender and peacekeeping training course.[9] However, in this people-centred approach, it is unclear how gender will be taken into account in areas, such as good governance and public safety, and how progress in promoting gender equality will be monitored and maintained. Consideration of gender in security would need to include a full examination of the structure of power relations in the international and the national systems and concrete measures to address it. For example, the deployment of peacekeepers in war-torn areas can leave refugees and displaced women and girls vulnerable to crimes of sexual violence and exploitation (Rehn and Johnson Sirleaf 2002: 61; UNHCR and Save the Children 2002) but few stationed peacekeepers from any country have been held accountable for such behaviour.

Of these three definitions of human security, the UNDP's stands as the most expansive and potentially inclusive of gender issues. It focusses on the non-military threats to human security arising from socio-economic inequalities, environmental degradation and a lack of social justice.[10] This approach is echoed in the analysis of women's groups around the globe, that have called for redefining security in terms of human and environmental needs instead of national sovereignty. Arguing that security transcends military parameters, they state that women cannot be secure until their economic and social needs as human beings are fulfilled and they are full and equal participants in the political institutions that dictate security policy (Hill and Grossman 2002). Feminist peace theorists have argued that a feminist notion of security links authentic peace with both positive peace (the absence of indirect or structural violence) and negative peace (the absence of personal, physical and direct violence) (Brock-

Utne 1989, cited in Mazurana and McKay 1999). In a submission to the UN Commission on Human Rights, the women's rights organization MADRE asserted:

> For security to be genuine, it must be global. Moreover, "state security" must be grounded in human security, based on protection of women's human rights as outlined in the Universal Declaration of Human Rights (UDHR) and the International Bill of Rights, including the rights to food, housing, health care, education and decent work (MADRE 2004).

Gender and Protest

Women's protests span a wide range of activities, in vastly different contexts and with diverse aims.[11] In movements that are exclusively female and others where women play a dominant part, women's activism around needs and rights has been a crucial element in struggles for equality and justice at both the global and local levels (Rowbotham and Linkogle 2001). Women have organized and protested to provide for the basic needs of themselves and their families, and political and civil rights, including the vote.[12] In labour protests, the civil rights movement, antinuclear and peace building efforts and women's rights activism, women have taken up protest with varying degrees of involvement, militancy and success. Women's approach to protest frequently goes beyond demonstrations, occupations and boycotts to include wearing black, remaining silent, using their bodies as shields, stripping naked, burning clothing and other items, banging pots together and chaining themselves to trees or posts. Beyond this resourcefulness, however, are the larger questions of why women protest, how gender norms are challenged (or not) during protest and how gender informs and impacts such protest.

Some writers assert that the subject of gender and protest has been largely ignored due to a public–private dichotomy that assumes women are apolitical, more interested in domestic concerns and personal relationships than in public issues and political controversies. The role of women in protest has been dismissed as sporadic, fragmentary or invisible, especially in mainstream movements and mixed-sex movements, such as the anti-Vietnam war protests. Where women are involved, they are seen as angry and irrational, or mere puppets of politically active husbands and male family members (Blee 1998: 2). Women's radical protest is identified with left-wing and feminist politics. Little is heard, for example, about the protest activities of Southern Confederate women during the American Civil War, who were called "disorderly" and "defiant" for transgressing their expected gender norms and behaviour (Bynum 1992, cited in Blee 1998).

Perhaps the strongest motivation for women's protest comes from their lived experiences and lives. A gendered world means women and men are situated differently in social, economic and political life, creating gender-distinct assumptions of entitlements, possibilities and impacts. As the literature on conflict and economic structural adjustment has made clear, for example, women and children are the primary casualties of indirect or structural violence and warfare (Rehn and Johnson Sirleaf 2002). In particular, the negative impacts of global economic policies in the last two decades have forced thousands of women to mobilize in Latin America, Asia and Africa in response to livelihood issues that

include the cost of living, the extent of state provision, environmental change and access to financial and social infrastructure (Rowbotham and Linkogle 2001: 2). Women's lives may structure certain forms of political consciousness, suggesting why women's protest activities, on both the left and the right, tend to be linked to issues of economic survival, national/racial/ethnic conflict, humanism/nurturance and women's rights (West and Blumberg 1990). Kaplan (1982, cited in Rowbotham and Linkogle 2001) referred to the concept of "female consciousness" to suggest that that "recognition of what a particular class, culture and historical period expect from women creates a sense of rights and obligations that provides motive force for action."

A reality of women's gendered lives is their near exclusion from formal political structures and decision-making processes around the world. Typically, women do not sit at tables when decisions are made to declare wars, test nuclear weapons, cut down forests, sign trade deals or otherwise enact gender-biased laws or policies that directly affect their lives. As a result, they are forced to adopt different strategies and responses, and operate in different spaces, in an attempt to have their voices heard. Women's activism and protest often involves informal networks of friendship, kinship and neighbourhood rather than elections, positions and organizations, an approach that both defines and positions their work. In Britain, Women against Pit Closures aimed to save not just the mines but also the mining community, in which they shared a sense of belonging, and familial and emotional ties (Allen 2001: 46). Tilly and Gurin (1990, cited in Blee 1998) referred to protest occurring outside formal political structures and based on everyday solidarities as "proto-political," in contrast to "political" militancy, which operates through formal politics or social movements and is often grounded in allegiance to voluntary associations.

Finally, women's gendered roles, lived out on a daily basis, are arguably a strong motivation to action. Women are key players in protests, because they bear the greatest responsibility for family welfare and face the greatest disadvantage and risk to personal security when their way of life is disrupted. Raising children, maintaining a home and retaining cultural identity is a tremendous challenge in the face of unjust social and economic structures, ecological destruction and armed conflict. Yet often, societies expect women to continue fulfilling those gender roles, even in the most adverse circumstances. Few women have the option, means or desire to abandon their roles as mothers and caretakers when the going gets rough. Gender differences in focus and rationale during protest are summed up in a description of the Chicano families participating in the United Farm Workers (UFW) boycott of grapes, lettuce and wine.

> Wives, mothers and daughters experienced the boycott differently than their husbands, fathers and sons – in rationale, content and form. Women justified their participation as a defense to the domestic welfare of the family; their activism was to a considerable extent loosely tied to the organizational structure and was more cooperative. Men justified their involvement in economic terms: their participation was explicitly incorporated into the union structure and more individualistic. While men's militancy was more apparent and focused, women's activism was more complex as they juggled the

> competing interests of family, work and trade unionism (Baca Zinn 1975, cited in Rose 1998: 226).

Women participate in protest in a gendered way, but their participation can either fit, or subvert, the gender expectations of a larger society (Blee 1998: 6). During protest, the standard division of labour may prevail, with women cooking meals and providing support to protesters while men take centre stage, directing activities and speaking publicly. In the early 1970s, when female hospital workers in Kentucky went on strike for 28 months in a drive to unionize and increase their poverty wages, union officials instructed them to act "ladylike" on the picket line. Community support for the women's struggle wavered under the gendered notion that it was women's duty to care for others — at work and at home — and made people reluctant to see them as workers who could collectively organize and strike (Maggard 1998: 297). However, sometimes simply stepping into a protest, blocking a road or confronting male authority represents a major gender challenge in a given context. A good example is the Saudi women who drove cars to protest gender discrimination, including driving prohibitions against women.

Women may also use gender norms to their advantage, drawing on the moral authority granted to them by virtue of their being mothers (givers of life) and nurturers (mothers, wives, daughters) (Mazurana and McKay 1999: 20). At times, adapting individual feminine characteristics to social struggle is an important strategy that affords women some protection. Their gender roles in caring for families also bring rights that can legitimize confrontations with public officials so "when police or armies arrest women acting as mothers, it is the law that is called into question, rather than the women" (Kaplan 2001: 41). In Chipko, women embraced their own stereotypes as loving sisters and courageous mothers working for their families and the common good, and shamed the masculinity of woodcutters (Kaplan 2001: 35). Women likewise challenged male gender roles during the 1973 coup in Chile, when they demonstrated in the streets "banging their saucepans, accusing the military of cowardice for not intervening" (Stalker 1987). Later, women came together to demonstrate on behalf of political prisoners and the "disappeared" and to visit the detained, bringing in food and then taking out written messages hidden in their underwear.

Women's involvement and initiation of protest can produce a myriad of gendered impacts. Typically, gender-blind accounts privilege male experience and fail to consider the impact of protest and resistance and their aftermath on women, or the diversity of women and stratification among women and effects on women's experiences and position (Mazurana and McKay 1999: 2). Women are often relegated to "victim" or "vulnerable group," with an emphasis on considerations of sexual violence, although there is growing awareness of the gendered expression of backlash against protesters.[13] Women protestors can live with other negative after-effects of their involvement, including divorce, loss of jobs and livelihoods, and estrangement from family and communities at odds with their involvement and approach.

At the same time, women can emerge from a protest with a new appreciation of their own capacities and abilities (Maggard 1998: 302), as well as heightened political awareness and organizing skills. Individual growth for women seems more profound in extreme circumstances (i.e., when their activities expose them to a new circle of friends and acquaintances and they

risk physical danger) (Maggard 1998: 285). Women's participation in boycott activities with the United Farm Works of America undermined traditional gender relations by bolstering self-esteem among the women and promoting co-operative relationships in marriage (Rose 1998). College women who joined the civil rights movement were, 20 years later, less likely to be married or have children and clearly opted for less conventional lifestyles (McAdam 1988, cited in Blee 1998). Sometimes, women report that the men in their lives begin to take on more domestic duties as a result of their involvement with protest. However, any changes to gender relations may not be permanent, as women often play dramatic public roles, but go back to being housewives (West and Blumberg 1990). Individual growth seems to be an inevitable outcome of women's involvement in protest. What is less certain is the level and permanence of change to gender relations at a personal or community level.

The Nature of Aboriginal Protests

Around the globe, Aboriginal communities seek to uphold their human security by resisting and protesting the pressure put on their lands and the valuable resources they contain.[14] From the Amazon Basin to the tropical rainforests of Southeast Asia and Central Africa, energy, mining, logging, hydro-electric and other mega projects have uprooted, dislocated and even destroyed native communities (Geddicks 1993: 13). The U'wa in Columbia are fighting oil development on their lands, the Batwa in Rwanda and Burundi are battling logging concessions and the Igorot, Mangyan and Lumad in the Philippines are fighting mining on ancestral lands. The Penans of Sarawak, the Cree of Canada and the Mapuche of Chile are all fighting World Bank dam projects (Tauli-Corpuz 2002: 66). A coalition of non-governmental organizations (NGOs) has documented hundreds of such cases on a large world map (International Forum on Globalization 2003). In India, Nigeria and Zambia, police have killed hundreds of indigenous people protesting large-scale dam projects (Shiva 2002: 68).

The impacts on women in these struggles are extreme and far ranging. According to the women's organization MADRE, the U.S. war on terror has included pressure on Latin American governments to sign free-trade agreements. In Nicaragua, Indigenous women have particularly suffered after multinational corporations appropriated land and resources from their communities.

> Rain forests on which local peoples depend for food, water and medicines are being destroyed. As a result, traditional diets are further undermined in a region where 75 percent of the population already suffers from malnutrition. Women, who are responsible for providing for their families and have less access to food in the first place because of gender discrimination, are especially threatened. Mirna Cunningham, an Indigenous leader and medical doctor on the North Atlantic Coast, reports that, "when women go out to haul water, fish or gather plants, they are confronted with armed guards protecting land that is now corporate property. Without our lands, women cannot care for their families" (MADRE 2004).

In Chiapas, where globalization forced millions of Indigenous farmers off their land and sparked the Zapatista movement, women live with a growing military presence that directly

compromises their security. As a young Indigenous woman and human rights activist describes:

> Women suffer from the presence of soldiers, both government troops and the more brutal paramilitary forces. They live in fear that their families will be hurt, their houses burned down and their lands taken by the army to build military camps or roads. These threats cause tremendous psychological stress. We have seen more mental health problems among women in our community. Women's personal security is further threatened by acts of gender-based violence.... When the army comes, it is no longer safe for women to be outside. Girls are raped and forced to become prostitutes for the soldiers. Others have been kidnapped by paramilitaries and held as slaves to cook, clean and provide sex for the men (MADRE 2004).

However, disputes to control or preserve land and resources — oil, water, timber, fish — are typically described as ethnic or religious conflicts (Shiva 2002; Klare 2001).

In Canada, conflicts about property and natural resources frequently endanger the lives and safety of Aboriginal people (Amnesty International 2003). New pressure on Aboriginal land rights and titles through the imposition of free trade has prompted a resurgence of Aboriginal resistance. In both Canada and Mexico, a crucial component of restructuring under the competitive regime of the North American Free Trade Agreement (NAFTA) is the conquering of the last frontiers for natural resource industries and agribusiness (Simmons 1999). Concerns and frustration have driven Aboriginal people into protest and conflict with the justice system and police services.

The use of excessive force by law enforcement personnel against Aboriginal communities, particularly those protesting land and treaty issues, is well documented.[15] In 1981, 300 Quebec police and 90 Department of Fisheries and Oceans officials raided the Restigouche First Nation. While helicopters circled above, helmeted police officers confiscated and destroyed salmon fishing nets, beat people with batons and arrested 12 band members, including two minors (Obomsawin 1991). In Canoe Lake, Saskatchewan in 1992, RCMP dispatched 80 officers to deal with a small number of protesters. In northern Alberta, the Lubicon Cree reacted to oil extraction and logging in their traditional lands with a boycott of the 1988 Calgary Olympics, roadblocks and demonstrations. When the band declared sovereignty in 1988, heavily armed RCMP, backed by helicopters and dogs, mounted a co-ordinated assault on four passport control points and arrested 27 people. When the Innu of Labrador protested the use of their land and airspace for military flight training in 1989, the police and military responded by surrounding women, children and elders with coils of razor wire (Aboriginal Rights Coalition 1993: 33). In September 1988, the Algonquins of Barriere Lake, in an effort to raise awareness about poverty on the reserve and the impact of clear-cut logging, set up a tented camp on the front lawn of Parliament Hill and were arrested. A year later, they erected barricades in their community. The Sûreté du Québec (SQ), the provincial police, stormed the barricades in riot gear and arrested the protesters once again (Taylor 2002).

The 1990s produced more examples of excessive force. In a dispute over fishing rights at the Esgenoopetitj First Nation (EFN) in Burnt Church, New Brunswick, fisheries officials

confiscated lobster traps and boats. Some EFN boats were swamped, rammed and run over, while the occupants were subjected to tear gas and pepper spray, and beaten in the water (CPT 2003). In 1995, more than 250 heavily armed provincial police confronted less than 30 unarmed protesters occupying Ipperwash Provincial Park to protest land and treaty violations against the Ojibway people of Kettle and Stoney Point First Nation. Three protesters were shot and one, Dudley George, was killed. At Gustafsen Lake, British Columbia, a 1995 dispute over sacred land escalated into an armed stand-off. Four hundred RCMP and army officers confronted a group of 18 sun dancers, 12 of them women and children (CERD 2002). In what's been described as the most aggressive government use of armed military force in Canada in the past century, public authorities used 77,000 rounds of ammunition, armed personnel carriers and internationally banned land mines (Hall 2004: 7).

Frequently, resistance by Aboriginal people has been criminalized. Within Canada, a partial list of 124 Aboriginal people arrested during various protests about fishing, logging and land since 1995 includes 35 women, some of them elders (CERD 2002). The most common charges, laid by RCMP and local police, are:

- obstruction – refusing to cease the activity;
- mischief – when Aboriginal people are told to leave their land and respond emotionally;
- uttering a threat – when they tell the enforcement personnel to leave their land;
- assault – when they pull away from enforcement personnel; and
- resisting arrest – if they refuse to move as directed by the enforcement personnel. (CERD Report Ad Hoc National Network 2002).

In some cases, court injunctions are used to stop Aboriginal people from exercising their Aboriginal title and rights. Injunctions routinely require people not to return to the disputed area or to engage in any kind of protest; those refusing may be charged with criminal contempt of the court.

Clashes with the law occur against a backdrop of ongoing discrimination against Aboriginal people within the justice system. In fact, the history between Aboriginal people and the Canadian justice system is "one of continuing systemic discrimination and disproportionate adverse impact at every stage of the Canadian justice system."[16] Aboriginal people are overrepresented within the prison populations, underrepresented by defence lawyers, more likely to be denied parole and bail, and spend more time in remand. Aboriginal youth and women have the highest incarceration rates of any ethnic group in Canada.

Aboriginal women have also suffered disproportionately at the hands of the justice system. According to various statistics, they experience higher rates of intimate violence than the overall female population. The Aboriginal Justice Inquiry in Manitoba noted that violence and abuse in Aboriginal communities have reached endemic proportions. Native women's groups have catalogued cases of Aboriginal women whose murders are either poorly investigated or lightly punished.[17] Over the past 20 years, about 500 Aboriginal women have gone missing in communities across Canada. "In Canada, Aboriginal women continue to be targets of hatred and violence based on their gender and their race. They continue to be

objectified, disrespected, dishonoured, ignored and killed, often with impunity" (NAWC 2004).

Aboriginal Women and Protest

In Aboriginal communities, the primary role of women, as the keeper of the home fires, remains strong even in a modern-day context. It has been argued that women's roles have not undergone the same transformation as those of men, who have lost their traditional roles of protectors and providers of food through hunting, fishing and trapping. For women, protecting a way of life through protest is a natural extension of their role of keeper of the home fires and derives from a sense of responsibility to all. Ivy Chaske, a Dakota woman, describes her understanding of being a woman and a mother.

> I grew up with a sense of women's responsibility for all the people. It's not just women's responsibility to the children — we have a responsibility to all for the people. We have to. We are the life givers. We are the life force of the nation. Our responsibility is to everyone; male and female, young and old, because we are that place from which life itself emanates. And there is nothing greater than that (Anderson 2000: 169).

In Canada, Aboriginal women have long led efforts at healing and rebuilding in their communities, even when male-dominated governments sidelined them. "Natural leaders are the ones who get things done...early on in our development, it was these natural leaders who worked to change our communities and these leaders were, in overwhelming numbers, women" (Maracle 2003: 73).

Their roles included active involvement in protest and activism, with the contributions of First Nations women, such as Kahn Tineta Horn and Anna Mae Pictou-Aquash to the pan-Indianism movement of the 1960s. Aquash, a Mi'Kmaq from Nova Scotia, was highly placed in the American Indian Movement (AIM) of the 1970s. Aquash joined in the Trail of Broken Treaties March to Washington and the 71-day Wounded Knee occupation in South Dakota before being shot to death.[18]

In subsequent decades, Aboriginal women conducted a 100-mile walk to Ottawa from Oka, Quebec, to protest housing conditions on the reserve.[19] Later, they and others from across the country organized to seek changes to the *Indian Act*, which had stripped women of their status if they married a non-Indian man. Along with her status, the woman lost her band membership, her property, inheritance, residency, burial, medical, educational and voting rights on the reserve. Their years-long campaign included taking their case to the UN Human Rights Committee in Geneva, which ruled Canada had breached the International Covenant on Civil and Political Rights (Silman 1987: 14). In 1985, their efforts resulted in the historic passing of Bill C-31, which allows reinstatement for non-status Indian women.

During the Oka crisis in 1990, women were spokespersons and acted as a buffer between the Canadian Army and the Mohawk Warriors. On the Prairies, women have protested the authority and accountability of male band leadership through sit-ins and hunger strikes,

sometimes forcing a change of leadership (Brooke 2001). In Labrador, Elizabeth Penashue, an Innu woman and grandmother of 22, led the protest in the 1980s against low-level test flights by Canadian and foreign pilots above river valleys and lakes where the Innu travel and build their camps. Sitting on runways and crossing into no-go areas designated as test bomb ranges, Penashue has been arrested a half dozen times.

> The first time was five years ago.... All us women had a meeting and decided to do something. Next morning over 100 people sat down on the runway — kids, women and even some men. We just sat there. We didn't make no trouble or break no planes. Then the RCMP dragged us away to a big bus and put us in jail (Ellwood 1996).

In the interior of British Columbia, women have been at the forefront of protests and blockades over plans to expand the Sun Peaks ski resort in their traditional hunting and gathering lands. Since October 2000, Sun Peaks has obtained court orders and destroyed four Skwelkwek'welt protection centres and associated sweat lodges. At least 54 Secwepemc people have been arrested. On one occasion, RCMP and Ministry of Highways officials dragged two women elders from a teepee, then tore down the teepee. Women from the Neskonlith First Nation described some of their experiences in protests, including police raids on their camps. Early one morning, 12 police officers, with dogs, pulled down their camp.

> *RCMP came and flipped that tarp up, kicked snow in there, grabbed everything, dumped all our food out, emptied our bags and all on the ground on the snow right there like. And they didn't have a warrant. They didn't have anything. They just did it just to be pricks.... It was cold and it was at night time.... Two other times, they did the same thing.* (Previously unpublished research for Rude and Deiter 2004).

How these protests have impacted gender is a topic just starting to be discussed. One writer (Bressette 2003: 237) described the chaos and insecurity on the Kettle and Stoney Point First Nation, where the peaceful Ipperwash protest resulted in the shooting death of band member Dudley George. In the internal conflict that escalated after the crisis, a group of protesters, mainly women and children, were attacked by a mob that also burned buildings and painted graffiti. Youth violence, drug and alcohol abuse have increased dramatically, with implications for women's well-being and security. "I have witnessed the destruction of a once peaceful community and continue to witness on a daily basis the anger, hurt and fear that has replaced it" (Bressette 2003: 238).

The extensive involvement of Aboriginal women in protest stems from several factors. Colonization introduced a hard reality for all Aboriginal people, with women particularly targeted for repressive government measures. Today, Aboriginal women and their families face systematic discrimination and endure the lowest standard of living in Canada. While Canada regularly tops the United Nations list for the highest quality of life in the world, Aboriginal peoples living "on-reserve" in or near their traditional lands ranked approximately 63rd on the UNDP scale (INAC 1998). Aboriginal women are the poorest of the poor, even poorer than

Aboriginal men, and remain extremely vulnerable to violence (FAFIA 2003: 10). The FAFIA report also found that Aboriginal women face a pattern of neglect and overt discrimination, at all levels of government, and have been excluded from self-government discussions, so their interests are not adequately represented or protected.[20]

Arguably, women's roles in protest are derived, in part, from the more powerful and elevated positions they once held within their societies. Although the first explorers and missionaries described Aboriginal women as "beasts of burden and menial slaves," these early ethnographers also found women in the roles of leaders, warriors, hunters and council members (Albers and Medicine 1983; Wright 1993). Some Aboriginal scholars, anthropologists and feminists argue women possessed prestigiously recognized roles in pre-contact tribal societies that equalled men in status and influence (Albers and Medicine 1983; Leacock 1986: 254). These scholars deconstruct early ethnographic, explorer and missionary accounts, focussing on gender analysis and a better understanding of research techniques.

In *The Hidden Half*, Albers and Medicine (1983) argued pre-contact Plains tribal societies had few rigid gender roles. Their research provides different interpretations for bride price, polygamy, work roles and other genders in a society where women exercised social and economic power. For example, in many pre-contact tribal societies, women worked hard but distributed the goods from their work. Aboriginal women were known to trade corn, beans and slaves with fur-trading companies and army posts, without the help of male intermediaries (Albers and Medicine 1983: 42). Another interpretation for polygamy was to share the work among women and provide a social safety net for unmarried women.[21] They also wrote about a society respectful of other genders, where double-spirited people played a spiritual role in traditional life.

The Iroquois are acknowledged for the elevated status of women within their societies. Many experts claim women in Iroquois society enjoyed an equal, if not superior position, because of their control over the basic economic unit (Montour 1987: 2; Voyageur 2000: 86; Anderson 2000: 66). Property transfer and marital residence were matrilocal and matrilineal, tracing kinship through the mother's line (Ember 1977: 302). Matriarchs also decided on who was to be chief or headman of the band. Frederick Engels wrote about the Iroquois Confederacy. "There can be no poor and needy. All are free and equal — including the women" (cited in Wright 1993: 117). In Iroquoian society, the women grew the crops and distributed all food resources including the meat provided by men. Their ability to control food distribution allowed women to influence political decisions, and, in some cases, prevent war by withholding provisions to the men (Albers and Medicine 1983: 42).

Among the Mi'Kmaq of the east coast, family groups would set up wigwam sites along the coast in bays, coves and inlets. Several times a year the band would meet to discuss warfare, marriages or ceremonies. As with other Algonquian speakers, the most important social unit was the community or extended family. The *sagamaw* or chief travelled with twelve to several hundred people. His role was to negotiate consensus between band members and act as a spokesperson. The society was thought to have been egalitarian with women participating equally in all aspects of society (Steckley 2001: 52; Whitehead and McGee 1983).

West coast tribal societies are hierarchical with complex house systems that incorporate clans and families. Potlatches and feasts were celebrations and First Nations government at work, as property was transferred, alliances built and chiefs selected through these functions (*Delgamuukw* 1997: para: 93; Anderson 1998: 1). Matrilineal kinship lines permitted women to play an influential role in decision making (Sayers et al. 2001).

Paula Gunn Allan, another Aboriginal academic, wrote extensively about Aboriginal women's roles in *The Sacred Hoop: Recovering the Feminine in American Indian Traditions* (1986). She argued that First Nations women's roles in pre-contact society were as valued as men's roles, and that with the arrival of the Europeans and the effects of colonization, the roles have lessened.

Indeed, as the European's influence continued, Aboriginal women's traditional roles and ceremonies were denigrated, displaced and forgotten.[22] The fur trade introduced a mercantile economy that further denigrated women's influence in traditional society. The fur trade also brought a reliance on European goods, which led to women's dependency on men and encouraged the development of the European model of the nuclear family (Bourgeault 1989: 87; Anderson 2000: 62).

In 1876, the first *Indian Act* was introduced and brought Indian women and men under legislation whose function was to colonize and assimilate.[23] The early *Indian Act* (1876) contained provisions that undermined traditional authority and roles, and required a male elected chief and council (Morris 1971). This denied women the right to participate directly in the governance process. Additionally, the first Act prohibited Indian women from voting in band elections, until amendments were introduced in 1951. These provisions were necessary to be included as law, which suggests that Indian communities had to be directed to stop electing women. Indian women participated in treaty signing[24] and spoke at political discussions[25] on behalf of their bands.

Sanctions available to ensure compliance by the First Nations people included withholding rations and privileges by the department-appointed Indian agents on reserves (Carter 1990: 152; Dickason 1992: 303). In the hardship that followed, women hungry and dressed in rags sometimes sold sex to feed their families (Goodwill and Sluman 1984: 24).

In 1894, the first of the compulsory education provisions was introduced. Later, the RCMP was authorized to use necessary force to take children from their home and bring them to residential schools. For Indian women, the denial of being a mother or grandmother had major repercussions for later generations, including the loss of traditional child-rearing practices, loss of languages and cultural traditions, and the infliction of sexual, physical and psychological abuse. Restrictions on freedom of movement, through the pass system, prevented women from visiting their children at residential school. Several stories are written about the collaboration between school principals and the Indian agent to keep Indian parents, grandparents and community members separate from their children (Miller 1996: 70).

In 1884, the federal government introduced religious prosecution provisions against First Nations people. Potlatches and the *tamanawas* dance of the west coast people who participated brought a jail term of two to six months (RCAP 1996: vol.1, p. 291). The provision was expanded the following year to include the sun dance and the thirst dance of the prairie tribal groups (RCAP 1996: vol. 1, p. 291). There were many charges laid. Taytapasahsung, a 90-year-old, partially blind Saulteaux/Cree man, spent two months at hard labour at Stony Mountain penitentiary for holding a sun dance (RCAP 1996: vol. 1, p. 292). This provision was not repealed until 1951. During the 1920s, Nancy Rockthunder (Dressyman), then 17 years of age, hosted a horse dance for her sick husband. This young woman risked a six-month jail term to practise her spirituality.[26]

For Indian women, the goal of assimilation by the Department received extra emphasis, as indicated by the number of separate provisions targeted to Indian women. The officials at the Department were extraordinarily concerned with their morality. In 1874, section 72 allowed for the "stop payment of annuities to Indian women who have no children who deserts her husband and lives immorally with another man." For many tribal groups, divorce was available to Indian women. For example, among the Plains Cree, the wife would put the moccasins of her soon-to-be former husband at the door of the dwelling and the marriage was ended. Unfortunately, for Indian women traditional divorce practices were outlawed; only state sanctioned divorces were approved. In 1881, only 17 divorces were recorded in Canada (Jamieson 1978: 45). Under other provisions, unenfranchised Indian women were not allowed to live in a rooming house, ostensibly to prevent them from entering prostitution. A woman was fined $10 and the rooming house owner fined as well or sentenced to six months in jail (Jamieson 1978).

Women also lost their right to Indian status on marriage to a non-Indian. This provision was not repealed until 1985, but its gender discrimination is still apparent. Many women who prior to 1985 lost their Indian status, because they "married out" have still not been restored to full status in their bands. Nor can they, even though their Indian status has been restored, pass on their Indian status to their grandchildren on the same basis as men who "married out" prior to 1985 (FAFIA 2003: 9).

In the past, Aboriginal protests regarding Aboriginal title and rights were met with legal provisions and responses that severely undermined basic human rights at the individual and communal levels. Most of these provisions under the *Indian Act* have been repealed in the last decades. However, the physical and psychological effects of legislation on First Nations people makes even more poignant the scene of a First Nation community still struggling to have its Aboriginal title and rights recognized and enforced by the courts.

Constitutionally Guaranteed Rights and Freedoms

Despite the diversity of Aboriginal people across Canada, most Aboriginal groups possess similar values and attitudes regarding land use and the environment. Aboriginal values include group harmony, sharing, respect, balance and spirituality. Co-operation was necessary among Aboriginal groups to secure food, resources and protection (Mandelbaum 1979: 105; Bourgeault 1989: 88). This co-operative value extended to communal land use. The Royal Commission on Aboriginal Peoples (RCAP 1996: 457) wrote:

> Aboriginal property systems can best be thought of as communal because they resemble neither individualized private property systems, nor the system of state management that currently prevails on public lands in Canada. Even where family and tribal territories existed, these systems combined principles of universal access and benefit within the group, universal involvement and consensus in management, and territorial boundaries that were flexible according to social rules.

Academics worldwide have accepted that Aboriginal people have a unique perspective/ world view that should be protected, especially regarding customs, traditions and Aboriginal practices. This is reflected in international agreements and declarations addressing indigenous rights specifically. The UN Declaration on the Rights of Indigenous People, drafted in 1993, has yet to be finalized. The Indigenous and Tribal Peoples Convention of 1989 also supported the rights of indigenous people to enjoy a full measure of human rights and fundamental freedoms without discrimination. Only 17 countries have ratified the Convention so far.

Some First Nations leaders have advocated that they are peoples as defined in the UN Charter; however, the Canadian government argued against this idea and lobbied to introduce the term "populations." The term "peoples" is an international term that includes a right to self-determination (Boldt 1993: 54).[27] Another United Nations document that affirms self-determination is the International Covenant on Civil and Political Rights.[28] The Canadian government has argued that treaties signed with First Nations are not international agreements, but rather domestic agreements signed with other citizens within Canada (Boldt 1993: 49).

In Canada, it's argued that these customs and traditions are, in fact, Aboriginal rights that are recognized, affirmed and protected by the *Constitution Act*, 1982, sections 25 and 35.[29] Supreme Court of Canada (SCC) decisions like *Guerin* (1984), *Delgamuukw* (1997) and *Marshall* (2000) have all been major steps toward recognition of Aboriginal rights and title. In *Delgamuukw* (1997), Chief Justice Lamar defined Aboriginal title.

> Aboriginal title is a right in land and, as such, is more than the right to engage in specific activities which may be themselves Aboriginal rights. Rather, it confers the right to use land for a variety of activities, not all of which needs be aspects of practices, customs and traditions which are integral to the distinctive cultures of Aboriginal societies. Those activities do not constitute the right per se; rather, they are parasitic on the underlying title. However, that range of uses is subject to the limitation that they must not be irreconcilable with the nature of the attachment to the land which forms the basis of the particular group's Aboriginal title. This inherent limit, to be explained more fully below, flows from the definition of Aboriginal title as a sui generis interest in land, and is one way in which Aboriginal title is distinct from a fee simple (at para. 111).

Chief Justice Lamar also outlined the test to justify an infringement of Aboriginal rights, provided new criteria for a claim to Aboriginal title, and a way to extinguish Aboriginal title. *Delgamuukw* also recognized that Aboriginal title is protected by section 35(1) of the

Constitution Act. While the case went far in settling and clarifying some Aboriginal rights questions, it left the federal government and First Nations little option but to begin negotiating land claim agreements rather than taking the cases to court.

Aboriginal protests are primarily in response to what the Aboriginal protesters perceive as a lack of recognition or acknowledgment of Aboriginal title and rights by developers and government institutions. Little Buffalo Lake, Burnt Church, Oka and west coast fisheries are Aboriginal protests that attempt to have federal and provincial governments address Aboriginal rights and title. Indeed, protesters at many of these sites argue their occupation, and roadblocks or fishing practices are lawful activities, backed by constitutional guarantees and favourable court decisions.

Another mechanism used by First Nations governments to settle Aboriginal land claims is the Indian Claims Commission, which has three types of settlements.

- Comprehensive claims address claims based on unextinguished Aboriginal title. These claims are areas where treaty agreements have not been made with First Nations. These regions include British Columbia, the Northwest Territories and Yukon (RCAP 1996: vol. 2, p. 535).

- Specific claims address grievances made by Treaty Indians for failure by the federal government to discharge its treaty obligations and improper land surrenders.

- Other claims address administrative solutions or remedies to grievances that go beyond lawful obligation (Indian Claims Commission 1993).

Despite several objections by Aboriginal organizations and groups, the claims policy remains the same. The policy insists on the surrendering of all Aboriginal title and rights by Aboriginal groups in exchange for benefits or rights provided in negotiated agreements (RCAP 1996: vol. 2, p. 537). The process has been slow, with Aboriginal groups hampered by a lack of funding to hire lawyers, and frustrated by the federal government's conflict of interest in its joint role as adjudicator and party to the claim (RCAP 1996: vol. 2, p. 535). In addition, government negotiation tactics have divided some First Nations communities. For example, if the federal negotiator has determined a claim is justified, the government offers a lump-sum payment to community leaders. The payment is then accepted by some community members but not by all, as is the case in Burnt Church. A hereditary chief of the Mi'Kmaq Grand Council said the Burnt Church agreement was signed by a handful of band council people, who did not even have a lawyer present to advise them.

> The agreement was entered into under duress. The government of Canada used our hunger and poverty, violence against us, our vulnerable position, the threats of the Crown, the charges against all of our people who were defending our rights, as coercion against us. All this was used to get our people to "agree" to a fishery agreement that the community did not want (Kwegsi 2002).

Bill C-36 and Aboriginal People

Bill C-36 became law in December 2001. It is actually a series of amendments to current federal legislation, including the Criminal Code, the *Official Secrets Act*, the *Canada Evidence Act*, the *Proceeds of Crime (Money Laundering) Act*, the *Canadian Human Rights Act*, the *Access to Information Act* and other pieces of legislation with possible relevance to terrorist activities. Amendments to the Criminal Code introduce offences for terrorism including the financing of terrorist activities, confiscation of terrorist property, and legislative linkages to international agreements on terrorism.

The *Official Secrets Act* becomes the *Security of Information Act*, which provides new offences to deal with spying by foreign powers and/or terrorist groups. Changes to the *Canada Evidence Act* allow the Attorney General of Canada to not disclose sensitive information during a trial or hearing. This change allows for secret hearings without due process for those suspected of terrorist activities. As well, provisions on how and why organizations are placed on the terrorist list are without procedural protections. Certificates revoking charitable status, leaving the organization 100 percent taxable, can be handed down in private by a Federal Court judge, without the organization present. Bill C-36 was passed as permanent law. "Sunset" clauses apply only to those portions of the Act allowing for preventive arrest and investigative hearings, representing only a tiny fraction of the whole package (Pue 2003: 271).

The most troubling and contested aspects of Bill C-36 are definitions of "terrorist activity"[30] and "facilitating terrorist activity."[31] Commentators have called these definitions vague and non-sensical, a one-size-fits-all designation of terrorism that fails to distinguish between terrorist and freedom fighters and leaves police with too much discretion (Pue 2003: 276). Previously under the Criminal Code, one needed to have the "mens rea" or intent to commit a crime. Under these definitions, the accused does not require the knowledge and intent to commit a terrorist activity for a conviction. These provisions shake the very foundation of Canadian criminal law jurisprudence.

A wide range of groups and commentators[32] has opposed Bill C-36 as a sweeping assault on civil rights and liberties (Daniels et al. 2001; Quigley 2003). They argue the legislation increases police power and narrows the civil rights of those involved in or supporting legitimate protest activities and what the government deems terrorist activities. The broad definition of terrorist activity could extend to legitimate protest that may have implications for activists and expose them to improper surveillance, questioning, harassment and criminal charges (CBA 2001; CUPE 2001; NAWL 2001; Maxcy et al. 2002). Racial profiling by security and police may target members of minority groups for increased surveillance. Even supporters of activists and protesters risk being caught up in Bill C-36. Churches are concerned about legitimate fund-raising activities if a portion of those funds is found to assist a member of a terrorist group with food, medicine or lodging. Even if the charity is not charged, it may risk the loss of its charitable status (Carter 2002).

The entire legislative package is "drastic and unwarranted" and represents a serious erosion of civil rights (ICLMG 2003). The International Civil Liberties Monitoring Group

(ICLMG), a coalition including NGOs, churches and the Canadian Bar Association, is particularly concerned about accountability for the legislation itself, and for those who enforce it. Justice Canada's report on the bill, tabled in Parliament in May 2003, was described as scant and inadequate (ICLMG 2003).[33] While proponents of Bill C-36 argue security concerns justify a partial and temporary infringement of basic rights, opponents wonder when and if the war on terrorism will end.

> The War on Terror . . . is not a real war. Its parameters are unclear, ranging from gunboat diplomacy to more or less gratuitous rights violations at home. Linguistic slippage threatens clarity of thought as the metaphor of war glosses over a great deal. Unlike the war against the Nazis, unlike even Vietnam, this war involves neither a fixed enemy nor an identifiable objective. There are no criteria by which to declare victory or recognize defeat. Closer to the War on Drugs than "hot" warfare as such, we find ourselves confronting an endless state of emergency that ensures the "permanence of the temporary". When the state intrudes on fundamental liberties, "temporary" tends to permanence as surely as night follows day (Pue 2003: 271).

To what extent is Canada prepared to override rights and values reflected in the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* when dealing with matters of national security? Legal scholars argue that Charter-proofing this legislation may not be what is best for Canadian citizens, because federal government lawyers are adept at avoiding potential Charter challenges (Daniels et al. 2001). Daniels et al. argued that courts have been supportive of legislation that puts national security above individual rights. One example is the forced internment of Japanese Canadians during World War II, where individual rights were suspended because of race-based policy making.

Aboriginal Concerns over Bill C-36

The expanded powers of Bill C-36 have raised alarms among Aboriginal leaders, who have called for Aboriginal people to be excluded from the legislation. Former Assembly of First Nations (AFN) Chief Matthew Coon Come (2001) has expressed fears that First Nations people "will inevitably suffer such misuse and abuse disproportionately." Within the anti-terrorism legislation, three sections raise concerns for Aboriginal groups. These include overriding the Aboriginal constitutionally guaranteed rights and freedoms, introducing protection for economic security and increasing police discretion under a wide-open definition of "terrorist activity."

Coon Come stated that Anne McLennan, then Minister of Justice commented that Aboriginal people should be exempted from Bill C-36 in matters relating to Aboriginal rights and title to lands. These rights are protected by the *Constitution Act*, 1982. His concerns are the introduction of protection of economic rights for individual private property will take precedence over communally held Aboriginal rights and title. He also provides as an example where a death resulted in increased police powers.

> Ipperwash stands as just one case study among many which demonstrates the risk posed to First Nations of legislation which gives heightened powers to

> police, narrows the civil rights of those involved in legitimate dissent and protest activities and limits or suspends the civil rights of those perceived by the government to be involved in "terrorist" activities (Coon Come 2001).

Is There an Aboriginal Right to Protest Protected Under the Constitution?

Resistance and protest by Canadian Aboriginal people[34] have been recorded since the arrival of Europeans. This paper argues that there is an Aboriginal right to protest affirmed and recognized by the *Constitution Act*, 1982. Yvonne Boyer (2003: 14) in her paper, *Aboriginal Health: A Constitutional Rights Analysis* wrote "the contemporary existence of Aboriginal rights stems from two key understandings. First, prior to contact and at the time of contact, Aboriginal societies were self-sustaining nations with evolved institutions such as law, policing, education, and health." It flows then that protest or conflict resolution was a part of Aboriginal life before the arrival of the Europeans.

In *R. v. Van der Peet*, the Supreme Court confirmed that Aboriginal rights exist, "because of one simple fact; when Europeans arrived in North America, Aboriginal people were already here, living in communities on the land, and participating as distinctive cultures, as they had done for centuries ([1996] 4 C.N.L.R. 177 at 210, para. 74).

In addition, Aboriginal rights are affirmed and recognized in sections 25 and 35 of the *Constitution Act*, 1982. As mentioned previously, *Delgamuukw* (1997) set out the test for Aboriginal rights. Justice Lamar stated that Aboriginal rights are tied to Aboriginal title in that the right in land gives Aboriginal claimants a right to engage in activities or rights that flow from their occupancy of their traditional territory.

Justice Lamar in *Delgamuukw* posited three questions to test an Aboriginal right.

- The claimants must prove occupancy of the disputed territory at the time of sovereignty. In *Delgamuukw* (1997), however, it was assumed that this test is met if the land is occupied by the claimant Aboriginal group; if this is so, then the practice or right that is in question is integral to the culture. Aboriginal protests dealing with land and resources meet this requirement if the protest takes place regarding disputes over their traditional territories.

- The right must have continuity with the present and pre-sovereignty occupation, and the right must be rooted in the past. Aboriginal protests or some form of conflict resolution have been a part of First Nations culture since before the arrival of the Europeans.

- The right tied to the land must be exclusive to the claimant group. Justice Lamar noted that others might trespass or an Aboriginal nation could give permission for the territory to be shared, but the right continues.

Therefore, using the test in *Delgamuukw*, Aboriginal protest for land and resources is an Aboriginal right.

The next step is to determine if the right has been infringed and if so, then does it meet the test for justification. The test to determine justification has two parts.

- Is the infringement of the Aboriginal right in "furtherance of a legislative objective that is compelling and substantial" (para.161)? Justice Lamar wrote that while Aboriginal rights are a necessary right, they must be reconciled with the rest of Canadian society; he ruled that this infringement will not be granted for a relatively unimportant reason. For example, "sport fishing without a serious economic component would fail this test." It should be argued that ski resort development with its minor benefit provided to the financial elite would not warrant a legislative objective that is compelling and substantial; therefore, it would fail this test for infringement.

- Is the infringement consistent with the fiduciary relationship between the federal government and Aboriginal people? In this analysis, the duty must be "legal and factual context," and the interests of Aboriginal people must be placed first regarding the Aboriginal right in question. However, this may not be the case in all situations, and this right may be limited by previous legislation and other policies like conservation.

- It is this test that calls for accommodation by the industry to allow limited use of an Aboriginal right and/or calls for consultation with the Aboriginal community affected.

- Section 52 of the *Constitution Act* 1982, has not been judicially dealt with to date as no new facts existed in *Delgamuukw* or new court cases since that date that address laws that are inconsistent with the *Constitution Act* 1982 and Aboriginal rights.

Therefore, given the test in *Delgamuukw* (1997) for justification, and applied to First Nations protesters protecting traditional territories, the *Anti-Terrorism Act*, does not meet the test to infringe the Aboriginal right to protest for resources or land.

Protection of Property and Economic Rights

The *Canadian Charter of Rights and Freedoms* does not specifically protect property rights or economic rights. Yet the *Anti-Terrorism Act* refers to intimidation of the public "with regard to its security, including its economic security." Because Aboriginal protesters usually collide with strong economic forces supporting forestry and economic development, and the political right, Aboriginal people are concerned about the inclusion of property rights. Right wing groups argue for individual property rights to be protected under the Charter and for the extinguishment of Aboriginal rights. For example, the Canadian Alliance policy on Aboriginal affairs stated: "We will not support race-based allocation of harvest rights to natural resources" (Canadian Alliance 2002). This attitude flies in the face of Supreme Court of Canada decisions like *Delgamuukw* (1997) that have been supportive of Aboriginal title and rights. In *Delgamuukw* (1997), Chief Justice Lamar affirmed Aboriginal title.

> It is an inalienable communally held interest in land, which arises from both prior occupation and the pre-existing Aboriginal law, which accompanied this occupation. There is a limit to this in that the uses of land must not be

> irreconcilable with the nature of the Aboriginal group's traditional and ongoing attachment to it.

Forestry companies argue that Aboriginal rights do not include a communally held interest, but refer only to usafructory rights like hunting and gathering and recognition for individual First Nation member's property rights. This position challenges decisions of the Supreme Court of Canada and Aboriginal groups calling for co-management forestry agreements between First Nations, governments, and forestry and development companies (Indigenous Network 2003). Furthermore, Aboriginal groups argue that legitimate Aboriginal protest typically interrupts "economic activity," such as logging or public access to a ski resort. For example, at the Sun Peaks dispute in British Columbia, protesters stopped tour buses and slowed traffic into the ski resort to deliver pamphlets spelling out their opposition.

Increased Police Discretion and Definition of "Terrorist Activity"

Little analysis has been done to date regarding Aboriginal protests and Bill C-36. In November 2001, former Assembly of First Nations Grand Chief Matthew Coon Come, in an address to the Standing Committee on Justice and Human Rights on this Act, highlighted concerns raised by the Bill. In the past, Coon Come used protests as a successful tool to call attention to the circumstances of the Quebec Northern Crees and has been called a "guerrilla " by governments for his efforts.

Part of the definition of terrorism includes an act or omission motivated in whole or part by a "political, religious or ideological purpose." Aboriginal protest could arguably include aspects of all these purposes. Under unclear definitions of terrorist activity, the question of discretion in application is left to what critics call "umpire's discretion."

> The invitation to read a statute pragmatically amounts to an invitation to place unquestioning trust in the discretion (a polite term denoting biases, gut instincts, upbringing and socialization) of officialdom. This approach is an affront both to the very idea of public governance by law and to the underpinnings of liberal democracy. It will be police and bureaucrats, not Supreme Court justices, who will give these laws concrete meaning (Pue 2003: 282).

Aboriginal protesters have used various forms of protests including roadblocks, sit-ins and occupations in disputed territory. In the midst of these conflicts, who will decide whether the protest is lawful or a contravention of Bill C-36? Is it the commanding officers of a local RCMP detachment, or a single officer at a blockade? What guidelines have been issued? What discretion is in the hands of officers? How will they perceive native protesters such as those from the Native Youth Movement who typically wear camouflage clothing and sometimes cover their faces to avoid identification?

Furthermore, legitimate Aboriginal protest typically disrupts an essential "service, facility or system."[35] In numerous sites across Canada, Aboriginal groups have blockaded logging roads or shut down railways. Although "saving" clauses in the legislation are supposed to

exempt advocacy, protest, dissent, or work stoppage that is not intended to result in harm or threat to life or public safety, such clauses are not a safeguard.

> All large demonstrations interfere with essential services by disrupting traffic flow. In such circumstances, it is entirely foreseeable that members of the public may suffer if fire fighters, ambulances or police services are unable to do their work. If the intent required to be a terrorist is only *some* knowledge that *some* threat to safety *might* develop as one *possible* outcome of one's action, many demonstrators would become terrorists despite the "saving" clause [emphasis in original] (Pue 2003: 273).

Like churches that support activities deemed to be linked to terrorists, First Nation chiefs and councils and Aboriginal organizations may also risk financial losses if they have paid for an event that falls within this definition. So indeed, may their other supporters, including human rights advocates or environmental organizations.

Bill C-36 does not address legitimate protest based on Aboriginal rights. The Act brings into Parliament attitudes that are not consistent with Aboriginal communal rights and values, and leaves loopholes that would allow Aboriginal protest to be potentially caught up in the definition of "terrorist activities."

2. METHODOLOGY

The researchers originally identified three communities as possible research sites: Burnt Church, New Brunswick, Kanesatake, Quebec, and Buffalo Lake, Alberta. However, research could not be undertaken in the last two sites. Ongoing negotiations between the band and various levels of government or the lingering impacts of the conflict left women in the community reluctant to be interviewed. The researchers, wanting to avoid situations where women may not have felt free or safe to speak, decided to visit other sites. They travelled to Grassy Narrows, Ontario, site of a road blockade against logging, and Mount Currie, British Columbia, where a community camp has been maintained since May 2000 to prevent the development of a ski resort.

These sites were deemed suitable, because they highlighted different issues: the treaty right to fish, clear-cut logging on traditional territory and proposed ski resort development pushed forward for the 2010 Winter Olympics in Vancouver. The sites represented geographically diverse communities engaged in different stages of protest, including relatively new, long-standing, and partially resolved protests. In all three provinces, the site chosen was one of several engaged in protests around similar issues. Sites were identified through the researchers' previous knowledge of the protests or through searches on the Internet, including reviews of media accounts, reports by NGOs, government and documentary films. At some sites, women had already appeared publicly as leaders or supporters in the dispute. In each site, the researchers either contacted the women directly or spoke to another band member who referred them to one of the women involved.

Three additional interviews were conducted to capture other aspects of Aboriginal women and human security. One was with a woman whose house was searched under Bill C-36, and another was with a former chief, a woman with a long track record of activism in her community. A third untaped interview was done with a young woman who had come from a nearby reserve to support the camp in Mount Currie.

In the first three communities, the researchers hired assistants who spoke to women participants and organized group discussions and interviews. The assistants were identified through previous contact with the communities or through press interviews quoting them. In all the sites, the research assistants were well known, respected and active members of their communities, so their direct involvement helped to build trust with the women and allow the research to proceed. The assistants contacted women with varying levels of involvement in the dispute, representing a range of ages, and invited them to participate in the research. They briefed them on the project, arranged times and secure locations for the interviews, and advised the researchers on suitable dates. The research assistants reported that they were not aware of established research protocols as part of band policy.

In all the communities, a total of 20 women were interviewed, ranging in age from elders to women in their early 20s.[36] The researchers started the discussions by introducing themselves, talking about their lives and background to help participants get to know them and feel comfortable. They also spoke extensively about the research project, including the rationale and objectives, confidentiality, the process of collecting data and the anticipated

results. Following introductions, they allowed participants to ask questions, both about the researchers and more broadly about policy research. Some women questioned how and if the research would bring positive attention to their concerns and help lead to a favourable outcome. In one site, they shared a meal with the women first.

Following the introductions and questions, the women were requested to sign consent forms and give their permission to start the tape recorder. The forms, together with information packages the researchers prepared, emphasized that the research was voluntary, anonymous and confidential. The researchers explained that the consent forms would be kept secure by the researchers. The women readily agreed to be interviewed, but a few were nervous about speaking, fearing repercussions. They verbally agreed to the interview but a few opted not to sign the informed consent forms. During the interviews, the women spoke freely and were eager to share their experiences and tell their stories. Almost always the women shared the same perspectives and backed each other up during the interviews, with one expanding on a point another had made. Rarely did they contradict or disagree with each other.

Due to the sensitive, possibly divisive nature of the topic, women were offered the choice of focus group discussions or individual interviews. The group discussions allowed the women to reflect collectively on the dispute and their roles in it. In the individual interviews, women could speak more personally and anonymously. One woman requested to have an individual interview following the group interview.

The interviews followed a semi-structured format. Women were asked to introduce themselves and describe the background of the dispute. Other questions included the following.

- What roles have women in your community played in the dispute?
- How did women experience the protest for themselves and through their families?
- How do you think Canada's anti-terrorism legislation might affect the women or the community?
- How do they, as Aboriginal women, define human security?
- How could human security address their concerns and issues?
- What recommendations would they like to make to government regarding the dispute or human security more broadly?

Care was taken by the researchers to approach the research holistically, giving women space to bring forth the values and perspectives specific to them as Aboriginal women.[37] At all the sites, the researchers collected data on a single visit between June and October 2003. During their stay, they toured the community and visited the camp sites that had been established as the base for the protest. The interview locations included restaurant meeting rooms, private homes, front porches, tents at campsites and in one location, around the sacred fire the women lit on the first day of the protest.

The Participants

The 20 women interviewed ranged in age from their early 20s to elders. Most were mothers or grandmothers, and they had varying levels of education. Some had left their own communities to seek further education, and had returned. Some had worked for the band as paid staff or volunteers. Others lived on social assistance, as there was little employment available in their communities. Two had served as chief or councillor; both said their fathers had also been chiefs. At two sites, the women sometimes spoke in their own language.

The Communities

Multiple interviews and focus group discussions were conducted at three sites. They are described below. At a fourth site, only the former chief, a woman, was interviewed. A summary of the disputes in this community is included as background.

Esgenoopetitj First Nation, Burnt Church, New Brunswick
Burnt Church is a small village on the northern coast of New Brunswick. Mi'Kmaq people have lived in this village for hundreds of years and in the region several thousand years. One of three Mi'Kmaq communities located in this area, the Burnt Church First Nation covers 985 hectares. A majority of the Band's 1,500 members live on the reserve. The primary economic activity in the region is fishing. Overall federal funding to Burnt Church, including fisheries, is $2 million. Of this, $113,000 is to support economic development (INAC 2002). Many Burnt Church residents, except for the young, speak the Mi'Kmaq language. The Royal Proclamation of 1763 reserved lands in the Maritimes for the use of "the Indians," thereby confirming earlier treaties made with the Mi'Kmaq in 1725, 1752, 1760 and 1761.

In September 1999, the Supreme Court of Canada ruled in the *Marshall* decision that a status Mi'kmaq held a treaty right to fish for commercial purposes (*R. v. Marshall* 1999). Donald Marshall was arrested for fishing 463 pounds of eels without a licence, with an illegal net and during the closed season (Elliot 2000: 51). He argued that his ancestors signed the 1760-1761 Treaties of Peace and Friendship, which allowed the Mi'kmaq to fish for commercial purposes. The Supreme Court affirmed this argument and Donald Marshall was acquitted of charges.[38]

After learning of the ruling, Native fishers set lobster traps in Miramichi Bay in front of their reserve. Fearing the court decision would threaten their own livelihood, non-Native fishers destroyed Mi'Kmaq fishing equipment. Officials from the Department of Fisheries and Oceans (DFO) and the RCMP were dispatched, together with helicopters. They confiscated lobster traps and boats (CERD 2002; Obomsawin 2002). Boats from the First Nation were swamped, rammed and run over, while the occupants were subjected to tear gas and pepper spray, and beaten in the water (CPTs 2003). The enforcement of Canada's *Fisheries Act*, and the overriding of EFN's treaty right to fish were often accompanied by an excessive and even reckless use of force (CPTs 2001). About 60 EFN members were arrested on charges of illegal fishing, obstruction and assault. The question of fishing rights in the community

was partially resolved when the chief and council signed a $34 million agreement with the DFO that stipulated the fishing season and catch limits for band members.

Grassy Narrows First Nation, Ontario

The people of Asubpeeschoseewagong Netum Anishnabek (Grassy Narrows First Nation) live one hour north of Kenora. About 700 of the 1,182 members of this Ojibwa community survive on 4,145 hectares of land. The annual funding provided by federal departments totals $7 million, with $32,000 allocated for economic development (INAC 2002). Grassy Narrows First Nation is a member of the Grand Council Treaty #3, one of 28 First Nations in northwestern Ontario and eastern Manitoba that signed Treaty #3 in 1873. Band members continue to hunt, trap and fish on the 4,000 square kilometres of traditional lands that surround the reserve (Sierra Legal 2003).

For generations, however, the Band endured severe disruptions to its traditional lifestyle. In the early 1960s, the community was uprooted by INAC and moved closer to Kenora. In 1972, the Band discovered that a pulp mill upstream in Dryden, Ontario had dumped mercury into the English River. This destroyed the local fishery, contaminated the water supply, and left a legacy of health problems caused by mercury poisoning. The Reed Paper Co. and the federal government compensated the Band in the 1980s. More recently, Ontario Hydro has flooded sacred sites, traditional lands and wild rice fields (Carter 2003).

A decade ago, the community began raising alarms about the impact of clear-cut logging. About half the forest in the surrounding territory has been levelled, destroying wildlife habitat and leaving the land littered with piles of abandoned trees, oil spills, garbage and herbicide residue (Grassy Narrows nd). Abitibi-Consolidated of Montréal, the world's largest producer of pulp and paper, holds a 20-year sustainable forest licence from the Province of Ontario to manage the Whiskey Jack Forest. This includes the last remaining stand of old-growth boreal forest in the Asubpeeschoseewagong traditional lands. Abitibi, with 16,000 employees, operates 52 sawmills and paper mills, and eight hydro-electric generating stations, many of them in Quebec (Noel 2003). Its American newsprint customers include the Knight Ridder chain, *The New York Times* and *The Washington Post* (Carter 2003).

Industry and government argue the Grassy Narrows traditional territory is Crown land. The Band says Treaty #3 and the Constitution protect its right to hunt and fish in its territories.[39] In December 2002, the Grassy Narrows community blockaded the main logging road leading into its territory. A camp has been established with wooden cabins, a traditional round house and an outdoor kitchen. Roving blockades are sometimes used to block logging trucks on other access roads.

The Lil'wat Nation (Mount Currie First Nation), British Columbia

The Mount Currie First Nation, located near Pemberton, British Columbia, has 1,800 members. About two thirds live on the Band's 2,930 hectares of reserve land. They receive $13.5 million annually in federal government funding, including $381,000 for economic development (INAC 2002). Mount Currie is one of 11 communities of the St'at'imc Nation, located on the western edge of the Interior Plateau and extending into the Coastal Mountains. The Nation's traditional territory includes the present-day site of the Whistler ski resort, developed in the 1970s.

Since May 2000, this community has opposed the development of a $500 million ski resort on Melvin Creek, a small tributary of the Cayoosh Creek that flows from Duffy Lakes into the Fraser River near Lillooet. This unlogged glacial valley, rich in wildlife, is an important hunting and gathering site for the 11 bands that claim it as their territory. It is also home to the Sutikalh, or Winter Spirit. The area has long been used by medicine men and other people seeking vision quests and spiritual renewal (*Sutikalh News* 2002).

The four-season Cayoosh Ski Resort is proposed by former Olympic gold medal skier Nancy Greene-Raine and her husband, Al Raine. It is expected to attract up to 12,000 visitors a day (SPEC 2000). In 1991, the British Columbia Ministry of Environment, Kamloops Region, opposed the plan, citing the habitat's importance for grizzly bears, mountain goats and alpine fauna. The plan was abandoned in 1993, only to be revived in 1994 after the then employment minister Glen Clark met with Greene-Raine and Raine. In an October 2002 referendum, 87 percent of Mount Currie Band members voted no to the proposal. A protest camp has been established there since 2000, and Band members have blockaded the road and demonstrated outside the Vancouver Stock Exchange. Vancouver's successful bid to host the 2010 Winter Olympics could speed the construction of the Cayoosh Resort, in a push to promote winter tourism in the province (Klein 2003). The Band has maintained a presence at the foot of the mountain for three years and in 2000, they blockaded the nearby highway.

Mount Cheam First Nation, British Columbia

The Cheam First Nation is located outside Chilliwack, British Columbia and has 430 members. This community has roughly half of its members living off reserve, with the rest residing on 305 hectares. Funding from INAC provides over $3 million, with only $58,000 allocated for Aboriginal rights and title. No money is allocated for economic development (INAC 2002). The Band is one of the Sto:lo Nation, situated in the lower Fraser River Valley.

This community has a long history of action around rights to salmon fish on the Fraser River and, more recently, has reacted to logging and plans to build a ski resort. Cattermole Timber has a five-year licence to cut timber blocks in the Elk Creek Forest near the reserve. The company will harvest five hectares as mini clear-cut and heli-log the rest selectively, requiring them to build a road and a helicopter pad. Elk Creek, a watershed of 1,200 square hectares, is home to an old-growth forest that includes western red cedars and Douglas firs, some of them 300 feet tall. Elk Mountain is considered sacred to the Cheam people, and has long been used for hunting, gathering, medicinal plants and spiritual practice. One proposed cut block shows evidence of culturally modified cedar trees, whose bark has been cut for practical and ceremonial use.

In the Elk Creek itself, band members and others fish for chum and coho salmon and cutthroat trout. Logging on mountainsides above the creek can adversely affect the stream below, especially the spawning beds (Elk Creek Action 2003). In October 2003, a group of mostly women and young girls blockaded the CN Rail line that runs through the reserve. The group also opposes a plan by Resorts West to build a ski resort that will include 20 lifts on eight peaks, three resort villages, a golf course and condos (Heidi 2003).

We have tried negotiations, litigation and written notices; so far none of these tactics have worked. It does not matter what we say, governments, and big corporations go ahead and do what they want even if it means destroying someone else's life. This attitude leaves us no other alternative than to take action to protect what is rightfully ours (Elk Creek Action 2003).

3. FINDINGS

This research is based on the hypothesis that Aboriginal women are central players in protest activities in their communities. Data collection at three sites sought to document systematically both the role of women in protest and the gender-specific approaches and impacts they experienced. It also explored the implications of anti-terrorism legislation on Aboriginal women's protest activity and began to develop an Aboriginal women's definition of human security.

The women did not view the disputes as isolated events, but stressed that their protests were rooted in a long and complex history that has marginalized Aboriginal people in Canada. Factors that impacted and contributed to the disputes included the loss of land and traditional lifestyle, the treaty process, political struggles within their communities and with government, the colonizing impacts of residential school and the *Indian Act*, persistent racism from mainstream society, and the everyday reality of their communities.

As women living close to the land and interconnected within their communities, they viewed the disputes as affecting their people as a whole. The women did not consider the men in their communities as separate from them or from the struggle. They acknowledged that the men's support varied, with some actively backing their efforts and others opposing them. Where possible and applicable, the role of men in the protest is explored and contrasted, although men's gender roles were not a specific focus of the data collection. Clearly, more comparative research in this area would be helpful.

The findings are discussed in three sections — motivation, roles and impacts, and outcomes — with a focus on women's gender considerations and perspective. A final section examines women's definition of human security. As far as possible, women have been allowed to tell their stories in their own words. The findings include general observations and anecdotes shared by women at all the sites, with an emphasis on key themes: cultural identity, spirituality and environmental integrity and protection.

Motivation to Action

Cultural and Historic Claims

No matter the issue in their communities that prompted action — fish, trees or resorts — the women viewed their activities as a quest for justice and preservation of ways of thinking, living and doing as Aboriginal people. Some did not like the term protesters, feeling it failed to depict their goals and rights.

> *We're not protesters. We're Indians out on the land, teaching our children the ways.*

None of the women felt that peaceful actions could be deemed illegal, because Aboriginal title, inherent and treaty rights, and Supreme Court decisions, such as *Marshall*, allowed them to be on the land or in the water. They set up blockades and camps in the hope that

those actions would earn respect and understanding for those rights and protection for them in the long term.

In describing the events that led up to the dispute, two women took a holistic perspective, identifying historical grievances and cultural misunderstandings that contributed to present-day situations. For example, in Mount Currie, trap lines destroyed by loggers would have indicated human activity and supported an Aboriginal claim to the disputed territory.

> *They found the trap line. They and the loggers came and destroyed them. They didn't want any evidence. This started in the '30s.*

> *In the '30s and '40s, there was a man here by the name of _____. He had a logging company here and he was telling us that even then, they went and found gravesites, petroglyphs and culturally modified trees. Any signs of us using the land, they were destroyed.*

The women felt some cultural values, such as sharing and hospitality, ultimately set the stage for disputes.

> *If someone came to me, maybe from Vancouver and said, "I'd like to build a cabin and just use it for a short time," I'd say, "Well, OK. Build a cabin. Come to my property and build a cabin. You can stay for a short time or come and stay at my house." Because that's just the way I am and that's the way she is too. She'll end up with lots of people staying in her house and I do too. Sometimes I'll have 12 people sleeping in a little house and that's just the way we were brought up. But when our ancestors, our grandparents did that for the white man, they thought they were just staying for a short time. They didn't know that the land was sold and they had a certificate saying that they owned it.*

In British Columbia, elders spoke of the understanding that there were a lot of resources available to everyone, and people's treaty rights gave them the right to fish undisturbed.

> *When I was young my father used to go fishing and nobody ever bothered him. He didn't need a licence or anything to go fishing ... he takes his traps out and doesn't bother anyone. So I don't know why at that time they were so scared that the Native people would fish all the fish.*

Gender Roles

A compelling motivation for all the women was their gendered roles as mothers and grandmothers. They felt strongly that these roles required them to preserve the land and everything that lives on it, for the sake of the children. This perspective was expressed most strongly from the older women and the elders.

> *We're brought up to protect our children, and whatever our surroundings are and when we go out and fight on those issues, that's how we fight. So we do get most of the women, mostly women, out fighting all the time.*

> *For me, it's like showing ultimate love for your family, standing up for your rights.*

The women saw their actions as an extension of their roles as protectors of the home fires and purveyors of traditional knowledge to the younger generations. Some said their grandmothers had cared for the environment, and they had to do the same.

> *As a woman, she looks after her grandchildren and she's raising them and we're thinking about her grandchildren's grandchildren. I'm thinking about my grandson's grandchildren. That's the way we were both brought up. Her by her parents and me by my parents and my grandparents and they taught us that. Because they taught us that, today we have the opportunity to go into the mountains and pick the medicines, and the berries, and to use the vegetation that we use. And we want that opportunity for them too, seven generations down the line. We have to think that way.*

The women's commitment reflected a strong sense of connection to future generations of unborn children, to whom they would be accountable for their action, or inaction.

> *The thing that drives me is the children ... there's the tiny children who can't speak for themselves that are growing up and if we don't do something, they will never have a chance. If we are quiet and we just let things go on and on and, we can never face our little children or our grandchildren and say, "Well, I tried, I tried to stop the logging trucks. I tried to protect our way of life." But now, we can.*

The women acknowledged the emotional dimension of their struggles, saying this gives them particular strength and direction as women.

> *The women always were the front-line warriors. I would say the reason we fight so hard is because we fight through the heart.*

Protecting the Environment

In all the sites, women spoke very passionately of the environmental destruction that was already impacting them, with troubling implications for their immediate lives, and for future generations. They felt being able to live off the land became more important in light of high unemployment, growing funding cutbacks to their communities and years of cultural loss.

> *I know that Canada has lost its standing in the human rights, being the best because of the situations that we as Native people are in ... I know a lot of people think it's a handout for us but I think it's very little. It's a drop in the bucket for the things they've taken from us for centuries — our resources, our*

> *culture, our very essence, our shaming, our confinement to residential schools. Or you know, telling us that we're heathens and we have to become Catholics and then those priests are the very ones that abused us. So where are we? No wonder why we're in this state of flux.*

Maintaining a close link to the land means prosperity and dignity — in short, survival — for their communities and their identity as people.

> *I don't want any more destruction brought to our communities by people, because our animals, our trees, our water, our plants, everything means so much to us. I live that every day... We all live that way. That is our way of life. The grass-roots people you know. We are the people of the land.*

In all the sites, the women still rely on food from fishing, wild game and berries, others harvest medicines. In two sites in particular, the women said that at least 60 percent of their food came from traditional sources, a diet considered healthier for First Nations people than the processed foods of supermarkets. The land sustains them with a much-needed hedge against the modern-day poverty experienced by many in their communities.

> *My common-law husband is a trapper and all we eat is wild meats. He kills a moose or a deer and that lasts for a whole year or half a year and then he kills another one. I never have to buy meats. That saves me a lot of money. And we use wood for heat and that saves me money again.*

Any environmental changes would impact women directly, so they felt obligated to take a stand. They did not identify themselves as distinct in their relationship to land, explaining that men in their cultures, as hunters, trappers and fishers, also had gender-specific roles that tie them closely to the natural environment, both for sustenance and spiritual practice. The women pointed out that the loss of hunting and fishing areas would impact men, ultimately affecting food sources and the well-being of the entire family.

All the women spoke of alarming environmental changes they had already experienced, making them fearful for how future encroachment might impact them. For example, in the Fraser Valley, near Cheam First Nation, clear-cut logging is increasing as Cattermole Timber harvests blocks of timber on Elk Creek Mountain. The women felt the cutting will ripple through the ecosystem, resulting in mudslides and other disturbances to what was otherwise a balanced environment. Clear-cut logging destroys the forest and natural habitat and had already caused drastic changes for fish in the Fraser River.

> *There's always a real big concern the last few years about the global warming. All this cutting away of the forest is letting the sunlight into the creeks, warming them up. They're not as cold as they used to be. I think that's a real big factor, and the problem we're having with it, in water temperatures and the river, which make it very difficult for a lot of the fish to reach their spawning grounds because it's too hot.*

They said sometimes a 50-foot buffer of trees has been left around creeks, but forestry officials may decide to cut the buffer back, citing the danger of winds blowing the remaining trees down.

In Grassy Narrows people are traditionally hunters, trappers and fishers. In the 1970s, mercury from the mills was found to have poisoned water sources and many people became sick. Logging has ruined trap lines and destroyed people's livelihoods. In recent years, the pace of logging has accelerated, damaging many berry picking and medicine harvesting areas. The women estimate half of their 2,500-square mile territory has already been clear-cut.

> *Before when I was growing up there was always logging trucks on the road but [I] never really saw what was happening until now. Like when you go how big the clear-cuts are. It's like they have bigger machinery and better machinery, and they do more damage now, faster and it's devastating.*

In addition, they said band members found the discards left from the logging industry, including old machinery and oil dumped on the ground from servicing machines and vehicles.

At Mount Currie First Nation, the Band's blockade at Melvin Creek is meant to protect an unlogged glacial valley that serves as an important hunting and gathering site for the Band and other First Nations people in the area. The women said ski resorts elsewhere had disturbed the animals and destroyed the plants they gather for food and medicines.

> *We're trying to save our land, I mean, for our own medicines. There's some people who know what medicines can do, what plant to pick for certain medicine and all that. You can go up there in the fall time and there's still good shoo-pi-tack. We just want to keep the traditions, old trap lines, and everything and there's even the miners up somewhere up there I heard. It's all about to keep it for our own use. Look at all the bears and all that coming in at Whistler. They're crying about all the bears up there. The bears go in and destroy the houses now.*

One woman spoke of the environmental impact that she sees occurring closer to the reserve.

> *Last spring, some of our guys went fishing and someone brought me a fish. They brought me five trout, rainbow trout, and I was so glad to get them. I then opened one of the fish and it was all black in the inside. I had to have it sent in to be analyzed and it was oil from motorboats and you know that jet boat that they have in Pemberton that they have to jet people along the river. It was all totally black. It was as black as that in the inside. Even part of the flesh of the trout was black.*

At Burnt Church, women spoke about times when fish and seafood were plentiful for Mi'Kmaq people on the coast.

Down the shore, here, we used to just go down and start fishing. But now there's no fish at all. I remember...just go down the shore. Like there's lots of lobster, and just pull your fishing line [for] catfish.

The women spoke of traditional conservation methods that band members followed and were reinforced in the community-based management plan for harvesting fish, which gave them only two percent of the total lobster catch. Native fishers would throw back female lobsters and refrain from setting traps during the lobster molting period in the summer.

No, we're not going to eat all the lobster. We want to save it for generations also. We're not going to be the only ones eating these lobsters. You know we want to feed our children and our grandchildren with these.

The women felt the increased fishing had slowly depleted the fish and seafood, forcing changes in tastes in both communities. The pressure on natural stocks exacerbated the tension between Native and non-Native fishers, leading to disputes they felt First Nations people did not win.

Salmon and all the other fish were more plentiful until non-Natives cleaned that up. Then when there was no more fish, they were introduced to lobster ...then the same thing happened with the lobster, like the codfish. They started and they said Mon Dieu, it's pretty good. So they just started taking the lobster and catch it themselves. Again, started bumping off the Native people, because there was moneys in this lobster that before they wouldn't even look at it. So it was like a dead man's catch — can't go out there and catch fish but you can scavenge shellfish...It's funny how something like that turns into a delicacy and people fighting over it.

The women closely linked the health of the environment with the well-being of their own people. Environmental destruction and the disappearance of their traditional territory were directly tied to social and economic problems they face in their communities.

It's not just about like saving trees. It's about also what I see happening in Grassy. Kids are getting into problems like alcohol and drugs, loss of culture and they're not doing too good in school, vandalism ...our culture is land based so therefore clear-cutting is destroying that, because all the forest is gone. Everything about our culture is about the land, our medicines, our spirituality.

Most of the women understood the effects clear-cutting would have on their family and community. One woman told how clear-cutting impacted her father's trap line, and his life.

The clear-cutting started to happen and my dad, his trap line was one of the first areas that was affected...there's no wildlife there, it's just all clear-cut and he eventually lost interest in trapping, because there was nothing there for him. And then, he turned to alcohol. It destroyed his life and eventually killed him.

The environmental change through economic development and encroachment of civilization could bring further negative influences to their community. In Mount Currie, the construction of a paved road as part of the 2010 Olympics development will increase the amount of traffic, and the influence of the outside world. Some women are concerned about the arrival of organized crime into their isolated communities. One specific gender impact is that more young girls from their community will be lured into the sex trade and that drugs, already showing up in their playgrounds, will become more prevalent.

> *I went over there [to the community school] and I was talking to one of the janitors. "Yeah, we've been finding needles, hypodermic needles. It's in the bigger playground." So, you know, how do you police that? How do you make our children safe? It's that kind of thing too.... I get scared to even just to send them, because I don't know what cars are zooming by and who is going to be coming here.*

Safeguarding Spirituality

Intimately tied to the environmental concerns is an understanding of the sacredness of the land, the forests and all creation. Women at all the sites spoke of the spiritual dimension of their actions, both in protecting spiritual sites and as a source of strength.

For the women in British Columbia, the mountains are integral to ceremonial life. Several women referred to a return to traditional ceremonies long practised by Aboriginal people, in spite of earlier efforts by authorities to outlaw both those ceremonies and the languages. Ceremonies and teachings from elders, they said, help people learn their roles and teach them to live with each other in a good and respectful way.

In Burnt Church, an elder spoke about keeping traditional values alive, passing them onto youth and keeping them away from the negative influence of drugs and alcohol. She said the dispute was almost a test of some of those values, which her male relatives also sought to preserve.

> *We need to continue being nice to one another and show that kindness, bring that back. We got self-esteem and bring this stuff back and our spirituality and you know just continue doing what we need to do. Like listening to my brothers the other day and my uncle talking about their spirituality and how they want to move on and how it works and you know, have faith. I think that's where they approach it but darn it, sometimes it just goes out the window when you hear something bad.*

At Cheam First Nation, winter ceremonies are conducted each year on Elk Creek Mountain, where the sacred objects and clothing left after the ceremonies are supposed to remain undisturbed.

> *Our people, their regalia, they bring it up to the mountain when they're done with it. There's a lot of people here that have gear, we call it gear, in the mountains. It's a real concern for some of our young kids that come up to the*

mountain if their mountainsides are destroyed, because they figure along with that will be their gear. And there's spirits.

Destruction of such sacred gear causes extreme anxiety among the young people because of

the way they're taught in the long house. They're taught the value of all the Earth and the sacredness of all their gear and what it means if they lose it. So it's really a big concern to some of them.

Indeed, where logging access roads have been built the women already see evidence that sacred places are being polluted and desecrated.

We had a couple of hot springs that used to be our sacred area and we go pray and whatever and now we can't even go and access it, because there's parties and whatever there. We don't even know how clean it is anymore.

In all the sites, spiritual practices, through prayers, ceremonies and offerings, were a common feature. Each camp or blockade had a sacred fire, lit and maintained by the women.

We directed the men to set up a camp and we set a sacred fire so that fire was there to protect our lands. That fire burned for about two and a half years before it was put out and re-set again, because there was a lot of things. We had circles[40] and people came and told us lies around the sacred fire so it was directed by a pipe carrier for us to let the fire go out and take the ashes and bury them so we had to reset the fire again. That was set to protect our lands, to help us to have the strength and the energy that we need to protect our lands for our generations to come.

In Burnt Church, women performed a ceremony on the water, asking that community members be kept safe and the situation be peacefully resolved.

It was really hard, because the first year go out there and fish, and stuff, so and we'd go out there and do water ceremonies. And we did another water ceremony, at the point where we do our powwow. Light the sacred fire, we did the water ceremony there.

At the height of tensions there, some band members discovered their ceremonial arbour, where powwows are held, had been burned to the ground. The women considered this act akin to burning a church. Two days later, the arbour was rebuilt by a non-Native businessman from a local community.

Some women felt it was shameful for people to be fighting over the lobster. They were startled when the day after a community prayer on National Aboriginal Day, so many dead lobster washed up on a nearby shore that band members had to use a tractor to remove them. They believed the incident resulted from greed over lobster, which earned non-Native fishers up to $150,000 a season and was depleting fish stocks.

> *I believe that when those dead lobsters came ashore, that was lesson to both sides, 'cause we're fighting for something that didn't really belong to us....in the natural sense, it doesn't really belong to nobody. It's there for food but what we're doing, we're fighting for it. The Creator put it there for us to eat and now all we're doing is fighting for it.*

Some felt that ancestors were directing them in their efforts.

> *I couldn't understand why I felt so strong about the land. I really had no way of doing something about it even when I was here, I knew it was something that I had to do and I did stay here. I knew it was important to be here. One night I had a dream and I didn't understand why I was here. It was a powerful dream...I dreamed that I was in the roundhouse with elders...they were saying that we would know what to say. We would have knowledge that we never knew we had because it is passed down to us by them. And I was really surprised...When I blinked my eyes again in my sleep, all of a sudden all the elders disappeared...some of the people I dreamed of that didn't come to the blockade eventually did come and it kind of confirmed my dreams. Some of the people you wouldn't expect to come, actually came and they were in my dreams. And then it does happen to us sometimes, all of sudden someone will say something that you wouldn't expect them to say. They surprise themselves.*

Seeking a Voice

Women's exclusion and limited voice on many levels compelled them to action. In their communities, few were active in formal political structures — elected chief and council or tribal councils. Their political influence and authority derived through the pressure they applied as mothers, grandmothers and elders in their communities; at all the sites, they felt they should have as much say as the elected officials. However, these roles and their interrelationships with the formal political structures were largely ignored by the outside world, who tend to view the band chief and council as the ultimate authority and voice. Governments and other actors often deal exclusively with the chief and council in discussing issues, negotiating agreements and signing deals. Decisions made at a nation-to-nation level superseded the concerns and perspectives held by women, elders or hereditary leaders in communities. In the larger world, the women's exclusion was both gendered and cultural. They felt their perspectives and struggles as Aboriginal people and as women were misunderstood, ignored and ridiculed by the media and various levels of government.

Women in Burnt Church were disillusioned with band politics, saying they did not participate in elections because, they felt the chief and council acted in self-interest and did little for the women in their communities.

> *I'll tell you the truth. I never voted for the last six years. I'll go in there, make a show and that's it. I don't why should I vote for somebody that don't even fucking look at me.*

Of all the women interviewed, only two were actively involved in band level politics — one as a former chief, another as an elected councillor. One had resigned mid-way through her third term as chief, citing strife between herself and the council on what strategy the community should take to stop clear-cutting.

> *Our council changes every two years. I was in the third term. And this particular council was a fairly new council and one of them had just been taking _____ training for about 10 years. Of course the only thing that she could understand was work with them. So anyway, I stepped down in February and told them that was it and didn't you realize that things were going to happen, because all of a sudden _____ got approved to do the logging. People were pushing forward. We had the highways truck sitting on our land. They never used to do that before, like when they were working on the roads. They'd park on their property.*

At all the sites, the elected chiefs and councils either did not support the women's stand or disagreed with their tactics. The possibility of financial gain through jobs or business opportunities, either for themselves or their impoverished community, proved too much for some to resist in the face of pressure from government or companies, the women said.

> *They dangled that carrot in front of him [the chief]. They wined and dined him, both him and a few council members. One of the council members, she was a great supporter of what we were doing. She was wined and dined and very easily she went over to the other side.*

The women's political actions typically spanned the elected tenures of different chiefs and councils, as band elections are held every two or three years. The women felt changes to government slowed their protests, as they waited sometimes for newcomers to orient themselves in office or lend them support that didn't come.

> *I was doing it by myself. Like I said we didn't have the support of the council. They agree that there shouldn't be any developments but they didn't know how they were going to stop it. They kept saying, we're working on it, we're working on it. By this time, they'd already had 17 days of logging.*

At all the sites, women spoke of being excluded from any negotiation between the band and the major players — governments or logging companies — whose representatives refused to speak to protesters and approached the chief and council instead. They feared that a deal or settlement would be signed without their consent or knowledge, something that did happen at one site.[41] The actions of band governments sometimes actively undermined the protest efforts. Women at one site said the appearance of van loads of RCMP and dogs at a blockade meant someone on council must have given permission for police to enter the reserve.

Political action or protest activities were sparked after years of unsuccessfully trying other avenues — negotiations, litigation and media campaigns — to gain recognition on treaty and inherent rights.

> *They don't really work. You can sit at the table until your face goes blue and at the end of the day the government's gonna say well, we heard you. We consulted with you. Now, we're gonna make our decision.*

> *If you're not going to change anything, then you're going to stay like this forever. This is how it's gonna be, our lives.*

Many of the women said the media was unsympathetic to the concerns of First Nations people, and dismissive of their perspective.

> *What used to piss me off is when, on the news, every one of them would label us as defying the government for the fisheries crisis. They always said that they're defying. And to us, we weren't defying anything. We were just doing what was right, under the law.*

Sometimes, they felt the media did not give balanced coverage to their concerns. At Mount Currie, women spoke of being frustrated that the pro-Olympic lobby in Vancouver received so much coverage, while much of the opposition to the games was silenced.

> *They had money available for them to make posters and to let the people know, "OK, the Games are coming to Vancouver, it's a great thing." But as soon as we tried to do something there was an immediate lack of coverage. We set up press conferences and no one would show up. I spoke up a lot in the newspapers and very little things were written, if at all. I went to several meetings in Vancouver, Squamish talking about the Games saying, telling people why. What I found was when I went to speak to the grass-roots people, they listened to me and they applauded me, told me to keep going. They encouraged me to keep going to save the lands from destruction.*

The woman whose house was searched by the RCMP and members of the Integrated National Security Enforcement Team (INSET) felt sensational and unsubstantiated newspaper editorials fuelled rumours that she was hiding weapons in her house.[42] She felt INSET and the RCMP must have used those clippings in deciding to conduct a raid.

> *There was a smear campaign going on in the Native Youth Movement and we got it right away about stockpiling weapons. You know we don't use that kind of language among ourselves.... Native youth stockpiling weapons came out in an editorial in a paper like the* Province *or the* Sun*... it was an editorial so someone kind of wrote it and then people were writing back, "Well, if they got stockpiles of weapons, then that's not right." So people were writing in but it was all bullshit. There were no facts or anything to it.*

Only women in Burnt Church said the presence of the media could be positive in that they afforded some protection to people. They felt DFO officers and non-Native fishers were less likely to be aggressive to Aboriginal people in full view of reporters and cameras.

Within the legal system, the women were frustrated that Supreme Court of Canada decisions that recognized their right to the land and the need to consult them over development were not enforced at ground level.

> *We go to court and we win these cases in court, go to the highest courts in Canada and win them and they still don't. We have to go back and test them and by testing them it means we have to go and do either another blockade or we have to practise our rights. Sometimes, we get charged for that and we have to go back to court. But that's how you're testing some of these court cases and on and on and on. Even their judicial system has to be looked at... It's not fully equipped to accommodate our interests or our rights. I think those have to be really changed. Not even just reviewed, they have to be changed. Period.*

> *What I don't understand is why is the government doesn't apply its own justice. Why do they override the Supreme Court of Canada? You know? And if they can do that, what's the difference about their Canadian citizens doing that? It's not right that when you look at the* Marshall *decision when the Crown went up to the Supreme Court, you know, and it's the highest court and they overturned it, the government. So I don't understand their system, because right now their system's telling me that they don't care about the justice. It's only the little people that have to abide by it but not them. They can overturn what they don't like and what they don't want.*

Individually and collectively, all the women said the justice system discriminated against them as First Nations people. Charges such mischief, trespass, obstruction or intimidation were laid against them in an effort to shut down their protest. One woman, who served 71 days after being convicted on charges of assault and obstruction in connection with a ski resort demonstration, said she could not access legal defence or wait for a travelling legal aid lawyer to come to her community.

> *Once they get us in the court, we have no money to get a good lawyer. We can't afford to pay for anything. We either go into debt or spend 24 hours a day fund-raising for legal fees.*

> *We have no idea of how to access or to leeway ourselves using the law or the courts in a good way, because that has always been against us.*

Where they particularly felt the impact of non-application of court decisions was at the provincial level. Though their rights were recognized at a federal level and in court decisions, often they were left to deal with provincial officials who did not respect court rulings or treaty rights.

> *They send in a bureaucrat, like the area manager who has no authority to even talk about our rights and title, but has the authority to make a decision on a project.*

For example, timber-cutting licences are issued, despite the impact on traditional territory, without the knowledge or consent of the First Nations. Clear-cutting was environmentally unsound, they felt, even if it did not violate provincial laws. Likewise, they said provincial environmental legislation was not enforced.

> *Oh that chemical that was dumped, it was illegal for them to dump that, because it was really toxic and four environmental groups said to the Minister of the Environment, "You're supposed to fine the Dryden Paper Mill, because they weren't supposed to dump that in the water." And the Minister of the Environment didn't do anything. Like these four environmental groups pushed but they didn't get a response. It's just like they just turn their heads the other way.*

Government conservation officers and loggers do not understand or give credit to knowledge and information that First Nations people have about wildlife and environmental conservation. One Grassy Narrows woman said she was frustrated at trying to explain the disappearance of animals to a meeting of government officials, whom she said "had an answer for everything."[43]

> *Like martens, for example. One trapper said, "There's no more martens there." Then the biologists said, "Well, they're under the snow, you know, because I did see them there and they were walking around under the snow."... That's his explanation of why they don't see the martens.*

At Grassy Narrows, the women expressed frustration that their dispute was not resolved even though their reserve was part of the Kenora–Rainy River federal riding of the then Indian Affairs Minister Robert Nault.

Gender Roles and Impacts

While certain motivations sparked women to action, they brought to their protests a specific gendered approach and, in turn, experienced impacts that were gendered in nature. Some took on the role of "protector" in adopting bold and risky actions on the front line. While they may have done things they had not done before as women, they felt their actions fell within their purview — their rights and roles — as Aboriginal women. Some of the younger women said their roles were somewhat scaled back if they had small children in their care.

> *Women just can't get up and do the stuff that men are called to do. Men can automatically just get up and walk out and go, where a woman is, like even if it's your own boyfriend or husband, "Can you babysit?" So that's where a lot of frustration comes sometimes, with child care.*

While men were not entirely absent from the sites, they frequently acted as background players. Men contributed in gender-specific ways, such as building structures or staying in

the camp overnight or long term. At Burnt Church, men had a higher profile in the actual conflict on the ocean, as it was mostly men who owned the dories and fishing boats, or worked as conservation rangers for the Band. In one community, women said most men survived on welfare, at $195 a month, and were more concerned with basic survival than with political action. Some men were still struggling with drug and alcohol addiction. Elsewhere, men joined the action during the winter, but then accepted seasonal labour during the summer. The women at all the sites explained that while many women were involved, those who were not tended to be silent. The men, they said, either supported in the ways described above or were sometimes part of the elected band government that opposed their aims or failed to support them actively.

Protest Initiators and Strategists

The decision to launch longer-term and more challenging actions, such as setting up a roadblock or permanent protest camp, was usually preceded by smaller scale efforts such as letter writing or local demonstrations that did not produce results. While some of the women had little experience in protest, others were long-time activists who had already influenced events in their community. One had mobilized people to vote no in a referendum asking whether they supported the development of a ski resort in their traditional territory.

> *I was in the back of the truck with the megaphone and just hollering out, and telling the people what we were doing. They were drumming, singing, banging on our drums you know, just waking the people up at 11 o'clock on a Saturday morning. And a lot of people came out to listen and a lot of people commented, "You know if you didn't do this, I wouldn't have decided to go to vote." And that was the most people they have ever gotten to have a vote on any issue even for chief and council in many, many years.*

In most situations, women initiated the actions that led to a long-term protest or conflict.

> *The men weren't there. It was the women that took the initiative and the men that followed. The men stayed back and watched to see who were the organizers and the runners.*

In one site, a logging blockade began when one of the women's husbands, camping out alone on the side of the road, ran out in his pajamas to stop a truck he heard approaching. The next day, children from a nearby reserve school lay down on the road to stop logging trucks. Later, their mothers joined them and became key players in the blockade. At another site, two grandmothers decided to set up a camp and directed men to set it up and start a sacred fire. The women also set parameters of behaviour, by banning alcohol in the camp.

At Burnt Church, women were the first in the community to go out and set lobster traps after the *Marshall* decision was handed down. Some women felt they moved too quickly, but the court decision brought long-sought recognition of the treaty right to fish after years of limitations by the fisheries department on the amount of lobster they could catch.

There was this one time we all went out. There was nothing but women and that was back in 1999 when this first came out. So there was a group of us women, I'd say about 10 to 12 of us on the boat and we all went out, did the day, did the fishing.

My sister ____ took her social assistance cheque and just bought all traps, bait, whatever she had to get, and she went out there. But they cut all her traps in the afternoon. She lost everything.

Some women felt they had a duty as women to fight for the rights of the men even if some were unable to do that for themselves.

I accept my role to protect them even if it's only a few of us, even if it's only women and children, accepting that responsibility. Maybe someday, you know whatever we can get out of this, to make them strong and maybe get back on the land... that could help with instilling that pride.

The women's way of organizing themselves drew on links of kinship and community. Many were closely related by ties of blood or marriage, or had lived side by side for years. Unlike the band governments or government bureaucracies they deal with, the women did not establish a formal structure or organization at any of the sites.

It's just people who are interested on their own. It's not a formal group. There's no president, there's no secretary....We don't seek support from the chief and council. We just do it on our own as the people.

From recognizing that a situation was unjust and had to be addressed, women acted as the political analysts and strategists in the day-to-day operations.[44] From the beginning, they adopted a stance of non-violence, though sometimes in raids on the site, the RCMP would search for weapons.

There's no weapons here... we don't accept violence. We don't want to hurt nobody physically.

They couldn't find any arms in our tent, in our camp because we said right from day one, this is a peaceful camp. It is not armed and they did not believe us so they used these broken axes and pieces of sticks, saying they were weapons.

We've never ever, in all our days of blockades and what not, have ever been armed.

One woman, told that her house was being searched for a stockpile of guns, pointed out that hunting rifles are common in First Nations households and could be assumed to be potential weapons in a conflict.

> *We're still hunting and gathering communities out here and they've had guns. Kids have guns. Everybody's got guns, you know.*

Once their action was underway, women sat together to visit, share information and strategize about what they would do next.

> *We just come here and we visit each other and we talk about what our next move is going to be and we help each other decide that... Or we hear about cutting happening or somebody reports and that triggers us to go to a roadblock or that somebody sees trucks coming out and that triggers a blockade, which is almost automatic now.*

At most of the sites, women acted as spokespersons. Behind them were women taking up other duties, such as networking.

> *I stay at home. I'm their ears. If I hear anything I give her a call and then from there she calls someone else. So that's what I do. I generally stay at home and if I get a call, if it's something that we need to do right away, I'll mention it to her and then she'll start phoning all over the place.*

In terms of strategy, all the women in the disputes made use of their gendered roles to advance their aims. Sometimes, they put themselves directly into situations of risk. Their concern as mothers was clearly highlighted by a particularly poignant example in Burnt Church. Some women placed baby toys into the lobster traps that non-Native fishers would pull out of the water, vandalize and cut. They hoped to send a message that their families needed the lobster to make a living and feed their children.

At another site, a tactic used by the women was a "protest swim" at a scenic lake near the reserve. Band members have long used the lake for recreation and hunting. Recently, the province sold part of the land, including the nearby shore, to a private owner who has established a small resort and campsite. The women, together with their children, wanted to assert a claim to their traditional territory, despite the "No Trespassing" signs erected on the beach. They risked arrest to spend an afternoon swimming there.

On Cheam First Nation, the women grew frustrated with clear-cut logging that was quickly proceeding on Elk Mountain near their reserve. When the council did not react to their demands to do something, a leading woman rallied other women in the community. They called CN Rail, dragged two trucks across the tracks and for 27 hours blocked the railway running through the community. A video shot by band members showed a young woman walking on the railroad track less than 10 feet ahead of a train that moved slowly behind her. The women's blockade resulted in a meeting with the Minister of Forests and a one-week break in logging on the mountain. At the time of the interview, women were continuing to press the band government to take further action to stop the logging.[45]

At Grassy Narrows, band members argued with Ontario Provincial Police (OPP) that they had a right to blockade a public access road used by logging trucks. Although officers initially tried to tell them it was a provincial highway, the women insisted they had a legal

right to block the road. To their surprise, one officer had a clear understanding of their rights, which the women believe has helped keep the blockade peaceful.

> *In the end, that sergeant said, "It's OK, you guys. You're a peaceful demonstration. You're protected under the Charter of Rights and this is like a public access road so it's OK," I think that's why the police kind of stay away. There's just a little stick across the road there...it's a powerful stick.*

The women, aware they had neither the resources nor the manpower to shut down all logging roads, employed a strategy of roving blockades for the secondary roads. While they were aware of the limitation of this approach, their blockading called attention to their concerns but avoided a direct confrontation as was seen in Oka.

> *How the people have dealt with that is they've had roving blockades. They go and block one logging route over there and one over there, just like moving around and just really, really, I guess really irritating the loggers but it is to create attention to our situation and, and they haven't, like there's no change. They're still cutting, eh? Like they're saying we're breaking them but I don't think we are because this one guy says he has to make $300,000 a month to break even and that's something we never ever see in our lives — $300,000.*

At all the sites, children were a constant presence. Children both supported the efforts of their mothers and grandmothers, through helping with chores and cooking, or joining the protest, and served as a steady reminder to the women about why they were there.

> *All my grandchildren, they say "Grandma, we'll go and help you. If they're going to build this ski resort up there, we'll stop it."*

At the same time, women had tremendous respect for their children's opinions on the conflict. From previous experience, the woman had learned not to accept compensation or to agree to negotiation. They felt their children guided and reinforced them in this decision.

> *They, the kids, keep saying that they don't want compensation, because we've had compensation in the past. What they just want was the clear-cutting to stop and the pollution. What they're saying, they want to find their culture again, their way of life that we've had and use the land, because I think maybe that's what is missing. They find that missing in their lives, not all of them, but most of them. They're learning to value that.*

> *I guess because the kids are young, they say no negotiations and I don't know if that's how the real world works out there. But I like that stand. No negotiations, no compensation. Just stop clear-cuts, get out of here.*

> *My little girl, when we started in December, she said, "Mom, I have a funny feeling we're going to win," even though it was so chaotic, so crazy. I trusted her voice and that's what keeps me going.*

In serving in the role of "protector," women sometimes directly confronted authorities. In one incident, a young fisher was stopped on the highway by DFO officers who arrested him, confiscated his fish, took his money and threatened to impound his truck. The man's aunt arrived on the scene with other women and directly challenged the officers.

> *I was really angry and I swore at the one fishery officer who was standing there with this other fellow. I told him you take those cuffs off. You take those fucking cuffs off. He looked at me and he goes no. You know, just real sarcastic, eh. So I said take the fucking cuffs off them and he did that three times. He said fine. I said we'll shut the fucking freeway down.*

She demanded the officers call their superiors and then negotiated the man's release and the return of his property. She agreed the officers could keep the fish, but they refused to touch them. However, other woman at the scene said they would move the 200 fish packed in a plastic tote in the back of the man's truck.

> *One of the ladies there says we'll do it _____. She said no problem. So they got in the back of my nephew's truck, flipped the lid off the tote, and started throwing the fish over into the fisheries truck, because they pulled up beside it. They were just slamming it all over the fisheries [vehicle]. The fish was going all over the back, wherever they could throw them.*

Later when the woman appeared in court, she continued to challenge.

> *When I went to court they had this Crown counsel there and of course he was really gung ho to see me charged. When he was questioning me about different things, he looked at me and he said "what do you think gives you the right to tell these guys to take the handcuffs off them?" I said, "'cause in my position I feel I have the same power and authority as the Prime Minister." And his face just went white.*

Women in British Columbia also similarly challenged authorities, all the way up to the premier. One woman slipped into the opening of an Aboriginal culture centre in Whistler so she could tell Premier Gordon Campbell she did not support the hosting of the 2010 Winter Olympics in that province.

> *[I said to him] I want you to hear from lips why I don't want the Games here. I want you to hear the truth as it comes out. I feel it in my heart, I told him. I do not want the destruction of our lands because of the animals, because of the vegetation, because of our medicines, because of our berries and most of all, because I am thinking of the seven generations. I said, "you're thinking seven years down the line, I'm thinking further than that... [Then] there was a snap of the finger. There was six security around me, ready to grab me and I didn't know because they were behind me. His face just went red and he says, "Well, ah, _____" he says, "Why don't you phone my office and make a time and ah, I'll listen to your grievances."*

She was never able to arrange a meeting with him.

As a struggle continued, women frequently took the role of mediators to keep the conflict from escalating. At the height of tension in Burnt Church, women in the community calmed men and discouraged them from taking arms onto their boats to protect themselves. Eventually they talked them into setting up a roadblock instead of returning to the boats, where the previous day, non-Native fishers had fired shots at them.

> *That was the scary part for me, because then you wonder. They were willing to get shot at or get killed... they were serious about it. That's what really got the women when we seen that in their faces. That's why we really tried to calm them down and steer them to a different location, and we did whatever we could, because we had to control, you know calm that down.*

In another dispute, a woman protester drafted a safety agreement between the band and DFO on how the two parties were to behave during a dispute. In an effort to limit human contact between the two sides, the agreement spelled out how many boats the DFO could have and the number of officers per boat and required helicopters to remain 200 feet from Native fishers. The agreement, first signed in 2000, was discontinued in 2003 after Department officials pressed for clauses permitting fisheries officers to use their own discretion in disputes. This followed an altercation with DFO earlier that year in which a band councillor was beaten and pepper-sprayed.

> *They wanted to change some of the words. They said they would live by the principles of the agreement, but they wanted to be able to use discretion as to how many — how many officers or whatever they — what kind of force they'd bring in according to the situation.*

She said discussion on the agreement was sidelined amid reports that the DFO wanted to investigate her community

> *to see if we had guns, a mass of guns or weapons.*

The same woman also built strong alliances with environmental activists and people in the nearby white community who opposed clear-cut logging on the nearby mountains. In recognizing that the issues at stake went well beyond the concerns of her own community, she was able to build relationships that would strengthen her own efforts. Between different Aboriginal communities, the women also networked and kept in touch. Their support for each other's efforts included sharing resources or coming to attend each other's protests or blockades.

The women also networked with others outside their communities before deciding to take action.

> *I met a lot of people from South America and they said, "Don't let them in" and I met people in Salt Lake City, the grass-roots people there, and they said, "Don't let them." "Sure" they said, "the First Nations people will be*

there, we're going to sell all their trinkets and beads and they were going to do the opening ceremony. [At] the opening ceremony, [all] they did was one little dance. They lit the fire and the torch and that was it." That's all their involvement in the Games were. And when I tried to tell people that here, they wouldn't listen to be, because lies were told to them about our children standing on the podium receiving gold medals. They were lied to by saying, "OK, we're going to be the centre of it all." And I tried to open their eyes and say, "This is not true. They've been lying to us for hundreds of years. What makes you think that they are going to tell the truth now?"

At all the sites, women took on caring for the many people who came to support them — human rights observers, members of warrior societies and Aboriginal people from other communities. Frequently, the women provided food, lodging and even laundry service to people who arrived from across Canada. One woman consistently has a steady traffic of environmental activists camped out in and around her home. She often cooked for them, though at times their vegetarian tastes clashed with the fish and traditional meats she was used to preparing. Another recalls her young daughter questioning her about why the house was always full of people, sometimes up to 16 a night.

Jeez! I was standing here one day and I was looking [the daughter said]. There was a person in that chair. There was two people on the loveseat; the couch was all taken; people were lying on the floor watching TV. I look out here, there's a whole whack of people sitting around the table. All the chairs are taken. I go in my room, I go into Peter's room to go watch TV. There's kids lying on top of each other on the bed watching TV.

Some of the women tried to juggle family responsibilities with maintaining a blockade or camp and spending time at the site. Although their protest grew out of a concern for the welfare of families and others, paradoxically, these activities took them away from their homes. They were particularly concerned about how their involvement impacted their children and family.

My husband's at home with our four kids. That's kind of hard to explain to your family like why you're doing this to them. They think its' something else — you don't like them... For me, I'm a very protective mother and for me to leave my son for a day, it's hard.... Even while he was here, he broke his arm and I was crazy trying to look after him.... It was hard for me to be here and I wanted to be there with him while he was in pain. Someday I hope, like in the future, he'll understand why I did it.

Women had to continue nurturing family members, some of them quite frightened and agitated by the daily events, and found little time to take care of themselves. One woman felt the strain of combining multiple roles took a toll on her health.

I was getting sick physically in February and like I felt weak but I still kept pushing myself even if I was in pain. And sometimes I would get really, really tired and then I still push myself.

One woman said that when she felt exhausted by the dispute, she would turn to her spirituality for renewal and strength.

> *The phone stops ringing and the e-mails stop just for a short time.... I sit back, centre myself, pray for guidance, to get my energies back and then boom, I am gone again.*

Gender, Excessive Force and Bill C-36

All the disputes involved conflict with law enforcement officials, including police, RCMP, DFO officers and, sometimes, white community members. When asked if they saw themselves as terrorists, the women said they did not deserve that label.

> *They [the outside authorities] were terrorizing us.*

With the exception of Burnt Church, women maintained the front lines, and took the brunt of direct conflict through rough treatment or arrest. In some cases, women felt they were specifically targeted, because officers did not want to challenge the men.

> *There's men. My husband and my son are there but they more or less kind of play a background role. If there's any pushing and shoving, the women are still right at the front line.*

Other women lived with the fear of police and dogs, or were shocked by the sight of helicopters flying over their reserve and van loads of officers geared up with helmets, orange suits and military hardware. They worried daily about the safety of family members and were deeply distressed by the sight of male family members beaten up, arrested or tear-gassed.

Some women acknowledged relations between police and First Nations people were negative even before the disputes, and this history and context must be considered when assessing political action.

> *Fresh into the movement, it is already a tense situation for any Aboriginal person against the police, because of our history with them. [For example, one might hear that] "O's father died in police cells in ____, and is said to have hung himself but he was beaten."*

Several women commented that the RCMP has not been helpful to them for domestic disputes, discriminating against them both as First Nations people and as women.

> *Now I don't have nothing for the RCMPs. They're not there for us at all you know. You can call in about a complaint about something and then, they'll always find a loophole around it or something. "Oh well, we can't help you."*

> *There's another Indian drunk, or stuff like that, when women are getting abused by their husbands. Here we are trying to get help out to them, and they [the RCMP] say, "We can't do nothing because you're married."*

At Burnt Church, women found the use of force excessive, shocking and traumatizing. In what some now refer to as "the war," they would watch dozens of non-Native fishers arriving in large fishing boats on what the community came to call "Black Sundays." Non-Native fishers cut and destroyed hundreds of Native lobster traps.[46] As tensions escalated, several men were assaulted and shots were fired from non-Native boats. In a scene televised across the country, DFO officers rammed the small aluminum dories of Burnt Church fishers, capsizing several of them into the water.

> *We were all pretty surprised by the use of force. That was way too much, I mean that was crazy. They practically tried to kill us out there basically and they almost damn near did.*

Those officials, they felt, tended to react to Native people, even swamping a boat, but did nothing to non-Native fishers who threatened them, shot at them or beat up male band members.

> *There was about 16 boats coming from that side ... we went to go see the police, the RCMP, at the corner of the wharf here and told them "Listen, they're coming here, they're coming here to attack our men." They didn't do anything. I said if anything happens to us, you guys are going to be held responsible and we started taking down their licence plates and their names, but they still didn't do anything ...*
>
> *They said they were down here to protect us but that's not the way it was. They came here to protect the white people.*

The women felt their community members were blamed and criminalized for events, even though they were exercising a right upheld by the Supreme Court of Court. In Burnt Church, about 60 residents were arrested. One man served a three-year sentence; another suffered hearing loss after being attacked by non-Native fishers. The women said no charges were ever laid against non-Native fishers.

As the situation became more tense, more men and fewer women began going out on the dories. One woman said she wanted to continue, but did not have her own boat to use.

> *If I could get on a dory, I would get on, and go out myself, but I didn't have a chance to get on a boat .... Because there was not too many boats either. You know, they needed the manpower.*

One woman, a conservation ranger for the band, got very upset recalling how she was tear-gassed and arrested on a boat. Another woman in the community described the incident.

> *She was just a young girl. They treated her like any man; knocked her down on the floor of the boat. They put their knee on her back and handcuffed them in the back. And there was a white girl, a peacekeeper. They didn't give her*

> *the same treatment. It was so obvious that they even asked her if she wanted to have something to eat or drink, and they treated her so bad, the young girl.*

Later, she was left to sit handcuffed on the wharf in front of the non-Native fishers, which she felt the police did to humiliate her. Police held her in the cells for several hours before releasing her without charges.

At another site, police dispatched 13 police vehicles, together with riot squad members and dogs, in an effort to end the women's blockade. The women recalled that there was one officer for each protester. Women were resisting physically during the dispute; in one dispute their resistance was stronger than the men and they experienced direct violence. The women recalled that three RCMP dragged teenage girls out of the back of a truck parked onto the railways tracks to block the train. Officers were more likely to manhandle young women protesters, they said, because they were afraid of the men.

> *Women resisted. The men really didn't resist so they kind of went quietly but the women, most of the women resisted all the way and they got dragged. They had bruises and everything, all over. My sister's arms were all blue. I didn't even see her getting dragged down the hill, but somebody came and said they dragged _____ down the hill you know, and I said when? They said, "Well, she's in the police car." Of course, there's so much going on I didn't notice she wasn't even there. I knew my daughter got dragged there cause she was sitting on the back of the truck and they had to pull her off. And one of my nieces.*

At one site, women have had a long history of protest and blockades, around the protection of a graveyard, in support of the Oka stand off and to prevent the paving of a road. In the last protest, 67 people were charged. The women said the arrests, together with the excessive use of force, scared some community members from joining future protests.

> *One of our girls had her nose broken by the arresting officers. She had her nose broken. Some of our guys were put in choke holds and they actually passed out. People were getting beaten. The ones that they thought were our leaders were arrested.*

In August 2000, protesters blockaded the highway beside their camp for 17 hours. Later another blockade, not sanctioned by the women, resulted in a police raid on the camp. The RCMP dismantled the information centre the women had established in a trailer, and destroyed or confiscated radios, cameras, T-shirts, information pamphlets and documents related to the camp. The women did not know if the RCMP had a warrant, but said their search for weapons yielded only broken axes and pieces of stick.

At all the sites, the conflicts created considerable stress and worry for the women, concerned for family and community members, as well as the risks they faced to their own safety.

Everything that was happening was so overwhelming. You never knew what to expect from one day to the next. Who is going to get hurt? Who is going to jail today? Or who is getting their traps cut? Who is getting their boats rammed now? You know that was always a constant worry.

One Burnt Church woman had four sons and a daughter involved in the dispute. One son, who was beaten up and later charged for obstruction, needed medical attention from the police cell. When granted a single phone call, he dialed 911 to request an ambulance. Another had his boat rammed, was flipped overboard and later beaten. A third man had a gun pointed at him and dared the DFO official to shoot him. The woman, who stayed in her house on the waterfront, said she found the events too terrifying to watch.

It's a really scary thing. I just can't explain how I feel when I looked out the window and see somebody comes running in and tell me your son's boat is being rammed... I went into my bedroom and prayed that he would be all right. I lay down in bed and just waited and then there was just somebody coming in [saying] "OK, he's coming in."

One woman recalls seeing her younger sister arrested, handcuffed and being led away to jail. The women stood on the shore watching family members on the boats while bullets flew around them.

When she was on the boat she was handcuffed and she looked up just to see them staring down at her. And I could feel it, I could picture it, you know, and I was like, I almost started crying yesterday when she was talking, you know, it's like that's my baby sister. Heard she was in jail and oh, my goodness, that was scary, because I know she had to be out on the water, because she was a ranger. Everybody was worried about everybody being out on the water. My mom worried about her. I worried about her and you know, everybody had a family member out there helping in the fight.... At one point, I was along the shoreline taking pictures and you could see freaking bullets hitting the water.

The conflict in Burnt Church proved very frightening and stressful for children regularly subjected to the sounds of gunfire and helicopters flying overhead. Many of them had parents and family members involved in the dispute and knew they were out on the boats. When the conflict flared up, the women said they could see children watching from school windows that faced the water. Later, some children drew pictures of DFO officers shooting at Native people on boats. One woman was horrified to hear the games they played.

There were two kids running around in the basement saying I'll be the Indian, you be the cop and the cop was chasing the little girl.... I had to laugh, but then I didn't really know how to really react, because it was so awful but it was funny at the same time.

Formal charges laid against Aboriginal protesters are usually assault, intimidation, obstruction and mischief, and may required those charged not to engage again in any protest activities. Women were charged with the men for a variety of offences, particularly obstruction. The women said such charges scare band members away from protest activities. Their names then appear in police records and some are banned for years from going anywhere near the site.

One woman became a fugitive; warrants for her arrest were in effect for one and half years. She was arrested, pleaded guilty without a trial, and subsequently sentenced to 71 days at a women's correctional centre. She received 45 days for intimidation for blocking a highway and 26 days for breach of probation and mischief for drumming and singing. She felt police used her baby against her by refusing to allow her to breast feed.

> *The cop was holding him. They let him cry for hours before they let me have him, brought him into the cell so I could breast feed.*

She did not hire a lawyer, because she could not afford one and felt pressured to complete the process, because she could not stand being separated from her baby.

Following the September 11, 2001 bombing of the World Trade Center in New York, all the women said they feared that Bill C-36 might be used against them. They viewed the new law as another piece of legislation that could criminalize their activities.

> *All this money was going to people to create fear and then you could create a solution to that... What's the outcome that you want? It's this power and control and that happened. What we're seeing unfold, it was kind of like, this is going to come to us at some point.... So we knew and it was just a given that we would be affected by this national security fear.... We did have discussions and a year later, it happened.*

One woman whose house was searched under the anti-terrorism legislation by INSET and the RCMP deemed the whole episode excessive, deeply intrusive and unconstitutional.

> *They went to the extremes that they did, which was to put police tape around our house, telling neighbours to leave. They had the ambulance, the fire department. They had the ERT, which is the Emergency Response Team in the bushes if you can imagine. They had semi-automatics.*

She felt that her involvement with Aboriginal rights struggles in Canada and elsewhere made her and her family a target for the search under Bill C-36. Her suspicion was confirmed by a comment from an officer present during the search.

> *I carry a lot of propaganda and stuff about Zapatistas and Gustafson Lake. We have everything on those. We have tons of files on things you know, about indigenous struggles around the world, colonization, globalization and different rallies and posters.... I kept all that but they had gone through everything, all of our papers. Even one of the local police made a statement*

> *they had seen some of the stuff when they went through our house. "Well, you did have a lot of," what did he say, the roadblock materials that I had.*

She said afterward, she felt she had little recourse to find out what happened or to prevent similar searches in the future. Despite hiring a lawyer, she and her husband have never seen a search warrant and or learned any details from INSET and the RCMP about the allegations made against them by unknown people.

> *Go into any Indian's house and say, well, this person's just been labelled an Indian activist and stuff and [is] stockpiling weapons. They can do that, because someone called in an anonymous tip but we can't go on to say who did that. You've got anything to protect yourself. Anybody can say something and they can come into your house and do whatever they want and violate and then have an ongoing investigation when they can tap your house.*

They deeply resented any reference to them as "terrorists" and felt authorities tried to use that word against them. At one site, the camouflage outfits of young protesters were described as "terrorist-like clothing."

Outcomes

The impacts, at both a personal and a community level, continued long after the dispute subsided or was resolved. Some protesters were arrested and charges dropped; others find their charges are still going through the court system. Little has changed in the disputes, as camps or blockades still exist in most of these communities, apart from Burnt Church.

While women frequently defended the front line and challenged authority in their protests, they did not feel their actions had significantly changed gender relations. At the same time, altering gender relations was not a specific goal of their protest, though some voiced the inequality that existed within their communities.

In the case of Burnt Church, the outcome of the dispute appears to have worsened the situation for women and increased gender-based discrimination. The Band signed a two-year $34 million agreement with DFO following two summers of the lobster dispute. In exchange for money, the Band would waive its treaty right to fish and agree to certain limits on lobster fishing. Each band member is now allowed to set only one trap, in the fall, for personal food.[47] However, the women have never seen the actual agreement.[48] At a community meeting called to discuss the terms, they discovered the deal had already been signed. The women did draw up and sign a petition saying they had never consented to the agreement.

For Burnt Church, the women felt the agreement signed by the chief and council did not reflect what the community wanted and focussed too narrowly on fishing. Some people lost their fishing licences and a new wharf to be built will ruin fishing from the shore. Most of the women felt the agreement discriminates against them as women. The resources, money and jobs it brought were not fairly shared and it appears to have further divided the community between the haves, and the have-nots — many of them women.

> *What do we get? We never got jack shit, or even our houses looked at. Even if all this fish and shit that's — all this stuff — what about the women, eh? That's why the women and children are so poor and the men are getting rich, is because the whole topic in these three years was fishing, only.*

> *I've been making my rounds and talking to the women, and there is not an equal representative going on as employment, housing, anything that deals with the fisheries money that came in, because right now all the chief and council except two others and the members got brand new fish package. They got the boats, the traps. Meanwhile, elders, children, single parents, and disabled didn't benefit from nothing. They still don't today and that's what's going on.*

The women said those women who benefited from the agreement were mostly wives or family members of the chief and council. One woman said she was dismayed by what she saw as a sell-out by chief and council, but urged her family to apply for a boat so they could at least get something. In the same site, the women said some men were dismayed by the settlement, especially those who had experienced violence on the water and were arrested and charged.

> *He was really disappointed that Burnt Church signed an agreement...he says "Well, I'm behind bars for nothing now, eh? It was all for nothing."*

The women also reported wide discrepancies in salaries paid to working band members. Women typically earn $250 a week doing menial labour, such as cleaning ditches. Others in the Band, many of them single men, earned up to $1,000 a week. Some youth were being paid $400 a week, meaning they did not go to school and had more money than they knew what to do with. One woman said she heard of young girls hiring taxis so they could visit friends 40 miles away.

At Burnt Church and elsewhere, women wanted government officials to consult them directly. However, officials neither spoke to the women nor required the community to hold a referendum on the settlement and could be said to have played a part in marginalizing them. Elders said fear and financial dependency kept many women silent.

> *The women are really are not strong enough to come right forward there but there are some. We are developing like a coalition that we talked about but the women are so terrified too, you know, a lot of them. The younger ones anyway. When we get to talk to the younger ones they're upset and they're angry, and they're pissed but they won't say nothing to the leadership, because they fear that they won't get a job.*

In British Columbia, the women said they wanted to talk to officials on their own terms, suggesting a new process of consultation.

> *Talk with us or provide us with the money to be able to say: "Well this is how we feast." Come and see us. Come and see what we need for our security and not call the army in on us every time we try to move and mobilize.*

Like women at other sites, they felt that when male leadership does not consult women, decisions made are not in the interests of the entire community and can be harmful and divisive.

> *Talk to women. Come and talk to the women as human beings, as people of the lands. Talk to the people that use the lands. Our leaders, our leadership are not always there for the people. They're there for the money so they're not going to listen to us.*

At one site the ongoing protests and reaction by authorities' strengthened women's resolve to not back down.

> *What would I tell government? I think I would say what I've been telling them all along. They have to realize we exist. We have rights and that. We're gonna stand up for those rights. At least we are. And until they start recognizing it, there's going to be conflict and there will be people like myself that will stand up too. I do tell them that you might get rid of me, but I have trained a lot of people behind me.*

Women shared mixed feelings about the disputes. Some saw the events as empowering, and afterward they felt a stronger spirituality and a sense that they had done the right thing. Some said the dispute bought their communities together.

> *The whole community got together. They just dropped all of their anger or anything like that that they have among each other. They just dropped it, and then they stuck together. And that's the best thing about that war, that's what really brought us people together. That's what it took. I mean, that's sad though, but that's what it took.*

A few were concerned that the dispute deeply divided their community or led to what they saw as an increase in drug and alcohol abuse. Others coped with feelings of resentment.

> *When you go through things like that, the fish crisis there at that time, you never get over it. Something will always remind you of it. You even start hating the people that were there and didn't help us any and they were pretending they were protecting us, like the police and the DFOs.*

At a personal level, women at one site were only starting to come together and talk about their experiences. Some found it painful to revisit the events.

> *Even just looking at that videotape, the first time I cried, because I was so pissed off. It was hard to look at it. I had to look at it like three times before I*

> *was finally all right with it. But, what it did to me, the whole thing, it made me more determined to move forward and keep fighting.*

For some women, involvement in protest impacted their lives and made them think of different directions, including going to school.

> *I'm not even afraid anymore, only because I know, in a spiritual sense, that somehow things will work themselves out. We're going through this just to... it will only make us stronger and more determined to pursue, for myself, to pursue a law degree so I can understand more of who we are, where we stand and First Nations people. For me, it's the beginning of empowering ourselves.*

One woman said the stress of the protest, together with the feeling that the leadership had sold them out by signing the deal, made her want to move away.

> *I've got to leave. I can't do this around here no more. I'm going off to Connecticut. I'm going to find me a job and make some money and make a whole new life. Yeah.*

One outcome women spoke of was a worsening of race relations in their communities. Many felt uncomfortable going into places they had previously frequented and described incidents of taunting or racial harassment by non-Natives. The women felt the RCMP treatment of First Nations people did not improve and that community members remained highly suspicious and wary of law enforcement officials.

Human Security

In many ways, the women felt their human security was already compromised by the situation in their communities, including high unemployment, drug and alcohol addiction, and inadequate levels of government funding. A true sense of security, one said, requires a feeling of respect for self.

> *For our people on welfare or social assistance, we're being shoved to the provincial government and yet we're federal responsibility ... A single person, I think, gets $125 a month. Some of that is deducted, because they owe the store or they owe someone else .... So that sense of security is gone and some of them are so down, so belittled and so ashamed to try and go and ask again, so they live on next to nothing and a lot of our people are homeless.*

Given the reality of their communities, threats to treaty rights or unwanted encroachments and developments in their territories proved a compelling reason to organize and protest.

> *They have to realize we exist. We have rights. We're gonna stand up for those rights. And until they start recognizing it, there's going to be conflict.*

The women said their definition of human security centred on an adequate standard of living, environmental protection and respect for the rights of First Nations people, as guaranteed in the Constitution, numerous court decisions and legislation. Threats to the human security of Aboriginal people stemmed from a long-standing failure to understand and respect them as people, which one woman found deeply dehumanizing and discriminatory.

> *They tell us that we are lawless. We are not lawless. We have had our laws since forever. They tried to tell us we don't have a language. They tell us we don't have a culture, that we don't have a religion of our own. You have to have all these things to be a people. We have it, but they still don't consider us as a people. You go to Europe. They have these things. They're considered a people, as human beings.*
>
> *Where's our security? We're always looked at as the potential threat or whatever and we're not the ones who stole this land.*

Many felt human security meant the security for all members of their community and was closely tied with their ability to live off the land as much as possible, follow their culture and practise their spirituality.

> *My security is being able to go to the rivers and the lakes to fish, to hunt if I want, to pick the berries to survive as a human being. To see the animals roaming on our land, to breathe the fresh air and to drink the good water. That's my security.*
>
> *My dad had always said: "You know this is our territory." Not to just limit ourselves to our reserve boundaries. This is where we get our whole essence of being, using our territory in a good way and protecting it, continuing on using it for gathering and harvesting. We're out there to gain our own sense of being, like doing our spiritual ceremonies and accessing it. That sort of security.*

Although women voiced concerns about gendered aspects of human security — personal safety and the ability to provide for their families — they viewed their human security as intimately tied to the security of both their own community and that of Aboriginal people in general. In all aspects, their human security was strongly related to the natural environment, the spirituality of the land, and other people. There could be no human security in the absence of community security or environmental security.

A key component of their understanding of human security related to time. Human security, they felt, does not refer merely to the present moment, but is a timeless concept that derives from the past and extends into the future. Human security refers to the security of future generations, decades from now. For many First Nations, the standard test is seven generations. Decisions must be made to ensure cultural integrity and a healthy social and physical environment for those yet unborn.

Summary

For the Aboriginal women in this study, threats to their human security come in different guises. They view the ongoing marginalization of their people as a backdrop that leaves them vulnerable to further threats against their families, communities and land. At all the sites, their protests represented an effort to uphold or pursue treaty rights, maintain a healthy and balanced environment, and retain traditional practices and teachings. Limitations to fishing, clear-cutting of forests or the environmental havoc created by ski resort development will weaken their link to the land and the resources it provides. Their identity as Aboriginal people is further undermined as their ties to the land are weakened, making it harder for them to pass knowledge onto their children and grandchildren. The economic aims of largely outside forces will have drastic results for their social, cultural and environmental considerations and values of the women and their communities.

At all the sites, women took to the front lines to resist change, standing in front of trains, challenging authorities and risking arrest through blockades and protests. In approaches that were both bold and unwavering, they organized, strategized and resisted, sometimes putting themselves in conflict with authorities, and clashing with the elected leaders of their own communities. They brought a specific gendered perspective in their approach, one that challenged gender relations and roles but reflected ongoing and historical roles as "front-line warriors."

The women's definition of human security refers not just to an individual or the present, but derives from a collective and generational identity that depends on an intimate connection to the land. The women could not envision future security if forests and valleys are irrevocably altered or their ability to live off the land is severely compromised.

The threat of international terrorism, as defined by national governments in the current global reality, did not seem immediate or valid to them. Rather, their sense of insecurity came from what they considered "domestic" terrorism, thought they acknowledged the label of terrorist was more frequently applied to them. Bill C-36, they felt, represents an ominous legal threat, one they have no control over. What is real to them is the potential to enforce that law in harsh and heavy-handed ways. The legislation is a tool that could shut down their protests and silence their voices.

RECOMMENDATIONS

The authors make the following recommendations regarding Aboriginal women and human security.

1. Recognize and affirm First Nations right to self-government by implementing First Nations land and resource management agreements.

2. Amend Bill C-36 to exempt Aboriginal communities from this legislation in cases of disputes over land and resources.

3. Redefine "consultation" and the consultation process according to First Nations values, beliefs and processes. This will include consultation with the entire First Nation membership on matters regarding Aboriginal and treaty rights and natural resources. These consultations must incorporate women and consider gender impacts.

4. Agreements with DFO and resource agreements should be discussed, agreed to and disseminated in an open forum with First Nation band members and include a mandatory community referendum in the case of formal agreements between the First Nation community and the federal government. Such discussions must include gender issues and ensure the attendance and meaningful participation of women.

5. First Nation communities that develop and administer their own fishing or resource agreements must include gendered aspects, by incorporating women's use of land and resources and spiritual significance.

6. Include a discussion of gender impacts and implications in clear language, as related to the constitutional rights and current case law and guidelines to communities, police and other officials enforcing the laws.

7. Provide training in crisis management and gender sensitivity for federal government officials dealing in disputes, including those from the Department of Fisheries, Land and Water British Columbia, Indian and Northern Affairs Canada, the Royal Canadian Mounted Police, and others, to avoid the criminalization of peaceful Aboriginal protests.

8. Provide training and direction to First Nations communities and police on the drafting of safety agreements or protocols for protest in potential areas of conflict, with a particular emphasis on the gendered nature of conflict.

9. To ensure public safety, encourage police and the RCMP to develop demonstration guidelines that outline appropriate behaviour by officers and discourage the use of force and intimidating equipment.

10. By consulting First Nations elders, including women and men, introduce an Aboriginal traditional ecological knowledge perspective to research and respect First Nations teachings and knowledge in economic development discussions.

BIBLIOGRAPHY

Aboriginal Rights Coalition. 1993. "Submission to the Royal Commission on Aboriginal Peoples." Aboriginal Rights Coalition (Project North), Ottawa.

Albers, P. and B. Medicine. 1983. *The Hidden Half*. Lanham, MD: University Press of America.

Allan Gunn, Paula. 1986. *The Sacred Hoop: Recovering the Feminine in American Indian Traditions*. Boston: Beacon Press.

Allen, M. 2001. "Women Community and British Miners' Strike of 1984-85." In *Women Resist Globalization: Mobilizing for Livelihood and Rights*. Edited by S. Rowbotham and S. Linkogle. London: Zed Books.

Amnesty International. 2003. "Freedom from Violence: Violent Harassment of Environmental Activists in India." <http://www.amnesty.ca/women/freedom7c.htm> Accessed July 28, 2003.

Anderson Karen. 1991. *Chain Her by One Foot: The Subjugation of Native Women in Seventeenth-Century New France*. New York: Routledge.

Anderson, K. 2000. *A Recognition of Being: Reconstructing Native Womanhood*. Toronto: Second Story Press.

Anderson, K. and B. Lawrence. 2003. *Strong Women Stories: Native Vision and Community Survival*. Toronto: Sumach Press.

Anderson, Margaret. 1998. *In and Out: Economic Transactions in a 1945 Potlach*. <http://ctl.unbc.ca/anderson/asdiwal/anderson98b.html>. Accessed January 7, 2005.

Axworthy, L. 2001. "Human Security and Global Governance: Putting People First." *Global Governance*. VII(1): 19-23.

Baca Zinn, M. 1975. "Political Familism: Toward Sex Role Equality in Chicano Families." *Aztlan: International Journal of Chicano Studies Research*. VI (1).

Blee, K.M. 1998. *No Middle Ground: Women and Radical Protest*. New York: New York University Press.

———. 1998a. "Reading Racism: Women in the Modern Hate Movement." In *No Middle Ground: Women and Radical Protest*. Edited by K.M. Blee. New York: New York University Press.

Boldt, M. 1993. *Surviving as Indians: The Challenge of Self-Government*. Toronto: University of Toronto Press.

Bourgeault, R. 1989. "Race, Class and Gender: Colonial Domination of Indian Women." In *Race, Class, Gender: Bonds and Barriers, Socialist Studies/Etudes Socialistes: A Canadian Annual No. 5*.

Boyd, R. 2003. "The Canadian Human Security Approach – A Gender Sensitive Strategy?" Paper presented at the Human Security Women's Security Conference. Berlin: Feminist Institute of the Heinrich Boell Foundation.

Boyer, Y. 2003. *Aboriginal Health: A Constitutional Rights Analysis*. NAHO Discussion Paper No.1.

Bressette, S.E. 2003. "The Truth About Us: Living in the Aftermath of the Ipperwash Crisis." In *Strong Women Stories: Native Vision and Community Survival*. Edited by K. Anderson and B. Lawrence. Toronto: Sumach Press.

Brock-Utne, B. 1989. *Feminist Perspectives on Peace and Peace Education*. New York: Pergamon Press.

Brooke, J. 2001. "Canada's Tribal Women Fight (Mostly Male) Graft." *The New York Times*. January 1, 2001. <http://www.nytimes.com/2001/01/01/world/01CANA.html>. Accessed August 6, 2003.

Bunch, C. 2001. "Feminism, Peace, Human Rights and Human Security." *Canadian Woman Studies*. XXII(2): 6-11.

Bynum, V.E. 1992. *Unruly Women: The Politics of Social and Sexual Control in the Old South*. Chapel Hill: University of North Carolina Press.

Canada, Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT). nd. Canada's Human Security Web site. <http://www.humansecurity.gc.ca/menu-e.asp>. Accessed January 2004.

Canada, INAC (Indian and Northern Affairs Canada). 1997. Gathering Strength, Canada's Aboriginal Action Plan. <http://www.ainc-inac.gc.ca/gs/chg_e.html>. Accessed September 10, 2005.

———. 1998. *Measuring the Well-Being of First Nation Peoples*. Ottawa.

———. 2002. "Community Profiles." <http://sdiprod2.inac.gc.ca/FNProfiles/>. Accessed March 24, 2005.

Canada, Indian Claims Commission. 1993. "The Facts on Claims." <www.indianclaims.ca/download/facts-LANDCLAIMS_2005.PDF>. Accessed September 10, 2005.

Canada, Parliament of Canada. 2004. <www.parl.gc.ca/37/1/parlbus/chambus/house/bills/government/C-36>. Accessed March 2004.

Canada, RCAP (Royal Commission on Aboriginal Peoples). 1996. *Report of the Royal Commission of Aboriginal Peoples*. Vol. 1, Vol. 2. Ottawa: Ministry of Supply and Services.

Canada, SWC (Status of Women Canada). 2004. "An Integrated Approach to Gender-Based Analysis. Ottawa, Status of Women Canada, 2004 Edition." <http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/gbainfokit/gbainfokit_e.html>. Accessed March 23, 2005.

Canada, Information Canada. 1970. *Report of the Royal Commission on the Status of Women in Canada.*

Canadian Alliance. 2002. Declaration of Policy, sec. 44, 45. <http://www.canadianalliance.ca>. Accessed January 2004.

Canadian Dimension. 2002. "Anti-Terrorism Unit Uses Excessive Force on Indigenous Family." <http://www.canadiandimension.mb.ca/frame.htm>. Accessed March 2004.

Carter, L. 2003. "Grassy Narrows Fights for Their Future." *First Nations Drum*. (Spring). <http://www.firsnationsdrum.com/Spring2003/CovGrassy.htm>. Accessed June 30, 2003.

Carter, S. 1990. *Lost Harvests: Prairie Indian Reserve Farmers and Government Policy*. Montréal and Kingston: McGill-Queens University Press.

Carter, T.S. 2002. "Church and The Law Seminar, November 5, 2002." <http://www.carters.ca/pub/seminar/chrchlaw/2002/tsc-terr.pdf>. Accessed July 25, 2005.

CBA (Canadian Bar Association). 2001. "Submission on Bill C-36, October 2001." <http://www.cba.ora/pdh/submission.pdf>. Accessed March 2004.

CBC (Canadian Broadcasting Corporation). 2004. "Canada Pays $3.2 billion for 28 New Military Helicopters." <http://cbc.ca/cgi-bin/templates/view.cgi?/news/2004/07/23/seaking_replace040722>. Accessed July 30, 2004.

CCJS (Centre for Crime and Justice Studies). 2002. "Youth Custody and Community Services in Canada, 2000/01." *Juristat*. 22(8) (October).

CERD (Committee on the Elimination of Racial Discrimination) Report Ad Hoc National Network. 2002. "Report on Racial Discrimination Against Indigenous Peoples in Canada." Submission to the United Nations Committee on Racial Discrimination, July 20, 2002.

Commission on Human Security. 2003. Final Report of the Commission on Human Security. <http://www.humansecurity-chs.org/finalreport/outline.html>. Accessed July 27, 2004.

CPTs (Christian Peacemaker Teams). 2001. "Gunboat Diplomacy: Canada's Abuse of Human Rights at Esgenoopetitj." <http://www.prairienet.org/cpt/canada.php>. Accessed July 17, 2003.

———. 2003. "CPT in Canada." <http://www.prairienet.org/cpt/canada.php>. Accessed July 30, 2003.

Coon Come, M. 2001. "Remarks of National Chief Matthew Coon Come to the Standing Committee on Justice and Human Rights." November 1, 2001.

CRRF (Canadian Race Relations Foundation). 2004. "Canadian Race Relations Foundation Urges Balance in Anti-Terrorism Act." <http://www.crr.ca/en/MediaCentre/Newsreleases/eMedCen_NewsRel20011119.htm>. Accessed March 2004.

CUPE (Canadian Union Of Public Employees). 2001. "CUPE's Submission on Bill C-36 - The Anti Terrorism Act." <http://www.cupe.ca/www/516/ART3f54ec36a1145>. Accessed February 14, 2004.

Daniels, R.J., P. Macklem and K. Roach. 2001. *The Security of Freedom: Essays on Canada's Anti-Terrorism Bill*. Toronto: University of Toronto Press.

Delgamuukw v. British Columbia [1997] 3 S.C.R.

Dickason, O. 1992. *Canada's First Nations: A History of Founding Peoples from Earliest Times.* Toronto: McClelland and Stewart.

Elk Creek Action. 2003. "Save the Mountains: Unceded Pilalt Territory Threatened by Development." <http://www.elkcreekaction.org/cheam/pamphlet.html>. Accessed March 9, 2004.

Elliot, D.W. 2000. *Law and Aboriginal Peoples in Canada*. North York, ON: Captus Press.

Ellwood, W. 1996. "The New Internationalist Interview: Elizabeth Penashue." *New Internationalist.* No. 281. <http://www.newint.org>. Accessed on August 8, 2003.

Ember, C. 1977. *Anthropology.* Second edition. New Jersey: Prentice Hall Inc.

FAFIA (Canadian Feminist Alliance for International Action). 2003. "Canada's Failure to Act: Women's Inequality Deepens." Submission of the Canadian Feminist Alliance for International Action to the United Nations Committee on the Elimination of Discrimination Against Women on the Occasion of the Committee's Review of Canada's 5th Report. Ottawa.

Frideres, J. 1998. *Aboriginal Peoples in Canada: Contemporary Conflicts*. Scarborough: Prentice Hall Allyn and Bacon Canada.

Geddicks. A. 1993. *The New Resource Wars: Native and Environmental Struggles Against Multinational Corporations*. Boston: South End Press.

Gemini News Service. 2001. *New Internationalist*. No. 290, November 2001. <http://www.newint.org/issue290/update> Accessed August 8, 2003.

Goodwill, J. and N. Sluman. 1984. *John Tootoosis*. Winnipeg: Pemmican Publications.

Grassy Narrows Environmental Group. nd. "Environmental Devastation at Grassy Narrows First Nation." <http://www.envirowatch.org/gndvst.htm>. Accessed March 7, 2004.

Guerin v. R., [1984] 2 S.C.R. 335,[1984] 6 W.W.R. 481.

Hall, A. 2004. "Imperialism, Conquest, Indigenous Peoples, Aboriginal Title, Treaties, and International Law: The Occupation of BC, Iraq, and the West Bank, the Extradition Cases of Sitting Bull, Leonard Peltier, James Pitawanakwat, and John Graham." <http://people.uleth.ca/~hall/bc-kurdistan.htm>. Accessed August 6, 2004.

Hampson, F.O. 2002. *Madness in the Multitude: Human Security and World Disorder*. Don Mills, ON: Oxford University Press.

Heidi. 2003. "Cheam Meets with Resorts West." <http://www.thunderbay.indymedia.org/news/2003/09/8931.php>. Accessed October 15, 2003.

Hill, F. and L. Grossman. 2002. "Human Security or Military Security." *Global Fund for Women Newsletter*. March. <http://www.globalfundforwomen,org/4news/newsletter/2002-03human-security.html>. Accessed July 30, 2004.

Human Rights Watch. 1992. "Double Jeopardy: Police Abuse of Women in Pakistan." New York.

Indigenous Environmental Network. 2003. "Indigenous People and Globalization Program." San Francisco, USA. <http://www.ifg.org/programs/indig.htm>. Accessed August 6, 2004.

Indigenous Network on Economies and Trade. 2003. "Comments on the Proposed Policies Regarding the Conduct of Changed Circumstances Review Under the Countervailing

Duty Order on Softwood Lumber from Canada (C 122 839)." Submission to the U.S. Department of Commerce.

ICLMG (International Civil Liberties Monitoring Group). 2003. "In the Shadow of the Law: Report by the International Civil Liberties Monitoring Group (ICLMG) in Response to Justice Canada's 1st Annual Report on the Application of the *Anti -Terrorism Act.*" <http://www.hku.hk/ccpl/pub/conferences/documents/14062003b-iclmg.doc>. Accessed August 6, 2004.

International Forum on Globalization. 2003. "Globalization: Effects on Indigenous People." San Francisco. <http://www.ifg.org/programs/indig/IFMap.pdg>. Accessed March 23, 2005.

Jamieson, Kathleen. 1978. *Indian Women and the Law in Canada: Citizens Minus*. Ottawa: Ministry of Supply and Services Canada.

Kaplan, T. 1982. "Female Consciousness and Collective Action: The Barcelona Case, 1910-1918." *Signs*. 7(3) (Spring): 545-566.

———. 2001. "Uncommon Women and the Common Good: Women and Environmental Protest." In *Women Resist Globalization: Mobilizing for Livelihood and Rights*. Edited by S. Rowbotham and S. Linkogle. London: Zed Books.

Keeble, E. and H.A. Smith. 1999. *(Re)defining Traditions: Gender and Canadian Foreign Policy*. Halifax: Fernwood Publishing.

Kenny, C. 2004. *A Holistic Framework for Aboriginal Policy Research*. Ottawa: Status of Women Canada.

Klare, M.T. 2001. *Resource Wars: The New Landscape of Global Conflict*. New York: Metropolitan Books.

Klein, N. 2003. "The Olympics Land Grab." July 16, 2003. <http://www.nologo.org>. Accessed March 8, 2004.

Kwegsi. 2002. "Justice? Duress and the Burnt Church First Nation Fisheries Agreement with Canada." <http://www.turtleisland.org/news/news-onemans-kwegsi.htm>. Accessed August 6, 2004.

LaRocque, E. 1990. "Here Are Our Voices-Who Will Hear?" In *Writing the Circle: Native Women of Western Canada*. Edited by J. Perreault and S. Vance. Edmonton: NuWest Publishers.

Leacock, E. 1980. "Montagnais Women and the Jesuit Program for Colonization." In *Women and Colonization: Anthropological Perspectives*. Edited by M. Etienne and E. Leacock. New York: Praeger Publishers.

Leacock E. and Helen Safa. 1986 *Women's Work Development and the Division of Labor by Gender*. Massachusetts: Bergin and Garvey Publishers, Inc.

Loscombe, V. 1986. Historic Tales of Battleford. North Battleford: McIntosh Publishing Co. Ltd. <http://flash.lakeheadu.ca/~wepp/poundmaker.htm>. Accessed September 10, 2005.

Ma, S. 2004. "Canada: National Security and Civil Liberties." <http://www.geocities.com/sara_ma00/security/security.htm>. Accessed August 5, 2004.

Macklem, P. 2001. *Indigenous Difference and the Constitution of Canada*. Toronto: University of Toronto Press.

MADRE. 2004. "War on Terror or War on Women? The View from Latin America." <http://madre.org//articles/lat/waronterror.html>. Accessed March 23, 2005.

McAdam, D. 1988. *Freedom Summer*. New York: Oxford University Press.

Maggard, S.W. 1998. "We're Fighting Millionaires!' The Clash of Gender and Class in Appalachian Women's Union Organizing." In *No Middle Ground: Women and Radical Protest*. Edited by K.M. Blee. New York: New York University Press.

Mandelbaum, D.G. 1979. *The Plains Cree: an Ethnographic, Historical and Comparative Study*. Regina: Canadian Plains Research Centre. (First published 1940.)

Manitoba, Government of. 1991. *Report of the Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba: The Justice System and Aboriginal People*. Winnipeg: Queen's Printer.

Maracle, S. 2003. "The Eagle Has Landed: Native Women, Leadership and Community Development." In *Strong Women Stories: Native Vision and Community Survival*. Edited by K. Anderson and B. Lawrence. Toronto: Sumach Press.

Martin, C.A. 2002. "The Spirit of Annie Mae." Montréal: The National Film Board of Canada.

Matas, R. 2003. "Spotted Owl's Habitat Opened for Logging". *The Globe and Mail*. <http://www.theglobeandmail.com/servlet/story/RTGAM.20030709.uowll0708/BNPrint>. Accessed March 24, 2004.

Maxcy, M., H. Close, and J.O. Smith. 2002. "Canadian Anti-Terrorism Legislation: How May It Affect Charities and Individuals?" A Briefing for Canadian Quaker Meetings and Bodies, November. <http://cfsc.quaker.ca/statements/aniterrorbriefing.pdf>. Accessed June 25, 2003.

Mazurana, D.E. and S.R. McKay. 1999. *Women and Peacebuilding*. Montréal: International Centre for Human Rights and Democratic Development.

Merriam-Webster OnLine. 2005. <http://www.m-w.com/cgi-bin/mwwod.pl>. Accessed March 23, 2005.

Miller, J.R. 1996. *Shingwauk's Vision*. Toronto: University of Toronto Press.

Montour, M. 1987. "Iroquois Women's Rights." *Canadian Native Law Review*. 4.

Monture-Angus, P. 1995. *Thunder in My Soul: A Mohawk Woman Speaks*. Halifax: Fernwood Press.

Morris, A. 1971. *The Treaties of Canada with the Indians*. Toronto: Belfords, Clarke & Co.

Nanibush, W. 2002. "Water: Commodity or Sacred Resource." *Arthur*. Trent University. <http//:www.trentu.ca/Arthur/archive/36/36-13/feature.html>. Accessed June 26, 2003.

Native Voice Media. 2004. "Anna Marie Aquash Murder Finally Comes to Trial." http//www.nativevoicemedia.com. Accessed August 9, 2004.

Noel, K. 2003. "Batisseur: Le Geant du Papier." *Commerce*. <http://www.abitibiconsolidated.com/aciwebsitev3.nsf/Site/en/about/index.html>. Accessed March 7, 2004. (English translation at same site.)

NWAC (Native Women's Association of Canada). 2002. "Violations of Indigenous Human Rights." < http://www.nwac-hq.org/reports.htm>. Accessed March 31, 2005.

———. 2004. "500 Aboriginal Women Missing in Canada." <http://www.sistersinspirit.ca/engmissing.htm>. Accessed March 31, 2005.

Obomsawin, A. 1991. "Incident at Restigouche." Ottawa: The National Film Board of Canada.

———. 2002. "Is the Crown at War with Us?" Ottawa: The National Film Board of Canada.

People Not Profit. 2002. "Genoa Special: A Broad Statement from People Not Profit, Nov. 19, 2002." <http://www.peoplenotprofit.co.uk/genoa/genoa_statement.htm>. Accessed July 25, 2005.

Perreault, Jeanne and Sylvia Vance (eds). 1990. *Writing the Circle: Native Women in Canada*. Edmonton: NuWest.

Planet-Friendly. 2002. "What Really Happened In Toronto, March 22-23?" <http://www.planetfriendly.net/police.html>. Accessed August 3, 2004.

Pue, W.E. 2003. "War on Terror: Constitutional Governance in a State of Permanent Warfare." *Osgoode Hall Law Journal*. 41 (2 and 3) (Summer/Fall).

Quigley, T. 2003. "New Anti-Terrorist Bills Could Criminalize Political Dissent." *The CCPA Monitor.* IX (10): 1.

Rehn, E. and E. Johnson Sirleaf. 2002. "Women, War and Peace: The Independent Experts' Assessment on the Impact of Armed Conflict and Women's Role in Peace-Building." New York: UNIFEM. <http://www.undp.org/unifem>. Accessed November 2002.

Rose, M. 1998. "From the Fields to the Picket Line. " In *No Middle Ground: Women and Radical Protest.* Edited by K.M. Blee. New York: New York University Press.

Rowbotham, S. and S. Linkogle. 2001. *Women Resist Globalization: Mobilizing for Livelihood and Rights.* London: Zed Books.

Rude, D. and C. Deiter. 2004. *From the Fur Trade to Free Trade: Forestry and First Nations Women in Canada.* Ottawa: Status of Women Canada.

Saskatchewan Justice and Saskatchewan Corrections and Public Safety. 2003. *Working Together for Safer Communities.* Submission to the Commission on First Nations and Metis Peoples and Justice Reform.

Sayers, J., K.A. MacDonald, J. Fiske, M. Newell, E. George and W. Cornet. 2001. *First Nations Women, Governance and the* Indian Act*: A Collection of Policy Research Reports.* Ottawa: Status of Women Canada.

Shiva, V. 2002. *Water Wars: Privatization, Pollution and Profit.* Toronto: Between the Lines.

Sierra Legal Defence Fund. 2003. "First Nation Trappers Continue Fight Against Clear-Cut Logging: Landmark Grassy Narrows Lawsuit May Proceed." <http://www.sierralegal.org/m_archive/2003/pr03_0 7_18.html>. Accessed March 7, 2004.

Silman, J. 1987. *Enough is Enough: Aboriginal Women Speak Out.*" Toronto: Women's Press.

Simmons, D. 1999. "After Chiapas: Aboriginal Land and Resistance in the New North America." *The Canadian Journal of Native Studies.* XIX(1): 119-148.

Sjolander, C.T., H.A. Smith and D. Stienstra. 2003. *Feminist Perspectives in Canadian Foreign Policy.* Oxford: Oxford University Press.

SPEC (Society Promoting Environmental Conservation). 2000. "First Nations Reject Nancy Greene-Raine Mega-Resort Near Lillooet." <http://www.vcn.bc.ca/spec/spec/melvin/PresRel/Oct2.htm>. Accessed July 27, 2005.

Stalker, P. 1987. "Visions of Freedom: A Journey Through Pinochet's Chile: A Woman's Place." *New Internationalist.* (174). <http://www.newint.org>. Accessed August 6, 2003.

Steckley. 2001. *Full Circle: Canada's First Nations.* Toronto: Pearson Education Centre.

Sutikalh News. 2002."Sutikalh the Winter Spirit." Unpublished pamphlet developed by the St'at'imc Chiefs Council.

Taiaike, Alfred. 1999. *Peace Power Righteousness an Indigenous Manifesto*. Don Mills ON: Oxford University Press.

Tauli-Corpez, V. 2002. "Cultural Diversity: The Right of Indigenous People to Remain Different and Diverse." In *Alternatives to Economic Globalization: A Better World is Possible*. Edited by J. Cavanaghn et al. San Francisco: Berrett-Koehler Publishers.

Taylor, R. 2002. "Canadian Prime Minister Jean Chretien to Retire: Designer of the Infamous 1969 'White Paper' Withdraws Amid Battle with the Algonquins." <http://www.indiancountry.com/article/1030108729> Accessed July 31, 2003.

Tilly, L. and P. Gurin. 1990. "Women, Politics and Change." In *Women, Politics and Change*. Edited by L. Tilly and P. Gurin. New York: Russell Sage.

Tong-Putnam, Rosemarie. 1998. *Feminist Thought, A More Comprehensive Introduction*. Second edition. Boulder: Westview Press.

Toronto Police Accountability Coalition. 2002. "Guidelines for Police Behaviour at Demonstrations." <http://www.tpac.ca/issues/demonstrations.htm> Accessed August 3, 2004.

Trofimov, Y., I. Johnson, A. Pugliese, K. Johnson, and C. Vitzthum. 2001. "Genova: G-8 Protesters in Italy Describe Police Attack on Group in a School." *The Wall Street Journal*. August 6, 2001.

Tuhiwai Smith, Linda, 1999. *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous People*, Zed Books, New York.

Turpel-Lafond, M.E. 1993. "Patriarchy and Paternalism: The Legacy of the Canadian State for First Nations Women." *Canadian Journal of Women and the Law*. VI: 174-191.

United Nations. 2002. "Women, Peace and Security: Study Submitted to the Secretary-General Pursuant to Security Council Resolution 1325 (2000)." New York: United Nations.

United Nations Development Programme. 1994. *Human Development Report 1994*. <http://hdr.undp.org/reports/global/1994/en/> Accessed July 30, 2003.

United Nations, Office of the United Nations Commissioner on Human Rights. 1999. "Concluding Observations of the Human Rights Committee: Canada 07/04/99."

UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees) and Save the Children UK. 2002. "Sexual Violence and Exploitation: The Experience of Refugee Children in

Guinea, Liberia and Sierra Leone." <http://www.savethechildren.org.uk/scuk/jsp/resources>. Accessed July 28, 2004.

Voyageur, C. 2000. "Contemporary Aboriginal Women in Canada." *Visions of the Heart*. Toronto: Harcourt Canada.

Wagner, Sally. 1966. *The Untold Story of the Iroquois Influence on Early Feminists*. <http://www.pinn.net/~sunshine/book-sum/wagner2.html>. Accessed April 29, 2005.

West, G., and R.L. Blumberg. 1990. *Women and Social Protest*. New York: Oxford University Press.

Whitehead, R. and H. McGee. 1983. *The Micmac: How Their Ancestors Lived Five Hundred Years Ago*. Halifax: Nimbus Publishing Ltd.

Wright R. 1993. *Stolen Continents*. Toronto: Penguin Books.

Wrigley, J. 1998. "From Housewives to Activists: Women and the Division of Political Labour in the Boston Antibusing Movement." In *No Middle Ground: Women and Radical Protest*. Edited by K.M. Blee. New York: New York University Press.

ENDNOTES

[1] In this paper, the term "Aboriginal" is applied to all Indian, Métis and Inuit people for any event happening after the coming into force of the *Constitution Act*, 1982, except where a specific group is identified. (R.S.C. 1985, App II, No 44, being Schedule B of *Canada Act* 1982 (U.K.),1982, c.11)

[2] Anderson and Lawrence (2003), Monture-Angus (1995) and Perreault and Vance (1990) are just a few examples.

[3] For example, in 1998 INAC introduced Gathering Strength <www.ainc-inac.gc.ca/gs/pdf/progr_ehtml>. The policy expanded the federal government's mandate found under the *British North American Act* section 91(24) for "Indian and lands reserved for Indians" to include Métis, and Inuit (*Constitution Act, 1867* (U.K.), 30 &31 Vict, c.3 (R.S.C. 1985, App.II, No.5). This change incorporates section 35(1) of the *Constitution Act* 1982, which includes Indian, Inuit and Métis peoples of Canada as Aboriginal peoples of Canada (being Sched. B. of the *Canada Act* 1982 (U.K.), 1982, c.11). First Nation leaders have argued that section 35(1) and the proposed "setting aside" of the *Indian Act* will undermine the federal government's responsibility under sec. 91(24) of the BNA, 1867 (*Indian Act*, R.S.C. 1985, c.I-5). The concern is the legal principle of parliamentary sovereignty permits new and more specific law to take precedence over old, more generalized law (Elliott 1992: 97). It's feared the *Constitution Act* of 1982 will take precedence over the *Constitution Act* of 1867 and with the *Indian Act* no longer in use, new policies like Gathering Strength will be applied to all government programs, and lessen the exclusive responsibility of the federal government to First Nations people. Gathering Strength further removes the Crown's responsibility to First Nations people from what was promised in the nation-to-nation agreements or treaties.

[4] Feminist theories at this date were new and generally reflected the attitudes of liberal feminists who were organizing around achieving equality for women with men. Since this date, new definitions regarding feminism have been developed. These include eco-feminism, radical feminism, marxist and socialist feminism, existentialist feminism, postmoderm feminism, multicultural and global feminism (Tong-Putnam 1998).

[5] The term "Aboriginal" includes Indian or First Nations, Métis and Inuit. There may be separate definitions of feminism for each of these groups.

[6] Gender-based analysis integrates gender considerations in the policy, planning and decision-making processes. Such analysis takes into account the full diversity of both women and men, their specific experiences, issues of participation, resources and decision making, and the differential impacts of policies, programs and socio-economic trends on them (SWC 2004). For example, gender-based analysis recognizes that gender roles in any given society are both fluid and dynamic, and can change across time, space and life spans.

[7] This approach has been backed by Canada's initiatives and support to establish the Anti-personnel Landmines Treaty, the International Criminal Court, small arms and light

weapons agreements, conventions on war-affected children and the UN Security Resolution 1325. All of these have bee: opposed by the United States (Boyd 2003).

[8] A few examples include Voice of Women for Peace (Canada), the National Action Committee on the Status of Women (NAC), the Quebec Fédération des femmes and the Canadian Research Institute for the Advancement of Women (CRIAW).

[9] A fuller discussion of gender issues is available from the proceedings of the Peacebuilding and Human Security After September 11th Conference at <http://www.humansecurity.gc.ca/finalreport-en.asp>.

[10] A similar focus on protecting people is advocated in the final report of the Commission on Human Security (2003).

[11] Protest in this case is defined as "a complaint, objection, or display of unwillingness usually to an idea or a course of action," or "the act of objecting or a gesture of disapproval... an organized public demonstration of disapproval" (Merriam-Webster 2005). However, the literature also speaks of organizing, activism, resistance and social movements, which may or may not include elements of non-violent protest.

[12] History is full of examples. In turn-of-the-century Britain, suffragettes seeking the vote for women chained themselves to the gates of Parliament. In the 1970s, the Madres of Plaza de Mayo in Argentina, at great personal risk, silently demonstrated to protest the disappearance of their family members. During World War I, nearly 1,200 women from warring and neutral countries came together to protest the war (United Nations 2002). In Zambia, women staged bare-breasted protests to advance national independence and seek political reform (Gemini News Service 2001). Women of the Chipko movement in India successfully organized to prevent the cutting down of the forests (Kaplan 2001: 31). At the same time, women may organize and protest to preserve the status quo, as illustrated by white working-class women opposed to the busing of black school children in Boston (Wrigley 1998: 251) or those who support white-supremacist groups (Blee 1998a).

[13] For example, at the 2001 Genoa Summit, where Italian police shot a young male protester to death, a group of women was forced to stand against a wall "spread-eagle" for hours. Others were strip searched, shown pornographic photographs and threatened with rape (Trofimov et al. 2001). Women have been particularly targeted by intimidation and violence by police and local authorities in protests over the Maheshwar dam project, which will flood a half million hectares of land and displace one million people (Shiva 2002: 64). On International Women's Day in 2000, police forcibly removed more than 200 women and 150 men during a peaceful protest of the project. Women activists have reported intimidation, violent harassment and rape at the hands of dam supporters, including employees of construction companies (Amnesty International 2003).

[14] There are few victories for Aboriginal peoples in these disputes. In what is now known as the Water War of 2000, Bolivia's Indigenous people, who account for 80 percent of the population, forced the government to reverse plans to privatize the country's water supply

services. When strikes and blockades shut down the capital, a state of emergency was declared and armed soldiers sent in. One death, numerous arrests and hundreds of injuries later, the government declared the contract with the American multinational, Bechtel Enterprise, void (Nanibush 2002: 2).

[15] Aboriginal protesters are not the only ones to have suffered excessive force. At the Asia-Pacific Economic Co-operation (APEC) meeting in Vancouver and the Summit of the Americas in Québec City, police used pepper spray, surveillance tactics and preventive arrests against anti-globalization protesters. During a March 2002 demonstration at the provincial Tory leadership convention in Toronto, one in eight demonstrators was arrested, bound by tight handcuffs, thrown in vans for several hours, strip-searched and denied a phone call to their lawyer (Planet-Friendly 2002). The actions have prompted groups, such as the Toronto Police Accountability Coalition, to call for police and the RCMP to develop demonstrations guidelines (Toronto Police Accountability Coalition 2002).

[16] Coon Come (2001). Within the justice system, there are untold numbers of stories of unlawful arrest, police violence, abuse, shootings and false convictions of Aboriginal people. In Saskatchewan, allegations that the Saskatoon police forcibly abandoned Aboriginal men on the outskirts of town in freezing weather, in what is referred to as "starlight tours," led to the establishment in 2002 of a provincial commission of inquiry on Aboriginal people and the justice system. Similar commissions have been held in Manitoba and New Brunswick. Canada's mistreatment of Aboriginal people in the justice system and by police authorities is routinely cited in the annual reports of groups like Amnesty International, and has prompted investigative visits by the UN Special Rapporteur on Human Rights.

[17] For example, the killers of Helen Betty Osborne were not brought to trial for 16 years following the sexual assault and stabbing death of the Manitoba teenager. Only one of four of her alleged killers received any jail time. In Regina, two men convicted of the beating death of Pamela George served four years each; the judge had instructed the jury to remember that George was "indeed a prostitute" (NWAC 2002: 5).

[18] Martin (2002). Anna Mae Aquash's death brings another aspect to women's involvement in protest movements. In February, 2004, Arlo Looking Cloud, an AIM member was convicted of the murder of Anna Mae Aquash, 30 years after the murder took place. Another member John Graham is being extradited from Canada to the United States to face questioning of his involvement in the shooting. It is alleged she was shot because of her knowledge of information regarding the death of two FBI agents during the Wounded Knee confrontation in 1973 (Native Voice nd).

[19] In 1977, a group of women from Tobique, New Brunswick occupied the band office for nearly four months to protest the lack of housing for women, especially those who had lost their status when they married white men (Silman 1987). During their occupation, they endured rock throwing, name calling, threats to themselves and their children, and direct violence from opponents.

[20] Self-government is within the confederation of Canada, as opposed to self-determination, which is an international law concept found in the UN charter. *1. All peoples have the right of self-determination. By virtue of that right they freely determine their political status and freely pursue their economic, social and cultural development*. The Canadian government has argued that First Nations peoples and treaties are domestic for a number of reasons; however, one response given is because the Canadian Constitution 1982 refers to "Aboriginal people of Canada" (Boldt 1993: 59).

[21] Albers and Medicine (1983) found that during that period, warfare decreased the number of men and guns increased the number of buffalo kills of one hunter, hence the need for more women in the household. It was estimated it took one woman three days to process a buffalo after a kill.

[22] Further readings on the loss of women's ceremonies include Anderson (1991, 2000) and Allen (1986). Most Aboriginal scholars recognize the deliberate machinations used by church and state in devaluing the roles of women as a means to destroy the traditional values of the community.

[23] Some examples of harsh and discriminatory provisions of the *Indian Act* include the following.

- Indian agents had the power of a magistrate (RCAP 1996: vol. 1, p. 288), and the authority to conduct trials either on or off reserve and on "any other matter affecting Indians" (RCAP 1996: vol. 1, p. 289). Since the Criminal Code was not in place during this time, the Indian agent could adjudicate both criminal and civil matters (RCAP: vol. 1, p. 289).
- In 1884, it became an offence "if three or more Indians, non-treaty Indians, or half-breeds" were making "riotous and threatening demands on a civil servant" (RCAP 1996: vol. 1, p. 289). Indian people did not have the right to complain about the starvation and increasing numbers of European settlers on their territory.
- The Government of Canada responded to complaints from White farmers about competition from Indian farmers by prohibiting the individual sale of agricultural products by an Indian without a permit issued by the Indian agent (RCAP 1996: vol. 1, p. 294).
- A pass system, aimed to prevent Indians on reserves from joining the Métis in their discontent in 1885 (RCAP 1996: vol. 1, p. 296), a provision that remained in effect until 1951. Despite assertions by various historians that the pass system was never law, for First Nation people on the prairies, it was an effective method of control by Indian agents and the Department of Indian Affairs (Carter 1990: 152). Both the permit and pass systems undermined First Nations participation in business.
- First Nations persons who were intoxicated either on or off a reserve were given a one-month jail sentence. If they refused to name the person who sold them the alcohol, an additional 14 days was added to the sentence (RCAP 1996: vol. 1, p. 293).
- Prohibitions were introduced in 1927, on First Nation people being in a poolroom; later this was extended to dance halls (RCAP 1996: vol. 1, p. 294).

- From 1927 on, First Nations people could not hire lawyers or raise funds for any legal claims against the Crown (RCAP 1996: vol. 1, p. 294). These provisions, not repealed until 1951, blocked First Nations' people in British Columbia from raising money and launching court actions against the federal government for not settling land claims (Frideres 1998: 49).

[24] Minnie Myrtle wrote in 1855 about the Seneca:

> The legislative powers of the nation are vested in a Council of eighteen, chosen by the universal suffrages of the nation; but no treaty is to be binding, until it is ratified by three-fourths of all the voters, and three-fourths of all the mothers of the nation! So there was peace instead of war, as there would often be if the voice could be heard! And though the Senecas, in revising their laws and customs, have in a measure acceded to the civilized barbarism of treating the opinions of women with contempt, where their interest is equal, they still cannot sign a treaty without the consent of two-thirds of the mothers! (Wagner 1966: 33).

[25] Chief Poundmaker, in discussion with General Middleton, was interrupted by an Indian women to which Middleton replied: "We don't listen to women." Another elder responded: "Then how is it that orders for the government of the country come from a Queen?" (Loscombe 1986).

[26] Nancy Rockthunder is the aunt of Connie Deiter.

[27] The UN Charter (1945) recognizes the right to self-determination, as well as other rights.

> Article 55
>
> With a view to the creation of conditions of stability and well-being which are necessary for peaceful and friendly relations among nations based on respect for the principle of equal rights and self-determination of peoples, the United Nations shall promote:
>
> a. higher standards of living, full employment, and conditions of economic and social progress and development;
>
> b. solutions of international economic, social, health, and related problems; and international cultural and educational cooperation; and
>
> c. universal respect for, and observance of, human rights and fundamental freedoms for all without distinction as to race, sex, language, or religion.

[28] 1. All peoples have the right of self-determination. By virtue of that right they freely determine their political status and freely pursue their economic, social and cultural development.

2. All peoples may, for their own ends, freely dispose of their natural wealth and resources without prejudice to any obligations arising out of international economic co-operation, based upon the principle of mutual benefit, and international law. In no case may a people be deprived of its own means of subsistence.

3. The States Parties to the present Covenant, including those having responsibility for the administration of Non-Self-Governing and Trust Territories, shall promote the realization of the right of self-determination, and shall respect that right, in conformity with the provisions of the Charter of the United Nations.

[29] 25. The guarantee in this Charter of certain rights and freedoms shall not be construed so as to abrogate or derogate from any aboriginal, treaty or other rights or freedoms that pertain to the aboriginal peoples of Canada including
(a) any rights of freedoms that have been recognized by the Royal Proclamation of October 7,1763; and
(b) any rights or freedoms that **now exist by way of land claims agreements or may be so acquired.**

Part 11:
Rights of the Aboriginal Peoples of Canada
35. (1) The existing aboriginal and treaty rights of the aboriginal peoples of Canada are hereby recognized and affirmed.
(2) In this Act, "aboriginal peoples of Canada" includes the Indian, Inuit and Metis peoples of Canada.
(3) For greater certainty, in subsection (1) "treaty rights" includes rights that **now exist by way of land claims agreements or may be so acquired.**
(4) Notwithstanding any other provision of this Act, the aboriginal and treaty rights referred to in subsection (1) are **guaranteed equally to male and female persons.**

35.1 The government of Canada and the provincial governments are committed to the principle that, before any amendment is made to Class 24 of section 91 of the Constitution Act, 1867 to section 25 of this or to this Part,
(A) a constitutional conference that includes in its agenda an item relating to the proposed
amendment, composed of the Prime Minister of Canada and the first ministers of the provinces, will be convened by the Prime Minister of Canada to participate in the discussions on that item. [Emphasis added.]

[30] 83.01 (1) ``terrorist activity'' means...

(*b*) an act or omission, in or outside Canada,

(i) that is committed

A) in whole or in part for a political, religious or ideological purpose, objective or cause, and
(B) in whole or in part with the intention of intimidating the public, or a segment of the public, with regard to its security, including its economic security, or compelling a person, a government or a domestic or an international organization to do or to refrain from doing any act, whether the public or the person, government or organization is inside or outside Canada,

[31] 83.19 (1) Every one who knowingly facilitates a terrorist activity is guilty of an indictable offence and liable to imprisonment for a term not exceeding fourteen years.

Facilitating terrorist activity

(2) For the purposes of this Part, a terrorist activity is facilitated whether or not

(*a*) the facilitator knows that a particular terrorist activity is facilitated;

(*b*) any particular terrorist activity was foreseen or planned at the time it was facilitated; or

(*c*) any terrorist activity was actually carried out.

[32] The Canadian Bar Association, Canadian Union of Public Employees, National Association of Women and the Law, Canadian Race Relations Foundation and Canadian Quakers, among others.

[33] The ICLMG (2003: 8) report detailed examples of Bill C-36 in action, including a raid on Native activists at Port Alberni, British Columbia, an article in the *RCMP Gazette* identifying environmental activists, among others, as potential terrorists, a CSIS report identifying the anti-globalization movement as a threat to security and the seizure of U.S. anti-war videotapes by the Canada Customs and Revenue Agency. Examples of racial profiling included police failures to respond to hate crimes against Muslims, threats to Arab and/or Muslim community leaders if they failed to provide "voluntary interviews" Canada's failure to protest "the disappearance, secret detention and deportation by American authorities of Maher Arar and other Canadians of Arab and Islamic origin, and CSIS harassment of Arab university students including threats of "deportation and revocation of their citizenship if they did not provide information about community members."

[34] After September 11, a photograph of Geronimo and his warriors with the phrase "Defending Homeland Security for 500 Years" circulated through e-mail and Web sites.

[35] 83.01 "terrorist activity'' means

(b) …

(B) in whole or in part with the intention of intimidating the public, or a segment of the public, with regard to its security, including its economic security, or compelling a person, a government or a domestic or an international organization to do or to refrain from doing any act, whether the public or the person, government or organization is inside or outside Canada…

[36] At two of the sites, two men who were active in the disputes were present for a short part of two group interviews.

[37] For example, Kenny (2004: 8) argued that a holistic approach to Aboriginal research must honour three aspects: the past, present and future, including historical references and intergenerational discourse, the interconnectedness of all life and the spiritual, physical, emotional and mental aspects of a person and the community.

[38] Read the treaties on line at <www.apcfnc.ca>.

[39] In 2000, three Grassy Narrows trappers launched a lawsuit to stop Abitibi's logging, saying clear-cutting is destroying their livelihood. Their case, which is still before the Ontario Divisional Court, is backed by the Sierra Legal Defence Fund and the private law firm Cook Roberts (Sierra Legal Defence Fund 2003).

[40] A circle, or talking circle, is a ceremony that begins with smudging and prayer. Each person in the circle is then given a chance to speak.

[41] At Burnt Church, women said they had never seen the terms of the $34 million agreement signed between DFO and the band chief and council.

[42] On September 21, 2002, the residence of an activist couple, both members of the West Coast Warrior Society in Alberni, British Columbia, was raided by members of INSET, the RCMP emergency response team and local RCMP. A dozen armed officers evacuated the neighbourhood, kicked down the couple's front door and searched the house for four hours, finding nothing incriminating. The woman and her husband were not home at the time. The raid and questioning of other members of the Westcoast Warrior Society by the RCMP suggest that one of the intents was intimidation. Union of BC Indian Chiefs President, Chief Stewart Phillip, wrote in an open letter to the couple, "Your case confirms our worst fears concerning the high potential for such highly questionable Gestapo-style enforcement techniques demonstrated by the RCMP INSET" (cited in Ma 2004).

[43] A forest company executive recently welcomed a British Columbia Court of Appeal decision to allow logging in the habitat of endangered spotted owls (Matas 2003). Environmental groups had argued that the bird needs large areas of forest to survive. However, Ted Holtby of Cattermole Timber said the logging might actually improve the forest, because "it will open up the stand, and the birds can fly around a little better."

[44] Men did contribute in terms of analysis and strategy. At one site, a man who had been on the front lines arrived in the middle of an interview. He said, "I see within this community a transition between a communal society and a colonial society, every man for himself. ...There's no living chance in hell that we will ever be able to live in accordance to our ways, our traditional cultural or communal society." He felt the chief and council were "easily bought" for the benefit of non-Native Canada "There will always be a few that you can buy that say, no look, treat this Indian good. Oh, those other ones, they're just terrorists."

[45] A similar blockade, on a local road, was set up for three months in 2000. Band members and others protested a provincial protected area strategy for both sides of the Fraser River from Hope to Mission. Although the plan would have restricted fishing and encouraged the development of public parks, Aboriginal people were not consulted. The protest resulted in the government overturning the plan, which had already earned cabinet approval.

[46] One band member estimates the community lost over $200,000 worth of lobster traps (Kwegsi 2002).

[47] However, not far from the reserve, the McDonald's restaurant chain offers McLobster sandwiches for $5.99.

[48] An Access to Information search by researchers to obtain the agreement with the DFO was denied on the grounds that releasing the information could be "injurious to the financial interests of Canada." Department of Fisheries and Oceans, correspondence dated August 25, 2003. Ottawa.

Policy Research Fund (PRF) Status of Women Canada Projects Funded from August 2002 Call for Proposals Engendering the Human Security Agenda *

The Impact of the National Security Agenda on Racialized Women: Bringing Us Out of the Policy Ghetto and into the Development of National Policy, Strategies and Solutions
Hamdi Mohamed, Anuradha Bose, Nayyar Javed, Jo-Anne Lee, Lise Martin
Canadian Research Institute for the Advancement of Women (CRIAW)
National Organization of Immigrant and Visible Minority Women of Canada

Gendering Canada's Refugee Process
Catherine Dauvergne, Leonora C. Angeles, Agnes Huang

Security and Immigration, Changes and Challenges: Immigrant and Ethnic Communities in Atlantic Canada, Presumed Guilty?
Evangelia Tastsoglou, Edna Keeble, Alexandra Dobrowolsky, Diane Crocker, Carmen Celina Moncayo

Human Security and Aboriginal Women
Connie Deiter, Darlene Rude

* Some of these papers are still in progress and not all titles are finalized.

We Value Your Feedback

Your comments and suggestions can help us make sure our publications are useful. If you have a moment, please answer and return the following questionnaire. Thank you for your time.

Title of Report _____

1. Was the report useful to you? 1 2 3 4 5
   Not useful *very useful*

a) Which part of the report did you find most helpful?

_____

_____

b) How could it have been more useful?

_____

_____

_____

2. How did you use the report? As a tool in:

☐ Policy development ☐ Policy research ☐ Advocacy

☐ Other _____

3. Are you affiliated with:

☐ Women's Organisations ☐ Federal Government

☐ Other non-governmental organisations ☐ University/college

☐ Provincial/Territorial Government ☐ Municipal Government

☐ Other: _____

Please return this questionnaire by mail or fax to:

Status of Women Canada
Research Directorate
McDonald Building
123 Slater Street, 10th Floor
Ottawa, Ontario
K1P lH9

Fax (613) 995-4800

La sécurité humaine et les femmes autochtones au Canada

par
Connie Deiter et Darlene Rude

Condition féminine Canada
Status of Women Canada

Canada

La sécurité humaine et les femmes autochtones au Canada

Connie Deiter et Darlene Rude

La recherche et la production de cette étude ont été financées par le Fonds de recherche en matière de politiques de Condition féminine Canada. Ce document exprime les points de vue des auteures et ne reflète pas nécessairement la politique officielle de Condition féminine Canada ou du gouvernement du Canada.

Decembre 2005

Condition féminine Canada se fait un devoir de veiller à ce que toutes les recherches menées grâce au Fonds de recherche en matière de politiques adhèrent à des principes méthodologiques, déontologiques et professionnels de haut niveau.

Chaque rapport de recherche est examiné par des spécialistes du domaine visé à qui on demande, sous le couvert de l'anonymat, de formuler des commentaires sur les aspects suivants :

- l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité de l'information présentée;
- la mesure dans laquelle la méthodologie et les données recueillies appuient l'analyse et les recommandations;
- l'originalité du document par rapport au corpus existant sur le sujet et son utilité pour les organisations oeuvrant pour la promotion de l'égalité, les groupes de défense des droits, les décisionnaires, les chercheuses ou chercheurs et d'autres publics cibles.

Condition féminine Canada remercie toutes les personnes qui participent à ce processus de révision par les pairs.

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Deiter, Constance, 1953-
La sécurité humaine et les femmes autochtones au Canada / Connie Deiter et Darlene Rude.

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.
Titre de la p. de t. addit.: Human security and aboriginal women in Canada.
Également disponible sur l'Internet.
Comprend des réf. bibliogr. et un index.
ISBN 0-662-69550-X
No de cat.: SW21-133/2005

1. Femmes autochtones – Canada – Activité politique.
2. Femmes autochtones – Droits – Canada.
3. Autochtones – Droit – Canada.
4. Autochtones – Canada – Identité ethnique.
5. Femmes autochtones – Canada – Attitudes.
6. Autochtones – Canada – Politique et gouvernement.
7. Autochtones – Canada – Relations avec l'État.
8. Terrorisme – Canada – Prévention.
9. Sécurité nationale – Canada.
10. Analyse différenciée selon les sexes.
I. Rude, Darlene.
II. Canada. Condition féminine Canada.
III. Titre.
IV. Titre: Human security and aboriginal women in Canada.

E98.W6D44 2005 323.1197'071 C2005-980364-9F

Gestion du projet : Vesna Radulovic et Jo Anne de Lepper, Condition féminine Canada
Coordination de l'édition et de la traduction : Cathy Hallessey, Condition féminine Canada
Révision et mise en page : PMF Editorial Services Inc. / PMF Services de rédaction inc.
Traduction : Lexi-tech International

Pour d'autres renseignements, veuillez communiquer avec la :
Direction de la recherche
Condition féminine Canada
123, rue Slater, 10e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1H9
Téléphone : (613) 995-7835
Télécopieur : (613) 957-3359
ATME : (613) 996-1322

Ce document peut également être téléchargé à partir du site Web de Condition féminine Canada à l'adresse : <http://www.swc-cfc.gc.ca/>.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES ii

PRÉFACE iii

RÉSUMÉ iv

1. ÉTUDE DOCUMENTAIRE 1
   - Vers une perspective féministe autochtone 1
   - Les particularités liées à chaque sexe et la sécurité humaine 3
   - Les particularités liées à chaque sexe et les protestations 6
   - La nature des protestations autochtones 10
   - Les femmes autochtones et la protestation 13
   - Droits et libertés garantis par la Constitution 19
   - Le projet de loi C-36 et les Autochtones 22

2. MÉTHODOLOGIE 29
   - Les participantes 31
   - Les collectivités 31

3. CONSTATATIONS 36
   - Motivation à l'action 36
   - Rôles et impacts selon le sexe 51
   - Résultats 67
   - Sécurité humaine 71
   - Résumé 72

4. RECOMMANDATIONS 74

BIBLIOGRAPHIE 76

NOTES 87

ACRONYMES

ABC	Association du Barreau canadien
ACDI	Agence canadienne de développement international
AFAC	Association des femmes autochtones du Canada
AFAI	Alliance canadienne féministe pour l'action internationale
AIM	American Indian Movement
AINC	Affaires indiennes et du Nord canadien
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
ANFD	Association nationale de la femme et du droit
APEC	Coopération économique de la zone Asie-Pacifique
CCASF	Comité canadien d'action sur le statut de la femme
CEDR	Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
CFC	Condition féminine Canada
CPT	Christian Peacemaker Team
CRPA	Commission royale sur les peuples autochtones
CSC	Cour suprême du Canada
CSILC	Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles
EFN	Première nation Burnt Church (Esgenoôpetitj)
EISN	Équipe intégrée de la sécurité nationale
FBI	Federal Bureau of Investigation (États-Unis)
FCRR	Fondation canadienne des relations raciales
GRC	Gendarmerie royale du Canada
HCNUR	Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
ICREF	Institut canadien de recherches sur les femmes
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (désormais appelé le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international)
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPO	Police provinciale de l'Ontario
SCFP	Syndicat canadien de la fonction publique
SCRS	Service canadien du renseignement de sécurité
SPEC	Society Promoting Environmental Conservation
SQ	Sûreté du Québec
SRC	Société Radio-Canada
UFW	United Farm Workers
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

PRÉFACE

Une bonne politique gouvernementale est fonction d'une bonne recherche en matière de politiques. C'est pour cette raison que Condition féminine Canada a établi le Fonds de recherche en matière de politiques en 1996. Il appuie la recherche comparative entre les sexes sur des enjeux liés aux politiques gouvernementales qui doivent faire l'objet d'une analyse comparative entre les sexes. L'objectif visé est de favoriser les débats publics sur les enjeux liés à l'égalité entre les sexes afin de permettre aux personnes, aux groupes, aux responsables de l'élaboration des politiques et aux analystes des politiques de participer plus efficacement à l'élaboration de politiques équitables.

La recherche peut porter sur des enjeux nouveaux et à long terme, ou sur des questions à court terme dont l'incidence sur chacun des sexes requiert une analyse. Le financement est accordé au moyen d'un processus d'appel de propositions ouvert et en régime de concurrence. Un comité externe, non gouvernemental, joue un rôle de premier plan dans la détermination des priorités de la recherche, le choix des propositions financées et l'évaluation du rapport final.

Le présent rapport de recherche a été proposé et préparé en réponse à un appel de propositions lancé en août 2002 et qui avait pour thème L'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans le programme de sécurité humaine. Les projets de recherche financés par Condition féminine Canada sur ce thème examinent notamment des questions telles que les femmes autochtones et la sécurité humaine, les retombées du programme de sécurité nationale sur les femmes racialisées, l'incidence de la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* du Canada sur les demandeuses d'asile et les changements et les défis soulevés par les nouvelles lois sur la sécurité et l'immigration au Canada, ainsi que leurs répercussions sur les collectivités immigrantes et ethniques.

Une liste complète des projets de recherche financés dans le cadre de cet appel de propositions se trouve à la fin du présent rapport.

Nous remercions les chercheuses et les chercheurs de leur apport au débat sur les politiques gouvernementales.

RÉSUMÉ

Le présent rapport nourrit la discussion sur les femmes et la sécurité en établissant les liens existant entre les femmes autochtones, les mouvements de protestation et la sécurité humaine. Il commence par une étude documentaire qui aborde les domaines suivants : les particularités propres à chaque sexe et les protestations, les femmes autochtones et les protestations, la sécurité humaine, les droits constitutionnels des peuples autochtones, les protestations autochtones et le projet de loi C-36.

Les femmes autochtones jouent un rôle important dans les efforts consentis pour préserver leur culture, faire observer leurs droits constitutionnels et se défendre contre les empiètements sur leurs terres et leur culture. Les femmes sont en effet à l'avant-poste des activités de protestation concernant les droits de pêche, la coupe à blanc des forêts et le projet de construction d'un centre de ski. Elles sont souvent les premières à prendre l'initiative de la résistance et de la protestation, jouant le rôle de stratèges, de porte-parole, de médiatrices et d'activistes de premier plan. Au moyen d'efforts non rémunérés et dans une large mesure non reconnus, elles donnent leur appui aux mouvements de résistance tout en s'occupant de leur foyer et de leur famille, et en travaillant.

Les femmes se sentent forcées d'agir en raison de l'importance qu'elles accordent à l'avenir de leurs enfants et de leurs petits-enfants en tant que membres des Premières nations. Elles sont affligées par la destruction de l'environnement qui a une incidence négative sur leur existence et sur leur culture et elles s'inquiètent au sujet des droits des peuples des Premières nations. Exclues dans une large mesure du processus formel de décision et des négociations ayant des répercussions profondes sur leur existence et sur leurs droits, elles se tournent vers la résistance pacifique au moyen de manifestations et de barrages. Elles adoptent une approche résolument féminine dans leurs luttes et en subissent les répercussions, comme l'affrontement avec les hommes élus à la tête de leurs collectivités. Même si on les traite parfois de terroristes, elles ne se considèrent d'aucune manière comme telles.

Avec cette résistance en toile de fond, la loi canadienne contre le terrorisme ouvre la porte à la perpétuation de ce refus de reconnaître les droits et les titres des Autochtones, et à l'usage excessif de la force par les responsables de l'application de la loi. Essentiellement, le projet de loi C-36 reprend à son compte l'intention de la *Loi sur les Indiens* plus ouvertement répressive qui visait à coloniser et à assimiler les peuples des Premières nations et à museler leur dissension. Une différence importante tient à ce que cette loi, qui remonte à 140 ans, restreignait les droits fondamentaux d'un groupe particulier de personnes, tandis que le projet de loi C-36 vise plus large en englobant toutes les Canadiennes et tous les Canadiens avec ses dispositions vagues, mais néanmoins menaçantes. La résistance et la protestation n'ont rien de nouveau pour les collectivités autochtones, mais il reste que le projet de loi C-36 pourrait être utilisé pour exercer une répression encore plus poussée sur une population qui affronte les problèmes liés aux droits de la personne les plus anciens et les plus complexes au Canada.

La présente recherche est constituée d'entrevues et de discussions de groupe dirigées avec 20 femmes des quatre coins du Canada. Trois collectivités des Premières nations, Burnt Church, au Nouveau-Brunswick, Grassy Narrows, en Ontario et Mount Currie, en Colombie-Britannique, ont été visitées. Dans ces trois endroits, la manière dont ces femmes comprennent la sécurité humaine va bien au-delà de la sécurité à l'égard de la menace représentée par le terrorisme international. En effet, pour ces femmes, la sécurité humaine est intimement liée à la terre, et aux traditions culturelles dérivées de la pêche, de la chasse et de la cueillette, activités nécessaires pour garantir un style de vie sain et sécuritaire pour les générations futures de leur peuple.

Les auteures présentent les recommandations suivantes concernant les femmes autochtones et la sécurité humaine.

1. Reconnaître et confirmer le droit des Premières nations à l'autodétermination par la mise en oeuvre des ententes relatives à la gestion des terres et des ressources des Premières nations.

2. Modifier le projet de loi C-36 de manière à exclure les collectivités autochtones de cette législation dans les cas de conflits relatifs à des revendications territoriales et pour des ressources.

3. Redéfinir la « consultation » et le processus de consultation en fonction des valeurs, des croyances et des coutumes des Premières nations. Ce processus doit inclure la consultation avec l'ensemble des membres des Premières nations sur les questions relatives aux Autochtones, aux droits issus de traités et aux ressources naturelles. Ces consultations doivent inclure les femmes et prendre en considération les répercussions différentes selon les sexes.

4. Les ententes avec le MPO ainsi que les ententes relatives aux ressources devraient être débattues, approuvées et diffusées dans le cadre d'une discussion ouverte avec les membres des Premières nations et comporter un référendum obligatoire au sein de la collectivité dans le cas des ententes officielles entre la Première nation et le gouvernement fédéral. De telles discussions doivent inclure les questions relatives aux différences entre les sexes et faire en sorte de garantir la participation et l'engagement significatif des femmes.

5. Les collectivités des Premières nations qui élaborent et administrent leurs propres ententes relatives à la gestion des pêches ou des ressources doivent y inclure les particularités propres à chaque sexe, notamment en mentionnant l'utilisation que font les femmes de la terre et des ressources, ainsi que la signification sur le plan spirituel de cette utilisation.

6. Lors de leur communication en termes clairs des droits constitutionnels et de la jurisprudence actuelle, ainsi que des directives à l'intention des collectivités, les policiers et autres responsables de l'exécution de la loi doivent aborder les répercussions et les incidences sur les femmes et les hommes.

7. Offrir de la formation en gestion des crises et une sensibilisation au traitement différent réservé aux femmes et aux hommes aux fonctionnaires du gouvernement fédéral chargés de s'occuper des conflits, y compris ceux du ministère des Pêches, de Land and Water British Columbia, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la Gendarmerie royale du Canada et des autres organisations afin d'éviter la criminalisation des protestations pacifiques organisées par les Autochtones.

8. Offrir de la formation et des directives aux collectivités des Premières nations et à la police concernant la rédaction d'ententes ou de protocoles en matière de sécurité lors des protestations dans les secteurs où des conflits sont susceptibles de se produire, en accordant une attention particulière à la nature différenciée selon le sexe du conflit.

9. Afin d'assurer la sécurité publique, encourager la police et la GRC à élaborer des lignes directrices relatives aux manifestations décrivant le comportement à adopter par les agents et décourageant l'utilisation de la force et de matériel d'intimidation.

10. Par des consultations auprès des aînés des Premières Nations, femmes et hommes, introduire le point de vue des connaissances écologiques traditionnelles autochtones dans les recherches et le respect des enseignements et du savoir des Premières nations lors des discussions sur le développement économique.

1. ÉTUDE DOCUMENTAIRE

Vers une perspective féministe autochtone

L'universitaire autochtone Emma Larocque a écrit que les voix des femmes autochtones[1] ont longtemps été réduites au silence, on se les est appropriées ou encore elles ont été submergées par des siècles de discours raciste et incendiaire (1990). Deux autres universitaires, Patricia Albers et Bea Medicine (1983), ont remis en question les stéréotypes négatifs et la désinformation au sujet des femmes autochtones d'avant le contact avec les Européens. Dans leur livre, *The Hidden Half: Studies of Plains Indian Women*, elles ont fait valoir que les comptes rendus ethnographiques étaient biaisés par l'attitude de ceux qui consignaient ces événements. La plupart étaient des hommes qui se concentraient sur les activités masculines, parce que les rôles des femmes dans leur propre culture étaient souvent perçus comme asservis et passifs. Le livre déconstruit la représentation des femmes autochtones qui sont décrites comme « des biens personnels, des esclaves réduites à la fonction de bête de somme, à la merci de leurs maîtres brutaux et dominateurs » (Albers et Medicine 1983) [*Traduction*]. La conclusion générale de ces auteures est qu'il existe très peu de documents écrits au sujet des femmes autochtones; toutefois, l'information qui transpire de ces maigres récits doit faire l'objet d'une révision et d'une réinterprétation afin de mieux sensibiliser à la place occupée par les femmes autochtones dans l'histoire et à leurs rôles aujourd'hui et dans le futur.

Bon nombre d'érudits autochtones oeuvrent à la déconstruction de textes ethnographiques et remettent en question les théories et les méthodologies acceptées depuis longtemps en science sociale afin d'enrichir la recherche sur les Autochtones (Albers et Medicine 1983; Taiaiake Alfred 1999; Tuhiwai Smith 1999). L'auteure Métis Kim Anderson (2000) a affirmé que les femmes autochtones[2] écrivent parce qu'elles essaient « de résister, de revendiquer, de construire et d'agir » par rapport à leurs réalités, leurs histoires et leurs points de vue sur le monde.

Linda Tuhiwai Smith, dans son livre *Decolonizing Methodologies* (1999), fait valoir qu'il est nécessaire de se doter de méthodologies de recherche qui permettent aux Autochtones de consigner leurs valeurs particulières, leurs perspectives et leurs expériences.

> À tout le moins, elle [la théorie] contribue à donner un sens à la réalité. Elle nous permet de faire des hypothèses et des prévisions au sujet du monde dans lequel nous vivons. Elle renferme en elle une méthode ou des méthodes permettant de faire un choix et d'arranger, de hiérarchiser et de légitimer ce que nous voyons et faisons. La théorie nous donne la possibilité de faire face aux contradictions et aux incertitudes. Et ce qui est peut-être encore plus significatif, elle nous donne de l'espace pour planifier, élaborer une stratégie et prendre davantage de contrôle sur nos résistances (Tuhiwai Smith 1999). [*Traduction*]

Tuhiwai Smith affirme que les récits historiques doivent également être décolonisés,

parce que si on continue d'entendre seulement la voix des colonisateurs, la politique gouvernementale actuelle reflétera une perspective coloniale (1999).[3] Cette préoccupation a été exprimée à maintes reprises par les Premières nations, et plus particulièrement par les femmes. Des exemples de cet état de chose sautent aux yeux dans la législation antérieure comme la *Loi sur les Indiens*, et dans les politiques dont il est question plus loin dans ce rapport.

Dans ce contexte, les femmes autochtones ont critiqué l'analyse du courant dominant du féminisme lui reprochant d'être inadéquat et inapproprié en ce qui concerne les collectivités autochtones (Monture-Angus 1995).[4] Dans un article publié en 1993, la juge Mary Ellen Turpel-Lafond a évalué le *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*. Elle a indiqué que la situation des femmes des Premières nations ne s'était pas améliorée depuis la publication du rapport; et que c'était plutôt le contraire qui s'était produit. La juge Turpel-Lafond a exprimé sa déception d'avoir continuellement à redéfinir le point de vue des femmes des Premières nations sur le monde. Elle a conclu en disant que l'on ne pouvait pas faire confiance au gouvernement canadien pour ce qui est de provoquer des changements positifs pour les femmes autochtones, et elle a mis les féministes blanches au défi de remettre en question l'universalité de leurs aspirations et de leurs prescriptions, et de soutenir le programme politique mis de l'avant par les Premières nations (Turpel-Lafond 1993). Martha Montour fait écho à ce sentiment. « La constatation entourant ma participation au mouvement féministe en tant que femme des Premières nations se résume à expliquer, "Je ne suis pas comme vous" (autrement dit, "Je ne suis pas blanche")… Le mouvement féministe ne permet pas à une femme autochtone de se concentrer sur "Je suis moi" (repris dans Turpel-Lafond 1993). »

Par conséquent, les auteures suggèrent que toute discussion concernant les rôles des femmes autochtones devrait inclure une analyse du point de vue des femmes autochtones.[5] Deux universitaires autochtones ont reconnu ces limites et ont offert l'une des premières définitions de l'analyse féministe autochtone. « Le féminisme tel qu'il s'inscrit dans la perspective des Premières nations se distingue de l'idéologie féministe dominante en ce qu'il englobe non seulement une analyse du régime patriarcal, mais aussi une analyse des répercussions de la colonisation et de l'oppression politique » (Sayers *et al.* 2001).

Dans une étude réalisée précédemment par les auteures du présent rapport, une autre description a été ajoutée qui exprime l'interdépendance — avec la famille, la collectivité et la nation — faisant partie intégrante de l'existence des femmes. « Les auteures soutiennent que, dans le cas des Premières nations, le coeur de la vie sociale n'est pas la cellule familiale nucléaire traditionnelle, mais la famille élargie, la bande et la collectivité. Ainsi, l'on se doit d'analyser les rôles des femmes des Premières nations dans le contexte de la collectivité » (Rude et Deiter 2004).

La juge Turpel-Lafond (1993) a écrit que les rôles que jouaient les femmes dans les sociétés des Premières nations en avaient fait une des cibles principales de politiques gouvernementales despotiques.

> Ce sont les femmes qui, au sens physique et spirituel, donnent naissance à la vie sociale, politique et culturelle de la collectivité. Ce sont les femmes qui, historiquement, ont été le point de mire de la collectivité et il n'est pas étonnant que ce soient elles qui, au fil de l'histoire, aient fait l'objet d'une discrimination législative de la part de l'État canadien. Nos collectivités n'ont pas d'antécédents d'exclusion des femmes de la vie politique et de la vie productive. [*Traduction*]

Ce rapport utilise l'analyse comparative entre les sexes[6] comme point de départ lors de l'étude documentaire, durant les recherches et dans son examen des recommandations de politiques. Cette analyse, du point de vue des femmes des Premières nations, comprend notamment la reconnaissance de l'incidence de la colonisation sur les rôles des femmes et des hommes, l'interdépendance des femmes avec leur famille, leur collectivité et leur nation, et la place centrale qu'occupe la spiritualité dans la vision du monde des Autochtones.

Les particularités liées à chaque sexe et la sécurité humaine

Dans un monde marqué par les conflits armés et le terrorisme, le débat entourant l'expression « sécurité humaine » n'a jamais été aussi musclé ou pertinent. Trois approches de la sécurité humaine se retrouvent dans ce qui demeure un concept controversé et contesté, que ce soit sur le plan politique ou des relations internationales (Hampson 2002).

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a popularisé l'expression sécurité humaine dans son rapport annuel de 1994. Puisant dans la théorie du développement durable, le concept de la sécurité humaine élaboré par le PNUD « fait correspondre la sécurité avec les individus, plutôt qu'avec les territoires, [et] avec le développement plutôt qu'avec les armes » (PNUD 1994). En se fondant sur une approche axée sur les personnes, il reconnaît sept catégories de sécurité humaine : la sécurité économique, la sécurité alimentaire, la sécurité en matière de santé, la sécurité de l'environnement, la sécurité personnelle, la sécurité communautaire et la sécurité politique. Selon le PNUD, la sécurité est impossible en l'absence du développement durable et du respect des droits fondamentaux. Reconnaissant que la sécurité humaine s'applique tant à l'échelle nationale que mondiale, le rapport souligne au passage : « Le monde ne vivra jamais en paix tant que les gens ne connaîtront pas la sécurité dans leur vie quotidienne » (PNUD 1994 : 1).

Une deuxième définition considère que la principale menace à la sécurité humaine réside dans le déni des droits fondamentaux, l'absence de la primauté du droit, et le manque de gouvernance démocratique. Fondé sur l'idée des droits naturels ou de la primauté du droit, ce concept de la sécurité des personnes est ancré dans l'hypothèse libérale fondamentale que les individus ont un droit fondamental à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur, et que la communauté internationale a l'obligation de protéger et de faire valoir ces droits (Hampson 2002). Par l'intermédiaire du réseau des institutions internationales et des instruments de défense des droits de la personne, on a fait la promotion de la sécurité humaine en ayant recours aux sanctions économiques, en donnant mauvaise presse par une publicité négative et en exerçant des pressions en vue de réformer les structures et les systèmes juridiques.

Une troisième approche de la sécurité humaine se concentre sur la sécurité des individus, et plus particulièrement lors des conflits et des situations postérieures aux conflits. Reconnaissant que les États pourraient montrer de la réticence ou une incapacité à garantir la sécurité humaine individuelle, cette approche insiste sur les interventions militaires, sur l'aide humanitaire et d'urgence, sur le maintien de la paix et la prévention des conflits. « De nos jours, la sécurité humaine accorde la première place aux individus et reconnaît que leur sécurité fait partie intégrante de la promotion et du maintien de la paix et de la sécurité à l'échelle internationale. La sécurité des États est essentielle, mais insuffisante pour garantir entièrement la sécurité et le bien-être des populations du monde entier » (Axworthy 2001) [*Traduction*].

Le programme du Canada en matière de sécurité humaine, présenté comme une approche de politique étrangère, est celui qui s'apparente le plus à la troisième définition. Sous le titre « Vivre à l'abri de la peur », le gouvernement fédéral décrit la sécurité humaine comme une approche axée sur les personnes qui « reconnaît que la stabilité durable est impossible tant que la sécurité humaine n'est pas garantie — et que les citoyens ne sont pas protégés des menaces d'atteinte à leurs droits, leur sécurité, leur vie », ces menaces étant représentées par le terrorisme, le trafic de stupéfiants et le commerce illicite des armes légères (MAECI 2002). L'accent mis sur la sécurité nationale, qui reflète en partie une préoccupation dans le sillage des événements du 11 septembre, est la réponse du gouvernement fédéral à ce que l'on perçoit comme des menaces à la sécurité nationale. Les principaux secteurs visés par le programme de sécurité humaine du Canada, mis en oeuvre en 1996, sont la protection des civils, la prévention des conflits, la sécurité publique, la gouvernance et la responsabilisation, ainsi que le déploiement à l'étranger des forces canadiennes de maintien de la paix.[7] Ce programme est étayé par le projet de loi C-36, la *Loi antiterroriste*, qui a été adopté rapidement dans le sillage des attaques du 11 septembre contre les États-Unis (Maxcy *et al.* 2002).

La politique étrangère a eu tendance à exclure les femmes et l'analyse comparative entre les sexes (Keeble et Smith, 1999; Sjolander *et al.* 2003). L'approche du pouvoir discret prônée par le Canada en matière de sécurité humaine, qui comprend notamment la promotion du multilatéralisme et des droits de la personne, des progrès réalisés en matière de condition féminine et de développement et un rôle de maintien de la paix, est définie par des conceptions majoritairement masculines de l'État qui passent sous silence et limitent les pratiques particulières en matière de politique et les façons de penser et d'agir propres aux femmes. Boyd (2003) et d'autres avancent que l'actuel programme de sécurité humaine met en relief des éléments auxquels les groupes féministes canadiens[8] résistent depuis longtemps : accroissement de la militarisation, resserrement des liens avec les États-Unis et promotion de la mondialisation. Plusieurs centaines de millions consacrés à la sécurité humaine sont peu de chose par comparaison avec le budget de la défense qui frise les 13,5 milliards $, dont 2 milliards seulement pour la modernisation des avions de chasse CF-18 (Boyd 2003) et 3,2 milliards pour 28 nouveaux hélicoptères (SRC 2004).

L'analyse comparative entre les sexes est cruciale dans la lutte contre l'insécurité, étant donné que même en temps de paix, une violence omniprésente et persistante contre les femmes fait en sorte qu'« aucun groupe ne vit davantage dans l'insécurité que les femmes dans le monde entier » (Bunch 2001) [*Traduction*]. Et en effet, une coalition formée de

40 groupes de femmes a constaté que le Canada ne respecte pas ses obligations dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), étant donné que la condition et la situation des femmes s'est détériorée au pays au cours de la dernière décennie (AFAI 2003). Un tel rapport remet en question la position de chef de file du Canada concernant l'intégration des questions d'égalité homme-femme à l'échelle internationale, par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) (Boyd 2003).

Dans le programme de la sécurité humaine du Canada, l'étude des enjeux liés à l'égalité des sexes semble se limiter à une page dans laquelle on passe brièvement en revue l'incidence de la guerre sur les femmes, l'appui accordé par le Canada à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et la formation sexo-spécifique des casques bleus.[9] Toutefois, dans cette approche axée sur les personnes, on n'explique pas très clairement comment on entend prendre en compte toute la dimension des différences entre les sexes dans des domaines comme la bonne gouvernance et la sécurité publique, et comment les progrès réalisés dans la promotion de l'égalité entre les sexes seront surveillés et maintenus. La considération des particularités propres à chacun des sexes en matière de sécurité devrait inclure l'examen du spectre complet de la structure des rapports de pouvoir dans les systèmes internationaux et nationaux, de même que les mesures concrètes visant à s'en occuper. Par exemple, le déploiement de casques bleus dans les régions déchirées par la guerre peut rendre les femmes et les filles réfugiées et déplacées vulnérables aux crimes de violence sexuelle et à l'exploitation (Rehn et Johnson Sirleaf 2002; HCNUR et Aide à l'enfance 2002), mais il est rare que l'on puisse reprocher un tel comportement aux casques bleus étrangers en poste.

Parmi ces trois définitions de la sécurité humaine, celle du PNUD se singularise comme étant la plus complète et la plus potentiellement inclusive des enjeux liés à l'égalité des sexes. Elle porte principalement sur les menaces non militaires à la sécurité humaine découlant des inégalités socioéconomiques, de la détérioration de l'environnement et d'une absence de justice sociale.[10] Cette approche est reprise dans l'analyse effectuée par les groupes féministes partout dans le monde qui ont demandé que l'on redéfinisse la sécurité en fonction des besoins des personnes et de l'environnement plutôt que de la souveraineté nationale. Faisant valoir que la sécurité transcende les paramètres militaires, ces groupes affirment que les femmes ne peuvent pas être en sécurité tant que leurs besoins économiques et sociaux n'ont pas été comblés et qu'elles ne peuvent participer pleinement et également dans les institutions qui dictent la politique en matière de sécurité (Hill et Grossman 2002). Les théoriciennes féministes de la paix ont fait valoir qu'une notion féministe de la sécurité établit un lien entre la paix authentique et la paix positive (soit l'absence de violence indirecte ou structurelle) de même que la paix négative (soit l'absence de violence personnelle, physique et directe) (Brock-Utne 1989, cité dans Mazurana et McKay 1999). Dans une présentation devant la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, l'organisation pour la défense des droits des femmes MADRE a déclaré :

> Pour que la sécurité soit réelle, il faut qu'elle soit globale. Par ailleurs, la « sécurité de l'État » doit reposer sur la sécurité humaine, elle-même fondée sur la protection des droits fondamentaux des femmes tels qu'ils sont décrits

> dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que dans la Déclaration internationale des droits de l'homme, y compris les droits à l'alimentation, au logement, aux soins de santé, à l'éducation et à un travail décent (MADRE 2004) [*Traduction*].

Les particularités propres à chaque sexe et les protestations

Les protestations des femmes visent un large éventail d'activités, dans des contextes extrêmement variés et pour des objectifs divers.[11] Dans les mouvements exclusivement formés de femmes et ceux où elles jouent un rôle dominant, l'activisme féminin autour des besoins et des droits a été un élément essentiel des luttes pour l'égalité et la justice, tant à l'échelle mondiale que locale (Rowbotham et Linkogle 2001). Les femmes se sont organisées et ont manifesté afin que l'on réponde à leurs besoins essentiels et à ceux de leur famille et pour obtenir le respect de leurs droits civils et politiques, y compris le droit de vote.[12] Lors de manifestations ouvrières, du mouvement pour la défense des droits civils, de manifestations contre le nucléaire et pour soutenir les efforts de paix, de même que dans le cadre de l'activisme pour la reconnaissance des droits des femmes, celles-ci ont opté pour la protestation avec divers degrés de participation, de militantisme et de succès. En matière de protestation, l'approche des femmes dépasse souvent les simples manifestations, occupations et boycotts; en effet, elles vont souvent jusqu'à porter des vêtements noirs, garder le silence, se servir de leur corps comme d'un bouclier, se déshabiller complètement, brûler leurs vêtements et d'autres objets, frapper sur des casseroles toutes ensemble et s'enchaîner à des arbres ou à des poteaux. Au-delà de cet esprit d'initiative, toutefois, on peut se poser des questions plus importantes, notamment pourquoi les femmes protestent-elles, comment les normes relatives aux particularités propres à chacun des sexes sont-elles remises en question (ou non) durant la protestation, et comment le sexe des personnes éclaire-t-il et influence-t-il de telles protestations.

Des auteures et des auteurs avancent que le sujet de la protestation et des particularités propres à chacun des sexes a été dans une large mesure laissé de côté en raison d'une dichotomie entre vie publique–vie privée qui suppose que les femmes sont apolitiques, davantage préoccupées par des questions d'ordre domestique et les relations personnelles que par les grandes questions publiques et les controverses politiques. Le rôle des femmes lors des protestations a été passé sous silence parce qu'on le jugeait sporadique, fragmentaire ou invisible, et plus particulièrement dans les mouvements du courant dominant et les mouvements regroupant des participants des deux sexes, comme les manifestations contre la guerre du Vietnam. Lorsque les femmes participent, on les dépeint comme en colère et irrationnelles, ou comme de simples marionnettes à la remorque de leurs maris politiquement engagés ou des membres masculins de leur famille (Blee 1998). Les protestations radicales des femmes sont identifiées à la gauche et à la politique féministe. On entend très peu parler, par exemple, des activités de protestation menées par les femmes du Sud confédéré durant la Guerre civile américaine, dont on disait qu'elles avaient une conduite désordonnée et provocante parce qu'elles transgressaient les normes du comportement associé à leur sexe (Bynum 1992, cité dans Blee 1998).

Peut-être que la plus forte motivation à l'origine de la protestation des femmes vient des expériences et des existences qu'elles ont. Un monde sexiste signifie que les femmes et les hommes ont une situation différente sur le plan social, économique et politique, ce qui engendre des hypothèses propres à chacun des sexes concernant les droits, les possibilités et les répercussions. Comme l'a montré clairement la documentation sur les conflits et l'ajustement structurel économique, les femmes et les enfants sont les principales victimes de la violence indirecte ou structurelle et de la guerre (Rehn et Johnson Sirleaf 2002). Les incidences négatives des politiques économiques mondiales, en particulier au cours des deux dernières décennies, ont forcé des milliers de femmes à se mobiliser en Amérique latine, en Asie et en Afrique pour réagir à des problèmes de subsistance qui comprennent notamment le coût de la vie, l'ampleur de la participation de l'État, la modification de l'environnement et l'accès à l'infrastructure financière et sociale (Rowbotham et Linkogle 2001). L'existence des femmes peut structurer certaines formes de conscience politique, ce qui pourrait expliquer pourquoi les activités de protestation des femmes, qu'elles soient de gauche ou de droite, ont tendance à être liées à des questions de survie économique, de conflit national, racial ou ethnique, à l'humanisme et à la tendance à la sympathie et aux droits des femmes (West et Blumberg 1990). Kaplan (1982, cité dans Rowbotham et Linkogle 2001) a fait référence au concept de la « conscience féminine » pour suggérer que cette « reconnaissance de ce qu'une classe, une culture et une période historique particulière attendent des femmes a pour effet de créer un sens des droits et des obligations qui sert de moteur à l'action ».

Une réalité propre à l'existence différente que mènent les femmes en raison de leur sexe se traduit par leur quasi exclusion des structures politiques officielles et des processus de prise de décision dans le monde entier. En règle générale, les femmes ne siègent pas à la table lorsqu'une décision est prise de déclarer la guerre, de faire l'essai d'armes nucléaires, de procéder à la déforestation, de signer des accords commerciaux, ou alors de mettre en oeuvre des lois ou des politiques sexistes ayant une incidence directe sur leur existence. C'est pourquoi elles sont forcées d'adopter des stratégies et des réactions différentes, et d'agir dans des espaces différents en vue de se faire entendre. L'activisme et la protestation au féminin reposent souvent sur des réseaux d'amitié, de parenté et de voisinage, plutôt que sur des élections, des postes et des organisations, une approche qui se trouve à la fois à définir et à positionner leur travail. En Grande-Bretagne, le mouvement Women against Pit Closures (Les femmes contre la fermeture des puits) visait non seulement à sauver les mines, mais aussi la communauté des mineurs où elles avaient développé un sentiment d'appartenance et des liens familiaux et d'affection (Allen 2001). Tilly et Gurin (1990, cité dans Blee 1998) ont fait référence aux protestations qui se déroulent à l'extérieur des structures politiques officielles et qui reposent sur des mouvements de solidarité en les qualifiant de « proto-politiques », par comparaison avec le militantisme « politique » qui évolue à l'intérieur de mouvements politiques ou sociaux et qui repose souvent sur l'allégeance à des associations sur une base volontaire.

Enfin, il est permis de croire que les rôles attribués aux femmes qu'elles assument sur une base quotidienne sont une forte motivation à l'action. Les femmes sont des actrices importantes lors des protestations, parce que ce sont elles qui portent la plus grande part de responsabilité concernant le bien-être de la famille et qui sont exposées au plus grand désavantage et au plus grand risque à l'égard de la sécurité personnelle lorsque leur mode

de vie est perturbé. Élever des enfants, prendre soin d'une maison et conserver son identité culturelle représentent un défi extraordinaire dans le contexte de structures sociales et économiques injustes, de la destruction de l'environnement et d'un conflit armé. Et pourtant, il n'est pas rare que les sociétés s'attendent à ce que les femmes continuent de s'acquitter de ces rôles qui leur sont dévolus, et cela, même dans les circonstances les plus difficiles. Peu de femmes ont la possibilité, les moyens ou même le désir d'abandonner leurs rôles de mère et de gardienne lorsque ça devient dur. Les différences entre les sexes, sur le plan de l'intérêt et de la justification durant les protestations, sont résumées dans la description des familles Chicano participant au boycottage des raisins, de la laitue et du vin par les travailleurs agricoles de l'United Farm Workers (UFW).

> Femmes, mères et filles ont vécu le boycottage d'une manière différente que maris, pères et fils sur le plan de la justification, du contenu et de la forme. Les femmes ont justifié leur participation en invoquant comme défense le bien-être domestique de la famille; leur activisme fut, dans une large mesure, assez détaché de la structure organisationnelle, et davantage axé sur la coopération. Les hommes ont justifié leur engagement en évoquant des raisons économiques : leur participation était incorporée de manière explicite dans la structure syndicale et plus individualiste. Alors que le militantisme des hommes était plus apparent et plus motivé, l'activisme des femmes était en revanche plus complexe parce qu'elles devaient concilier les intérêts opposés de la famille, du travail et du syndicalisme (Baca Zinn 1975, cité dans Rose 1998). [*Traduction*]

Les femmes participent à une protestation d'une manière qui leur est propre, mais leur participation peut soit convenir ou contrevenir aux attentes de la société à leur égard (Blee 1998). Durant une protestation, il se peut que la division normale des tâches soit respectée, c'est-à-dire que les femmes préparent les repas et accordent leur soutien aux protestataires tandis que les hommes occupent le centre de la scène, dirigeant les activités et prenant la parole en public. Au début des années 1970, lorsque les travailleuses en milieu hospitalier du Kentucky ont fait la grève durant 28 mois dans un effort en vue de se syndiquer et d'améliorer leurs salaires de famine, les délégués syndicaux leur avaient lancé le mot d'ordre de se conduire comme des « dames » sur le piquet de grève. Le soutien de la collectivité pour le combat des femmes vacillait en raison des idées reçues comme quoi c'était le devoir des femmes de prendre soin des autres, que ce soit au travail ou à la maison, et les gens hésitaient à les voir comme des travailleuses capables de s'organiser collectivement et de faire la grève (Maggard 1998). Toutefois, il arrive parfois que le simple fait de se joindre à une protestation, de bloquer une route ou de contester l'autorité masculine constitue un défi majeur aux rôles stéréotypés dans un contexte donné. La décision des femmes saoudiennes de conduire leur voiture en signe de protestation contre la discrimination à leur égard, et notamment l'interdiction pour elles de conduire, en est un bon exemple.

Les femmes peuvent aussi décider d'utiliser les normes sexistes à leur avantage, en revendiquant l'autorité morale qui leur est accordée par le simple fait qu'elles sont des génitrices et des mères nourricières (mères, épouses, filles) (Mazurana et McKay 1999).

Parfois, adapter les caractéristiques féminines individuelles à une lutte sociale peut se révéler une importante stratégie qui permet aux femmes de bénéficier d'une certaine protection. Les rôles qui leur sont assignés de responsables des soins à la famille leur confèrent aussi des droits qui peuvent légitimer les affrontements avec les fonctionnaires, aussi « lorsque la police ou l'armée vient arrêter des femmes qui sont aussi des mères, c'est la loi qui est remise en question plutôt que les femmes » (Kaplan 2001). À Chipko, les femmes ont adopté leurs propres stéréotypes en tant que soeurs aimantes et mères courageuses, oeuvrant pour leur famille et le bien commun, et dénonçant la masculinité des bûcherons (Kaplan 2001). Les femmes ont de la même manière défié les rôles masculins durant le coup d'État de 1973 au Chili, lorsqu'elles ont manifesté dans les rues en « frappant sur des casseroles, tout en accusant les militaires d'être des couards parce qu'ils n'intervenaient pas » (Stalker 1987). Par la suite, les femmes se sont de nouveau réunies pour manifester au nom des prisonniers politiques et des « disparus » et pour rendre visite aux détenus, leur apportant de la nourriture et rapportant avec elles, dans leurs sous-vêtements, des messages.

Lorsque les femmes participent à des protestations ou qu'elles en prennent l'initiative, il en résulte une infinité de répercussions différentes sur les deux sexes. En règle générale, des comptes rendus insensibles à la dimension de genre privilégient l'expérience des hommes et oublient de prendre en considération les répercussions de la protestation et de la résistance ainsi que leurs conséquences ultérieures sur les femmes, ou encore la diversité des femmes et la stratification parmi les femmes, ainsi que les effets sur leurs expériences et leur situation (Mazurana et McKay 1999). Les femmes sont souvent reléguées au rôle de « victime » ou de « groupe vulnérable », et on insiste sur les considérations de violence sexuelle, même si on est de plus en plus conscient de l'expression différente selon le sexe de l'effet de ressac sur les protestataires.[13] Les manifestantes peuvent se retrouver avec d'autres répercussions négatives à la suite de leur participation, notamment le divorce, la perte de leur emploi et de leurs moyens de subsistance et la marginalisation de la part de leur famille et de leur collectivité en raison de leur participation et de leur approche.

Par ailleurs, les femmes peuvent sortir d'une protestation avec une nouvelle appréciation de leurs propres capacités et aptitudes (Maggard 1998), de même qu'avec une plus grande sensibilisation politique et de meilleures compétences en matière d'organisation. La croissance personnelle pour les femmes semble plus profonde dans les circonstances extrêmes (p. ex. lorsque leurs activités les exposent à un nouveau cercle d'amis et de connaissances et qu'elles risquent d'être en danger physiquement) (Maggard 1998). La participation des femmes aux activités de boycottage de l'United Farm Workers of America a miné les relations traditionnelles entre les sexes en favorisant l'estime de soi chez les femmes et en faisant la promotion des relations de type coopératif dans le mariage (Rose 1998). Les étudiantes de niveau universitaire qui s'étaient jointes au mouvement pour la défense des droits civiques avaient, 20 ans plus tard, moins de chances de se retrouver mariées ou d'avoir des enfants et avaient distinctement opté pour des styles de vie moins conventionnels (McAdam 1988, cité dans Blee 1998). Il arrive parfois que des femmes signalent que l'homme de leur vie commence à assumer davantage de tâches ménagères à la suite de leur participation à une protestation. Toutefois, il arrive que le changement dans les relations entre les sexes ne soit pas permanent, parce que même si les femmes en arrivent souvent à jouer des rôles remarquables sur la scène publique, elles retournent ensuite dans

leur foyer (West et Blumberg 1990). La croissance personnelle semble être un résultat inévitable de la participation des femmes à des protestations. Ce qui est moins certain, c'est le degré et la permanence du changement survenu dans les relations entre les sexes au niveau personnel ou de la collectivité.

La nature des protestations autochtones

Dans le monde entier, les collectivités autochtones cherchent à confirmer leur sécurité en résistant et en protestant contre la pression imposée à leurs terres et aux ressources valables qu'elles contiennent.[14] Du bassin de l'Amazone jusqu'aux forêts tropicales humides du Sud-Est asiatique et de l'Afrique équatoriale, des projets énergétiques, miniers, forestiers, hydro-électriques et autres mégaprojets ont entraîné le déracinement, la dislocation et même la destruction de collectivités autochtones (Geddicks 1993). Les U'wa de la Colombie luttent contre l'exploitation pétrolière sur leurs terres, les Batwa au Rwanda et au Burundi combattent les concessions forestières, et les Igorot, les Mangyan et les Lumad des Philippines se battent pour empêcher l'exploitation minière sur leurs terres ancestrales. Les Penans du Sarawak, les Cris du Canada et les Mapuche du Chili se battent tous contre les projets de barrage de la Banque mondiale (Tauli-Corpuz 2002). Une coalition d'organisations non gouvernementales (ONG) a documenté des centaines de cas semblables sur une immense carte du monde (Forum international sur la mondialisation 2003). En Inde, au Nigeria et en Zambie, la police a tué des centaines d'Autochtones qui protestaient contre des projets de barrage sur une grande échelle (Shiva 2002: 68).

Les répercussions de ces luttes sur les femmes sont tragiques et profondes. Selon l'organisation féministe MADRE, la guerre au terrorisme des Américains s'est attachée notamment à exercer des pressions contre les gouvernements de l'Amérique latine pour qu'ils signent des accords de libre-échange. Au Nicaragua, des femmes autochtones ont été particulièrement éprouvées après que des sociétés multinationales se furent approprié les terres et les ressources de leurs collectivités.

> On est en train de détruire les forêts tropicales dont dépendent les populations locales pour la nourriture, l'eau et les médicaments. En conséquence, l'alimentation traditionnelle se trouve encore plus menacée dans une région où 75 p. 100 de la population souffre déjà de malnutrition. Les femmes, qui assument la responsabilité de nourrir leur famille et qui ont plus difficilement accès à la nourriture, d'abord en raison de la discrimination sexuelle, sont particulièrement menacées. Mirna Cunningham, médecin et chef de file autochtone sur la côte de l'Atlantique Nord mentionne que « lorsque les femmes sortent pour aller chercher de l'eau, du poisson ou pour cueillir des plantes, elles doivent affronter des gardes armés qui protègent les terres devenues la propriété d'une entreprise. Sans ces terres, les femmes sont incapables de prendre soin de leur famille » (MADRE 2004) [*Traduction*].

Au Chiapas, où la mondialisation a forcé des millions d'agriculteurs autochtones à quitter leurs terres et a donné naissance au mouvement zapatiste, les femmes vivent dans un contexte où la présence militaire se fait de plus en plus insistante, et compromet directement leur sécurité. Comme l'a relaté une jeune Autochtone militante pour les droits de l'homme :

> Les femmes souffrent de la présence des soldats, ceux des troupes gouvernementales et ceux des troupes paramilitaires encore plus brutaux. Elles vivent dans la crainte que des membres de leur famille soient blessés, que leur maison soit brûlée et que leurs terres soient réquisitionnées par l'armée pour y installer des camps militaires ou pour construire des routes. Ces menaces leur occasionnent un stress psychologique incroyable. Nous avons constaté davantage de problèmes de santé mentale chez les femmes de notre collectivité. Et la sécurité personnelle des femmes est également menacée par des actes de violence dirigée contre les femmes en tant que telles… Lorsque l'armée arrive, les femmes ne sont plus en sécurité dehors. Des filles sont violées et forcées de devenir des prostituées pour les soldats. D'autres ont été kidnappées par des paramilitaires, tenues en captivité et forcées de servir d'esclaves pour faire la cuisine, le ménage et avoir des rapports sexuels avec les hommes (MADRE 2004) [*Traduction*].

Toutefois, les différends entourant la possession ou la conservation des terres et des ressources — pétrole, eau, bois, poisson — sont habituellement décrits comme des conflits d'origine ethnique ou religieuse (Shiva 2002; Klare 2001).

Au Canada, les différends concernant la propriété et les ressources naturelles mettent fréquemment en danger la vie et la sécurité des Autochtones (Amnistie Internationale 2003). La pression nouvelle exercée sur les droits et les titres des Autochtones sur leurs terres en raison de l'imposition du libre-échange a déclenché une recrudescence de la résistance autochtone. Au Canada et au Mexique, un élément essentiel de la restructuration dans le cadre du régime concurrentiel de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) est la conquête des dernières frontières par les industries du secteur des ressources naturelles et les industries agricoles (Simmons 1999). L'inquiétude et la frustration ont incité les Autochtones à entreprendre des protestations et à entrer en conflit avec le système judiciaire et les services de police.

Le fait que les responsables de l'application de la loi aient fait usage d'une force excessive contre des collectivités autochtones, et plus particulièrement contre celles qui revendiquent des droits fonciers issus de traités, est bien documenté.[15] En 1981, 300 policiers du Québec et 90 représentants du ministère des Pêches et des Océans ont organisé une descente dans la Première nation Restigouche. Pendant que des hélicoptères survolaient la région, des policiers casqués confisquèrent et détruisirent les filets de pêche au saumon, frappèrent les gens à coups de bâton et arrêtèrent 12 membres de la bande, dont deux mineurs (Obomsawin 1991). À Canoe Lake, en Saskatchewan, en 1992, la GRC dépêcha 80 agents chargés de venir à bout d'une poignée de protestataires. Dans le nord de l'Alberta, la nation crie du Lac-Lubicon a réagi à l'extraction de pétrole et à l'exploitation forestière dans ses terres traditionnelles par le boycottage des Jeux olympiques de 1988 à Calgary, des barrages routiers et des manifestations. Lorsque la bande déclara sa souveraineté en 1988, des membres de la GRC, lourdement armés et appuyés par des hélicoptères et des chiens, organisèrent un assaut coordonné contre quatre points de contrôle des passeports et procédèrent à l'arrestation de 27 personnes. Lorsque les Innu du Labrador protestèrent contre l'utilisation de leurs terres et de leur espace aérien à des fins de formation de

pilotes militaires en 1989, la police et les militaires réagirent en encerclant les femmes, les enfants et les aînés avec des rouleaux de barbelé à lames (Coalition pour les droits des Autochtones 1993). En septembre 1988, les Algonquins du lac Barrière, dans une tentative de sensibilisation à la pauvreté dans les réserves et aux répercussions de l'exploitation forestière utilisant la coupe à blanc, organisèrent un camp de protestation sur la pelouse devant la colline parlementaire et furent arrêtés. Un an plus tard, ils élevèrent des barricades dans leur collectivité. La Sûreté du Québec (SQ), police provinciale, en tenue anti-émeute, enfonça les barricades et arrêta les manifestants une fois de plus (Taylor 2002).

Les années 1990 produisirent encore plus d'exemples d'usage d'une force excessive. Lors d'un différend entourant les droits de pêche de la Première nation Esgenoôpetitj de Burnt Church, au Nouveau-Brunswick, des fonctionnaires du ministère des Pêches confisquèrent des casiers à homards et des bateaux. Quelques bateaux appartenant aux Autochtones furent inondés, éperonnés et renversés, tandis que leurs occupants étaient aspergés de gaz lacrymogène et de gaz poivré et frappés après avoir été jetés à l'eau (CPT 2003). En 1995, plus de 250 policiers armés affrontèrent moins de 30 protestataires sans armes qui occupaient le Parc provincial d'Ipperwash en signe de protestation contre les violations des traités conclus avec les Ojibway de Kettle et la Première nation Stoney Point. On a tiré sur trois manifestants et l'un d'entre eux, Dudley George, a été tué. À Gustafsen Lake, en Colombie-Britannique, un conflit amorcé en 1995 au sujet de terres sacrées ancestrales dégénéra en escarmouche. Quatre cents policiers de la GRC et des militaires affrontèrent un groupe de 18 personnes, dont 12 étaient des femmes et des enfants qui effectuaient la Danse du Soleil (CEDR 2002). Durant ce qui a été décrit comme l'événement ayant entraîné le déploiement le plus agressif de la force militaire au Canada par le gouvernement au siècle dernier, les autorités utilisèrent 77 000 cartouches, des transports de troupe blindés et des mines antipersonnel, pourtant sous le coup d'une interdiction à l'échelle internationale (Hall 2004).

Il arrive fréquemment que la résistance des Autochtones débouche sur la criminalisation. Au Canada, une liste partielle de 124 Autochtones ayant été arrêtés depuis 1995 lors de diverses activités de protestation au sujet de la pêche, de l'exploitation forestière et de revendications territoriales inclut 35 femmes, et quelques aînés (CEDR 2002). Les accusations que la GRC et les services de police locaux portent le plus souvent sont :

- entrave à la justice – lorsque les Autochtones refusent de mettre fin à l'activité;
- méfait – lorsqu'ils se font dire de quitter leurs terres et qu'ils réagissent avec émotivité;
- proférer des menaces – lorsqu'ils disent au personnel d'exécution de la loi de quitter leurs terres;
- voies de fait – lorsqu'ils se débattent pour se libérer des policiers;
- résistance à l'arrestation – s'ils refusent de partir à la demande du personnel d'exécution de la loi (rapport du groupe ad-hoc des Premières nations du Canada au CEDR 2002).

Dans certaines situations, on a recours à des injonctions pour empêcher les Autochtones de faire valoir leurs droits et leurs titres. En effet, il arrive régulièrement que des injonctions imposent aux Autochtones l'interdiction de retourner dans les régions faisant l'objet du

conflit ou de participer à quelque protestation que ce soit; ceux qui refusent d'obtempérer risquent d'être accusés d'outrage au tribunal.

Des confrontations avec les services de l'ordre se produisent sur un fond de discrimination permanente à l'endroit des Autochtones à l'intérieur du système judiciaire. En fait, l'histoire des relations entre les Autochtones et le système judiciaire canadien se traduit par « une discrimination permanente et systémique et des répercussions négatives disproportionnées à tous les paliers du système judiciaire canadien ».[16] Les Autochtones sont surreprésentés dans les populations carcérales, sous-représentés par les avocats de la défense, et ont plus de chances de se voir refuser la libération conditionnelle et sous caution, et ils sont détenus plus longtemps en préventive. Les jeunes et les femmes autochtones affichent les taux les plus élevés d'incarcération de tous les groupes ethniques au Canada.

Aussi, un nombre disproportionné de femmes autochtones ont été aux prises avec le système judiciaire. Selon diverses statistiques, elles connaissent des taux plus élevés de violence de la part de leur partenaire sexuel que l'ensemble de la population féminine. L'enquête publique sur l'administration de la justice et les peuples autochtones au Manitoba a signalé que la violence et l'abus dans les collectivités autochtones ont atteint des proportions endémiques. Les groupes de femmes autochtones ont répertorié des cas de femmes autochtones dont les meurtres ont fait l'objet d'enquêtes bâclées ou encore ont été peu sévèrement punis.[17] Ces 20 dernières années, environ 500 femmes autochtones ont été portées disparues dans des collectivités des quatre coins du Canada. « Au Canada, les femmes autochtones continuent d'être la cible de la haine et de la violence en raison de l'appartenance à leur sexe et à leur race. Elles continuent d'être traitées comme des objets, méprisées, déshonorées, ignorées et assassinées, souvent en toute impunité. » (NAWC 2004).

Les femmes autochtones et la protestation

Dans les collectivités autochtones, le rôle principal des femmes, en tant que gardienne du feu, demeure encore bien ancré, même dans le contexte de la vie moderne. On a fait valoir que les rôles féminins n'avaient pas subi la même transformation que ceux des hommes qui ont perdu leurs rôles traditionnels de protecteurs et de pourvoyeurs au moyen de la chasse, de la pêche et du trappage. Pour les femmes, protéger leur mode de vie par la protestation n'est somme toute qu'une extension naturelle de leur rôle de gardienne du feu, et dérive d'un sentiment de responsabilité à l'égard de tous. Ivy Chaske, une femme de la nation Dakota, explique sa conception de son rôle de femme et de mère.

> J'ai grandi en ayant le sentiment qu'en tant que femme, j'étais responsable de tout le monde. Nous, les femmes, n'avons pas seulement la responsabilité des enfants — nous avons la responsabilité de tout le peuple. Nous n'y pouvons rien, c'est comme ça. Nous sommes les génitrices. Nous sommes la force vitale de la nation. Notre responsabilité touche tout le monde; hommes et femmes, jeunes et vieux, parce que nous représentons le lieu de naissance de la vie. Et il n'y a rien de plus grand que cela (Anderson 2000) [*Traduction*].

Au Canada, les femmes autochtones ont entrepris de longue date des efforts visant la guérison et la reconstruction dans leurs collectivités, alors même que les gouvernements à dominance masculine les ont laissées de côté. « Les chefs naturels sont ceux qui font en sorte de faire arriver les choses... dans les débuts, ce furent les chefs naturels qui réussirent à changer nos collectivités, et ces chefs étaient massivement des femmes ». (Maracle 2003) [*Traduction*].

Leurs rôles consistaient notamment à participer activement aux protestations et à l'activisme, avec les contributions de femmes des Premières nations comme Kahn Tineta Horn et Anna Mae Pictou-Aquash au mouvement de panamérindianisme des années 1960. Aquash, une Mi'Kmaq de la Nouvelle-Écosse, occupait un poste élevé au sein du Mouvement indien américain (AIM) durant les années 1970. Aquash s'est jointe à la marche de protestation appelée Trail of Broken Treaties jusqu'à Washington et à l'occupation durant 71 jours de Wounded Knee, dans le Dakota du Sud avant d'être abattue.[18]

Au cours des décennies suivantes, les femmes autochtones ont organisé une marche de 100 milles en direction d'Ottawa à partir d'Oka, au Québec, en vue de protester contre les conditions de logement dans la réserve.[19] Par la suite, ces femmes, et d'autres d'un peu partout au pays, se sont organisées en vue d'obtenir la modification de la *Loi sur les Indiens*, qui dépossédait les femmes de leur statut lorsqu'elles se mariaient à un non-Indien. En plus de perdre son statut, la femme perdait l'appartenance à la bande, son droit de propriété, son héritage, son droit de résidence, d'être enterrée, d'être soignée, d'être éduquée et de voter dans la réserve. Leur campagne, qui dura des années, comportait notamment la présentation de leur cause au Comité des Nations Unies sur les droits de l'homme, à Genève, laquelle statua que le Canada avait enfreint le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Silman 1987). En 1985, leurs efforts débouchèrent sur l'adoption historique du projet de loi C-31, qui permet le rétablissement du statut d'une femme indienne non inscrite.

Durant la crise d'Oka, en 1990, des femmes servirent de porte-parole et d'intermédiaire entre l'Armée canadienne et les guerriers mohawks. Dans les Prairies, des femmes contestèrent l'autorité et la responsabilité des chefs de bande en tenant des manifestations assises et des grèves de la faim qui réussirent parfois à déclencher un changement à la direction (Brooke 2001). Au Labrador, durant les années 1980, une Innu, Elizabeth Penashue, grand-mère de 22 petits-enfants, a dirigé un mouvement de protestation contre les vols à basse altitude par des pilotes canadiens et étrangers au-dessus des vallées fluviales et des lacs où les Innu se déplacent et construisent des campements. Pour s'être assise sur les pistes et avoir traversé dans les zones interdites désignées pour faire l'essai des bombes, Penashue a été arrêtée une bonne demi-douzaine de fois.

> La première fois, c'était il y a cinq ans.... Nous, les femmes, nous nous sommes réunies et nous avons décidé qu'il fallait faire quelque chose. Le lendemain matin, plus de 100 personnes sont venues s'asseoir sur la piste : des jeunes, des femmes et même quelques hommes. Nous nous sommes simplement assis là. Nous n'avons pas fait d'embarras et nous n'avons cassé aucun avion. Puis la GRC nous a entraînés vers un gros autobus et nous a mis en prison (Ellwood 1996) [*Traduction*].

En Colombie-Britannique, les femmes ont été à l'avant-plan des mouvements de protestation et des barrages routiers contre les projets d'expansion de la station de ski Sun Peaks dans les territoires traditionnels de chasse et de cueillette. Depuis octobre 2000, Sun Peaks a obtenu des ordonnances du tribunal et a détruit quatre centres de protection Skwelkwek'welt ainsi que les cabanes à suer qui leur sont associées. Au moins 54 représentants des Secwepemc ont été arrêtés. À un moment donné, des membres de la GRC et des fonctionnaires du ministère des Autoroutes ont tiré deux femmes âgées à l'extérieur d'un tipi, puis ils ont défait le tipi. Des femmes de la Première nation Neskonlith ont raconté certaines de leurs expériences lors des protestations, notamment la descente effectuée par la police dans leurs campements. Tôt un matin, 12 policiers, accompagnés de chiens, ont démantelé leur campement.

> *Les types de la GRC sont arrivés et ils ont arraché la toile, jeté de la neige à l'intérieur, et se sont emparés de tout ce qu'il y avait là; ils ont lancé toute notre nourriture dehors, vidé nos sacs et toutes nos choses dans la neige. Et ils n'avaient même pas de mandat. Ils n'avaient aucune autorisation. Ils ont fait tout cela seulement pour nous piquer au vif... Il faisait froid, et c'était à la nuit tombée... Ils sont revenus à deux reprises pour faire la même chose.* (Recherche inédite effectuée pour Rude et Deiter 2004).

On commence à peine à aborder le sujet des répercussions que ces protestations peuvent avoir sur les deux sexes. Une auteure (Bressette 2003) a décrit le chaos et l'insécurité qui régnaient dans la Première nation de Kettle Point et de Stoney Point, où la manifestation pacifique d'Ipperwash a dégénéré en une fusillade au cours de laquelle Dudley George, un membre de la bande, a été tué. Durant le conflit interne qui s'est envenimé après la crise, un groupe de protestataires, surtout des femmes et des enfants, fut pris à partie par une foule qui s'est aussi attaquée à des immeubles pour les brûler et y peindre des graffitis. La violence des jeunes, l'alcoolisme et la toxicomanie ont monté en flèche, et ces événements ont des répercussions sur le bien-être et la sécurité des femmes. « J'ai été témoin de la destruction d'une collectivité qui avait toujours vécu en paix, et je continue de voir chaque jour la colère, le chagrin et la peur qui l'ont remplacée » (Bressette 2003) [*Traduction*].

La participation massive des femmes autochtones aux mouvements de protestation s'explique par plusieurs facteurs. La colonisation a introduit une dure réalité pour l'ensemble des peuples autochtones, mais ce sont les femmes qui ont surtout été la cible des mesures de répression du gouvernement. De nos jours, les femmes autochtones et leur famille affrontent une discrimination systématique et elles doivent vivre selon le plus bas niveau de vie au Canada. Même si le Canada se classe en tête des pays des Nations Unies pour ce qui est de la qualité de vie la plus élevée au monde, il reste que les Autochtones vivant dans des réserves, sur les territoires traditionnels ou à proximité, se classent environ au 63^{e} rang de l'échelle du PNUD (AINC 1998). Les femmes autochtones sont les plus pauvres d'entre les pauvres, encore plus pauvres, si c'est possible, que les hommes autochtones, et pour cette raison, elles demeurent extrêmement vulnérables à la violence (AFAI 2003). Le rapport de l'AFAI a également montré que les femmes autochtones sont l'objet d'une négligence systématique et d'une discrimination ouverte, et ce, à tous les paliers du gouvernement, et elles sont exclues de toutes les discussions entourant l'autonomie gouvernementale, de sorte que leurs intérêts ne sont pas convenablement représentés ni protégés.[20]

Il est permis de penser que les rôles assumés par les femmes lors des protestations sont dérivés, en partie, des postes plus influents qu'elles avaient coutume de détenir au sein de leurs sociétés. Même si les premiers explorateurs et missionnaires décrivirent les femmes autochtones comme des « bêtes de somme et des esclaves serviles», ces ethnographes des débuts rencontrèrent également des femmes assumant des rôles de chef, de guerrier, de chasseur et de membre des conseils (Albers et Medicine 1983; Wright 1993). Des universitaires autochtones, anthropologues et féministes font valoir que les femmes assumaient des rôles prestigieux et reconnus dans les sociétés tribales antérieures au contact, des rôles équivalents à ceux occupés par les hommes sur le plan du statut et de l'influence (Albers et Medicine 1983; Leacock 1986). Ces universitaires ont entrepris de déconstruire les récits des premiers ethnographes, explorateurs et missionnaires en faisant appel à l'analyse comparative entre les sexes et à une meilleure connaissance des techniques de recherche.

Dans *The Hidden Half*, Albers et Medicine (1983) avancent qu'il existait peu de règlements stricts concernant les rôles assignés aux femmes et aux hommes dans les sociétés tribales des Plaines antérieures au contact. Leurs recherches fournissent des interprétations différentes de la dot, de la polygamie, des rôles au travail et d'autres questions liées à l'égalité des sexes dans une société où les femmes exerçaient un pouvoir social et économique. Par exemple, dans de nombreuses sociétés tribales d'avant la colonisation européenne, les femmes travaillaient fort, mais elles distribuaient les produits de leur travail. Il était connu que les femmes autochtones échangeaient du maïs, des légumineuses et des esclaves avec les compagnies faisant le commerce des fourrures et les postes militaires, sans avoir recours à des intermédiaires masculins (Albers et Medicine 1983). Une autre interprétation de la polygamie consistait à répartir le travail entre les femmes et à offrir une sorte de filet social aux femmes non mariées.[21] Les auteures ont également mentionné une société respectueuse de l'autre sexe, où l'on reconnaissait la dualité de l'esprit et le rôle que cette dualité jouait dans la vie traditionnelle.

Les Iroquois ont la réputation d'avoir accordé un statut élevé aux femmes de leurs sociétés. De nombreux spécialistes affirment que les femmes vivant dans la société iroquoise jouissaient d'une situation au moins égale, sinon supérieure, en raison de l'influence qu'elles exerçaient sur la cellule économique de base (Montour 1987; Voyageur 2000; Anderson 2000). Le transfert de propriété et le domicile conjugal se caractérisaient par la matrilocalité et la matrilinéarité, et le lien de parenté suivait la lignée de la mère (Ember 1977). C'étaient également les matriarches qui décidaient qui serait chef ou sous-chef de la bande. Frederick Engels a écrit au sujet de la confédération iroquoienne : « Il n'y a pas de pauvres, ni de nécessiteux. Tous sont libres et égaux — y compris les femmes » (cité dans Wright 1993). Dans la société iroquoienne, les femmes étaient responsables de l'agriculture et elles distribuaient toutes les ressources alimentaires, y compris la viande fournie par les hommes. Leur capacité de régir la distribution alimentaire conférait aux femmes une influence sur les décisions politiques et, dans certains cas, elles ont même réussi à empêcher des guerres en refusant de fournir des provisions aux hommes (Albers et Medicine 1983).

Chez les Mi'Kmaq de la côte Atlantique, les groupes familiaux montaient leurs wigwams le long de la côte, dans les baies, les anses et les criques. Plusieurs fois par an, la bande se

réunissait pour parler de la guerre, des mariages ou des cérémonies. Comme pour d'autres interlocuteurs algonquins, l'unité sociale la plus importante était la collectivité ou la famille élargie. Le *sagamaw* ou le chef se déplaçait avec un groupe formé de douze à plusieurs centaines de personnes. Son rôle consistait à négocier le consensus entre les membres de la bande et à agir comme porte-parole. On pense que la société était égalitaire, et que les femmes participaient également dans tous les aspects (Steckley 2001; Whitehead et McGee 1983). Les sociétés tribales de la côte Ouest sont hiérarchisées et organisées suivant des systèmes complexes de maisons qui regroupent clans et familles. Les potlatchs et les festins étaient des célébrations de même que de grandes assemblées des gouvernements des Premières nations qui en profitaient pour effectuer des transferts de propriété, conclure des alliances et élire des chefs (*Delgamuukw* 1997 : paragr. : 93; Anderson 1998). La filiation matrilinéaire permettait aux femmes d'exercer un rôle influent dans la prise de décision (Sayers *et al.* 2001).

Paula Gunn Allan, une autre universitaire autochtone, a décrit en détail les rôles des femmes autochtones dans *The Sacred Hoop: Recovering the Feminine in American Indian Traditions* (1986). Elle a avancé que les rôles des femmes des Premières nations dans les sociétés antérieures au contact avec les Européens étaient aussi considérés que ceux des hommes, et qu'avec l'arrivée des Européens et les effets de la colonisation, ces rôles ont été dévalorisés.

À vrai dire, l'influence européenne s'installant, les rôles traditionnels et les cérémonies menées par les femmes autochtones furent dénigrés, déconsidérés et tombèrent dans l'oubli.[22] La traite des fourrures introduisit une économie mercantile qui ne fit qu'amplifier la perte d'influence des femmes au sein de la société traditionnelle. Avec la traite des fourrures, on commença à s'habituer aux marchandises apportées par les Européens, ce qui incita les femmes à dépendre des hommes pour leur approvisionnement et favorisa le développement du modèle européen de la famille nucléaire (Bourgeault 1989; Anderson 2000).

En 1876, on adopta le premier *Acte des Sauvages* qui assujettit les femmes et les hommes autochtones à une loi dont la fonction était la colonisation et l'assimilation.[23] La première version de la *Loi sur les Indiens de 1876* comportait des dispositions qui affaiblissaient l'autorité et les rôles traditionnels, et exigeaient que l'on élise un homme comme chef et conseil à la tête de la bande (Morris 1971). Cette disposition empêchait les femmes de participer directement au processus de gouvernance. De plus, la première Loi interdisait aux femmes autochtones de voter lors des élections de la bande, jusqu'à ce que l'on adopte des modifications en 1951. On fit en sorte que ces dispositions aient un fondement législatif, ce qui indique que l'on dut ordonner aux collectivités indiennes de cesser d'élire des femmes. Les femmes autochtones participaient à la signature des traités[24] et s'exprimaient lors des assemblées politiques[25] en tant que porte-parole de leurs bandes respectives.

Pour s'assurer de l'obéissance des Premières nations, on utilisait diverses sanctions, et les agents des affaires indiennes désignés dans les réserves pouvaient notamment les priver de leurs rations et de leurs privilèges (Carter 1990; Dickason 1992). Étant donné les difficultés qui s'ensuivaient, il arrivait que les femmes affamées et en haillons se retrouvent forcées de se prostituer pour nourrir leur famille (Goodwill et Sluman 1984).

C'est en 1894 que les premières dispositions relatives à l'enseignement obligatoire firent leur apparition. Par la suite, la GRC fut autorisée à faire usage de la force nécessaire pour retirer les enfants de leur domicile et les emmener dans les pensionnats. Le fait qu'on empêche les femmes autochtones de jouer leur rôle de mère ou de grand-mère eut des répercussions majeures sur les générations suivantes, et notamment la perte des méthodes utilisées traditionnellement pour élever les enfants, l'oubli de leur langue et de leurs traditions, et l'exposition à la violence sexuelle, physique et psychologique. Par ailleurs, les restrictions imposées à leur liberté de se déplacer, au moyen du système des laissez-passer, empêchaient les femmes d'aller rendre visite à leurs enfants dans les pensionnats. Bien des récits ont été écrits au sujet de l'entente qui existait entre les directeurs d'écoles et l'agent des affaires indiennes afin de maintenir les parents, les grands-parents et les membres de la collectivité à l'écart de leurs enfants (Miller 1996).

En 1884, le gouvernement fédéral a adopté des dispositions en matière de pratique religieuse contre les Premières nations. Ceux qui étaient trouvés coupables d'avoir participé aux potlatchs et aux danses *tamanawas* des peuples de la côte Ouest devenaient passibles d'un emprisonnement pouvant aller de deux à six mois (CRPA 1996 : vol.1). L'année suivante, cette disposition fut étendue jusqu'à la danse du soleil et à la danse de la soif pratiquées par les groupes tribaux des Prairies (CRPA 1996 : vol. 1). Beaucoup d'accusations furent portées. Taytapasahsung, un vieillard de 90 ans presque aveugle membre de la nation Saulteaux/Crie, a été condamné à deux mois de travaux forcés au pénitencier de Stony Mountain pour avoir participé à une danse du soleil (CRPA 1996 : vol. 1). Il a fallu attendre jusqu'en 1951 pour que cette disposition soit abolie. Durant les années 1920, Nancy Rockthunder (Dressyman), alors âgée de 17 ans, a pratiqué une danse du cheval pour son mari malade. L'exercice de sa spiritualité risquait de coûter six mois de prison à cette jeune femme.[26]

Pour les femmes indiennes, le projet d'assimilation du Ministère revêtait un caractère encore plus rigoureux comme l'illustrent un certain nombre de dispositions les visant tout particulièrement. Les fonctionnaires du Ministère se préoccupèrent énormément de l'état de leur moralité. En 1874, l'article 72 permettait de « cesser de verser des rentes aux femmes autochtones sans enfant qui désertaient leur mari pour vivre dans le péché avec un autre homme ». Dans bien des tribus, le divorce était possible pour les femmes autochtones. Ainsi, chez les Cris-des-Plaines, il suffisait à la femme de placer les mocassins de son futur ex-mari à la porte de l'habitation pour que le mariage soit rompu. Malheureusement, pour les femmes autochtones, les pratiques de divorce traditionnelles étaient illégales; seuls les divorces sanctionnés par l'État étaient approuvés. En 1881, seulement 17 divorces furent enregistrés au Canada (Jamieson 1978). En vertu d'autres dispositions, il était interdit aux femmes autochtones non émancipées de loger dans une maison de chambres, assez clairement pour les empêcher de se lancer dans la prostitution. Une femme fut condamnée à verser 10 $ d'amende et le propriétaire de la maison de chambres fut lui aussi condamné à verser une amende ou à faire six mois de prison (Jamieson 1978).

Les femmes perdaient également leur statut d'Indien lorsqu'elles se mariaient avec un non-Indien. Il a fallu attendre jusqu'en 1985 pour que cette disposition soit abrogée, mais la discrimination sexuelle qu'elle comporte est toujours évidente. Beaucoup de femmes qui

ont perdu leur statut d'Indien avant 1985, parce qu'elles avaient marié un non-Indien, n'ont toujours pas récupéré leur statut complet au sein de la bande. Et même si on leur a rendu leur statut d'Indien, elles ne peuvent pas non plus le transmettre à leurs petits-enfants pour les mêmes raisons que pour celles qui se sont mariées à des non-Indiens avant 1985 (AFAI 2003).

Par le passé, les protestations des Autochtones concernant leurs titres et leurs droits furent accueillies par des mesures législatives et des réactions qui contribuèrent à affaiblir gravement leurs droits fondamentaux sur le plan individuel et collectif. La plupart de ces dispositions découlant de la *Loi sur les Indiens* ont été abandonnées depuis quelques décennies. Toutefois, les répercussions physiques et psychologiques de cette loi sur les Premières nations rendent encore plus poignant le spectacle de la collectivité des Premières nations encore aux prises avec des revendications en vue de faire reconnaître ses titres et ses droits par les tribunaux.

Droits et libertés garantis par la Constitution

Malgré la diversité des peuples autochtones des quatre coins du Canada, la plupart des groupes possèdent des valeurs et des attitudes assez semblables en ce qui concerne l'utilisation des territoires et de l'environnement. Les valeurs autochtones comprennent notamment l'harmonie au sein d'un groupe, le partage, le respect, l'équilibre et la spiritualité. Les groupes autochtones devaient nécessairement coopérer pour trouver la nourriture, les ressources et la protection (Mandelbaum 1979; Bourgeault 1989). Cette valeur axée sur la coopération s'étendait jusqu'à l'utilisation communale des territoires. La Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA 1996 : 505) mentionne :

> Le terme « communal » semble être particulièrement indiqué pour décrire les régimes de propriété autochtone, parce que ceux-ci ne ressemblent ni aux régimes de propriété individuelle privée, ni au régime de gestion par l'État, assorti d'un libre accès, qui est actuellement en vigueur sur les terres domaniales du Canada. Même lorsqu'il existait des territoires familiaux et tribaux, ces régimes combinaient le principe de l'accès et de l'utilisation universels au sein du groupe, à ceux de la participation universelle et consensuelle à la gestion et de limites territoriales variables en fonction de règles sociales.

Des érudits du monde entier ont reconnu que les peuples autochtones possèdent une perspective ou un point de vue unique qui mérite d'être protégé, surtout en ce qui concerne les coutumes, les traditions et les pratiques autochtones. Cette constatation se reflète dans les ententes conclues à l'échelle internationale et dans les déclarations visant particulièrement les droits des Autochtones. Le Projet de Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, amorcé en 1993, n'a pas encore été achevé. La Convention relative aux peuples indigènes et tribaux de 1989 s'est également prononcée en faveur des droits des peuples indigènes de bénéficier pleinement des droits de la personne et des libertés fondamentales sans discrimination. Seulement 17 pays ont ratifié la Convention jusqu'à maintenant.

Certains dirigeants des Premières nations ont fait valoir qu'ils comptaient parmi les peuples tels qu'ils sont définis dans la Charte des Nations Unies; mais le gouvernement canadien s'est élevé contre cette idée et a exercé des pressions afin d'introduire le terme « populations ». À l'échelle internationale, le terme « peuple » est associé à l'autodétermination (Boldt 1993).[27] Un autre document des Nations Unies affirmant le droit à l'autodétermination est le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.[28] Le gouvernement canadien a affirmé que les traités signés avec les Premières nations ne sont pas des accords internationaux, mais plutôt des ententes relevant de la politique nationale signées avec d'autres citoyens du Canada (Boldt 1993).

Au Canada, on a fait valoir que ces coutumes et traditions sont, en fait, des droits autochtones reconnus, confirmés et protégés par la *Loi constitutionnelle* de 1982, aux articles 25 et 35.[29] Les arrêts de la Cour suprême du Canada (CSC) comme ceux des affaires *Guerin* (1984), *Delgamuukw* (1997) et *Marshall* (2000) représentent des étapes essentielles dans la reconnaissance des droits et des titres des Autochtones. Dans *Delgamuukw* (1997), le juge en chef Lamer a donné la définition du titre aborigène.

> En fait, le contenu du titre aborigène se situe quelque part entre ces deux thèses. Le titre aborigène est un droit foncier et, en tant que tel, il est quelque chose de plus que le droit d'exercer certaines activités précises, qui peuvent elles-mêmes être des droits ancestraux. Il confère plutôt le droit d'utiliser des terres pour y exercer différentes activités qui ne doivent pas nécessairement toutes être des aspects de coutumes, pratiques et traditions faisant partie intégrante des cultures distinctives des sociétés autochtones. Ces activités ne constituent pas le droit en soi; elles sont plutôt des parasites du titre sous-jacent. Toutefois, ces différents usages sont subordonnés à la restriction suivante: ils ne doivent pas être incompatibles avec la nature de l'attachement qu'a le groupe concerné pour le territoire visé et qui constitue le fondement de son titre aborigène sur ce territoire. Cette limite intrinsèque, qui sera expliquée plus longuement ci-après, découle du fait que le titre aborigène est défini comme un droit foncier *sui generis*, et elle est un aspect qui différencie le titre aborigène du fief simple (paragr. : 111).

Le juge en chef Lamer a également décrit les critères susceptibles de justifier une atteinte aux droits autochtones, a fourni de nouveaux critères relativement à la revendication d'un titre aborigène, ainsi qu'une manière d'obtenir l'extinction d'un titre aborigène. L'arrêt *Delgamuukw* a également reconnu que le titre aborigène est protégé par le paragraphe 35(1) de la *Loi constitutionnelle*. Même si cette affaire a permis de faire évoluer le règlement et l'éclaircissement de certaines questions relatives aux droits des Autochtones, il reste que le gouvernement fédéral et les Premières nations n'ont pas eu d'autre choix que de commencer à négocier en vue du règlement des revendications territoriales plutôt que de s'en remettre aux tribunaux pour régler ces différends.

Les protestations autochtones visent principalement à réagir à ce que les protestataires jugent comme un manque de reconnaissance des titres et des droits autochtones par les promoteurs et les institutions gouvernementales. Little Buffalo Lake, Burnt Church, Oka

et les pêches de la côte Ouest ont connu des protestations qui sont en fait des efforts visant à forcer les gouvernements fédéral et provinciaux à se pencher sur la question des droits et des titres autochtones. En réalité, dans bon nombre de ces endroits, les protestataires font valoir que leur occupation de même que les barrages routiers ou les pratiques de pêche sont des activités licites, et qu'elles bénéficient des garanties constitutionnelles et de décisions favorables des tribunaux.

Un autre mécanisme utilisé par les gouvernements des Premières nations en vue de trouver un règlement à leurs revendications territoriales est la Commission sur les revendications particulières des Indiens qui s'occupe de trois types de règlements.

- Les revendications globales qui s'appuient sur des titres autochtones non éteints. Ces revendications visent les régions où des traités n'ont pas été conclus avec les Premières nations. Il s'agit notamment de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon (CRPA 1996 : vol. 2).

- Les revendications particulières portent sur les plaintes formulées par les Indiens visés par un traité concernant le défaut du gouvernement fédéral de s'acquitter des obligations contractées par traité, et les problèmes relatifs aux terres cédées.

- Les autres revendications visent à trouver des solutions ou des remèdes aux griefs qui vont au-delà des obligations imposées par la loi (Commission sur les revendications particulières des Indiens 1993).

Malgré plusieurs objections présentées par des organisations et des groupes autochtones, la politique des revendications demeure inchangée. Cette politique insiste sur la cession de tous les titres et droits autochtones par des groupes autochtones en échange d'avantages ou de droits établis dans le cadre d'ententes négociées (CRPA 1996 : vol. 2). Le processus s'est déroulé lentement, et les groupes autochtones ont été ralentis par le manque de fonds pour retenir les services d'avocats, et déçus par le conflit d'intérêt qui découle du fait que le gouvernement fédéral est à la fois juge et partie dans le règlement des revendications (CRPA 1996 : vol. 2). En outre, les tactiques de négociation du gouvernement avaient eu pour effet de diviser certaines collectivités des Premières nations. Par exemple, si le négociateur fédéral détermine qu'une revendication est justifiée, le gouvernement offre un règlement forfaitaire aux chefs de la collectivité. Ce règlement est ensuite accepté par certains membres de la collectivité, mais pas par tout le monde, comme ce fut le cas à Burnt Church. Un chef héréditaire du Grand Conseil Mi'Kmaq a déclaré que l'entente de Burnt Church avait été signée par une poignée de membres du conseil de bande et que ces derniers n'avaient même pas d'avocat présent sur les lieux pour les représenter.

> L'entente est intervenue durant une période difficile. Le gouvernement du Canada s'est servi de notre faim et de notre pauvreté, et a usé de violence envers nous alors que nous nous trouvions dans une situation de vulnérabilité, il nous a menacés de l'autorité de l'État, il a fait valoir les accusations portées contre tout ceux de notre peuple qui s'étaient portés à la défense de nos droits, il s'en est servi en tant que moyens de coercition. Tous ces moyens ont été

> utilisés afin d'inciter notre peuple à « accepter » un accord de pêche dont notre collectivité ne voulait pas (Kwegsi 2002)[*Traduction*].

Le projet de loi C-36 et les Autochtones

Le projet de loi C-36 a été adopté en décembre 2001. Il s'agit en réalité d'une série de modifications apportées à la législation fédérale en vigueur, notamment le Code criminel, la *Loi sur les secrets officiels*, la *Loi sur la preuve au Canada*, la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, la *Loi sur l'accès à l'information* et autres mesures législatives ayant un rapport avec les activités terroristes. Les modifications apportées au Code criminel comprennent notamment les infractions de terrorisme, y compris le financement d'activités terroristes, la confiscation de propriétés, la confiscation de biens liés à des infractions de terrorisme, ainsi que les liens des mesures législatives avec les accords internationaux relatifs au terrorisme.

La *Loi sur les secrets officiels* devient la *Loi sur la protection de l'information*, laquelle comporte de nouvelles infractions visant à tenir compte de l'espionnage pratiqué par les puissances étrangères ou les groupes terroristes. Les changements apportés à la *Loi sur la preuve au Canada* permettent au Procureur général du Canada de refuser de divulguer de l'information sensible durant un procès ou une audience. Ce changement autorise la tenue d'audiences secrètes sans la protection prévue dans l'application régulière de la loi pour les personnes soupçonnées d'activités terroristes. Par ailleurs, les dispositions concernant les raisons pour lesquelles des organisations se retrouvent sur la liste des terroristes ne jouissent d'aucune protection procédurale. Les certificats révoquant le statut d'organisme de bienfaisance ayant pour effet de rendre l'organisation imposable à 100 pour 100 peuvent être délivrés en privé par un juge de la Cour fédérale, sans que la présence de l'organisation soit requise. Le projet de loi C-36 a été adopté à titre de loi permanente. Les dispositions de temporisation ne s'appliquent qu'aux parties de la *Loi* autorisant l'arrestation à titre préventif et les audiences d'investigation, et ne représentent qu'une petite fraction de l'ensemble des mesures législatives (Pue 2003).

Les aspects les plus troublants et les plus contestés du projet de loi C-36 sont les définitions de « activité terroriste »[30] et de « groupe terroriste ».[31] Des commentateurs ont déclaré que ces définitions sont vagues et absurdes, et qu'elles représentent une désignation à tous crins du terrorisme qui n'établit pas la distinction entre les terroristes et les combattants de la liberté et laisse à la police un trop grand pouvoir discrétionnaire (Pue 2003). Auparavant, en vertu du Code criminel, l'individu devait avoir une « intention coupable » ou criminelle. En vertu de ces définitions, il n'est pas nécessaire que l'accusé ait su qu'il commettait un acte terroriste ou qu'il ait eu l'intention d'en commettre un pour être condamné. Ces dispositions ébranlent les fondements même de la jurisprudence du droit criminel canadien.

Un vaste éventail de groupes et de commentateurs[32] se sont opposés au projet de loi C-36 et lui reprochent de porter atteinte aux droits de la personne et aux libertés fondamentales (Daniels *et al.* 2001; Quigley 2003). Ils font valoir que la législation accroît le pouvoir policier et restreint les droits civils de celles et ceux qui participent à des activités de protestation ou qui donnent leur appui à des activités de protestation légitimes que le

gouvernement considère comme des activités terroristes. La définition au sens large d'« activité terroriste » pourrait s'étendre jusqu'aux protestations légitimes susceptibles d'avoir des répercussions sur les activistes et les expose à subir une surveillance, des interrogatoires, du harcèlement et des accusations au criminel injustifiés (ABC 2001; SCFP 2001; ANFD 2001; Maxcy *et al.* 2002). Le profilage racial par les services de sécurité et la police pourrait exposer les membres de groupes minoritaires à une surveillance accrue. Même les sympathisants des activistes et les manifestants risquent d'être englobés dans le projet de loi C-36. Les Églises s'inquiètent pour les activités légitimes de collecte de fonds si une partie de ces fonds se révèlent servir à aider un groupe terroriste à s'approvisionner en nourriture, en médicaments ou en logements. Même si l'organisme de bienfaisance n'est pas accusé, il risque de perdre l'enregistrement de son statut (Carter 2002).

Tout le train de mesures législatives est « draconien et injustifié » et représente une sérieuse érosion des droits civils (CSILC 2003). La Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles (CSILC), un groupe formé d'ONG, d'Églises et de l'Association du Barreau canadien, s'inquiète tout particulièrement au sujet de la responsabilité à l'égard de la loi elle-même, et de ceux et celles qui sont chargés de son exécution. Le rapport publié par le ministère de la Justice du Canada sur le projet de loi, déposé au Parlement en mai 2003, a été décrit comme faible et insuffisant (CSILC 2003).[33] Alors que les tenants du projet de loi C-36 font valoir que des motifs de sécurité justifient l'atteinte partielle et temporaire aux droits fondamentaux, les opposants se demandent si cette guerre contre le terrorisme prendra fin un jour.

> La guerre contre la terreur... n'est pas une vraie guerre. Ses paramètres ne sont pas bien définis, ils se situent entre la diplomatie de la canonnière et la violation des droits plus ou moins gratuite en terrain national. Les glissements linguistiques menacent la clarté de pensée alors que la métaphore de la guerre fait abstraction de beaucoup de choses. Contrairement à la guerre contre les Nazis, contrairement à ce qui s'est passé même au Vietnam, cette guerre ne s'adresse pas à un ennemi déterminé et n'a pas d'objectif identifiable. Il n'existe aucun critère permettant de déclarer victoire ou de reconnaître la défaite. Plus proche de la guerre contre la drogue que de la guerre ouverte comme telle, nous devons faire face à un état d'urgence permanent qui assure la « permanence du temporaire ». Lorsque l'État porte atteinte aux libertés fondamentales, le « temporaire » a tendance à devenir permanent aussi sûrement que la nuit vient après le jour (Pue 2003) [*Traduction*].

Dans quelle mesure le Canada est-il prêt à déroger aux droits et aux valeurs inscrits dans la *Charte canadienne des droits et libertés* lorsqu'il s'agit de questions de sécurité nationale? Des juristes font valoir que de placer cette législation hors d'atteinte de la Charte n'est peut-être pas la meilleure chose qui puisse arriver aux citoyens canadiens, parce que les avocats du gouvernement fédéral sont passés maîtres dans l'art d'éviter les contestations potentielles en vertu de la Charte (Daniels *et al.* 2001). Daniels *et al.* ont fait valoir que les tribunaux ont donné leur appui à la législation qui place la sécurité nationale au-dessus des droits individuels. L'internement forcé des Canadiens d'origine japonaise durant la Deuxième

Guerre mondiale en est un exemple; à cette occasion, les droits individuels furent suspendus en raison d'une politique élaborée en fonction de la race.

Préoccupations des Autochtones concernant le projet de loi C-36

L'accroissement des pouvoirs découlant du projet de loi C-36 a sonné l'alarme chez les chefs autochtones qui ont demandé que les Autochtones soient exclus de la législation. L'ancien chef de l'Assemblée des Premières Nations (APN), Matthew Coon Come (2001), a exprimé des craintes que les membres des Premières nations « soient inévitablement plus nombreux à en souffrir ». Dans la loi anti-terroriste, trois articles en particulier suscitent des inquiétudes chez les groupes autochtones. Ces articles prévoient notamment la dérogation aux droits et libertés garantis par la Constitution aux Autochtones, l'introduction de la protection pour des motifs de sécurité économique et l'accroissement du pouvoir discrétionnaire de la police sous le couvert d'une définition au sens large de la notion d'« activité terroriste ».

Le chef Coon Come a déclaré qu'Anne McLennan, à l'époque où elle était ministre de la Justice, aurait mentionné que les Autochtones devraient être exclus du projet de loi C-36 pour les questions entourant les droits et titres territoriaux. Ces droits sont protégés par la *Loi constitutionnelle de 1982*. Il s'inquiète de ce que la mise en application de la protection des droits économiques relatifs à la propriété privée individuelle ne l'emporte sur les droits et titres détenus par les Autochtones de façon communale. Il cite également un exemple où l'accroissement des pouvoirs policiers est responsable d'un décès.

> Ipperwash n'est qu'un exemple parmi tant d'autres des risques associés, pour les Premières nations, à une loi qui donne plus de pouvoirs aux policiers, réduit les droits civils de ceux qui participent à des manifestations ou à des rébellions légitimes, et limite ou retire temporairement les droits civils de ceux que le gouvernement croit engagés dans des activités « terroristes ». (Coon Come 2001).

Existe-t-il un droit de protester pour les Autochtones, et ce droit est-il protégé par la Constitution?

La résistance et la protestation par les Autochtones du Canada[34] sont de notoriété publique depuis l'arrivée des Européens. L'ouvrage suivant fait valoir que les Autochtones ont le droit de protester, et que ce droit est confirmé et reconnu par la *Loi constitutionnelle de 1982*. Yvonne Boyer (2003), dans son ouvrage *Aboriginal Health: A Constitutional Rights Analysis*, écrit :« l'existence contemporaine des droits des Autochtones découle de deux principales constatations. La première, avant le contact et au moment du contact avec les Européens, les sociétés autochtones étaient des nations autosuffisantes, dotées de leurs propres institutions évoluées et notamment de lois, de services d'ordre, de systèmes d'éducation et de santé ». [*Traduction*] Il s'ensuit que la protestation ou le règlement des différends faisaient déjà partie de l'existence des Autochtones avant l'arrivée des Européens.

Dans *La Reine c. Van der Peet*, la Cour suprême a confirmé la doctrine des droits ancestraux des Autochtones, « et ce, pour un fait bien simple : quand les Européens sont arrivés en Amérique du Nord, les peuples autochtones s'y trouvaient déjà, ils vivaient en

collectivités sur ce territoire et participaient à des cultures distinctives, comme ils l'avaient fait pendant des siècles ([1996] IIJCan 216 (C.S.C.), paragr. 30).

Par ailleurs, les droits ancestraux des Autochtones sont confirmés et reconnus aux articles 25 et 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'arrêt *Delgamuukw* (1997) a établi les critères permettant d'établir l'existence du titre aborigène. Le juge Lamer a déclaré que les droits des Autochtones sont liés au titre aborigène parce que les droits sur les terres donnent aux requérants autochtones le droit d'exercer des activités ou des droits qui découlent de leur occupation de leur territoire traditionnel.

Le juge Lamer, dans l'arrêt *Delgamuukw*, a établi trois questions permettant de faire la preuve de l'existence d'un droit des Autochtones.

- Les Autochtones revendiquant un droit doivent prouver l'occupation du territoire revendiqué au moment où ils en avaient la souveraineté. Dans *Delgamuukw* (1997), toutefois, on a supposé que ce critère est rempli dans la mesure où le territoire est occupé par le groupe autochtone faisant la revendication; si c'est le cas, alors la pratique ou le droit remis en question fait partie intégrante de la culture. Les protestations organisées par les Autochtones autour des territoires et des ressources répondent à cette exigence si ces protestations ont lieu à l'égard de différends concernant leurs territoires traditionnels.

- Il doit y avoir une continuité entre l'occupation actuelle et celle antérieure à l'affirmation de la souveraineté, et ce droit doit prendre sa source dans le passé. Les protestations des Autochtones ou certaines formes de règlement des différends font partie de la culture des Premières nations, et ce, depuis une période antérieure à l'arrivée des Européens.

- Le droit lié au territoire doit être exclusif au groupe de requérants. Le juge Lamer a fait remarquer que d'autres pourraient se rendre sur les terres revendiquées ou qu'une nation autochtone pourrait donner la permission de partager ce territoire, mais que le droit continue d'exister.

Par conséquent, en fonction du critère établi dans l'arrêt *Delgamuukw*, le droit de revendiquer la possession de territoires et de ressources est un droit des Autochtones.

L'étape suivante consiste à déterminer si on a porté atteinte à ce droit et, le cas échéant, il faut vérifier si ces atteintes sont justifiées. Le critère servant à déterminer la justification comporte deux volets.

- Est-ce que l'atteinte au titre aborigène doit « se rapporter à la poursuite d'un objectif législatif impérieux et réel » (paragr.161)? Le juge Lamer a écrit que, même si les droits des Autochtones sont nécessaires, ils doivent néanmoins être conciliés avec ceux du reste de la société canadienne; il a affirmé que cette atteinte ne sera pas permise pour une raison relativement peu importante. Par exemple, « la pêche sportive sans véritable composante économique ne répondrait pas à ce critère ». On pourrait faire valoir que l'aménagement d'un centre de ski, étant donné les avantages marginaux qu'il comporte pour l'élite financière, ne justifierait pas un objectif législatif à la fois impérieux et réel; par

conséquent, ce projet ne répondrait pas au critère justifiant de porter atteinte au droit aborigène.

- Est-ce que l'atteinte est compatible avec le rapport de fiduciaire existant entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones? Dans cette analyse, l'obligation doit être fonction du « contexte juridique et factuel » et les intérêts des Autochtones doivent avoir préséance en ce qui concerne le droit aborigène en question. Toutefois, il se peut que ce ne soit pas le cas dans toutes les situations, et ce droit peut se voir limiter par une législation antérieure et par d'autres politiques comme celle de la conservation.

- C'est en fonction de ce critère que l'on demande à l'industrie de procéder à des aménagements afin de permettre une utilisation limitée d'un droit aborigène ou de tenir des consultations avec la collectivité autochtone visée.

- L'article 52 de la *Loi constitutionnelle de 1982* n'a pas encore fait l'objet d'une contestation devant les tribunaux étant donné qu'il n'y avait aucun fait nouveau dans l'arrêt *Delgamuukw* ou qu'il n'y a pas eu de nouvelles affaires judiciaires depuis cette date visant des lois qui seraient incompatibles avec la *Loi constitutionnelle de 1982* et les droits des Autochtones.

Par conséquent, étant donné le critère établi dans l'arrêt *Delgamuukw* (1997) concernant la justification, et son application aux manifestants des Premières nations qui protestent en vue de protéger leurs territoires traditionnels, la *Loi antiterroriste* ne répond pas au critère justifiant de porter atteinte au droit aborigène de protester en vue de protéger des ressources ou des terres.

Protection des droits de propriété et des droits économiques

La *Charte canadienne des droits et libertés* ne protège pas spécifiquement les droits de propriété ou les droits économiques. Et pourtant, la *Loi antiterroriste* fait référence à des actes commis en vue d'intimider la population « quant à sa sécurité, y compris sa sécurité sur le plan économique ». Étant donné que les manifestants autochtones affrontent habituellement de puissantes forces économiques à l'appui de l'exploitation forestière et économique, et le droit politique, les peuples autochtones s'inquiètent de l'inclusion des droits de propriété. Les groupes de droite font valoir que les droits de propriété individuelle doivent être protégés en vertu de la Charte et en vue de l'extinction des droits autochtones. Par exemple, l'Alliance canadienne, dans sa politique concernant les affaires indiennes, établissait : « Nous ne sommes pas en faveur de l'attribution de droits de récolte des ressources naturelles fondés sur la race » (Alliance canadienne 2002)[*Traduction*]. Cette attitude va à l'encontre des décisions de la Cour suprême du Canada comme l'arrêt *Delgamuukw* (1997) qui ont été favorables aux titres et aux droits des Autochtones. En effet, dans *Delgamuukw* (1997), le juge en chef Lamer a confirmé le titre aborigène.

> Il s'agit d'un intérêt inaliénable sur les terres, détenu collectivement, qui découle à la fois de l'occupation antérieure et aussi du droit autochtone qui existait auparavant et qui accompagnait cette occupation. Il existe toutefois une limite à ce droit voulant que les utilisations du territoire ne soient pas

> incompatibles avec la nature de l'attachement traditionnel du groupe autochtone.

Les sociétés forestières font valoir que les droits des Autochtones ne constituent pas un intérêt détenu collectivement, mais se réfèrent seulement à des droits d'usufruit comme la chasse et la cueillette et à la reconnaissance des droits de propriété individuels des membres des Premières nations. Cette position va à l'encontre des décisions de la Cour suprême du Canada et des groupes demandant la cogestion des ententes dans le domaine forestier intervenues entre les Premières nations, les gouvernements et les entreprises d'exploitation forestière (Indigenous Network 2003). Par ailleurs, des groupes autochtones font valoir que les protestations légitimes des Autochtones ont habituellement pour effet d'interrompre l'« activité économique », notamment l'exploitation forestière ou l'accès du public à une station de ski. Par exemple, lors du conflit de Sun Peaks en Colombie-Britannique, des protestataires ont stoppé des cars d'excursion et ralenti la circulation dans le centre de ski pour pouvoir distribuer des dépliants dans lesquels ils exprimaient leur opposition.

Accroissement du pouvoir discrétionnaire de la police et définition d'« activité terroriste »
Il s'est fait très peu d'analyse jusqu'à maintenant au sujet des protestations autochtones et du projet de loi C-36. En novembre 2001, l'ancien Grand chef de l'Assemblée des Premières nations, Matthew Coon Come, dans un exposé présenté devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne, a expliqué les inquiétudes soulevées par le projet de loi. Dans le passé, Coon Come utilisait les protestations comme un outil efficace pour attirer l'attention sur la situation des Cris vivant dans le Nord québécois et ces protestations ont été qualifiées de « guérilla » par les gouvernements.

La définition du terrorisme comprend un acte constituant une action ou une omission commis notamment au nom d'un but, d'un objectif ou d'une cause de nature « politique, religieuse ou idéologique ». On pourrait soutenir que les protestations menées par les Autochtones renferment des aspects de tous ces buts. Étant donné le manque de clarté de la définition de l'activité terroriste, la question du pouvoir discrétionnaire dans l'application de la loi est laissée à ce que les critiques appellent « la discrétion de l'arbitre ».

> L'invitation à interpréter une loi de façon pragmatique revient à l'invitation à placer une confiance totale dans le pouvoir discrétionnaire (un euphémisme dénotant les préjugés, le jugement instinctif, l'éducation et la socialisation) de la bureaucratie. Cette approche est un affront à l'idée même de la gouvernance publique par la loi et aux fondements de la démocratie libérale. Ce sont les bureaucrates et la police, et non les juges de la Cour suprême, qui seront appelés à interpréter le sens concret de ces lois (Pue 2003) [*Traduction*].

Les protestataires autochtones ont usé de diverses formes de protestations, y compris les barrages routiers, les occupations et les manifestations assises dans les territoires revendiqués. Dans le feu de l'action, qui décidera si la protestation en cours est légitime ou si elle est une infraction au projet de loi C-36? La décision sera-t-elle prise par un détachement local de la GRC ou par un seul agent en poste devant le barrage? Des lignes directrices ont-elles été diffusées à cet effet? Quel est le pouvoir discrétionnaire des agents?

Comment percevront-ils les protestataires autochtones comme ceux du Native Youth Movement qui, habituellement, portent des vêtements de camouflage et se masquent le visage afin de ne pas être identifiés?

Par ailleurs, les protestations autochtones légitimes entraînent habituellement l'interruption d'un « service, d'une installation ou d'un système public ».[35] Un peu partout au Canada, des groupes autochtones ont érigé des barrages sur les chemins forestiers ou encore ont bloqué les chemins de fer. Même si les dispositions dérogatoires contenues dans la loi sont censées exempter les revendications, les protestations, les manifestations d'un désaccord ou d'un arrêt de travail n'ayant pas pour but de causer des blessures graves à une personne ou à la sécurité publique, de telles dispositions ne représentent pas une protection.

> Toutes les manifestations de grande envergure nuisent aux services essentiels parce qu'elles perturbent la circulation. Dans de telles circonstances, il est tout à fait prévisible que le grand public subisse des désagréments si les pompiers, les ambulanciers ou les services de police sont incapables de faire leur travail. Si l'intention requise pour être considéré comme un terroriste est seulement d'être *au courant* que *certaines* menaces pour la sécurité *pourraient* résulter *éventuellement* de l'action posée, beaucoup de manifestants deviendraient des terroristes en dépit de la disposition dérogatoire [le soulignement est présent dans le texte original] (Pue 2003) [*Traduction*].

À l'instar des Églises qui apportent leur soutien à des activités que l'on soupçonne d'avoir un lien avec des terroristes, les chefs et les conseils des Premières nations de même que les organisations autochtones risquent aussi d'encourir des pertes financières s'ils ont financé un événement qui correspond à cette définition. Et il en va de même de leurs partisans, y compris les groupes de défense des droits ou les organismes voués à la protection de l'environnement.

Le projet de loi C-36 ne tient pas compte des protestations légitimes reposant sur les droits des Autochtones. La *Loi* introduit au Parlement des attitudes incompatibles avec les droits et les valeurs « communales » autochtones, et comporte des échappatoires susceptibles d'englober les protestations autochtones dans la définition d'« activité terroriste ».

2. MÉTHODOLOGIE

Au départ, les chercheuses avaient retenu trois collectivités à titre de lieux de recherche possibles : Burnt Church, au Nouveau-Brunswick, Kanesatake, au Québec, et Buffalo Lake, en Alberta. Toutefois, la recherche n'a pu être menée dans les deux derniers lieux. Des négociations en cours entre la bande et divers paliers de gouvernement ou les effets persistants du conflit ont alimenté la réticence des femmes de la collectivité à se laisser interroger. Les chercheuses, désireuses d'éviter les situations où les femmes pourraient ne pas se sentir libres de parler ou avoir peur de le faire, ont décidé de visiter d'autres lieux. Elles se sont donc rendues à Grassy Narrows, en Ontario, où on a tenu un barrage routier contre l'exploitation forestière, et à Mount Currie, en Colombie-Britannique, où un campement communautaire a été mis sur pied depuis mai 2000 afin d'empêcher l'aménagement d'un centre de ski.

Ces lieux ont été jugés convenables parce qu'ils mettaient en lumière divers enjeux : le droit de pêche issu d'un traité, la coupe à blanc sur un territoire traditionnel et le projet d'aménagement d'un centre de ski poussé en avant en prévision des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver en 2010. Ces lieux représentaient des collectivités diversifiées sur le plan géographique et ayant entrepris des protestations se situant à diverses étapes, certaines relativement nouvelles, d'autres de longue date et d'autres encore en partie résolues. Dans les trois provinces, le lieu retenu figurait parmi un certain nombre d'endroits où l'on avait entrepris des protestations relativement à des enjeux similaires. Les lieux ont été déterminés grâce aux connaissances qu'avaient déjà les chercheuses de l'existence de protestations dans ces endroits ou encore à la suite de recherches effectuées sur Internet, y compris l'examen de comptes rendus des médias, de rapports présentés par des ONG et par le gouvernement et le visionnement de documentaires. Dans certains des lieux retenus, les femmes étaient déjà reconnues publiquement comme des dirigeantes ou des partisanes du conflit. À chaque endroit, les chercheuses ont contacté les femmes directement ou encore parlé à un autre membre de la bande qui les a mises en rapport avec les femmes concernées.

Trois autres entrevues ont été menées en vue de saisir d'autres aspects des femmes autochtones et de la sécurité humaine. L'une de ces entrevues a été effectuée avec une femme dont la maison a été fouillée en vertu du projet de loi C-36; une autre a été menée auprès d'un ancien chef, une femme ayant derrière elle un long passé d'activisme au sein de sa collectivité. Et une troisième entrevue non enregistrée a été effectuée avec une jeune femme ayant quitté une réserve avoisinante pour venir apporter son soutien au camp de Mount Currie.

Dans les trois premières collectivités, les chercheuses ont embauché des assistantes à la recherche chargées de parler avec les participantes et d'organiser des discussions de groupes et des entrevues. Les assistantes ont été recrutées lors de premiers contacts avec les collectivités ou encore au moyen d'entrevues publiées dans les journaux où on les citait. À chaque endroit, les assistantes étaient des membres bien connues, respectées et actives de la collectivité, de sorte que leur participation directe a contribué à établir un lien de confiance avec les femmes et a facilité la recherche. Les assistantes ont pris contact avec des femmes jouant un rôle à des degrés divers dans le conflit, et dont l'âge était aussi assez varié pour les

inviter à participer à la recherche. Elles leur ont donné de l'information sur le projet, ont convenu du moment de même que du lieu pour les entrevues et ont informé les chercheuses des dates pouvant convenir. Les assistantes de recherche ont indiqué qu'elles n'étaient pas au courant s'il existait des protocoles de recherche établis dans la politique de la bande.

Dans toutes les collectivités, on a interrogé au total 20 femmes, des jeunes et des aînées.[36] Les chercheuses ont amorcé les discussions en se présentant elles-mêmes, en parlant de leur propre existence et de leurs antécédents afin d'aider les participantes à mieux les connaître et à se sentir à l'aise. Elles ont également décrit le projet de recherche en long et en large, y compris sa raison d'être et ses objectifs, elles ont expliqué les questions de confidentialité, la méthode de collecte des données et les résultats attendus. Après ces présentations, elles ont laissé les participantes poser des questions sur les chercheuses ou, de façon plus générale, sur la recherche en politiques. Quelques femmes ont demandé si cette recherche pourrait contribuer, et de quelle manière, à attirer une attention positive sur leurs préoccupations et si elle pourrait les aider à trouver une issue favorable. À un endroit, elles ont d'abord mangé avec les femmes.

Après les présentations et les questions, on a demandé aux femmes de signer les formulaires de consentement et la permission de mettre le magnétophone en marche. Les formulaires, de même que les trousses d'information préparées par les chercheuses, servaient à montrer que la recherche s'effectuait sur une base volontaire, anonyme et confidentielle. Les chercheuses ont expliqué que les formulaires de consentement seraient conservés en lieu sûr. Les femmes ont rapidement accepté de répondre aux questions, mais certaines étaient un peu nerveuses à l'idée de s'exprimer, craignant les répercussions. Elles ont donné leur accord verbal aux entrevues, mais certaines ont choisi de ne pas signer les formulaires de consentement. Durant les entrevues, les femmes se sont exprimées librement et se sont montrées empressées de communiquer leurs expériences et de raconter leur histoire. Dans presque tous les cas, les femmes partageaient les mêmes points de vue et se soutenaient les unes les autres durant les entrevues, l'une reprenant là où l'autre avait laissé. Il est arrivé rarement qu'elles se contredisent ou se disent en désaccord les unes avec les autres.

Étant donné la nature sensible et controversée du sujet, on a donné aux femmes le choix de participer à des discussions en groupe ou à des entrevues individuelles. Les discussions en groupe permettaient aux femmes de réfléchir ensemble au conflit et aux rôles qu'elles y tenaient. Lors des entrevues individuelles, en revanche, les femmes pouvaient s'exprimer de façon plus personnelle et anonyme. Une femme a demandé à être vue individuellement après l'entrevue de groupe.

Les entrevues étaient semi-structurées. On demandait aux femmes de se présenter et de décrire le contexte du conflit. Voici un aperçu des autres questions.

- Quels rôles les femmes de votre collectivité ont-elles joué dans le conflit?

- Comment les femmes ont-elles réagi à la protestation, sur le plan individuel et dans leur famille?

- Comment pensez-vous que la loi canadienne contre le terrorisme pourrait affecter les femmes ou la collectivité?

- En tant que femmes autochtones, comment définissent-elles la sécurité humaine?

- Comment la sécurité humaine pourrait-elle prendre en compte leurs préoccupations et leurs problèmes?

- Quelles recommandations aimeraient-elles faire au gouvernement concernant le conflit ou la sécurité humaine au sens large?

Les chercheuses ont fait en sorte d'adopter une approche holistique, et de laisser aux femmes suffisamment d'espace pour pouvoir exprimer leurs valeurs et leurs points de vue en tant que femmes autochtones.[37] Partout où elles sont allées, les chercheuses ont recueilli des données au cours d'une seule visite effectuée entre juin et octobre 2003. Durant leur séjour, elles ont visité la collectivité ainsi que les campements établis en tant que bases de leur protestation. Les entrevues ont eu lieu dans divers endroits, y compris des salles de réunion de restaurants, des résidences privées, des vérandas, des tentes dans les campements et à un endroit en particulier, autour du feu sacré allumé par les femmes le premier jour de la protestation.

Les participantes

Les 20 femmes interrogées couvraient tout l'éventail, des jeunes jusqu'aux aînées. La plupart étaient mères ou grands-mères, et possédaient divers degrés d'instruction. Certaines avaient quitté leur collectivité pour faire des études plus poussées, et étaient revenues par la suite. Certaines avaient travaillé pour la bande à titre d'employée ou de bénévole. D'autres vivaient de l'aide sociale, parce qu'il n'y avait pas beaucoup d'emplois disponibles dans leur collectivité. Deux d'entre elles avaient déjà été chef ou conseillère; toutes deux confièrent que leur propre père avait été chef aussi. À deux endroits, les femmes se parlaient parfois entre elles dans leur langue.

Les collectivités

De nombreuses entrevues et réunions de groupe ont été menées à trois endroits. Elles sont décrites ci-après. Dans un quatrième endroit, une ancienne chef a été interviewée. Un résumé des conflits survenus dans cette collectivité est inclus en toile de fond.

Première nation Esgenoôpetitj, Burnt Church, Nouveau-Brunswick
Burnt Church est un petit village sur la côte nord du Nouveau-Brunswick. Les Mi'Kmaq vivent dans ce village depuis des centaines d'années, et dans la région depuis plusieurs milliers d'années. L'une des trois collectivités Mi'Kmaq de cette région, la Première nation Burnt Church, s'étend sur 985 hectares. La majorité des 1 500 membres de la bande vivent dans la réserve. Dans la région, la principale activité économique est la pêche. L'aide financière totale accordée par le gouvernement fédéral à Burnt Church, y compris pour

les pêches, se chiffre à 2 million $. De ce montant, 113 000 $ servent à soutenir le développement économique (AINC 2002). Beaucoup de résidents de Burnt Church, à l'exception des jeunes, parlent la langue Mi'Kmaq. La Proclamation royale de 1763 réservait des terres dans les Maritimes pour l'usage des « Indiens », confirmant ainsi les traités conclus antérieurement avec les Mi'Kmaq en 1725, 1752, 1760 et 1761.

En septembre 1999, la Cour suprême du Canada a statué dans l'arrêt *Marshall* qu'un Mi'kmaq signataire avait le droit de pêcher, y compris à des fins commerciales (*R.* c. *Marshall* 1999). Donald Marshall a été arrêté pour avoir pêché 463 livres d'anguilles sans permis, avec un filet illégal et pendant une période de fermeture (Elliot 2000 : 51). L'accusé a fait valoir que ses ancêtres avaient signé en 1760-1761 les traités de la paix et de l'amitié qui accordaient aux Mi'kmaq le droit de pêcher à des fins commerciales. La Cour suprême a confirmé cet argument et Donald Marshall a été acquitté.[38]

Après avoir pris connaissance de la décision, les pêcheurs autochtones ont mouillé des casiers à homards dans la baie de Miramichi, en face de leur réserve. Craignant que la décision du tribunal ne menace leur propre subsistance, les pêcheurs non autochtones ont détruit le matériel de pêche des Mi'Kmaq. Des fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans (MPO) et des agents de la GRC furent dépêchés sur les lieux, accompagnés d'hélicoptères. Ils confisquèrent les casiers à homards ainsi que les bateaux (CEDR 2002; Obomsawin 2002). Les bateaux des Premières nations furent emplis d'eau, éperonnés et on leur passa dessus pendant que leurs occupants étaient aspergés de gaz lacrymogène et de gaz poivré, jetés à l'eau et frappés(CPT 2003). La mise en application de la *Loi sur les pêches* du Canada, de même que le mépris des droits de pêche issus de traités de la Première nation Esgenoôpetitj, furent souvent accompagnés d'un usage excessif et même téméraire de la force (CPT 2001). Environ 60 membres de la Première nation Esgenoôpetitj furent arrêtés et accusés de pêche illégale, d'entrave à la justice et de voies de fait. La question des droits de pêche dans la collectivité fut en partie résolue lorsque le chef et le conseil signèrent une entente au montant de 34 millions $ dans laquelle le MPO stipulait les limites de prises et le calendrier de la saison de pêche autorisée pour les membres de la bande.

Première nation de Grassy Narrows, Ontario

Le peuple des Asubpeeschoseewagong Netum Anishnabek (Première nation de Grassy Narrows) vit à une heure de trajet au nord de Kenora. Environ 700 des 1 182 membres de cette collectivité Ojibwa survivent sur une superficie de 4 145 hectares. L'aide financière accordée annuellement par le gouvernement fédéral totalise 7 millions $, dont 32 000 $ sont consacrés au développement économique (AINC 2002). La Première nation de Grassy Narrows est membre du Grand Conseil du traité n° 3, l'une des 28 Premières nations du nord-ouest ontarien et de l'est manitobain à avoir signé le traité n° 3 en 1873. Les membres de la bande continuent de chasser, de piéger et de pêcher sur le territoire d'une superficie de 4 000 kilomètres carrés de terres traditionnelles entourant la réserve (Sierra Legal 2003).

Depuis des générations, toutefois, la bande subit des bouleversements graves de son mode de vie traditionnel. Au début des années 1960, la collectivité a été déracinée par AINC et déplacée plus près de Kenora. En 1972, la bande a découvert qu'une usine de pâte située en amont de Dryden, en Ontario, avait déversé du mercure dans la rivière English. Ce

déversement est à l'origine de la destruction de la pêche locale, de la contamination des sources d'alimentation en eau et de toute une série de problèmes de santé causés par l'empoisonnement au mercure. La Reed Paper Co. de même que le gouvernement fédéral ont versé une compensation à la bande dans les années 1980. Plus récemment, Ontario Hydro a inondé un territoire sacré, des terres traditionnelles et des champs où l'on cultivait le riz sauvage (Carter 2003).

Il y a une décennie, la collectivité a commencé à sonner l'alarme au sujet des répercussions de la coupe à blanc. Près de la moitié de la forêt du territoire environnant a été rasée, ce qui a détruit par la même occasion l'habitat faunique et laissé la terre jonchée de piles d'arbres abandonnés, de déversements d'hydrocarbures, de déchets et de résidus d'herbicide (Grassy Narrows S.d.). L'Abitibi-Consolidated de Montréal, le plus grand producteur de pâte et papier au monde, s'est vu accorder par la Province d'Ontario un permis d'exploitation de la forêt durable d'une durée de 20 ans pour la gestion de la forêt de Whiskey Jack. Ce permis comprend les dernières parcelles de forêt ancienne boréale situées sur les terres traditionnelles des Asubpeeschoseewagong. L'Abitibi, avec ses 16 000 employés, exploite 52 scieries et usines de papier, de même que huit centrales hydroélectriques, dont plusieurs sont situées au Québec (Noël 2003). Parmi les clients américains acheteurs de papier journal, on compte la chaîne de journaux Knight Ridder, *The New York Times* et *The Washington Post* (Carter 2003).

L'industrie et le gouvernement font valoir que le territoire traditionnel de la Première nation de Grassy Narrows est une terre de la Couronne. La bande affirme que le traité n° 3 et la *Loi constitutionnelle* protègent son droit de pêche et de chasse dans ses territoires.[39] En décembre 2002, la collectivité de Grassy Narrows a décidé d'élever un barrage routier sur le principal chemin forestier conduisant à son territoire. Un campement a été mis sur pied; il est constitué de cabanes en rondins, d'une maison ronde traditionnelle et d'une cuisine en plein air. Des barrages routiers rotatifs sont parfois utilisés pour bloquer les camions forestiers sur les chemins d'accès.

La nation Lil'wat (Première nation de Mount Currie), Colombie-Britannique

La Première nation de Mount Currie, située à proximité de Pemberton, en Colombie-Britannique, compte 1 800 membres. Environ les deux tiers vivent sur les terres de réserve de la bande qui totalisent 2 930 hectares. Ils reçoivent chaque année environ 13,5 millions de dollars du gouvernement fédéral, dont 381 000 $ pour le développement économique (AINC 2002). Mount Currie est l'une des 11 collectivités de la nation St'at'imc, laquelle est située à la limite ouest du plateau intérieur et s'étend jusque dans la chaîne côtière. Le territoire traditionnel de la nation comprend l'emplacement actuel du centre de ski de Whistler, aménagé dans les années 1970.

Depuis mai 2000, cette collectivité s'oppose à l'aménagement d'un centre de ski de 500 millions de dollars dans la vallée de Melvin Creek, un petit tributaire de Cayoosh Creek qui se jette de Duffy Lake dans le fleuve Fraser près de Lillooet. Cette vallée glaciaire non déboisée, dont la faune est riche, représente un important territoire de chasse et de cueillette pour les 11 bandes qui la revendiquent comme territoire. Elle est également la demeure de Sutikalh, l'Esprit de l'hiver. Cette vallée a longtemps été utilisée par les sorciers et les Autochtones en quête de visions et d'un renouveau spirituel (*Sutikalh News* 2002).

Le centre de ski multisaison de Cayoosh est un projet ayant vu le jour à l'initiative de l'ancienne médaillée d'or olympique, la skieuse Nancy Greene-Raine et de son mari, Al Raine. On s'attend à ce qu'il attire jusqu'à 12 000 visiteurs par jour (SPEC 2000). En 1991, le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique, région de Kamloops, s'est opposé au projet en faisant valoir l'importance de l'habitat pour les ours grizzly, les chèvres de montagne et la faune alpine. Le projet a été abandonné en 1993, seulement pour renaître en 1994 après que le ministre de l'Emploi de l'époque, Glen Clark, eut rencontré Greene-Raine et Raine. Lors d'un référendum tenu en octobre 2002, 87 p. 100 des membres de la bande de Mount Currie ont voté contre la proposition. Un campement de protestation y a été mis sur pied en 2000, et depuis lors, des membres de la bande ont élevé des barrages routiers et manifesté devant la Bourse de Vancouver. Le choix de Vancouver pour les Jeux olympiques d'hiver de 2010 pourrait accélérer la construction de Cayoosh Resort, dans un effort en vue de faire la promotion du tourisme d'hiver dans la province (Klein 2003). La bande maintient sa présence aux pieds de la montagne depuis trois ans, et en 2000, elle a élevé un barrage sur l'autoroute voisine.

Première nation de Mount Cheam, Colombie-Britannique

La Première nation de Mount Cheam est située dans les environs de Chilliwack, en Colombie-Britannique; elle compte 430 membres. Près de la moitié des membres de cette collectivité vivent à l'extérieur de la réserve, et les autres résident sur ses terres de 305 hectares. AINC fournit une aide financière de plus de 3 millions de dollars, dont seulement 58 000 sont consacrés à la défense des droits des Autochtones et du titre aborigène. Aucun montant n'est affecté au développement économique (AINC 2002). La bande est l'une des nations Sto:lo qui vit dans la partie inférieure de la vallée du fleuve Fraser.

Cette collectivité a un long historique de prises de position au sujet des droits de pêche au saumon sur le fleuve Fraser et, plus récemment, elle a réagi à l'exploitation forestière et aux projets d'aménagement d'un centre de ski. Cattermole Timber possède un permis d'une durée de cinq ans pour couper des arbres dans la forêt de Elk Creek située près de la réserve. L'entreprise récoltera cinq hectares en procédant à une mini coupe à blanc et elle procèdera à une coupe sélective par hélicoptère pour le reste, ce qui exigera la construction d'une route et d'un héliport. Elk Creek, un bassin versant de 1 200 hectares carrés, abrite une forêt ancienne qui comprend des cèdres rouges et des sapins de Douglas, dont certains atteignent 300 pieds de hauteur. Elk Mountain est considérée comme une montagne sacrée pour le peuple Cheam; elle est utilisée depuis de longues années pour la chasse, la cueillette de plantes médicinales et les pratiques spirituelles. L'un des secteurs de coupe proposé arbore la preuve que les cèdres s'y trouvant servaient à des pratiques culturelles dont ils portent la trace, leur écorce ayant été coupée à des fins pratiques et cérémoniales.

À Elk Creek, les membres de la bande et d'autres bandes pratiquent la pêche au saumon kéta, au saumon coho et à la truite fardée. L'exploitation forestière sur les versants situés de part et d'autre du ruisseau risque d'avoir des effets désastreux sur le cours d'eau qui coule en contrebas, et plus particulièrement sur les zones de reproduction (Elk Creek Action 2003). En octobre 2003, un groupe formé majoritairement de femmes et de jeunes filles a élevé un barrage sur la voie ferrée du Canadien National qui traverse la réserve. Le groupe s'est également opposé à un projet de Resorts West visant à construire un centre de ski qui

comprendra 20 remonte-pente sur huit sommets, trois villages de villégiature, un terrain de golf et des copropriétés (Heidi 2003).

> Nous avons essayé la négociation, les procès et les avis écrits; jusqu'ici, aucune de ces tactiques n'a donné de résultat. Peu importe ce que nous disons, les gouvernements et les grandes sociétés vont de l'avant et font ce qu'ils veulent même si cela entraîne la destruction de la vie de quelqu'un d'autre. Cette attitude ne nous laisse pas vraiment le choix des moyens d'action à prendre pour protéger ce qui nous revient de droit (Elk Creek Action 2003) [*Traduction*].

3. CONSTATATIONS

La présente recherche se fonde sur l'hypothèse que les femmes autochtones sont des acteurs clés dans les activités de protestation menées au sein de leur collectivité. La collecte de données réalisée dans trois lieux visait à documenter systématiquement à la fois le rôle des femmes lors des protestations et les approches sexo-spécifiques de même que les impacts qu'elles ont ressentis. Elle a également permis d'explorer les répercussions de la législation antiterrorisme sur l'activité de protestation des femmes autochtones et d'amorcer une définition de la sécurité humaine selon les femmes autochtones.

Les femmes ne voyaient pas les conflits comme des événements isolés, mais elles insistaient sur le fait que leurs protestations tiraient leur origine d'une histoire longue et complexe ayant marginalisé les Autochtones au Canada. Parmi les facteurs ayant eu une incidence sur les conflits et ayant contribué à les créer, notons la perte des territoires et du mode de vie traditionnels, le processus des traités, les luttes politiques au sein des collectivités et avec le gouvernement, les répercussions colonisatrices des pensionnats et de la *Loi sur les Indiens*, le racisme persistant de la société traditionnelle ainsi que les réalités de la vie quotidienne dans leurs collectivités.

En tant que femmes vivant près de la terre et en interdépendance avec leur collectivité, elles considéraient que les conflits portaient atteinte à leur peuple dans son ensemble. Les femmes ne voyaient pas les hommes de leur collectivité comme s'ils étaient séparés d'elles ou de la lutte. Elles reconnaissaient que le soutien des hommes était variable, certains les appuyant activement, et d'autres leur mettant des bâtons dans les roues. Dans la mesure du possible et lorsque la situation s'y prêtait, le rôle joué par les hommes lors des protestations a été exploré et mis en comparaison, et ce, même si les rôles selon le sexe n'étaient pas le principal centre d'intérêt de la collecte de données. De toute évidence, il serait utile d'effectuer davantage de recherche comparée dans ce domaine.

Les constatations sont exposées dans trois sections, motivation, rôles et incidences, et résultats; on met l'accent sur les considérations liées à l'égalité entre les sexes du point de vue des femmes. Dans une dernière section, on se penche sur la définition donnée par les femmes de la sécurité humaine. Dans la mesure du possible, on a laissé les femmes raconter leur histoire dans leurs propres mots. Les constatations comprennent notamment des observations générales et des anecdotes racontées par les femmes dans tous les endroits visités, en insistant particulièrement sur les thèmes clés : identité culturelle, spiritualité et intégrité et protection de l'environnement.

Motivation à l'action

Revendications culturelles et historiques

Peu importe l'enjeu ayant déclenché la prise de position au sein de leur collectivité, la pêche, la forêt ou la villégiature, les femmes voyaient leurs activités comme une quête de justice et un moyen de préserver leur façon de penser, de vivre et d'agir en tant qu'Autochtones.

Certaines n'aimaient pas le terme protestataire, ayant l'impression qu'il ne traduisait parfaitement ni leurs buts ni leurs droits.

> *Nous ne sommes pas des protestataires. Nous sommes des Indiennes et des Indiens disséminés sur le territoire pour enseigner à nos enfants ce qui est juste.*

Aucune des femmes ne pensait que les actions pacifiques pouvaient être considérées comme illégales, parce que le titre aborigène, les droits inhérents et issus de traités de même que les décisions rendues par la Cour suprême, comme dans l'arrêt *Marshall*, leur donnaient le droit de se trouver sur les terres ou dans l'eau. Elles élevaient des barrages et montaient des camps dans l'espoir que ces actions leur vaudraient le respect et la compréhension concernant ces droits et la protection à leur égard à long terme.

En relatant les événements ayant conduit au conflit, deux femmes ont adopté une perspective holistique, décrivant les griefs historiques et les malentendus culturels ayant contribué à créer les situations actuelles. Par exemple, à Mount Currie, les territoires de piégeage détruits par les bûcherons auraient pu indiquer une activité humaine et auraient donné du poids aux revendications des Autochtones sur le territoire contesté.

> *Ils ont trouvé le territoire de piégeage. Ils sont revenus, et avec les bûcherons, ils les ont détruits. Ils ne voulaient pas laisser la moindre preuve. Tout a commencé dans les années 1930.*

> *Dans les années 1930 et 1940, il y avait un homme appelé _____. Il possédait une compagnie forestière et, déjà à cette époque, on racontait qu'ils avaient trouvé des cimetières, des pétroglypes et des arbres portant des marques culturelles. Tous les signes qui témoignaient de notre utilisation de la terre étaient détruits.*

Les femmes pensent que certaines valeurs culturelles, comme le partage et l'hospitalité, ont pu être à l'origine de ces conflits.

> *Si quelqu'un m'approchait, quelqu'un de Vancouver par exemple, et me demandait, « Puis-je construire une cabane et l'utiliser pendant un certain temps? », je lui répondais, « Hé bien, oui, pas de problème. Construis ta cabane. Viens sur ma propriété, et construis ta cabane. Tu pourras rester un bout de temps ou encore, tu peux venir à la maison ». Parce que je suis comme ça, et elle est comme ça, elle aussi. En fin de compte, il finira par y avoir pas mal de monde dans sa maison, et dans la mienne aussi. Parfois, il y a jusqu'à 12 personnes à dormir dans une petite maison, et c'est comme ça qu'on a été élevés. Mais lorsque nos ancêtres, nos grands-parents ont agi de même avec les Blancs, ils pensaient qu'ils ne resteraient qu'un bout de temps. Ils ignoraient que la terre était vendue, et qu'ils avaient des certificats affirmant qu'ils en étaient les propriétaires.*

En Colombie-Britannique, les aînées ont expliqué que selon elles, il y avait beaucoup de ressources à la disposition de tout le monde, et que les traités leur donnaient le droit de pêcher tranquillement.

> *Lorsque j'étais jeune, mon père partait pêcher et personne ne l'embêtait. Il n'avait pas besoin de permis ou de quoi que ce soit pour aller à la pêche... il lui suffisait de prendre ses casiers et de pêcher sans déranger personne. Aussi, je ne comprends pas pourquoi aujourd'hui on a tellement peur que les Autochtones prennent tout le poisson.*

Rôle selon le sexe

Une motivation puissante pour toutes les femmes interrogées était leur rôle de mère et de grand-mère. Elles étaient fermement convaincues que ces rôles exigeaient d'elles qu'elles préservent la terre et tout ce qui vit dessus, pour le bien des enfants. Cette perspective a été exprimée plus vigoureusement par les femmes plus âgées et par les aînées.

> *On nous a enseigné à protéger nos enfants, et ce, quel que soit l'environnement, aussi, lorsque nous nous battons pour ces enjeux, c'est de cette manière que nous le faisons. C'est ainsi que la plupart des femmes, et majoritairement les femmes, sont tout le temps en train de se battre pour défendre quelque chose.*

> *C'est ma manière à moi de donner la meilleure preuve d'amour à ma famille : me tenir debout pour défendre ses droits.*

Les femmes voyaient leurs actions comme un prolongement de leurs rôles de gardienne du feu et de détentrice des connaissances traditionnelles pour les nouvelles générations. Certaines ont confié que leurs grands-mères se préoccupaient de l'environnement, et qu'elles devaient faire la même chose.

> *En tant que femme, elle s'occupe de ses petits-enfants, elle les élève, et nous pensons aux petits-enfants de ses petits-enfants. Je pense aux petits-enfants de mon petit-fils. C'est ce que l'on nous a enseigné. C'est ce que ses parents lui ont enseigné, et ce que mes parents et mes grands-parents m'ont enseigné à leur tour. Et grâce à ces enseignements, aujourd'hui, nous pouvons nous rendre dans les montagnes et cueillir des herbes médicinales et les petites baies, et utiliser les végétaux que nous connaissons. Et nous tenons à ce que nos descendants puissent le faire eux aussi, jusqu'à la septième génération. C'est ainsi qu'il faut voir les choses.*

L'engagement des femmes correspondait à un vigoureux sentiment de lien avec les futures générations d'enfants encore à naître, envers lesquels elles tenaient à assumer la responsabilité de leur action ou de leur inaction.

> *Ce qui me motive, ce sont les enfants... les tout petits enfants trop jeunes encore pour pouvoir s'exprimer et qui sont en train de grandir. Si nous ne*

faisons pas quelque chose, ils n'en auront jamais la chance. Si nous nous taisons et laissons simplement aller les choses, nous ne pourrons plus jamais regarder nos enfants et nos petits-enfants en face et leur dire: « Voilà, j'ai essayé, j'ai bien essayé d'arrêter les camions des bûcherons. J'ai essayé de protéger notre mode de vie ». Et maintenant, nous pouvons le faire.

Les femmes reconnaissaient la dimension affective de leurs luttes et avouaient que cela leur donnait une force particulière et une orientation en tant que femmes.

Les femmes ont toujours été des guerrières sur la ligne de front. Je dirais que la raison pour laquelle nous nous battons avec autant d'acharnement, c'est parce que nous nous battons du fond du coeur.

Protéger l'environnement

Dans tous les endroits visités, les femmes ont parlé avec beaucoup de passion de la destruction de l'environnement qui a déjà des répercussions sur elles, et des effets sur leur existence immédiate de même que sur les générations futures. Elles pensaient qu'il devenait plus important encore de pouvoir vivre des produits de la terre étant donné le chômage élevé, et les coupures de plus en plus radicales dans le financement accordé à leurs collectivités de même que les années de pertes sur le plan culturel.

Je sais que le Canada a perdu son statut au chapitre des droits de la personne; il était au premier rang, et c'est en raison de la situation dans laquelle nous, les Autochtones, nous nous trouvons... Je sais que beaucoup pensent que c'est un cadeau pour nous, mais à mon avis, c'est très peu de chose. C'est seulement une goutte d'eau dans l'océan, si on considère tout ce qu'ils nous ont pris depuis des siècles : nos ressources, notre culture, notre essence même, notre humiliation, notre isolement dans des pensionnats. Ou encore, vous savez, nous dire que nous sommes des païens et que nous devons nous faire catholiques, et plus tard, ce sont ces mêmes prêtres catholiques qui ont abusé de nous. Alors, où en sommes-nous? Pas surprenant que nous nous trouvions dans cet état de changement perpétuel.

Maintenir un lien étroit avec la terre est un gage de prospérité et de dignité, en un mot, de survie pour les collectivités et leur identité en tant que peuple.

Je ne veux plus jamais voir personne apporter la destruction dans nos collectivités, parce que nos animaux, nos arbres, notre eau, nos plantes, tout cela signifie tellement pour nous tous. Je vis cela chaque jour... Nous vivons tous de cette manière. C'est notre mode de vie. Les gens de la base, vous savez bien. Nous sommes le peuple de la terre.

Dans tous les lieux visités, les femmes continuent de compter sur les produits de la pêche, le gibier et les petites baies pour se nourrir; d'autres récoltent des plantes médicinales. À deux endroits, les femmes ont déclaré qu'au moins 60 p. 100 de leur alimentation provenait de sources traditionnelles, un régime considéré plus sain pour les Premières nations que les

aliments transformés que l'on trouve dans les supermarchés. La terre les nourrit et leur confère un avantage dont ils ont bien besoin étant donné la pauvreté qui est le lot de beaucoup d'autres membres de leurs collectivités à l'ère moderne.

> *Mon conjoint de fait est un trappeur et nous ne mangeons que du gibier. Il abat un orignal ou un chevreuil et nous avons de la viande pour toute l'année, ou au moins la moitié. Après cela, il retourne en abattre un autre. Je n'ai jamais besoin d'acheter de viande. Ainsi, j'économise beaucoup. Et nous nous servons du bois pour le chauffage, et ça aussi, c'est une économie.*

Toute modification de l'environnement aurait une incidence directe sur les femmes, c'est pourquoi elles se sont senties obligées de prendre position. Elles ne s'identifient pas comme ayant un rôle distinct dans leur relation avec la terre, se contentant d'expliquer que, dans leur culture, les hommes, en tant que chasseurs, trappeurs et pêcheurs, ont eux aussi des rôles spécifiques qui les lient étroitement avec le milieu naturel, à la fois pour leur subsistance et leurs pratiques spirituelles. Les femmes ont fait remarquer que la perte des territoires de chasse et de pêche aurait une incidence sur les hommes, et en bout de ligne sur les sources de leur alimentation et le bien-être de toute la famille.

Toutes les femmes ont parlé des modifications alarmantes de l'environnement dont elles ont été témoins et qui les rendent très inquiètes à l'idée de ce que les empiètements futurs pourraient bien leur réserver. Par exemple, dans la vallée du Fraser, près de la Première nation de Cheam, la coupe à blanc s'intensifie, Cattermole Timber ayant entrepris la récolte du bois d'oeuvre sur la montagne de la vallée Elk. Les femmes ont dit que la coupe du bois risque d'avoir des répercussions dans tout l'écosystème, qu'elle entraînera des glissements de terrain et d'autres dommages dans un environnement jusque-là équilibré. Les coupes à blanc détruisent la forêt et l'habitat naturel et elles ont déjà modifié radicalement l'habitat des poissons du fleuve Fraser.

> *Depuis quelques années, le réchauffement de la planète suscite beaucoup d'inquiétude. Toute cette déforestation permet à la lumière du soleil de pénétrer dans les criques et de les réchauffer. Elles ne sont plus aussi froides que par le passé. Je pense que c'est un facteur très important, et le problème qui se pose maintenant, c'est que vu la température de l'eau dans la rivière, il devient très difficile pour beaucoup de poissons d'atteindre les frayères parce qu'il fait trop chaud.*

Elles ont dit que parfois on laisse une zone tampon de 50 pieds d'arbres autour des criques, mais les agents forestiers pourraient décider de couper ces zones tampons en donnant comme excuse que le vent pourrait arracher les arbres qui restent et que ce serait dangereux.

À Grassy Narrows, traditionnellement, la population est constituée de chasseurs, de trappeurs et de pêcheurs. Dans les années 1970, on s'est aperçu que des déversements de mercure en provenance des usines avaient contaminé les sources d'eau potable, et beaucoup sont tombés malades. L'exploitation forestière a ruiné les territoires de piégeage et détruit les moyens de subsistance. Ces dernières années, le rythme de l'exploitation forestière s'est accéléré, ce qui

a causé des dommages dans bien des territoires de cueillette des baies et des plantes médicinales. Les femmes estiment qu'environ la moitié de leur territoire de 2 500 milles carrés a déjà été soumis à la coupe à blanc.

> *Lorsque j'étais jeune, il y avait toujours des camions de forestiers sur la route, mais [je] ne m'étais jamais vraiment rendu compte de ce qui se passait avant aujourd'hui. Je ne me rendais pas compte à quel point les zones de coupe à blanc étaient vastes. Les compagnies ont de plus grosses machines, de meilleures machines, et elles font davantage de dégâts, et beaucoup plus vite, et c'est dévastateur.*

Par ailleurs, elles ont ajouté que des membres de la bande avaient trouvé les rebuts laissés par l'industrie forestière, y compris de vieilles machines et des huiles usées déversées à même le sol provenant de l'entretien de ces machines et des véhicules.

Dans la Première nation de Mount Currie, le barrage routier élevé par la bande à Melvin Creek vise à protéger une vallée glaciaire inexploitée qui est utilisée à titre d'important territoire de chasse et de cueillette par la bande et par d'autres membres des Premières nations de la région. Les femmes ont déclaré que, dans d'autres régions, l'aménagement de centres de ski avait perturbé les animaux et détruit les plantes dont elles se servent pour se nourrir et pour préparer des médicaments.

> *Nous essayons de sauver notre terre, je veux dire, de protéger nos plantes médicinales. Certains connaissent bien les vertus de ces plantes et veulent les récolter afin de préparer des médicaments et le reste. On s'y rend en automne, et on y trouve encore du bon shoo-pi-tack. Nous voulons seulement préserver les traditions, les anciens territoires de piégeage, et le reste. D'après ce que j'ai entendu, il y aurait même des mineurs là-haut. Nous voulons seulement réserver cette terre à notre usage. Regardez ce qui se passe à Whistler, avec tous les ours qui arrivent dans les parages. Là-bas, on se plaint des ours. Ils s'introduisent dans les maisons et ils cassent tout.*

Une femme a parlé de l'impact environnemental qu'elle constate à proximité de la réserve.

> *Le printemps dernier, des gars de chez nous sont partis à la pêche et m'ont ramené du poisson. Il y avait cinq truites, des truites arc-en-ciel, et j'étais tellement heureuse de les recevoir. J'en ai ouvert une, et le poisson était tout noir à l'intérieur. J'ai dû l'envoyer dans un laboratoire pour le faire analyser; c'était de l'huile à moteur, vous savez de ce canot-jet qu'ils ont à Pemberton et qu'ils utilisent pour transporter les gens le long de la rivière. Le poisson était tout noir. C'était aussi noir que ça à l'intérieur. Même la chair de la truite était noire.*

À Burnt Church, des femmes ont parlé de l'époque où le poisson et les fruits de mer étaient abondants pour les Mi'Kmaq qui vivaient sur la côte.

Juste en bas de la grève, ici, nous avions l'habitude de simplement descendre et de pêcher. Mais désormais, il n'y a plus de poisson. Je me rappelle... juste en bas de la plage. Il y avait des tonnes de homards, et il suffisait de tendre les lignes pour le poisson-chat.

Les femmes ont parlé des méthodes traditionnelles de conservation que les membres de la bande suivaient et qui furent renforcées dans le plan de gestion communautaire pour la récolte des poissons; en vertu de ce plan, ils ne gardaient que deux pour cent des prises totales de homards. Les pêcheurs autochtones rejetaient les femelles à la mer et ne mettaient pas de casiers durant la période de la mue, en été.

Non, nous n'avons pas l'intention de manger tout le homard. Nous aussi, nous voulons le conserver pour les générations à venir. Nous ne voulons pas être les seuls à manger ces homards. Vous comprenez, nous voulons nourrir nos enfants et nos petits-enfants avec ces homards.

Les femmes trouvaient que la pêche intensive avait lentement réduit les stocks de poisson et de fruits de mer, forçant les gens à modifier leurs habitudes alimentaires dans les deux collectivités. La pression sur les stocks naturels a exacerbé les tensions entre les pêcheurs autochtones et non autochtones, tensions ayant débouché sur des conflits qui, selon elles, n'ont pas été réglés en faveur des Premières nations.

Le saumon et tous les autres poissons étaient présents en abondance jusqu'à ce que les non-Autochtones les accaparent. Et lorsqu'il n'y eut plus de poisson, on les initia au homard... et la même chose s'est produite avec le homard, comme avec la morue. Ils y ont goûté et se sont exclamés mon Dieu, c'est vraiment bon! Alors, ils se sont mis à pêcher le homard eux-mêmes. Et encore une fois, ils nous ont détrônés, nous les Autochtones, parce qu'il y avait de l'argent à faire dans la pêche au homard, alors qu'auparavant, ils ne voulaient même pas en entendre parler. Donc, c'était un peu comme de s'emparer des prises d'un homme mort : on est incapable d'aller en mer pour pêcher, mais on peut récupérer les fruits de mer... C'est drôle comment quelque chose devient soudainement rare et précieux et incite les gens à se battre pour l'avoir.

Les femmes établissaient un lien étroit entre la santé de l'environnement et le bien-être de leur propre peuple. La destruction de l'environnement et la disparition de leur territoire traditionnel étaient directement liées aux problèmes sociaux et économiques qu'elles devaient affronter dans leurs collectivités.

Il ne s'agit pas seulement de sauver les arbres. Il faut aussi regarder ce qui se passe à Grassy. Les jeunes se mettent à consommer de l'alcool et des drogues, ils perdent leur culture et ils ne réussissent pas bien à l'école, ils commettent des actes de vandalisme... notre culture repose sur la terre, aussi la coupe à blanc revient à détruire tout cela, parce que toute la forêt a

disparu. Tout, dans notre culture tourne autour de la terre, nos préparations médicinales, notre spiritualité.

La plupart des femmes comprenaient les effets que la coupe à blanc des forêts aurait sur leur famille et leur collectivité. Une femme a raconté les conséquences de la coupe à blanc sur le territoire de piégeage de son père et les répercussions de cette situation sur son existence.

La coupe à blanc a commencé et le territoire de piégeage de mon père a été un des premiers à être touché...il n'y avait plus d'animaux sauvages là-bas, seulement une forêt rasée, aussi il a cessé de s'intéresser au trappage parce que ça ne donnait plus rien. Alors, il s'est mis à boire. Ça a détruit sa vie et ça a fini par le tuer.

Le changement environnemental occasionné par le développement économique et l'empiètement de la civilisation pourrait avoir d'autres conséquences négatives encore plus poussées sur leur collectivité. À Mount Currie, la construction d'une route pavée dans le cadre de l'aménagement du site pour les Jeux olympiques de 2010 aura pour effet d'accroître la circulation, et l'influence du monde extérieur. Certaines femmes s'inquiètent au sujet de l'arrivée du crime organisé dans leurs collectivités isolées. L'une des conséquences touchant plus particulièrement un sexe que l'autre est que davantage de jeunes filles pourraient être tentées par le commerce du sexe et que les drogues, qui commencent à faire leur apparition dans les terrains de jeu, pourraient se répandre de plus en plus.

Je me suis rendue là [à l'école communautaire] et j'ai parlé avec un des concierges. « Ouais, nous avons trouvé des aiguilles, des aiguilles hypodermiques. Dans le grand terrain de jeux ». Je me demande comment on pourrait empêcher ça? Comment faire pour protéger nos enfants? C'est ce genre de choses aussi... J'ai peur simplement de les envoyer à l'école, parce que je ne sais pas qui sont ces gens dans les voitures qui vont s'approcher d'eux.

Préserver la spiritualité

La compréhension du caractère sacré de la terre, des forêts et de toute la création est intimement liée aux préoccupations environnementales. Les femmes que nous avons interrogées ont toutes parlé de la dimension spirituelle de leurs actions, qu'il s'agisse de protéger les lieux spirituels ou d'aller chercher de la force.

Pour les femmes de la Colombie-Britannique, les montagnes font partie intégrante de la vie rituelle. Plusieurs femmes ont fait allusion à un retour aux cérémonies traditionnelles qui furent longtemps pratiquées par les peuples autochtones, en dépit des efforts déployés au début par les autorités pour rendre illégales ces cérémonies et les langues qu'ils parlaient. Selon elles, les cérémonies et les enseignements des aînés, hommes et femmes, aident les gens à découvrir leur rôle dans la vie et leur apprennent à vivre les uns avec les autres dans le respect mutuel.

À Burnt Church, une aînée a parlé de l'importance de maintenir les valeurs traditionnelles bien vivantes, et de les transmettre aux jeunes et surtout de les protéger contre l'influence

négative des drogues et de l'alcool. Elle a dit que le conflit leur permettait de mettre à l'épreuve certaines de ces valeurs, des valeurs que ses proches masculins cherchaient eux aussi à préserver.

> *Il faut continuer à nous montrer gentils les uns envers les autres, à montrer cette bonté, il faut revenir à ce comportement. Nous avons une certaine estime de nous-mêmes et devons revenir à ce type de rapports entre nous, et à la spiritualité et, vous comprenez, seulement continuer à faire ce que nous avons à faire. Comme d'écouter mes frères et mon oncle qui parlaient l'autre jour de leur spiritualité et de leur désir de la vivre et de la mettre en pratique, d'avoir la foi. Je pense que c'est leur manière d'aborder la situation, mais bon sang, parfois toutes ces bonnes intentions prennent le bord lorsque l'on entend des paroles dures.*

Chez les membres de la Première nation de Cheam, les cérémonies d'hiver se tiennent chaque année sur la montagne d'Elk Creek, où objets et vêtements rituels sont laissés sur place, après les cérémonies, et censés y demeurer en paix.

> *Notre peuple, après avoir célébré ses cérémonies, emporte avec lui ses objets rituels et les laisse dans la montagne pour qu'ils y reposent. Beaucoup par ici ont des objets rituels, des objets qu'ils ont laissés exprès dans les montagnes. Certains de nos jeunes s'inquiètent de ce que l'on pourrait détruire les contreforts montagneux, parce qu'ils savent que leurs objets rituels seront détruits en même temps. Et les esprits qu'ils renferment.*

La destruction de ces objets rituels est à l'origine d'une anxiété profonde chez les jeunes gens, et cela s'explique

> *par la manière dont on leur a enseigné dans la grande maison. On leur a appris la valeur de la Terre, le caractère sacré de tous leurs objets rituels, et ce que cela signifie lorsqu'ils viennent à les perdre. C'est pourquoi cela les inquiète tellement.*

En réalité, partout où des chemins forestiers ont été construits, les femmes ont déjà vu des signes que les lieux sacrés ont été pollués et profanés.

> *Nous avions l'habitude de nous rendre près de quelques sources d'eau chaude qui nous servaient de lieux rituels où nous allions nous recueillir et prier, et aujourd'hui, nous ne pouvons plus y aller, parce qu'il s'y tient des fêtes ou je ne sais trop quoi. Nous ne savons même pas si elles sont polluées désormais.*

Dans tous les lieux visités, les pratiques spirituelles, telles que les prières, les cérémonies et les offrandes, étaient monnaie courante. Dans chaque camp ou chaque barrage, les femmes avaient allumé un feu sacré qu'elles entretenaient.

> *Nous avons indiqué aux hommes où monter le camp et nous y avons allumé un feu sacré afin qu'il protège nos terres. Ce feu a brûlé durant environ deux ans et demi avant qu'on ne l'éteigne et ne le rallume à nouveau, pour diverses raisons. Nous avons tenu des cercles[40], des gens sont venus et ils ont dit des mensonges autour du feu sacré; aussi un gardien du calumet nous a indiqué qu'il fallait laisser mourir le feu, prendre ses cendres et les enterrer, et allumer un nouveau feu. Ce geste visait à protéger nos terres, à nous aider à trouver la force et l'énergie nécessaires pour protéger nos territoires pour les générations futures.*

À Burnt Church, les femmes ont procédé à une cérémonie de l'eau au cours de laquelle elles ont demandé que les membres de la collectivité soient protégés et que la situation trouve un règlement pacifique.

> *Ce fut vraiment difficile, parce que la première année, nous avons dû nous rendre là-bas, et pêcher, et tout le reste, aussi nous descendions à cet endroit et procédions à des cérémonies de l'eau. Et nous avons tenu une autre cérémonie de l'eau où nous organisons notre powwow. Nous avons allumé le feu sacré, et procédé à une cérémonie de l'eau au même endroit.*

Au plus fort des tensions, des membres de la bande ont découvert que leur tonnelle rituelle, où se tiennent les powwows, avait été brûlée complètement. Les femmes considéraient que cet acte était aussi grave que celui de brûler une église. Deux jours plus tard, la tonnelle rituelle avait été reconstruite par un homme d'affaires non autochtone d'une collectivité voisine.

Certaines femmes trouvaient honteux que les gens se disputent au sujet du homard. Elles furent très étonnées le lendemain de la Journée nationale des Autochtones, alors que l'on avait prié ensemble la veille, de trouver des tonnes de homards morts échoués sur la grève, en quantité telle que l'on avait dû se servir d'un tracteur pour les ramasser. Elles ont tenté d'expliquer cet incident par l'appât du gain autour de la capture des homards qui pouvait rapporter aux pêcheurs non autochtones jusqu'à 150 000 $ par saison, et qui contribuait à épuiser les stocks de poisson.

> *Je pense que lorsque les homards morts se sont échoués sur la grève, ce fut une leçon pour les deux côtés, parce que nous nous battons pour quelque chose qui ne nous appartient pas vraiment... dans le sens que les ressources naturelles n'appartiennent à personne. Elles sont là pour nous nourrir, mais nous, nous nous battons pour les avoir. Le Créateur les a mises à notre portée pour que nous puissions les manger, et tout ce que nous savons faire, c'est de nous battre pour elles.*

Certaines avaient l'impression que leurs ancêtres leur dictaient leur conduite.

> *Je n'arrivais pas à comprendre pourquoi je prenais tellement à coeur la défense de la terre. Je n'avais vraiment aucun moyen de faire quoi que ce*

soit à ce sujet, même lorsque j'y étais. Pourtant, j'étais persuadée que je devais faire quelque chose, aussi je suis restée sur place. Je savais que c'était important. Une nuit, j'ai fait un rêve, et je ne comprenais pas ce que je faisais ici. C'était un rêve très évocateur... Je rêvais que je me trouvais dans la maison ronde avec des aînés... ils disaient que nous saurions ce qu'il fallait dire. Que nous avions les connaissances sans le savoir parce qu'elles nous étaient transmises par eux, les aînés. Et j'étais très surprise... Lorsque j'ai cligné des yeux dans mon sommeil, subitement, les aînés ont disparu... mais certaines personnes dont j'avais rêvé et qui n'étaient pas venues au barrage ont finir par arriver, et cela a en quelque sorte confirmé ce que j'avais vu en rêve. Certaines personnes que je ne m'attendais pas à voir sont finalement venues, et ces personnes étaient présentes dans mon rêve. Ce sont des choses qui arrivent parfois, soudain quelqu'un dit quelque chose, et vous n'auriez jamais cru qu'il aurait pu dire cela. Il se surprend lui-même.

À la recherche d'un droit de parole

L'exclusion des femmes et le peu de cas que l'on fait de leur opinion à bien des égards les ont contraintes à se lancer dans l'action. Dans leurs collectivités, elles étaient très peu nombreuses à jouer un rôle actif dans les structures politiques officielles, à titre de chef et de conseillère élue de la bande ou du conseil tribal. Elles puisaient leur influence politique et leur autorité dans les pressions qu'elles exerçaient en tant que mères, grands-mères et aînées dans leurs collectivités. Partout où nous sommes allées, elles ont confié qu'elles auraient voulu avoir leur mot à dire, au même titre que les représentants élus. Toutefois, dans le monde extérieur, où l'on a tendance à voir le chef et le conseil de bande comme l'autorité ultime et le porte-parole officiel, on fait abstraction de ces rôles et de leur interdépendance avec les structures politiques officielles. Les gouvernements et les autres intervenants traitent souvent exclusivement avec le chef et le conseil lorsqu'ils veulent discuter des problèmes, négocier des accords et signer des contrats. Les décisions prises de nation à nation l'ont emporté sur les préoccupations et les points de vue des femmes, des aînés ou des chefs héréditaires dans les collectivités. Dans le monde extérieur, l'exclusion des femmes était à la fois fondée sur le sexe et sur la culture. Elles trouvaient que leurs points de vue et leurs luttes en tant qu'Autochtones et en tant que femmes étaient mal compris, négligés et ridiculisés par les médias de même que par divers paliers de gouvernement.

Les femmes de Burnt Church avaient perdu toutes leurs illusions en ce qui concerne la politique au sein de la bande, elles affirmaient qu'elles ne participaient d'ailleurs pas aux élections parce que, selon elles, le chef et le conseil agissaient dans leur propre intérêt et ne faisaient pas grand-chose pour les femmes de leur collectivité.

Je vais vous dire la vérité. Je ne suis pas allée voter depuis six ans. Je me demande à quoi ça pourrait bien servir que j'aille là-bas, juste pour me faire voir. Je ne vois pas pourquoi je devrais aller voter pour quelqu'un qui n'est même pas fichu de me regarder.

Parmi toutes les femmes interrogées, seulement deux avaient participé activement à la politique au sein de la bande : l'une en tant qu'ancienne chef, et l'autre en tant que

conseillère élue. L'une avait démissionné au milieu de son troisième mandat en tant que chef, expliquant qu'il y avait une divergence d'opinion entre elle-même et le conseil sur la stratégie à adopter au sein de la collectivité pour stopper la coupe à blanc.

> *Notre conseil change tous les deux ans. Je me trouvais dans mon troisième mandat. Ce conseil était relativement nouveau, et l'une de ses membres venait justement de prendre la formation de _____ durant près de 10 ans. Bien entendu, la seule chose qui lui venait à l'esprit, c'était qu'il fallait s'entendre avec eux. Alors, quoi qu'il en soit, j'ai quitté en février, et je leur ai dit que c'était terminé pour moi et qu'ils ne se rendaient pas compte de ce qui allait se produire maintenant, parce que tout d'un coup, on autorisait _____ à entreprendre l'exploitation forestière. Il y avait des pressions. Les camions servant à la construction de l'autoroute se garaient sur nos terres. Ils ne l'avaient jamais fait auparavant, à l'époque où ils avaient construit la route. Même alors, ils se garaient sur leur propriété.*

Dans tous les lieux visités, les chefs et les conseillers élus n'étaient pas d'accord avec la prise de position des femmes ou alors, ils n'approuvaient pas leurs tactiques. La possibilité de réaliser des gains financiers, soit par la création d'emplois ou d'occasions d'affaires, pour eux-mêmes ou pour leur collectivité appauvrie, s'est révélée une tentation irrésistible et, selon les femmes, ils ont cédé aux pressions du gouvernement et des compagnies.

> *Ils ont brandi cette carotte devant lui [le chef]. Ils lui ont payé des repas bien arrosés, à lui et à quelques membres du conseil. L'une des membres était jusqu'alors une solide partisane de nos moyens d'action. Mais on l'a régalée elle aussi, et elle n'a pas tardé à se ranger de l'autre côté.*

Les actions politiques des femmes se sont déroulées, comme on pouvait s'y attendre pendant la durée du mandat de plusieurs chefs et conseillers élus, étant donné que les élections qui se tiennent dans les bandes ont lieu tous les deux ou trois ans. Les femmes trouvaient que les changements de gouvernement retardaient leurs protestations, parce qu'elles attendaient parfois que les nouveaux venus s'habituent à leur rôle avant de leur demander un appui qui ne venait jamais.

> *Je me débrouillais toute seule. Comme je le disais, nous n'avions pas l'appui des membres du conseil. Ils se disaient d'accord avec l'idée qu'il ne devrait pas y avoir de nouveaux développements, mais ils ne savaient pas quoi faire pour s'y opposer. Ils n'arrêtaient pas de dire, on travaille là-dessus, on travaille là-dessus. Mais dans l'intervalle, les compagnies avaient déjà commencé l'exploitation forestière depuis 17 jours.*

Partout, les femmes ont raconté qu'elles étaient exclues de toutes les négociations intervenues entre la bande et les principaux intéressés, les gouvernements ou les compagnies forestières, dont les représentants refusaient de parler avec les protestataires et s'adressaient plutôt au chef et au conseil. Elles craignaient qu'une entente ou un règlement ne soit signé sans leur consentement ou à leur insu, et c'est d'ailleurs ce qui s'est produit dans un des

lieux de la recherche.[41] Il est arrivé parfois que les gouvernements de bande nuisent activement aux efforts des protestataires. Dans l'un des lieux visités, les femmes ont déclaré avoir vu survenir des camionnettes pleines d'agents de la GRC et de chiens à leur barrage, elles ont compris que l'un des membres du conseil avait dû donner la permission à la police de faire irruption dans la réserve.

On a eu recours à l'action politique ou aux activités de protestation après avoir tenté sans succès pendant des années d'emprunter d'autres avenues, négociations, procès et campagnes dans les médias, en vue d'obtenir la reconnaissance des droits inhérents et issus de traités.

> *Ça ne marche pas vraiment. On peut s'asseoir à une table et discuter tant que l'on voudra, en fin de compte, les représentants du gouvernement vous disent, eh bien, nous avons écouté ce que vous aviez à dire. Nous vous avons consultés. Maintenant, nous allons prendre une décision.*
>
> *Si on ne décide pas de faire quelque chose, rien ne changera jamais plus. Ce sera comme ça pour le reste de nos jours.*

Beaucoup de femmes ont déclaré que les médias n'étaient pas sympathiques à la cause des Premières nations, et traitaient leurs points de vue avec dédain.

> *Ce qui me mettait hors de moi, c'était d'entendre les médias nous décrire comme des rebelles qui défiaient le gouvernement durant la crise de la pêche. Partout, on affirmait que nous étions des rebelles. Mais à notre avis, nous n'étions pas des rebelles. Nous faisions tout simplement ce qui était juste, et nous respections la loi.*

Parfois, elles avaient l'impression que les médias ne donnaient pas un compte rendu objectif de leurs préoccupations. À Mount Currie, des femmes ont exprimé leur déception parce que le groupe de pression favorable aux Olympiques avait reçu beaucoup d'attention de la part des médias, alors que le mouvement d'opposition aux jeux n'avait pas eu l'occasion de s'exprimer.

> *Ils avaient de l'argent pour imprimer des affiches et pour faire de la publicité. « Les Jeux s'en viennent à Vancouver, c'est fantastique! » Mais dès que nous tentions de faire quelque chose, on sentait immédiatement le manque d'intérêt des médias. Nous avons organisé des conférences de presse et il ne venait personne. J'ai donné des tas d'entrevues aux journaux, mais c'est à peine si j'ai pu lire quelques comptes rendus. Je suis allée à plusieurs réunions à Vancouver, à Squamish pour parler de la tenue des Jeux olympiques, et pour expliquer pourquoi nous y étions opposées. Je me suis aperçue que, lorsque je m'adressais aux gens ordinaires, ils m'écoutaient et m'applaudissaient et me disaient de continuer. Ils m'encourageaient à continuer ma lutte pour sauver les terres de la destruction.*

La femme dont la maison a été fouillée par la GRC et par des membres de l'équipe intégrée de la sécurité nationale (EISN) a déclaré que des éditoriaux sensationnalistes et sans fondement avaient alimenté la rumeur voulant qu'elle cache des armes dans sa maison.[42] Elle pensait que l'EISN et la GRC avaient dû se fier sur ces coupures de journaux pour décider d'entreprendre leur descente.

> *Il y avait une campagne de salissage à l'endroit du Native Youth Movement et tout de suite, on a commencé à parler du stockage d'armes. Vous savez, nous n'utilisons pas ce genre de langage entre nous... Un éditorial coiffé du titre Les jeunes Autochtones stockent des armes a été publié dans un journal comme* The Province *ou* The Sun*... c'était un éditorial, donc il a bien fallu que quelqu'un l'écrive, et des lecteurs ont réagi ensuite, « Eh bien, s'ils stockent des armes, alors ça ne va pas du tout ». Donc, les gens écrivaient aux journaux, mais tout cela ne reposait sur rien, c'était seulement des conneries. Il n'y avait pas de faits, rien pour étayer tout ça.*

Il n'y a qu'à Burnt Church que les femmes ont déclaré que la présence des médias pouvait jouer un rôle positif parce qu'elle leur garantissait une certaine protection. Elles pensaient que les représentants du MPO et les pêcheurs non autochtones avaient moins de chances de se montrer agressifs envers les Autochtones devant les reporters et les caméras.

À propos du système judiciaire, les femmes étaient déçues que les décisions de la Cour suprême du Canada qui reconnaissent leurs droits fonciers et l'obligation de les consulter au sujet des projets d'aménagement ne soient pas appliquées dans la réalité.

> *Nous nous adressons aux tribunaux, au plus haut tribunal du Canada en fait, et nous gagnons notre cause. Et malgré cela, on ne respecte pas les décisions. Il faut revenir sur le terrain et les mettre à l'épreuve, et cela veut dire qu'il faut de nouveau élever un barrage ou faire respecter nos droits. Parfois, on nous arrête et on porte des accusations contre nous, et il faut de nouveau se présenter devant les tribunaux. Mais c'est comme ça que l'on procède pour établir la jurisprudence, et ainsi de suite. Même le système judiciaire a besoin d'être révisé... Il n'est pas vraiment adapté à nos intérêts ou à nos droits. Je pense qu'il faut vraiment modifier tout cela. Pas seulement le réviser, il faut le changer. Point final.*

> *Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi le gouvernement n'applique pas sa propre justice. Pourquoi ne respecte-t-on pas les décisions de la Cour suprême du Canada? Vous comprenez? Et si le gouvernement peut se permettre de le faire, pourquoi est-ce qu'il en irait autrement pour les citoyens du Canada? Ce n'est pas juste, il suffit de considérer la décision rendue par la Cour suprême dans l'affaire* Marshall. *Le gouvernement avait décidé de porter l'affaire devant la Cour suprême, n'est-ce pas, et il se trouve que c'est la plus haute instance et que ce tribunal l'a débouté, lui, le gouvernement. Alors, franchement, je ne comprends rien à leur système, parce qu'en ce moment, il me donne à penser qu'ils se fichent carrément de*

> *la justice. Il n'y a que les petits qui doivent s'y conformer, pas les puissants. Il leur suffit d'invalider les décisions qui ne leur plaisent pas et dont ils ne veulent pas.*

Individuellement et en groupe, toutes les femmes ont déclaré que le système de justice faisait preuve de discrimination à leur égard en tant que membres des Premières nations. Des accusations de méfait, de violation du droit de propriété, d'entrave ou d'intimidation ont été portées contre elles dans une tentative visant à démanteler leur mouvement de protestation. L'une des femmes, qui a été emprisonnée durant 71 jours après avoir été accusée de voies de fait et d'entrave à la justice en rapport avec une manifestation tenue dans un centre de ski, a affirmé qu'elle n'avait pas eu accès à un avocat ou qu'elle avait dû attendre que l'avocat itinérant de l'aide juridique vienne dans sa collectivité.

> *Lorsqu'ils nous traînent devant les tribunaux, nous n'avons pas d'argent pour nous payer un bon avocat. Nous n'avons pas d'argent pour payer quoi que ce soit. Alors, soit nous nous endettons, soit nous nous épuisons dans des démarches qui n'en finissent plus pour trouver de l'argent afin de payer les frais d'avocat.*

> *Nous n'avons pas la moindre idée de la manière de procéder ou de nous conduire devant la loi ou les tribunaux, parce qu'ils ont toujours été contre nous.*

C'est à l'échelle de la province qu'elles ont surtout senti l'impact de la non-application des décisions des tribunaux. Même une fois que leurs droits avaient été reconnus par une instance fédérale et dans des décisions des tribunaux, il arrivait souvent qu'on les laisse se débrouiller avec des fonctionnaires provinciaux qui ne respectaient pas les décisions de la cour ou les droits issus des traités.

> *Ils nous envoient un bureaucrate, le directeur régional par exemple, qui n'a pas la moindre autorité pour seulement parler de nos droits et de nos titres, mais qui a toutefois le pouvoir de prendre une décision concernant un projet.*

Des permis relatifs à la coupe de bois par exemple sont délivrés, et ce, malgré les répercussions sur le territoire traditionnel, sans informer les Premières nations et sans demander leur consentement. Selon les femmes, la coupe à blanc n'est pas respectueuse de l'environnement, et ce, même si elle n'enfreint aucune loi provinciale. Elles ont également affirmé que les lois provinciales en matière d'environnement ne sont pas mises à exécution.

> *Oh! ces produits chimiques qui ont été déversés, c'était illégal de faire cela, parce que c'était vraiment toxique. Quatre groupes environnementaux ont déclaré au ministre de l'Environnement, « Vous devez imposer une amende à Dryden Paper Mill, parce que l'entreprise n'était pas censée déverser ces produits dans l'eau ». Et le ministre de l'Environnement n'a rien fait. Ces quatre groupes environnementaux ont exercé des pressions, et pourtant, ils n'ont pas obtenu satisfaction. Les autorités se contentent de regarder ailleurs, comme si nous n'existions pas.*

Les agents de conservation du gouvernement et les bûcherons ne reconnaissent pas les connaissances et les renseignements que possèdent les Premières nations sur les animaux sauvages et la conservation de l'environnement ou ne leur accordent aucun crédit. Une femme de Grassy Narrows a exprimé sa frustration devant son impuissance à expliquer la disparition de certains animaux lors d'une réunion avec des représentants du gouvernement qui, selon elle, « avaient réponse à tout ».[43]

> *C'est comme pour les martres, par exemple. Un trappeur a déclaré, « Il n'y a plus de martres par ici » Et le biologiste lui a répondu, « C'est tout simplement qu'elles sont sous la neige, vous comprenez, parce que nous les avons vues se déplacer, sous la neige »...C'est la raison qu'on nous a donnée pour expliquer pourquoi nous ne voyons plus de martres.*

À Grassy Narrows, les femmes ont exprimé leur frustration que leur conflit n'ait pas été résolu alors même que leur réserve se trouve dans la circonscription fédérale de Kenora–Rainy River, le fief du ministre des Affaires indiennes de l'époque, Robert Nault.

Rôles et impacts selon le sexe

Même si certaines motivations ont poussé les femmes à l'action, ces dernières ont adopté dans leurs protestations une approche résolument féminine et, par conséquent, elles ont subi des répercussions dont la nature dépendait aussi de leur sexe. Certaines ont opté pour le rôle de « protectrice », notamment en choisissant de faire des coups d'éclat risqués sur la ligne de front. Même si elles ont fait des choses qu'elles n'avaient jamais osé faire auparavant en tant que femmes, il reste qu'elles trouvaient que leurs gestes se situaient dans leur champ d'action, celui de leurs droits et de leurs rôles, en tant que femmes autochtones. Certaines parmi les plus jeunes ont déclaré que leur rôle s'est trouvé quelque peu freiné parce qu'elles devaient prendre soin de jeunes enfants.

> *Les femmes ne peuvent pas tout simplement décider de se mettre à faire ce que l'on attend des hommes. Eux, ils n'ont qu'à se lever et à sortir, tandis qu'une femme doit d'abord demander à son copain ou à son mari, « Pourrais-tu t'occuper des enfants? » Par conséquent, des frustrations sont parfois au rendez-vous parce que le soin des enfants entraîne des contraintes.*

Même si les hommes n'étaient pas complètement absents des lieux de protestation, ils étaient souvent au second plan. Les hommes ont apporté leur contribution d'une manière propre à leur sexe, notamment en construisant des structures ou en demeurant dans le camp durant la nuit ou à long terme. À Burnt Church, les hommes ont joué un rôle plus prépondérant dans le conflit s'étant déroulé sur l'océan, étant donné que ce sont eux qui, majoritairement, sont propriétaires des doris et des bateaux de pêche, ou qui travaillent comme agents de conservation pour la bande. Dans une collectivité, les femmes ont déclaré que la plupart des hommes survivaient grâce à l'aide sociale, avec des prestations de 195 $ par mois, et se préoccupaient davantage de leur survie que d'action politique. Certains hommes étaient toujours aux prises avec un problème de toxicomanie. Ailleurs, les hommes se sont joints à l'action durant l'hiver, mais ils ont accepté du travail saisonnier une fois l'été arrivé. Les femmes à qui nous avons rendu visite ont expliqué que, même si beaucoup

participaient, celles qui ne le faisaient pas gardaient le silence. Selon elles, certains hommes les ont appuyées de la manière décrite auparavant, d'autres ont manifesté leur opposition en tant que membres du gouvernement élu de la bande, et d'autres encore ne les ont pas appuyées activement.

Initiatrices et stratèges des protestations

La décision d'amorcer des actions plus percutantes et à plus long terme, comme d'élever un barrage routier ou de monter un camp de protestation permanent, était habituellement précédée d'efforts plus modestes comme écrire une lettre ou organiser des manifestations dans la localité, efforts demeurés sans résultats. Certaines femmes avaient peu d'expérience dans l'organisation de protestations, d'autres étaient des activistes de longue date ayant déjà influencé les événements dans leur collectivité. L'une d'elles avait réussi à mobiliser les gens pour qu'ils viennent voter non lors d'un référendum portant sur la décision d'appuyer ou non l'aménagement d'un centre de ski dans leur territoire traditionnel.

> *Je me tenais à l'arrière du camion avec un mégaphone et je criais aux gens pour leur expliquer ce que nous étions en train de faire. Nous étions là à jouer du tambour, à chanter, à faire du bruit pour réveiller ceux qui dormaient encore à 11 heures, le samedi matin. Beaucoup sont sortis pour venir voir ce qui se passait et ont dit, « Si vous n'aviez pas fait tout cela, je ne serais jamais allé voter ». Et ce fut le taux de participation le plus élevé que l'on ait vu depuis bien des années pour un vote, et même pour l'élection d'un chef et du conseil.*

Dans la plupart des situations, ce sont les femmes qui furent à l'origine des actions ayant mené à une protestation ou à un conflit de longue durée.

> *Les hommes n'étaient pas présents. Ce sont les femmes qui prirent l'initiative, et les hommes ont suivi. Les hommes restaient en retrait et attendaient de voir qui seraient les organisatrices et qui se manifesterait contre le blocus.*

À un endroit, un barrage routier sur un chemin forestier a commencé lorsque le mari de l'une des femmes, qui campait seul le long de la route, s'est précipité en pyjama pour arrêter un camion qu'il avait entendu approcher. Le lendemain, des enfants d'une école de réserve avoisinante s'assirent sur la route pour stopper les grumiers. Par la suite, leurs mères se joignirent à eux et jouèrent un rôle de premier plan dans le barrage. Ailleurs, deux grands-mères décidèrent de monter un campement; elles indiquèrent aux hommes comment le faire et allumèrent un feu sacré. Les femmes décidèrent aussi d'établir un code de conduite, en bannissant l'alcool dans le campement.

À Burnt Church, les femmes furent les premières dans la collectivité à sortir et à installer des casiers à homards après que la décision dans l'arrêt *Marshall* fut rendue. Certaines ont trouvé qu'elles avaient réagi trop rapidement, mais la décision du tribunal leur accordait la reconnaissance que l'on cherchait à obtenir depuis longtemps pour les droits de pêche issus

des traités après des années de restrictions imposées par le ministère des Pêches sur la quantité de homards autorisée.

> *Il y a eu cette fois où nous sommes toutes sorties. Il n'y avait que des femmes. Ça remonte à 1999, lorsque nous avons pris connaissance de la décision. Donc, nous étions un groupe de femmes, je dirais environ une dizaine, sur un bateau; nous sommes sorties, avons passé la journée sur le bateau, à pêcher.*

> *Ma soeur ____ a pris son chèque d'aide sociale, et elle est allée acheter des casiers, des appâts, et tout ce qu'elle a pu trouver, et elle est sortie en mer. Mais, dans l'après-midi, ils ont coupé tous ses casiers. Elle a tout perdu.*

Certaines pensaient que c'était leur devoir en tant que femmes de se battre pour les droits des hommes, même si ces certains étaient incapables de le faire pour eux-mêmes.

> *J'accepte mon rôle de protectrice à leur égard, même si nous ne sommes qu'une poignée, et même si nous ne sommes que des femmes et des enfants, j'accepte cette responsabilité. Peut-être qu'un jour, on ne sait jamais comment tout cela pourrait tourner, ils retrouveront leur courage et, de revenir sur leur terre... ça pourrait les aider à retrouver leur fierté.*

Pour s'organiser, les femmes avaient recours aux liens de parenté et communautaires. Beaucoup étaient étroitement liées par les liens du sang ou du mariage, ou encore elles avaient été voisines durant des années. Contrairement au gouvernement de la bande ou aux bureaucraties gouvernementales avec lesquels elles devaient composer, les femmes n'établirent aucune structure officielle ou organisation structurée dans aucun des lieux de protestation.

> *Il s'agit seulement de personnes qui prennent leurs intérêts à coeur. Ce n'est pas un groupe officiel. Il n'y a pas de présidente, pas de secrétaire... Nous n'avons pas demandé l'aide du chef et du conseil. Nous avons simplement décidé d'agir de notre propre chef en tant que peuple.*

Reconnaissant que la situation était injuste et qu'il fallait faire quelque chose, les femmes ont agi comme des analystes et des stratèges politiques dans le cadre des opérations au jour le jour.[44] Dès le départ, elles ont adopté une politique de non-violence, même si les agents de la GRC ont effectué plusieurs descentes sur place en vue de trouver des caches d'armes.

> *Il n'y a pas d'armes ici... nous n'acceptons pas l'usage de la violence. Nous ne voulons blesser personne physiquement.*

> *Ils n'ont pas réussi à trouver d'armes dans notre tente, ni dans notre campement, parce que nous avions affirmé dès le premier jour que ce serait un campement pacifique. Nous ne sommes pas armées, mais ils ne nous ont pas crues, aussi ils ont trouvé des bouts de bâton et des manches de hache brisés, et ils ont dit que c'étaient des armes.*

> *Nous n'avons jamais, au grand jamais, pendant toute la durée du barrage et même après, utilisé d'armes.*

Une femme à qui l'on avait annoncé que sa maison était fouillée dans l'espoir d'y trouver des armes a fait remarquer que les fusils de chasse sont monnaie courante dans les maisons des Premières nations et que l'on pourrait laisser entendre que ce sont des armes susceptibles d'être utilisées durant un conflit.

> *Nous sommes encore et toujours des collectivités vivant de la chasse et de la cueillette par ici, et tout le monde a des armes. Les jeunes ont des armes. Tout le monde possède des armes, vous comprenez.*

Une fois que leur action a été mise en route, les femmes se sont réunies pour se rendre visite, se communiquer de l'information et élaborer une stratégie sur le plan d'action à suivre.

> *Nous nous rendons ici, et nous nous rendons visite pour parler de ce que sera notre prochain mouvement, et nous nous consultons avant de prendre une décision... Ou encore, si on nous apprend qu'il se coupe encore des arbres ou si quelqu'un nous signale quelque chose et que cela nous pousse à nous rendre à un barrage routier ou encore si quelqu'un voit des grumiers sortir, cela déclenche un barrage, ce qui est devenu une réaction presque automatique avec le temps.*

Dans la plupart des lieux, les femmes agissaient comme porte-parole. Derrière elles, se trouvaient d'autres femmes qui assumaient d'autres tâches, par exemple la mise sur pied d'un réseau.

> *Je reste à la maison. Je suis leurs oreilles. Si j'entends quoi que ce soit, je les appelle, et de là où elles sont, elles appellent quelqu'un d'autre. C'est ça que je fais. Normalement, je reste à la maison, et si quelqu'un m'appelle et me dit de faire quelque chose tout de suite, je transmets l'information, et on commence la chaîne téléphonique.*

Pour ce qui est de la stratégie, toutes les femmes ayant participé aux conflits ont utilisé les rôles dévolus à leur sexe pour faire progresser leurs objectifs. Parfois, elles se mettaient directement dans des situations de risque. Leurs préoccupations en tant que mère furent clairement exposées lors d'un événement survenu à Burnt Church. Des femmes avaient placé des jouets de bébé dans les casiers à homards alors qu'elles savaient très bien que des pêcheurs non autochtones allaient les retirer de l'eau, les vandaliser et les couper. Elles espéraient ainsi transmettre le message que leurs familles avaient besoin de la pêche au homard pour subvenir à leurs besoins et nourrir leurs enfants.

Ailleurs, une tactique utilisée par les femmes a consisté à organiser une « baignade de protestation » dans un lac d'intérêt touristique, près de la réserve. Les membres de la bande fréquentaient ce lac depuis de longues années à des fins récréatives et pour la chasse. Récemment, la province a vendu une partie du terrain, y compris la plage voisine, à un particulier qui y a établi un petit centre de villégiature et un terrain de camping.

Les femmes, accompagnées de leurs enfants, souhaitaient affirmer leur revendication à l'égard d'un territoire traditionnel, et ce, en dépit des panneaux « Propriété privée » installés sur la plage. Elles risquèrent de se faire arrêter pour pouvoir passer un après-midi à se baigner là-bas.

Dans la Première nation Cheam, la frustration des femmes allait grandissant en raison de la coupe à blanc qui progressait rapidement sur la Elk Mountain, près de leur réserve. Lorsque le conseil décida de ne pas répondre à leurs exhortations réclamant de faire quelque chose, une des chefs de file rallia les autres femmes de la collectivité. Elles appelèrent le Canadien National, s'arrangèrent pour placer deux camions en travers des voies ferrées qui traversent leur collectivité et réussirent à les bloquer durant 27 heures. Une vidéo tournée par des membres de la bande montre une jeune femme marchant sur la voie ferrée à moins de dix pieds devant un train qui avance lentement derrière son dos. Le barrage élevé par les femmes entraîna la tenue d'une réunion avec le ministre des Forêts et une pause d'une semaine dans l'exploitation forestière de la montagne. Au moment de l'interview, les femmes continuaient de presser le gouvernement de la bande de prendre des mesures plus vigoureuses pour faire cesser la coupe du bois.[45]

À Grassy Narrows, des membres de la bande affirmèrent à la Police provinciale de l'Ontario qu'ils avaient le droit de bloquer le chemin d'accès public utilisé par les grumiers. Même si les policiers commencèrent par leur dire qu'il s'agissait d'une route provinciale, les femmes insistèrent pour dire qu'elles avaient un droit traditionnel de barrer la route. À leur grande surprise, l'un des policiers était parfaitement au courant de leurs droits, et les femmes sont d'avis que cela a contribué à préserver le côté pacifique de leur barrage.

> *À la fin, le sergent a dit, « Bon, c'est très bien. Je vois que vous tenez une manifestation pacifique. Vous êtes protégées en vertu de la Charte des droits et libertés, et comme il s'agit d'une route publique, il n'y a pas de problème ». Je pense que c'est pour cette raison que les policiers ont gardé leurs distances. Il n'y a qu'un petit bâton, en travers de la route... mais c'est un bâton puissant.*

Les femmes, sachant qu'elles ne disposaient ni des ressources ni de la main-d'oeuvre suffisantes pour fermer tous les chemins forestiers, optèrent pour une stratégie de barrages tournants sur les routes secondaires. Même si elles étaient bien conscientes des limites de cette approche, leur mouvement de barrage attira l'attention sur leurs préoccupations, mais permit d'éviter une confrontation directe comme celle qui se produisit à Oka.

> *Le moyen que les gens ont trouvé pour manifester leur désaccord, ça été de bloquer un chemin forestier ici, puis un autre là-bas, en se déplaçant, de sorte à irriter passablement les forestiers, mais le but est d'attirer l'attention sur notre situation, et comme personne ne s'y intéresse, alors il n'y a pas de changement. Ils continuent de couper des arbres, n'est-ce pas? Ils disent que nous les acculons à la ruine, mais je ne pense pas que ce soit vrai, parce que l'autre jour, ce type expliquait qu'il devait faire 300 000 $ par mois pour*

arriver, et 300 000 $, c'est une somme que nous ne verrons jamais, même en l'espace de toute une vie.

Partout où nous sommes allées, les enfants étaient toujours présents. Ils appuyaient les efforts de leurs mères et de leurs grands-mères, ils les aidaient en accomplissant diverses tâches, la cuisine par exemple, ou en se joignant à la protestation et ils rappelaient constamment aux femmes pourquoi elles étaient en train de faire ce qu'elles faisaient.

Tous mes petits-enfants m'ont dit, « Grand-maman, nous allons venir t'aider. S'ils décident de construire ce centre de ski là-haut, nous allons les en empêcher ».

Par ailleurs, les femmes respectaient énormément l'opinion de leurs enfants au sujet du conflit. L'expérience passée avait enseigné aux femmes de ne pas accepter de compensation ni de négocier. Elles trouvaient que les enfants leur servaient de guide et les confortaient dans leur décision.

Les jeunes n'arrêtaient pas de dire qu'ils ne voulaient pas d'une compensation, parce qu'il nous est arrivé dans le passé de recevoir une compensation. Ils veulent seulement que cessent la coupe à blanc et la pollution. Ils disent qu'ils veulent retrouver leur culture, leur ancien mode de vie et l'usage de la terre, parce que c'est peut-être cela qui leur manque. Ils trouvent que ça manque dans leur existence, pas tous, bien entendu, mais la plupart d'entre eux. Ils commencent à accorder de la valeur à cela.

Je suppose que c'est parce qu'ils sont jeunes qu'ils pensent ainsi, mais ils disent qu'ils ne veulent rien savoir de la négociation, et je ne sais pas si c'est comme ça que ça marche dans le monde réel. Mais j'aime cette position. Pas de négociation, pas de compensation. Nous voulons seulement que cesse la coupe à blanc dans les forêts.

Lorsque nous avons commencé, en décembre, ma petite fille m'a dit, « C'est drôle, maman, mais j'ai l'impression que nous allons gagner », et cela, même si la situation était tellement chaotique, tellement désordonnée. J'ai décidé d'avoir confiance en ce qu'elle disait, et c'est ce qui me motive.

En assumant leur rôle de « protectrice », il arrivait parfois aux femmes d'affronter directement les autorités. Lors d'un incident, un jeune pêcheur a été appréhendé sur l'autoroute par des agents du MPO qui ont procédé à son arrestation, lui ont confisqué son poisson, lui ont pris son argent et ont menacé de saisir son camion. La tante du jeune homme est arrivée sur les lieux et elle a apostrophé directement les responsables.

J'étais très en colère et j'ai sacré contre l'un des agents des pêches qui se trouvait là avec son collègue. Je lui ai dit d'enlever ces menottes. J'ai dit à cet homme d'enlever ces foutues menottes. Il m'a regardée et il a fait non. Vous comprenez, d'un air très sarcastique. Alors, j'ai recommencé à lui

> *demander d'enlever ces foutues menottes, je l'ai répété trois fois. Il a dit bon, très bien. Ensuite, je l'ai menacé de bloquer la foutue autoroute.*

Elle a exigé des agents qu'ils appellent leurs supérieurs, elle a négocié la libération de l'homme et la restitution de ses biens. Elle a dit aux agents qu'ils pouvaient garder le poisson, mais ils ont refusé d'y toucher. Toutefois, une autre femme qui se trouvait sur les lieux a déclaré qu'elles avaient déplacé les 200 poissons qui se trouvaient dans une boîte de plastique à l'arrière du camion de l'homme.

> *L'une des femmes qui se trouvaient là a affirmé qu'elles allaient s'en occuper _____. Elle a dit qu'il n'y avait pas de problème. Alors, elles sont montées à l'arrière du camion de mon neveu, elles ont soulevé le couvercle de la boîte, et ont commencé à jeter le poisson dans le camion des pêcheries, parce qu'ils s'étaient garés juste à côté. Elles se contentaient de jeter les poissons n'importe comment dans le véhicule des pêcheries. Les poissons tombaient au hasard, partout où elles pouvaient les lancer.*

Par la suite, lorsque la femme s'est présentée devant le tribunal, elle a conservé son attitude de défi.

> *Lorsque je suis passée en cour, le procureur de la Couronne avait l'air bien déterminé à me voir inculper. Pendant qu'il me posait des questions sur diverses choses, il a levé les yeux vers moi et m'a demandé, "Qu'est-ce qui, selon vous, vous donnait le droit de dire à ces messieurs de retirer les menottes aux inculpés? », j'ai répondu, « Parce que dans ma position, j'estime que j'ai le même pouvoir et la même autorité que le Premier ministre ». Il est devenu blanc comme un linge.*

En Colombie-Britannique, des femmes ont également défié les autorités, remontant toute la hiérarchie jusqu'au Premier ministre. Une femme s'était faufilée lors de l'inauguration d'un centre culturel autochtone, à Whistler, afin de faire savoir au Premier ministre Gordon Campbell qu'elle n'était pas en faveur de la tenue des Jeux olympiques d'hiver de 2010 dans cette province.

> *[Je lui ai dit] je veux que vous entendiez de ma bouche que je ne veux pas voir ces Jeux ici. Je veux que vous entendiez la vérité, telle qu'elle est. Je lui ai dit que je m'adressais à lui du fond du coeur. Je ne veux pas voir la destruction de nos terres parce que je pense aux animaux, à la végétation, à nos médicaments, à nos petites baies et, par-dessus tout, parce que je pense aux sept générations qui vont suivre. J'ai dit, « Vous planifiez en prévision des sept prochaines années, mais moi, je vois plus loin que cela... [Alors] j'ai entendu quelqu'un claquer des doigts. Six gardiens de sécurité m'entouraient, prêts à se saisir de moi, mais je l'ignorais, parce qu'ils se trouvaient dans mon dos. Il est devenu très rouge et il a dit, « Hum, eh bien alors, _____ , pourquoi n'appelez-vous pas à mon bureau pour prendre rendez-vous, et euh, je pourrai écouter vos doléances ».*

Elle n'a jamais réussi à obtenir une rencontre avec lui.

Lorsque la lutte s'éternisait, il arrivait fréquemment que les femmes prennent le rôle de médiatrices afin d'empêcher le conflit de dégénérer. Au plus fort de la tension, à Burnt Church, les femmes de la collectivité réussirent à calmer les hommes et à les dissuader de prendre des armes avec eux sur leurs bateaux pour se protéger. Elles finirent par les convaincre d'élever un barrage routier plutôt que de retourner à leurs bateaux où, la veille, des pêcheurs non autochtones avaient tiré sur eux.

> *C'est ce qui m'a le plus effrayée, parce que je me suis demandé ce qui allait se passer. Ils étaient prêts à se faire tirer dessus ou même à se faire tuer... ils étaient très sérieux. Lorsqu'elles ont vu la détermination sur leur visage, les femmes ont compris ce qui pouvait se passer. C'est la raison pour laquelle nous avons tenté de les calmer et de les orienter dans une autre direction, et nous avons fait tout ce que nous avons pu, parce que nous devions garder le contrôle de la situation, vous comprenez, nous devions calmer le jeu.*

Lors d'un autre conflit, une protestataire a rédigé un accord en matière de sécurité entre la bande et le MPO décrivant la conduite à adopter par les deux parties en cas de différend. Dans un effort en vue de limiter les contacts entre les deux parties, l'accord précisait le nombre de bateaux que le MPO pouvait utiliser, le nombre d'agents par bateau, et il exigeait en outre que les hélicoptères ne s'approchent pas à plus de 200 pieds des pêcheurs autochtones. L'accord, ayant été signé pour la première fois en 2000, a été abandonné en 2003 lorsque les fonctionnaires du Ministère ont insisté pour inclure des dispositions permettant aux agents des pêches d'utiliser leur pouvoir discrétionnaire durant les conflits. Ces événements sont survenus après une altercation, en début d'année, entre un représentant du MPO et un conseiller de la bande qui fut battu et aspergé de gaz poivré.

> *Ils voulaient changer certains mots. Ils ont dit qu'ils étaient d'accord avec les principes de l'accord, mais qu'ils voulaient avoir un pouvoir discrétionnaire concernant le nombre, c'est-à-dire le nombre d'agents ou de ce qu'ils décideraient d'utiliser, le genre de force qu'ils feraient intervenir, selon la situation.*

Elle a ajouté que les discussions entourant l'accord ont été reléguées au second plan en raison de rapports à l'effet que le MPO souhaitait effectuer une enquête dans leur collectivité

> *pour voir si nous avions des armes, des stocks d'armes ou de fusils.*

La même femme a aussi conclu de solides alliances avec des activistes environnementaux et des Blancs des localités voisines fermement opposés à la coupe à blanc dans les montagnes environnantes. Reconnaissant que les enjeux dépassaient les préoccupations de sa propre collectivité, elle a réussi à établir des relations susceptibles de renforcer ses propres efforts. Entre les diverses collectivités autochtones, les femmes établirent des réseaux et maintinrent des liens de communication. Leurs mesures de soutien réciproques comprenaient notamment

le partage des ressources ou la participation aux protestations ou aux barrages les unes des autres.

Les femmes établirent également des liens avec d'autres personnes étrangères à leurs collectivités avant de décider des mesures à prendre.

> *J'ai rencontré beaucoup de Sud-Américains, et ils m'ont dit, « Ne les laissez pas passer », j'ai aussi rencontré des gens à Salt Lake City, des gens de la base, et ils m'ont dit aussi, « Ne les laissez pas faire ». « Bien sûr, avaient-ils dit, les membres des Premières nations seront présents, et ils pourront vendre des colifichets et des perles, et présenter la cérémonie d'ouverture ». Mais, lors de la cérémonie d'ouverture, on ne leur a laissé faire qu'une seule petite danse. Ils ont allumé le feu et la torche, et ce fut tout. C'est tout le rôle qu'ils ont joué dans les Jeux. Et lorsque j'ai essayé de dire aux gens d'ici ce qui s'était passé, ils n'ont rien voulu entendre, parce qu'on leur avait raconté des mensonges, qu'on leur avait dit que leurs enfants allaient monter sur le podium et recevoir des médailles d'or. On leur avait menti en leur disant, « Vous allez occuper la première place dans l'événement ». J'ai essayé de leur ouvrir les yeux et je leur ai dit, « C'est un tissu de mensonges. Ils nous mentent depuis des centaines d'années. Qu'est-ce qui vous fait penser que cette fois-ci ils disent la vérité? »*

Dans tous les endroits visités, les femmes ont accepté de s'occuper des nombreuses personnes venues les appuyer : observateurs et observatrices pour les droits de la personne, membres de la Société des guerriers et des peuples autochtones d'autres collectivités. Très souvent, les femmes fournissaient la nourriture, le logement et même elles faisaient la lessive pour les personnes qui venaient des quatre coins du Canada. Une femme accueille régulièrement une ribambelle d'activistes environnementaux qui campent dans sa maison et autour de celle-ci. Il lui arrive souvent de cuisiner pour eux, même si leur alimentation végétarienne ne s'accommode pas toujours très bien avec le poisson et les mets traditionnels qu'elle a l'habitude de préparer. Une autre se rappelle que sa jeune fille lui a demandé pourquoi la maison était toujours pleine de gens, certains soirs, jusqu'à 16 personnes pouvaient y dormir.

> *Mince alors! [a dit la fille] Un jour, j'ai regardé autour de moi. Il y avait quelqu'un d'assis sur cette chaise. Il y avait deux personnes sur la causeuse; le divan était pris; des gens étaient allongés par terre devant la télé. J'ai regardé par là, il y avait tout un tas de gens assis autour de la table. Toutes les chaises étaient prises. Je suis allée dans ma chambre, puis dans celle de Peter pour regarder la télé. Il y avait déjà des jeunes empilés sur le lit en train de la regarder.*

Des femmes ont tenté de jongler avec les responsabilités familiales tout en maintenant un barrage ou un campement ou tout en passant du temps sur les lieux. Même si leur protestation a vu le jour en raison de leurs préoccupations à l'égard du bien-être de leur famille et des autres, de façon assez paradoxale, ces activités les ont éloignées de leur foyer.

Elles s'inquiétaient tout particulièrement des répercussions que leur participation pourrait avoir sur leurs enfants et leur famille.

> *Mon mari est à la maison avec nos quatre enfants. C'est un peu difficile d'expliquer à votre famille pourquoi vous leur imposez cela. Ils pensent que c'est pour de mauvaises raisons, que vous ne les aimez pas, par exemple... Je suis très mère poule, et laisser mon fils toute une journée, je trouve cela difficile... Et même pendant qu'il était là, avec moi, il s'est fracturé le bras, et c'était à devenir folle que d'essayer de m'en occuper... C'était difficile pour moi d'être ici, parce que je voulais être avec lui pendant qu'il avait mal. Un jour, j'espère qu'il comprendra pourquoi j'ai fait tout cela.*

Les femmes devaient continuer à prendre soin des membres de leur famille. Certaines étaient très effrayées et agitées par les événements de la journée, et elles n'avaient pas beaucoup de temps pour s'occuper d'elles-mêmes. Une femme a confié que la tension créée par la nécessité de combiner tous ces rôles en même temps a eu des répercussions sur sa santé.

> *En février, je me suis rendu compte que j'étais en train de tomber malade; je me sentais faible, mais je continuais à me fouetter même si je souffrais. Et parfois, je me sentais terriblement fatiguée, mais malgré tout, je me forçais à continuer.*

Une femme a confié que, lorsqu'elle se sentait épuisée par le conflit, elle puisait des forces nouvelles dans sa spiritualité.

> *Le téléphone arrête de sonner et les courriels d'arriver, mais pas longtemps... Je me renfonce dans mon fauteuil, je rentre en moi-même, je prie pour trouver un guide, pour retrouver mes énergies, et je rebondis, je repars de plus belle.*

Les deux sexes, la force excessive et le projet de loi C-36

Tous les différends ont entraîné des conflits avec les représentants de la loi, y compris les policiers, les membres de la GRC, les agents du MPO, et parfois, avec les Blancs. Lorsqu'on leur a demandé si elles se voyaient comme des terroristes, les femmes ont répondu qu'elles ne méritaient pas cette étiquette.

> *Ce sont eux [les représentants des autorités de l'extérieur] qui nous terrorisaient.*

Sauf à Burnt Church, ce sont les femmes qui ont maintenu les lignes de front et supporté le poids direct du conflit en se faisant rudoyer ou arrêter. Dans certains cas, les femmes ont senti qu'elles étaient directement visées, parce que les agents ne voulaient pas défier les hommes.

Il y a des hommes sur place. Mon mari et mon fils sont présents, mais ils se tiennent plutôt en arrière-plan. Lorsqu'il y a des bousculades, ce sont encore les femmes qui se trouvent aux premières lignes.

D'autres femmes vivaient dans la crainte de la police et des chiens, ou encore elles étaient affolées par la présence des hélicoptères survolant la réserve et des véhicules remplis d'agents casqués, revêtus de leur attirail militaire et de leur tenue orange. Chaque jour, elles s'inquiétaient pour la sécurité de leurs proches et étaient profondément troublées par le spectacle des hommes de leur famille battus, arrêtés ou exposés au gaz poivré.

Certaines femmes ont reconnu que les relations entre la police et les Premières nations étaient mauvaises bien avant le début des conflits, et cet historique et ce contexte doivent être pris en considération dans l'analyse de l'action politique.

Dès le début, la situation est déjà tendue pour tous les Autochtones affrontant les policiers, à cause de notre expérience passée avec eux. [Par exemple, on a pu entendre que] « le père d'O... est décédé dans une cellule à ____, on raconte qu'il s'est pendu, mais en réalité on l'avait battu à mort ».

Plusieurs femmes ont mentionné que les agents de la GRC ne les avaient pas aidées lorsqu'elles les avaient appelés pour qu'ils interviennent lors de disputes conjugales, parce qu'ils avaient des préjugés contre elles, à la fois comme femmes et comme membres des Premières nations.

Je n'ai vraiment rien de bon à dire au sujet de la GRC. Ils ne font rien pour nous, vous comprenez. Vous les appelez pour vous plaindre de quelque chose, et ils trouvent toujours le moyen de se défiler. « Désolé, nous ne pouvons pas vous aider ».

Encore un Indien ivre, ou quelque chose du genre, voilà ce qu'ils disent lorsque les femmes sont maltraitées par leur mari. Nous leur demandons leur aide, et eux [les agents de la GRC] nous répondent, « Nous ne pouvons rien faire parce que vous êtes mariés ».

À Burnt Church, les femmes ont trouvé que l'on avait fait une utilisation de la force excessive, scandaleuse et traumatisante. Au cours de ce que certains qualifient aujourd'hui de « la guerre », ils ont vu arriver des dizaines de pêcheurs non autochtones dans de grands bateaux de pêche un jour que la collectivité en est venue à appeler le « dimanche noir ». Les pêcheurs non autochtones ont coupé et détruit des centaines de casiers à homards appartenant aux Autochtones.[46] La tension montait, plusieurs hommes furent agressés et des coups de feu furent tirés des bateaux non autochtones. Dans une scène ayant fait le tour du pays sur les écrans de télévision, des agents du MPO éperonnaient de petits doris en aluminium où se trouvaient des pêcheurs de Burnt Church, les faisant chavirer.

Nous avons tous été passablement surpris par l'utilisation de la force. C'était beaucoup trop, je veux dire, c'était complètement fou. Ils ont pratiquement essayé de nous tuer, et ma foi, ils ont bien failli réussir.

Selon elles, ces fonctionnaires avaient tendance à réagir envers les Autochtones, allant jusqu'à couler un bateau, mais n'intervenaient pas contre les pêcheurs non autochtones qui menaçaient les hommes de la bande, tiraient sur eux ou les attaquaient.

> *Environ 16 bateaux venaient de cette direction... nous sommes allées voir les policiers, les agents de la GRC, au coin du quai, et nous leur avons dit « Regardez, ils s'en viennent par ici, ils viennent attaquer nos hommes ». Ils n'ont pas bougé. J'ai dit, si jamais il nous arrive quelque chose, je vous tiens pour responsables, et nous avons commencé à noter les numéros de plaques et les noms des agents, mais ils n'ont rien fait de plus...*
>
> *Ils ont déclaré qu'ils étaient descendus pour nous protéger, mais ce n'est pas comme ça que les choses se sont passées. En réalité, ils sont venus ici pour protéger les Blancs.*

Les femmes trouvaient que les membres de leur collectivité avaient été blâmés et criminalisés pour les événements, et ce, même s'ils n'avaient fait qu'exercer un droit qui leur avait été reconnu par la Cour suprême. À Burnt Church, environ 60 résidents furent arrêtés. Un homme fut condamné à trois ans de prison; un autre est devenu sourd après avoir été agressé par des pêcheurs non autochtones. Les femmes ont déclaré qu'aucune accusation n'avait été portée contre les pêcheurs non autochtones.

La situation devenant de plus en plus tendue, davantage d'hommes et moins de femmes se retrouvèrent dans les doris. Une femme a déclaré qu'elle aurait bien voulu continuer, mais qu'elle n'avait pas de bateau à elle.

> *Si j'avais pu monter dans un doris, j'y serais allée, moi-même, mais je n'en ai pas trouvé... Parce qu'il n'y avait pas beaucoup de bateaux non plus. Vous comprenez, ils avaient besoin de main-d'oeuvre.*

Une femme, agente de conservation pour la bande, s'est mise dans tous ses états en racontant comment on l'avait aspergée de gaz poivré et arrêtée sur un bateau. Une autre femme de la collectivité a décrit l'incident.

> *C'était juste une jeune fille. Ils l'ont traitée comme si elle était un homme, l'ont jetée sur le plancher du bateau. Ils lui ont mis un genou dans le dos et l'ont menottée par derrière. Et il y avait aussi une Blanche, une gardienne de la paix. Elle n'a pas eu droit au même traitement. C'était tellement évident, ils lui ont même demandé si elle voulait quelque chose à boire ou à manger, alors qu'ils avaient si mal traité l'autre jeune fille.*

Par la suite, ils l'ont laissée assise sur le quai, menottes aux mains, devant les pêcheurs non autochtones, et elle s'est dit que les policiers l'avaient fait exprès, pour l'humilier. Elle a été détenue plusieurs heures, mais on l'a finalement relâchée sans porter d'accusations contre elle.

À un autre endroit, la police a dépêché 13 véhicules, accompagnés de l'escouade anti-émeute et de chiens, dans une tentative pour mettre fin au barrage élevé par les femmes. Les femmes se rappellent qu'il y avait un agent pour chaque protestataire. Les femmes résistèrent physiquement durant l'altercation; lors d'une de ces confrontations, leur résistance était plus forte que celle des hommes et elles ont subi de la violence directe. Les femmes se sont rappelé que trois agents de la GRC avaient traîné des adolescentes hors de l'arrière d'un camion qui se trouvait garé sur la voie ferrée pour faire barrage au train. Selon elles, les agents s'en prenaient plus volontiers aux jeunes femmes protestataires parce qu'ils avaient peur des hommes.

> *Les femmes ont résisté. Pas les hommes, ils sont partis tranquillement, mais les femmes, la majorité des femmes, ont offert une résistance totale, et il a fallu les traîner. Elles étaient couvertes d'ecchymoses. Ma soeur avait le bras tout bleu. Je n'ai même pas vu qu'on l'avait traînée jusqu'en bas de la côte, mais quelqu'un est venu me prévenir qu'on avait traîné _____ jusqu'en bas, vous comprenez, et j'ai demandé quand ça? Ils ont répondu, « Elle est assise dans le véhicule de la police ». Ça brassait tellement que je ne m'étais même pas rendu compte qu'elle n'était plus là. Je savais que ma fille avait dû être tirée de force hors du camion parce qu'elle était assise à l'arrière. Et la même chose est arrivée à l'une de mes nièces.*

Dans un des endroits, les femmes en avaient long à raconter sur les protestations et les barrages qu'elles avaient organisés pour la protection d'un cimetière, en appui au soulèvement d'Oka, et aussi pour empêcher le pavage d'une route. Lors de la dernière protestation, les policiers donnèrent l'assaut contre 67 personnes. Les femmes ont mentionné que les arrestations, de même que l'utilisation excessive de la force, avaient tellement effrayé les membres de la collectivité qu'ils refusaient de participer à d'autres protestations.

> *L'une de nos filles a eu le nez cassé par les agents qui l'ont arrêtée. Ils lui ont cassé le nez. Certains de nos hommes ont été contrôlés par l'encolure et se sont évanouis. Des gens furent battus. Ceux et celles qu'ils prirent pour nos chefs de file furent arrêtés.*

En août 2000, des protestataires bloquèrent l'autoroute située à côté de leur campement durant 17 heures. Par la suite, un autre barrage, qui n'avait pas reçu la sanction des femmes, déclencha une descente de police dans le campement. La GRC démantela le centre d'information que les femmes avaient établi dans une roulotte et détruisirent ou confisquèrent des radios, des caméras, des T-shirts, des dépliants et des documents relatifs au campement. Les femmes ignoraient si la GRC avait un mandat, mais elles déclarèrent que leur recherche en vue de trouver des armes ne donna que quelques manches de hache brisés et des bouts de bâton.

Dans tous les endroits visités, les conflits occasionnèrent un stress considérable et des soucis aux femmes qui s'inquiétaient pour leur famille et pour les membres de la collectivité, ainsi que pour les risques qu'elles couraient elles-mêmes pour leur sécurité.

> *Tout ce qui arrivait nous dépassait complètement. Nous ne savions jamais à quoi nous attendre d'une journée à l'autre. Qui sera blessé cette fois? Qui sera mis en prison? Ou encore, qui verra ses casiers détruits? Qui verra son bateau éperonné? Vous comprenez, c'était une inquiétude permanente.*

À Burnt Church, les quatre fils et la fille d'une femme étaient impliqués dans le conflit. L'un de ses fils, qui avait été battu et accusé par la suite d'entrave à la justice, s'est retrouvé en cellule où il aurait dû recevoir des soins médicaux. Lorsqu'on lui a permis d'effectuer un seul appel, il a composé le 911 pour demander une ambulance. Un autre a vu son bateau se faire éperonner, a été jeté par-dessus bord et ensuite frappé. Un troisième homme mis en joue par l'agent du MPO a défié ce dernier de l'abattre. Une femme, restée dans sa maison, au bord de la mer, a déclaré que les événements étaient tellement terrifiants qu'elle n'osait même pas les regarder.

> *C'était vraiment effrayant. Je n'arrive pas à vous expliquer comment je me sentais, je regardais par la fenêtre lorsque quelqu'un est arrivé en courant pour me dire que le bateau de mon fils avait été éperonné... Je suis allée dans ma chambre et j'ai prié pour qu'il ne lui soit rien arrivé. Je me suis allongée sur mon lit et j'ai attendu jusqu'à ce que quelqu'un vienne me dire, « Ça va, il arrive. »*

Une femme se rappelle avoir vu sa jeune soeur se faire arrêter, menotter et emmener en prison. Les femmes sont restées sur la grève pour surveiller d'autres membres de la famille restés sur les bateaux pendant que les balles sifflaient tout autour.

> *Pendant qu'elle se trouvait sur le bateau, on lui a mis les menottes et elle s'est retournée juste à temps pour les voir qui la fixaient. Et je pouvais me représenter la scène, vous comprenez, je me suis retenue pour ne pas pleurer hier pendant qu'elle parlait, parce que c'est ma petite soeur. J'ai entendu dire qu'elle était en prison et, bonté divine, c'était effrayant, parce que je sais qu'elle n'avait pas le choix, elle devait se trouver sur l'eau parce qu'elle est agent de conservation. Nous étions tous très inquiets au sujet de tous ceux et celles qui se trouvaient sur la mer. Ma mère s'inquiétait pour elle. Je m'inquiétais pour elle, et vous comprenez, nous avions tous et toutes quelqu'un de la famille participant au conflit de quelque manière... À un moment donné, je me trouvais sur la plage, je prenais des photos, et je pouvais voir des balles ricocher sur l'eau.*

Le conflit de Burnt Church s'est révélé très effrayant et stressant pour les enfants qui entendaient régulièrement le bruit des fusillades et des hélicoptères survolant la zone. Beaucoup avaient des parents et des proches qui participaient au conflit et ils savaient qu'ils se trouvaient sur les bateaux. Lorsque le conflit a dégénéré, les femmes ont confié qu'elles pouvaient voir les enfants qui observaient la scène par la fenêtre de l'école qui est face à la mer. Par la suite, des enfants ont fait des dessins représentant des agents du MPO qui tiraient sur les Autochtones se trouvant dans les bateaux. Une femme s'est dite horrifiée de voir à quels jeux ils jouaient.

> *Il y avait des enfants qui couraient au sous-sol, et j'en ai entendu un dire à l'autre, moi je serai l'Indien, toi tu seras le policier, et le policier court après une petite fille... Je me suis mise à rire, mais en réalité, je ne savais plus très bien comment réagir, parce que c'était en même temps affreux et drôle.*

Les accusations qui sont habituellement portées contre les protestataires autochtones sont : voies de fait, intimidation, entrave et méfait, et il arrive que les accusés doivent promettre de ne pas s'engager dans d'autres activités de protestation. Les femmes furent accusées au même titre que les hommes pour un éventail d'infractions, et en particulier pour entrave à la justice. Les femmes déclarèrent que ces accusations effrayaient les membres de la bande et les rendaient plus hésitants à participer aux activités de protestation. Leurs noms figurent ensuite dans les dossiers de la police, certains sont bannis et ne peuvent s'approcher des lieux du conflit pendant des années.

Une femme est devenue une fugitive; des mandats d'arrestation contre elle ont été en vigueur durant un an et demi. Elle a finalement été arrêtée, a plaidé coupable sans procès, et s'est vue condamner à une peine d'emprisonnement de 71 jours dans une prison pour femmes. Elle a reçu une sentence de 45 jours pour avoir fait de l'intimidation, c'est-à-dire pour avoir bloqué une autoroute, et de 26 jours pour manquement aux conditions de probation et méfait, pour avoir joué du tambour et chanté. Elle a déclaré que les policiers avaient utilisé son bébé pour la punir en refusant de le lui donner pour qu'elle puisse l'allaiter.

> *Le policier le tenait. Ils l'ont laissé pleurer durant des heures avant de me le donner, avant de me l'apporter dans ma cellule pour que je puisse lui donner le sein.*

Elle n'a pas retenu les services d'un avocat parce qu'elle n'en avait pas les moyens et aussi parce qu'elle a cédé aux pressions visant à en finir avec le processus parce qu'elle ne supportait pas d'être séparée de son bébé.

Après l'attaque du 11 septembre 2001 contre le World Trade Center, à New York, toutes les femmes ont déclaré craindre que le projet de loi C-36 soit utilisé contre les Autochtones. Elles voyaient cette nouvelle loi comme une autre mesure législative visant à criminaliser leurs activités.

> *Tout cet argent était destiné à des gens qui allaient s'en servir pour inspirer la peur, et ensuite pour chercher une solution au problème... Quel était le but visé? Malgré le pouvoir et le contrôle existants, voici ce qui est arrivé. Ce qui se passe aujourd'hui, d'une certaine manière, nous l'avions vu venir, nous savions que cela finirait par nous atteindre un jour ou l'autre... Donc, nous le savions dès le départ, nous nous attendions à faire les frais de cette campagne d'envergure nationale centrée sur la peur... Nous en avons discuté, et un an plus tard, c'est ce qui s'est passé.*

Une femme dont la maison a été fouillée en vertu de la loi anti-terrorisme par l'EISN et la GRC a jugé que tout cet épisode avait été une démonstration excessive, profondément dérangeante et inconstitutionnelle.

> *Ils sont vraiment allés jusqu'à l'extrême de ce qu'ils pouvaient faire, c'est-à-dire que la police a encerclé le périmètre autour de la maison avec du ruban jaune, et a demandé aux voisins d'évacuer leur maison. Ils ont fait venir l'ambulance, les pompiers. Ils avaient déployé le groupe tactique d'intervention dans les fourrés, si vous pouvez vous représenter la scène. Et ils avaient des armes semi-automatiques.*

Elle a pensé que sa participation aux revendications des Autochtones visant à faire valoir leurs droits au Canada et partout ailleurs était à l'origine de la décision des autorités de cibler sa famille et elle-même pour une fouille en vertu du projet de loi C-36. Ses soupçons furent confirmés par un commentaire fait par un des agents durant la fouille.

> *Je garde pas mal de propagande et de documents au sujet des Zapatistes et de Gustafson Lake. Nous avons toute l'information sur la question. Nous avons des tonnes de fichiers sur divers sujets, vous comprenez, comme sur les luttes des Autochtones aux quatre coins du monde, la colonisation, la mondialisation et sur différents rallyes ainsi que des affiches... Je gardais tout ça à la maison, mais ils avaient fouillé partout, dans nos papiers. Et même qu'un policier a fait la remarque qu'il avait vu certaines choses pendant la fouille de la maison. « On peut dire que vous en aviez beaucoup, du matériel », a-t-il dit, et il voulait parler des documents sur les barrages routiers.*

Elle a déclaré ensuite qu'elle pensait avoir peu de moyens pour découvrir ce qui s'était passé réellement ou pour empêcher des fouilles semblables dans le futur. Même après avoir retenu les services d'un avocat, ni elle ni son mari n'ont pu voir le mandat de perquisition ou en apprendre davantage de la part de l'EISN et de la GRC sur les allégations ayant été faites contre eux sous le couvert de l'anonymat.

> *Ils peuvent s'introduire dans la maison d'un Indien, il leur suffit de dire qu'il s'agit d'un activiste autochtone ou quelque chose du genre et qu'il stocke des armes. Ils peuvent faire ça, juste parce que quelqu'un a fait un appel anonyme et une dénonciation, et il n'y a pas moyen de savoir qui. Impossible de se protéger. N'importe qui peut vous dénoncer et ensuite, ils viennent fouiller votre maison et faire ce qui leur plaît et violer votre vie privée; ils mènent leur enquête et se servent de votre maison pour trouver de l'information.*

Elles s'insurgeaient violemment contre toute référence à l'étiquette de « terroriste » à leur endroit et trouvaient que les autorités l'utilisaient abusivement contre elles. Dans un des endroits visités, les tenues de camouflage revêtues par les jeunes protestataires furent décrites comme des « vêtements de terroristes ».

Résultats

Les impacts, sur le plan personnel et communautaire, ont continué de se faire sentir longtemps après que le conflit eut été abandonné ou résolu. Certaines protestataires furent arrêtées pour voir ensuite les accusations portées contre elles abandonnées; d'autres doivent attendre que le système judiciaire suive son cours. Il y a eu très peu de changement finalement en ce qui concerne les conflits, parce qu'il existe encore des campements ou des barrages dans la plupart de ces collectivités, sauf à Burnt Church.

Même s'il est arrivé fréquemment aux femmes de se retrouver sur la ligne de front pour défier les autorités dans le cadre de leurs protestations, elles n'avaient pas l'impression que leurs actions avaient changé en profondeur la nature des relations entre les sexes. D'un autre côté, modifier les relations entre les hommes et les femmes n'était pas un but visé durant leurs protestations, même si certaines se sont exprimées sur les inégalités existant au sein de leur collectivité.

Dans le cas de Burnt Church, il semble que le dénouement du conflit n'ait fait qu'empirer les choses en ce qui concerne la situation des femmes et aggravé la discrimination fondée sur le sexe. La bande a signé une entente d'une durée de deux ans au montant de 34 millions de dollars avec le MPO après avoir vécu deux étés de suite un conflit relatif à la pêche au homard. En échange de cet argent, la bande a abandonné ses droits de pêche issus de traités et accepté de pratiquer une pêche limitée du homard. Ainsi, chacun des membres de la bande est désormais autorisé à utiliser seulement un casier, lors de la pêche d'automne, pour subvenir à ses besoins de subsistance personnels.[47] Toutefois, les femmes n'ont jamais vu le texte de l'entente officielle.[48] Lors d'une réunion communautaire organisée en vue de discuter des conditions de l'entente, elles ont découvert que l'accord avait déjà été signé. Les femmes ont organisé et signé une pétition pour faire savoir qu'elles n'avaient jamais donné leur consentement à cette entente.

À Burnt Church, les femmes trouvaient que l'entente signée par le chef et le conseil ne reflétait pas ce que voulait la collectivité et qu'elle était trop concentrée sur la pêche. Certains ont perdu leur permis de pêche et la construction d'un nouveau quai va ruiner la pêche à partir du rivage. La plupart des femmes pensaient que cette entente était discriminatoire à leur égard. Les ressources, l'argent et les emplois que l'entente apportait n'étaient pas répartis de façon équitable et il semble que ces éléments aient contribué à creuser encore davantage l'écart entre les possédants et les démunis, dont beaucoup sont des femmes.

> *Qu'est-ce que ça nous donne? Nous n'avons jamais rien reçu, et on n'a même pas jeté un coup d'oeil sur nos maisons. C'est bien beau toute cette histoire de poisson, cette histoire de pêche, mais qu'est-ce que vous faites des femmes, hein? C'est pour cela que les femmes et les enfants sont si pauvres et que les hommes s'enrichissent, parce que, depuis trois ans, on ne s'est préoccupé que de cette histoire de pêche, et de rien d'autre.*
>
> *J'ai fait le tour, et j'ai parlé aux femmes, et nous n'obtenons pas notre juste part de l'emploi, du logement et de tout ce qui a trait à cette aide financière*

> *relative aux pêches qui vient d'être accordée, parce qu'on constate que le chef et le conseil au complet, à l'exception de deux membres, ont obtenu une nouvelle entente relative aux pêches. Ils ont obtenu des bateaux, des casiers. Les aînés, les enfants, les familles monoparentales et les handicapés n'ont rien reçu lors de la signature de l'entente. Ils ne reçoivent rien aujourd'hui non plus, et c'est ça qui se passe.*

Les femmes ont déclaré que celles qui avaient bénéficié de l'entente étaient majoritairement les épouses ou les proches du chef et du conseil. Une femme a déclaré qu'elle avait été atterrée par ce qu'elle considérait comme une liquidation par le chef et le conseil, mais elle a néanmoins exhorté sa famille à présenter une demande en vue d'obtenir un bateau afin qu'ils puissent au moins en retirer quelque chose. Au même endroit, les femmes diront que certains hommes furent consternés du règlement, et plus particulièrement ceux qui avaient été victimes de violence en mer et qui furent arrêtés et inculpés.

> *Il était vraiment désappointé que Burnt Church ait signé une entente... il a dit, « Hé bien voilà, je suis derrière les barreaux pour rien du tout, n'est-ce pas? On a fait tout ça pour rien ».*

Les femmes ont également signalé les grands écarts existant entre les salaires gagnés par les membres de la bande. Les femmes gagnaient en général dans les 250 $ par semaine pour effectuer de menus travaux, comme l'entretien des fossés. D'autres membres de la bande, dont beaucoup d'hommes célibataires, pouvaient gagner jusqu'à 1 000 $ par semaine. Certains jeunes gagnaient 400 $ par semaine, aussi ils avaient cessé d'aller à l'école et ils avaient de l'argent à ne pas savoir qu'en faire. Une femme a dit avoir entendu de jeunes femmes prendre des taxis pour aller rendre visite à des amis vivant à plus de 40 milles de distance.

À Burnt Church et ailleurs, les femmes voulaient que les fonctionnaires du gouvernement les consultent directement. Toutefois, les fonctionnaires ne se sont pas adressés aux femmes et ils n'ont pas exigé de la collectivité qu'elle tienne un référendum sur le règlement, et on pourrait dire qu'ils ont joué un rôle dans la marginalisation des femmes. Les aînées ont déclaré que la peur et la dépendance financière étaient les raisons pour lesquelles les femmes se taisaient.

> *Les femmes ne sont pas assez solides pour se prononcer publiquement, à quelques exceptions près. Nous sommes en train de mettre sur pied une coalition dont nous avons déjà parlé, mais les femmes sont tellement terrorisées, vous comprenez, beaucoup le sont. Les plus jeunes en tout cas. Lorsque nous avons l'occasion de parler avec les jeunes, nous constatons qu'elles sont en colère et de mauvaise humeur, elles sont furieuses, mais elles ne diront rien aux dirigeants, parce qu'elles ne veulent pas nuire à leurs chances de trouver du travail.*

En Colombie-Britannique, les femmes ont dit qu'elles voulaient parler aux fonctionnaires selon leurs propres conditions, suggérant l'établissement d'un nouveau processus de consultation.

> *Parlez-nous ou donnez-nous l'argent pour que nous puissions dire : « C'est comme ça que nous célébrons ». Venez nous voir. Venez vous rendre compte par vous-même de ce dont nous avons besoin pour notre propre sécurité, et ne mettez pas l'armée à nos trousses chaque fois que nous tentons de nous mobiliser.*

À l'instar des femmes des autres localités, elles trouvaient que, lorsque les dirigeants masculins ne consultent pas les femmes, les décisions prises ne sont pas dans l'intérêt de toute la collectivité, et peuvent même être dommageables et créer des divisions.

> *Parlez aux femmes. Venez parler aux femmes, traitez-les comme si elles étaient des êtres humains, comme le peuple qui vit sur ces terres. Parlez aux populations qui utilisent ces terres. Nos chefs, nos dirigeants ne sont pas toujours à l'écoute de leur peuple. Ils sont là pour l'argent, aussi ils ne nous prêtent pas l'oreille.*

Dans un des lieux visités, les protestations en cours et la réaction des autorités eurent pour effet de renforcer la résolution des femmes de ne pas reculer.

> *Qu'est-ce que je dirais au gouvernement? Je pense que je lui dirais la même chose que je lui répète depuis le début. Il faut qu'il comprenne que nous existons. Que nous avons des droits et tout le reste. Et nous avons l'intention de nous tenir debout pour défendre ces droits. À tout le moins, c'est ce que nous faisons. Et tant que l'on n'aura pas reconnu cela, il y aura des conflits, et des gens comme moi qui se lèveront pour défendre leurs droits. Je lui dirais qu'il arrivera peut-être à se débarrasser de moi, mais que j'ai déjà formé toute une relève me succéder.*

Les femmes avaient des sentiments mitigés au sujet des conflits. Certaines trouvaient que ces événements leur avaient donné du pouvoir, et après elles se sentaient plus près de leur spiritualité et avaient le sentiment d'avoir bien agi. D'autres dirent que le conflit avait contribué à souder les membres de la collectivité.

> *Toute la communauté s'est réunie. Tous ont décidé d'oublier leur colère ou leur ressentiment à l'égard des autres. On a tout simplement décidé de passer l'éponge et de se serrer les coudes. Et la meilleure chose qu'ait apportée cette guerre, c'est justement de nous avoir permis de nous retrouver. Il a fallu ce conflit. C'est triste à dire, mais il a fallu ce conflit pour nous réconcilier...*

Certaines s'inquiétaient de ce que le différend avait pu diviser leur collectivité ou avoir conduit à ce qu'elles voyaient comme une recrudescence de la toxicomanie. D'autres ont confier qu'elles avaient du ressentiment.

> *Lorsque l'on traverse des crises comme celle du poisson, que nous avons vécue, on ne s'en remet jamais complètement. Il y a toujours quelque chose qui vous rappelle ce qui s'est passé. On en vient même à détester ceux qui étaient présents et qui n'ont pas levé le petit doigt pour nous aider, même s'ils prétendaient qu'ils étaient là pour notre protection, et je pense à la police et aux agents du MPO.*

Sur le plan individuel, les femmes d'un des lieux visités commençaient à peine à se retrouver toutes ensemble et à parler de leurs expériences. Certaines trouvaient pénible de se remémorer les événements passés.

> *La première fois que j'ai vu la bande vidéo, je me suis mise à pleurer, mais c'était de rage. J'ai trouvé ça très dur. J'ai dû la revoir trois fois avant de pouvoir digérer tout cela. Mais, dans l'ensemble, tous ces événements n'ont fait que me confirmer que j'avais raison, et je suis plus déterminée que jamais à continuer la lutte.*

La participation à une protestation a eu des répercussions dans l'existence de certaines femmes et leur a fait prendre des directions différentes, et même le chemin de l'école.

> *Je n'ai plus peur du tout, mais c'est seulement parce que je sais, sur le plan spirituel, que d'une manière ou d'une autre, les choses vont s'arranger. Nous devons supporter tout cela, mais c'est seulement parce que... ces expériences vont nous rendre plus fortes et plus déterminées à aller plus loin. En ce qui me concerne, j'ai l'intention de faire des études de droit afin de mieux comprendre qui nous sommes, quelle est notre situation et celle des Premières nations. Pour moi, c'est la première étape d'une démarche visant à nous donner du pouvoir.*

Une femme a déclaré que le stress généré par la protestation, de même que le sentiment que leurs dirigeants les avaient trahis en signant l'entente, lui ont donné envie d'aller vivre ailleurs.

> *Il faut que je parte. Je n'en peux plus d'être ici. Je pars pour le Connecticut. Je vais me trouver du travail, faire un peu d'argent et me créer une nouvelle vie. Ouais, c'est cela.*

L'une des conséquences évoquées par les femmes fut la dégradation des relations interraciales au sein de leurs collectivités. Beaucoup se sentaient mal à l'aise à l'idée de se rendre dans des endroits qu'elles fréquentaient auparavant, et décrivirent des incidents au cours desquels elles furent la cible de sarcasmes ou de harcèlement racial de la part de non-Autochtones. Les femmes trouvaient que la manière dont la GRC traitait les Premières

nations ne s'était pas améliorée et que les membres de leur collectivité éprouvaient toujours beaucoup de suspicion et d'inquiétude à l'égard des responsables de l'exécution de la loi.

Sécurité humaine

À bien des égards, les femmes trouvaient que leur sécurité était déjà compromise par la situation existante dans leurs collectivités, soit le taux élevé de chômage, la toxicomanie, ainsi que l'insuffisance de l'aide gouvernementale. Selon l'une d'elles, pour pouvoir éprouver un réel sentiment de sécurité, il faut d'abord éprouver du respect envers soi-même.

> *Ceux et celles d'entre nous qui sont bénéficiaires du bien-être ou de l'aide sociale sont poussés vers le gouvernement provincial, et pourtant nous relevons de la compétence fédérale. Une personne seule reçoit, je pense, un montant de 125 $ par mois. Une partie de ce montant est déjà amputée parce que l'on doit de l'argent au magasin ou à quelqu'un d'autre... Donc, le sentiment de sécurité est disparu et certains se sentent tellement déprimés, diminués et honteux d'aller encore mendier, qu'ils vivent avec presque rien; beaucoup se retrouvent sans abri.*

Étant donné la réalité qui existe dans leurs collectivités, les menaces aux droits issus des traités, le défrichement illicite et les aménagements non désirés dans leurs territoires se sont révélés des raisons suffisantes pour s'organiser et protester.

> *Ils doivent prendre conscience que nous existons. Nous avons des droits. Nous avons l'intention de les défendre, ces droits. Tant et aussi longtemps qu'ils ne les reconnaîtront pas, il y aura des conflits.*

Les femmes ont mentionné que leur définition de la sécurité humaine tourne autour d'un niveau de vie décent, de la protection de l'environnement et du respect pour les droits des membres des Premières nations, tels qu'ils sont garantis par la Constitution, par de nombreuses décisions des tribunaux et par la législation. Les menaces à la sécurité des Autochtones tirent leur origine d'une absence de compréhension et de respect envers ce peuple qui existe depuis longtemps, et c'est une situation qu'une femme a décrite comme déshumanisante et discriminatoire.

> *Ils nous disent que nous ne respectons aucune règle. C'est faux. Nous avons des règles, nos propres règles, depuis toujours. On a essayé de nous dire que nous n'avons pas de langue. On nous dit que nous n'avons pas de culture, que nous n'avons pas de religion à nous. Il faut avoir toutes ces choses pour être considéré comme un peuple. Nous les avons, mais pourtant, on ne nous considère toujours pas comme un peuple. En Europe, ceux qui possèdent toutes ces caractéristiques sont considérés comme des peuples, comme des êtres humains.*

> *Quelle sécurité avons-nous? On nous considère toujours comme une menace potentielle ou quelque chose d'approchant, et pourtant, ce n'est pas nous qui avons volé cette terre.*

Beaucoup pensaient que la sécurité humaine voulait dire la sécurité de tous les membres de leur collectivité, et qu'elle était étroitement liée à leur capacité de vivre des produits de la terre, dans la mesure du possible, de vivre selon leur culture et de pratiquer leur spiritualité.

> *Ma sécurité passe par la possibilité de me rendre sur les rivières et les lacs pour y pêcher, y chasser si je le désire, et pour cueillir des baies afin de survivre en tant qu'être humain. Pour voir les animaux évoluer sur notre terre, pour respirer le bon air et pour boire de l'eau pure. C'est comme ça que je vois la sécurité.*

> *Mon père disait toujours : « Tu sais, c'est notre territoire ». Nous ne voulons pas être limités aux frontières de nos réserves. C'est de cette manière que nous ressentons l'essence même d'être en vie, en nous servant de notre territoire de la bonne manière, en le protégeant, en continuant de l'utiliser pour y faire la cueillette et l'agriculture. Nous l'utilisons pour trouver notre propre sentiment d'exister, par exemple lorsque nous avons accès à notre territoire pour y tenir des cérémonies spirituelles. Ce genre de sécurité, vous voyez.*

Même si les femmes ont exprimé des inquiétudes concernant les aspects propres à leur sexe de la sécurité humaine, soit la sécurité individuelle et la capacité de l'assurer à leur famille, elles voyaient la sécurité humaine comme intimement liée à la sécurité de leur propre collectivité et de l'ensemble de la population autochtone. À tous points de vue, pour elles, la sécurité humaine était étroitement liée à l'environnement naturel, à la spiritualité de la terre et aux autres personnes. Selon elles, il ne pouvait exister de sécurité humaine en l'absence d'une sécurité de la collectivité ou d'une sécurité de l'environnement.

Un élément essentiel de leur compréhension de la sécurité humaine passe par la notion du temps. En effet, selon elles, la sécurité humaine ne fait pas seulement référence au moment présent, mais correspond plutôt à un concept intemporel qui dérive du passé et se prolonge dans le futur. La sécurité humaine fait référence à la sécurité des générations futures, dans des décennies à partir de maintenant. Pour beaucoup de membres des Premières nations, la mesure étalon est celle des sept générations. Les décisions doivent être prises de manière à garantir l'intégrité culturelle et un milieu social et matériel en santé pour les générations à venir.

Résumé

Pour les femmes autochtones ayant participé à la présente étude, les menaces à la sécurité humaine revêtent plusieurs aspects différents. Elles considèrent la marginalisation constante de leur peuple comme une toile de fond qui les rend vulnérables à d'autres menaces contre leurs familles, leurs collectivités et leur terre. Partout où nous sommes allées, leurs

protestations représentaient un effort en vue de confirmer ou de défendre leurs droits issus de traités, de s'assurer d'un environnement sain et équilibré et de préserver leurs pratiques et enseignements traditionnels. Les restrictions imposées à leurs droits de pêche, la coupe à blanc ou le chaos environnemental créé par l'aménagement de centres de ski entraîneront l'affaiblissement de leur lien avec la terre et les ressources qu'elle fournit. Leur identité en tant que peuple autochtone est minée du fait que leurs liens avec la terre sont affaiblis, ce qui rend encore plus difficile pour eux la transmission de leur savoir à leurs enfants et petits-enfants. Les impératifs économiques de forces pour la plupart extérieures auront des effets désastreux sur leurs aspects sociaux, culturels et environnementaux ainsi que sur les valeurs des femmes et de leur collectivité.

Partout où nous sommes allées, les femmes se sont mises en première ligne pour résister au changement, elles ont bloqué des trains, défié les autorités et risqué l'arrestation pour avoir élevé des barrages et organisé des protestations. En adoptant des méthodes énergiques et une attitude inébranlable, elles se sont organisées, elles ont élaboré une stratégie et une résistance, et se sont placées parfois en conflit avec les autorités, allant jusqu'à affronter les chefs élus de leurs propres collectivités. Elles ont apporté le point de vue propre à leur sexe dans leur approche, un point de vue qui remettait en question les relations entre les sexes et les rôles selon le sexe ainsi que les rôles historiques en tant que « guerriers et guerrières de première ligne ».

La définition donnée par les femmes de la sécurité humaine ne fait pas référence seulement à un individu ou au présent, mais dérive d'une identité collective et générationnelle qui repose sur un lien intime avec la terre. Les femmes étaient incapables d'envisager la sécurité dans le futur si les forêts et les vallées étaient irrévocablement modifiées ou si leur capacité à tirer leur subsistance de la terre était gravement compromise.

La menace représentée par le terrorisme international, tel qu'il est défini par les gouvernements nationaux dans la réalité mondiale actuelle, ne leur semblait pas immédiate ou valide. Au contraire, leur sentiment d'insécurité venait de ce qu'elles considéraient comme le terrorisme « intérieur », même si elles reconnaissaient que l'étiquette de terroriste leur était le plus souvent attribuée. Selon elles, le projet de loi C-36 représente une mesure législative menaçante et de mauvais augure, une menace contre laquelle elles se sentent impuissantes. Mais ce qui leur semble bien réel, en revanche, c'est le potentiel d'application de cette loi à l'aide de méthodes sévères et brutales. La législation est un outil qui pourrait mettre fin à leurs protestations et les bâillonner définitivement.

RECOMMANDATIONS

Les auteures présentent les recommandations suivantes concernant les femmes autochtones et la sécurité humaine.

1. Reconnaître et confirmer le droit des Premières nations à l'autodétermination par la mise en oeuvre des ententes relatives à la gestion des terres et des ressources des Premières nations.

2. Modifier le projet de loi C-36 de manière à exclure les collectivités autochtones de cette législation dans les cas de conflits relatifs à des revendications territoriales et pour des ressources.

3. Redéfinir la « consultation » et le processus de consultation en fonction des valeurs, des croyances et des coutumes des Premières nations. Ce processus doit inclure la consultation avec l'ensemble des membres des Premières nations sur les questions relatives aux Autochtones, aux droits issus de traités et aux ressources naturelles. Ces consultations doivent inclure les femmes et prendre en considération les répercussions différentes selon les sexes.

4. Les ententes avec le MPO ainsi que les ententes relatives aux ressources devraient être débattues, approuvées et diffusées dans le cadre d'une discussion ouverte avec les membres des Premières nations et comporter un référendum obligatoire au sein de la collectivité dans le cas des ententes officielles entre la Première nation et le gouvernement fédéral. De telles discussions doivent inclure les questions relatives aux différences entre les sexes et faire en sorte de garantir la participation et l'engagement significatif des femmes.

5. Les collectivités des Premières nations qui élaborent et administrent leurs propres ententes relatives à la gestion des pêches ou des ressources doivent y inclure les particularités propres à chaque sexe, notamment en mentionnant l'utilisation que font les femmes de la terre et des ressources ainsi que la signification sur le plan spirituel de cette utilisation.

6. Lors de leur communication en termes clairs des droits constitutionnels et de la jurisprudence actuelle, ainsi que des directives à l'intention des collectivités, les policiers et autres responsables de l'exécution de la loi doivent aborder les répercussions et les incidences sur les femmes et les hommes.

7. Offrir de la formation en gestion des crises et une sensibilisation au traitement différent réservé aux femmes et aux hommes aux fonctionnaires du gouvernement fédéral chargés de s'occuper des conflits, y compris ceux du ministère des Pêches, de Land and Water British Columbia, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la Gendarmerie royale du Canada et des autres organisations afin d'éviter la criminalisation des protestations pacifiques organisées par les Autochtones.

8. Offrir de la formation et des directives aux collectivités des Premières nations et à la police concernant la rédaction d'ententes ou de protocoles en matière de sécurité lors des protestations dans les secteurs où des conflits sont susceptibles de se produire, en accordant une attention particulière à la nature différenciée selon le sexe du conflit.

9. Afin d'assurer la sécurité publique, encourager la police et la GRC à élaborer des lignes directrices relatives aux manifestations décrivant le comportement à adopter par les agents et décourageant l'utilisation de la force et de matériel d'intimidation.

10. Par des consultations auprès des aînés des Premières Nations, femmes et hommes, introduire le point de vue des connaissances écologiques traditionnelles autochtones dans les recherches et le respect des enseignements et du savoir des Premières nations lors des discussions sur le développement économique.

BIBLIOGRAPHIE

ABC (Association du Barreau canadien). 2001. "Submission on Bill C-36, October 2001." <http://www.cba.ora/pdh/submission.pdf>. Consulté en mars 2004.

AFAI (Alliance féministe pour l'action internationale). « *L'inaction du Canada : L'inégalité s'approfondit pour les femmes ». Présentation de l'Alliance féministe pour l'action internationale au Comité de la Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes à l'occasion de l'examen du cinquième rapport du Canada par le Comité.* 2003. Ottawa.

Albers, P. et B. Medicine. 1983. *The Hidden Half.* Lanham, MD: University Press of America.

Allan Gunn, Paula. 1986. *The Sacred Hoop: Recovering the Feminine in American Indian Traditions*. Boston: Beacon Press.

Allen, M. 2001. "Women Community and British Miners' Strike of 1984-85." Dans *Women Resist Globalization: Mobilizing for Livelihood and Rights*. Publié sous la direction de S. Rowbotham et S. Linkogle. Londres : Zed Books.

Amnistie Internationale. 2003. "Freedom from Violence: Violent Harassment of Environmental Activists in India." <http://www.amnesty.ca/women/freedom7c.htm>. Consulté le 28 juillet 2003.

Anderson, Karen. 1991. *Chain Her by One Foot: The Subjugation of Native Women in Seventeenth-Century New France.* New York: Routledge.

Anderson, K. 2000. *A Recognition of Being: Reconstructing Native Womanhood*. Toronto: Second Story Press.

Anderson, K. et B. Lawrence. 2003. *Strong Women Stories: Native Vision and Community Survival*. Toronto: Sumach Press.

Anderson, Margaret. 1998. *In and Out: Economic Transactions in a 1945 Potlach.* <http://ctl.unbc.ca/anderson/asdiwal/anderson98b.html>. Consulté le 7 janvier 2005.

Axworthy, L. 2001. "Human Security and Global Governance: Putting People First." *Global Governance*. VII(1): 19-23.

Baca Zinn, M. 1975. "Political Familism: Toward Sex Role Equality in Chicano Families." *Aztlan: International Journal of Chicano Studies Research.* VI (1).

Blee, K.M. 1998. *No Middle Ground: Women and Radical Protest*. New York: New York University Press.

———. 1998a. "Reading Racism: Women in the Modern Hate Movement." Dans *No Middle Ground: Women and Radical Protest*. Publié sous la direction de K.M. Blee. New York: New York University Press.

Boldt, M. 1993. *Surviving as Indians: The Challenge of Self-Government*. Toronto: University of Toronto Press.

Bourgeault, R. 1989. "Race, Class and Gender: Colonial Domination of Indian Women." Dans *Race, Class, Gender: Bonds and Barriers, Socialist Studies/Etudes Socialistes: A Canadian Annual No. 5.*

Boyd, R. 2003. "The Canadian Human Security Approach – A Gender Sensitive Strategy?" Communication présentée lors de la Human Security Women's Security Conference. Berlin: Feminist Institute of the Heinrich Boell Foundation.

Boyer, Y. 2003. *Aboriginal Health: A Constitutional Rights Analysis*. Document de travail de l'ONSA n°1.

Bressette, S.E. 2003. "The Truth About Us: Living in the Aftermath of the Ipperwash Crisis." Dans *Strong Women Stories: Native Vision and Community Survival*. Publié sous la direction de K. Anderson et B. Lawrence. Toronto: Sumach Press.

Brock-Utne, B. 1989. *Feminist Perspectives on Peace and Peace Education*. New York: Pergamon Press.

Brooke, J. 2001. "Canada's Tribal Women Fight (Mostly Male) Graft." *The New York Times*. Le 1er janvier 2001. <http://www.nytimes.com/2001/01/01/world/01CANA.html>. Consulté le 6 août 2003.

Bunch, C. 2001. "Feminism, Peace, Human Rights and Human Security." *Canadian Woman Studies*. XXII(2): 6-11.

Bynum, V.E. 1992. *Unruly Women: The Politics of Social and Sexual Control in the Old South*. Chapel Hill: University of North Carolina Press.

Canada, AINC (Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien). 1997. Rassembler nos forces Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones. <http://www.ainc-inac.gc.ca/gs/chg_f.html>. Consulté le 10 septembre 2005.

Canada, CFC (Condition féminine Canada). 2004. « Une approche intégrée à l'analyse comparative entre les sexes ». <http://www.cfc-swc.gc.ca/pubs/gbainfokit/gbainfokit_f.html>. Consulté le 23 mars 2005.

Canada, MAE (Ministère des Affaires étrangères). Site Web de la sécurité humaine du Canada. Sd. <http://www.humansecurity.gc.ca/menu-fr.asp>. Consulté en janvier 2004.

———. 1998. *Mesurer le bien-être des Premières nations.* Ottawa.

———. 2002. *Profils des Premières nations*. <http://sdiprod2.inac.gc.ca/FNProfiles/FNProfiles_home.htm>. Consulté le 24 mars 2005.

Canada, Commission des revendications des Indiens. 1993. « Les faits sur les revendications ». <http://www.indianclaims.ca/download/trtfre.pdf>. Consulté le 10 septembre 2005.

Canada, CRPA (Commission royale sur les peuples autochtones). 1996. *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*. Vol. 1, Vol. 2. Ottawa : ministère des Approvisionnements et Services.

Canada, Information Canada. 1970. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada.*

Canada, Parlement du Canada. 2004. < http://www.parl.gc.ca/37/1/parlbus/chambus/house/bills/government/C-36/C-36_3/C-36_cover-F.html>. Consulté en mars 2004.

Canadian Alliance. 2002. Declaration of Policy, sec. 44, 45. <http://www.canadianalliance.ca>. Consulté en janvier 2004.

Canadian Dimension. 2002. "Anti-Terrorism Unit Uses Excessive Force on Indigenous Family." <http://www.canadiandimension.mb.ca/frame.htm>. Consulté en mars 2004.

Carter, L. 2003. "Grassy Narrows Fights for Their Future." *First Nations Drum.* (Printemps). <http://www.firsnationsdrum.com/Spring2003/CovGrassy.htm>. Consulté le 30 juin 2003.

Carter, S. 1990. *Lost Harvests: Prairie Indian Reserve Farmers and Government Policy.* Montréal et Kingston: McGill-Queens University Press.

Carter, T.S. 2002. "Church and The Law Seminar, November 5, 2002." <http://www.carters.ca/pub/seminar/chrchlaw/2002/tsc-terr.pdf>. Consulté le 25 juillet 2005.

CBC (Canadian Broadcasting Corporation). 2004. "Canada Pays $3.2 billion for 28 New Military Helicopters." <http://cbc.ca/cgi-bin/templates/view.cgi?/news/2004/07/23/seaking_replace040722>. Consulté le 30 juillet 2004.

CCSJ (Centre canadien de la statistique juridique) *Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2000-2001*. Juristat. 22(8) (Octobre).

CEDR (Comité pour l'élimination de la discrimination raciale) Report Ad Hoc National Network. 2002. "Report on Racial Discrimination Against Indigenous Peoples in

Canada." Rapport présenté au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale. Le 20 juillet 2002.

Coalition pour les droits des Autochtones. 1993. « Présentation à la Commission royale sur les peuples autochtones ». Coalition pour les droits des Autochtones (Projet nordique), Ottawa.

Commission sur la sécurité humaine. *Rapport de la Commission sur la sécurité humaine Un Aperçu.* < http://www.humansecurity-chs.org/finalreport/Outlines/outline_french.html>. Consulté le 27 juillet 2004.

CPT (Christian Peacemaker Teams). 2001. "Gunboat Diplomacy: Canada's Abuse of Human Rights at Esgenoopetitj." <http://www.prairienet.org/cpt/canada.php>. Consulté le 17 juillet 2003.

———. 2003. "CPT in Canada." <http://www.prairienet.org/cpt/canada.php>. Consulté le 30 juillet 2003.

Coon Come, M. 2001. « Observations du chef national Matthew Coon Come au Comité permanent de la Justice et des droits de la personne ». Le 1er novembre 2001.

Daniels, R.J., P. Macklem et K. Roach. 2001. *The Security of Freedom: Essays on Canada's Anti-Terrorism Bill.* Toronto: University of Toronto Press.

Delgamuukw c. *Colombie-Britannique* [1997] 3 R.C.S.

Dickason, O. 1992. *Canada's First Nations: A History of Founding Peoples from Earliest Times.* Toronto: McClelland and Stewart.

Elk Creek Action. 2003. "Save the Mountains: Unceded Pilalt Territory Threatened by Development." <http://www.elkcreekaction.org/cheam/pamphlet.html>. Consulté le 9 mars 2004.

Elliot, D.W. 2000. *Law and Aboriginal Peoples in Canada.* North York, ON: Captus Press.

Ellwood, W. 1996. "The New Internationalist Interview: Elizabeth Penashue." *New Internationalist.* No. 281. <http://www.newint.org>. Consulté le 8 août 2003.

Ember, C. 1977. *Anthropology.* Second edition. New Jersey: Prentice Hall Inc.

FCRR (Fondation canadienne des relations raciales. *La FCRR demande avec instance que la loi antiterroriste soit plus équilibrée.* <http://www.crr.ca/Load.do?section=5&subSection=7&id=162&type=2>. Consulté en mars 2004.

Frideres, J. 1998. *Aboriginal Peoples in Canada: Contemporary Conflicts.* Scarborough: Prentice Hall Allyn et Bacon Canada.

Geddicks. A. 1993. *The New Resource Wars: Native and Environmental Struggles Against Multinational Corporations*. Boston: South End Press.

Gemini News Service. 2001. *New Internationalist*. N° 290, novembre 2001. <http://www.newint.org/issue290/update> Consulté le 8 août 2003.

Goodwill, J. et N. Sluman. 1984. *John Tootoosis*. Winnipeg: Pemmican Publications.

Grassy Narrows Environmental Group. Sd. "Environmental Devastation at Grassy Narrows First Nation." <http://www.envirowatch.org/gndvst.htm>. Consulté le 7 mars 2004.

Guerin c. *La Reine*, [1984] 2 R.C.S. 335, [1984] 6 W.W.R. 481

Hall, A. 2004. "Imperialism, Conquest, Indigenous Peoples, Aboriginal Title, Treaties, and International Law: The Occupation of BC, Iraq, and the West Bank, the Extradition Cases of Sitting Bull, Leonard Peltier, James Pitawanakwat, and John Graham." <http://people.uleth.ca/~hall/bc-kurdistan.htm>. Consulté le 6 août 2004.

Hampson, F.O. 2002. *Madness in the Multitude: Human Security and World Disorder*. Don Mills, ON: Oxford University Press.

HCNUR (Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) et Save the Children UK. 2002. "Sexual Violence and Exploitation: The Experience of Refugee Children in Guinea, Liberia and Sierra Leone." <http://www.savethechildren.org.uk/scuk/jsp/resources>. Consulté le 28 juillet 2004.

Heidi. 2003. "Cheam Meets with Resorts West." <http://www.thunderbay.indymedia.org/news/2003/09/8931.php>. Consulté le 15 octobre 2003.

Hill, F. et L. Grossman. 2002. "Human Security or Military Security." *Global Fund for Women Newsletter*. Mars. <http://www.globalfundforwomen,org/4news/newsletter/2002-03human-security.html>. Consulté le 30 juillet 2004.

Human Rights Watch. 1992. "Double Jeopardy: Police Abuse of Women in Pakistan." New York.

ICLMG (International Civil Liberties Monitoring Group). 2003. "In the Shadow of the Law: Report by the International Civil Liberties Monitoring Group (CSILC) in Response to Justice Canada's 1st Annual Report on the Application of the *Anti -Terrorism Act*." <http://www.hku.hk/ccpl/pub/conferences/documents/14062003b-iclmg.doc>. Consulté le 6 août 2004.

Indigenous Environmental Network. 2003. "Indigenous People and Globalization Program." San Francisco, États-Unis. <http://www.ifg.org/programs/indig.htm>. Consulté le 6 août 2004.

Indigenous Network on Economies and Trade. 2003. "Comments on the Proposed Policies Regarding the Conduct of Changed Circumstances Review Under the Countervailing Duty Order on Softwood Lumber from Canada (C 122 839)." Présentation au Département du Commerce des États-Unis.

International Forum on Globalization. 2003. "Globalization: Effects on Indigenous People." San Francisco. <http://www.ifg.org/programs/indig/IFMap.pdg>. Consulté le 23 mars 2005.

Jamieson, Kathleen. 1978. *Indian Women and the Law in Canada: Citizens Minus*. Ottawa : ministère des Approvisionnements et Services Canada.

Kaplan, T. 1982. "Female Consciousness and Collective Action: The Barcelona Case, 1910-1918." *Signs*. 7(3) (Printemps): 545-566.

———. 2001. "Uncommon Women and the Common Good: Women and Environmental Protest." Dans *Women Resist Globalization: Mobilizing for Livelihood and Rights*. Publié sous la direction de S. Rowbotham et S. Linkogle. Londres : Zed Books.

Keeble, E. et H.A. Smith. 1999. *(Re)defining Traditions: Gender and Canadian Foreign Policy*. Halifax: Fernwood Publishing.

Kenny, C. 2004. *Cadre holistique pour la recherche en matière de politiques autochtones*. Ottawa : Condition féminine Canada.

Klare, M.T. 2001. *Resource Wars: The New Landscape of Global Conflict*. New York: Metropolitan Books.

Klein, N. 2003. "The Olympics Land Grab." Le 16 juillet 2003. <http://www.nologo.org>. Consulté le 8 mars 2004.

Kwegsi. 2002. "Justice? Duress and the Burnt Church First Nation Fisheries Agreement with Canada." <http://www.turtleisland.org/news/news-onemans-kwegsi.htm>. Consulté le 6 août 2004.

LaRocque, E. 1990. "Here Are Our Voices-Who Will Hear?" Dans *Writing the Circle: Native Women of Western Canada*. Publié sous la direction de J. Perreault et S. Vance. Edmonton: NuWest Publishers.

Leacock, E. 1980. "Montagnais Women and the Jesuit Program for Colonization." Dans *Women and Colonization: Anthropological Perspectives*. Publié sous la direction de M. Etienne et E. Leacock. New York: Praeger Publishers.

Leacock E. et Helen Safa. 1986 *Women's Work Development and the Division of Labor by Gender*. Massachusetts: Bergin and Garvey Publishers, Inc.

Loscombe, V. 1986. Historic Tales of Battleford. North Battleford: McIntosh Publishing Co. Ltd. <http://flash.lakeheadu.ca/~wepp/poundmaker.htm>. Consulté le 10 septembre 2005.

Ma, S. 2004. "Canada: National Security and Civil Liberties." <http://www.geocities.com/sara_ma00/security/security.htm>. Consulté le 5 août 2004.

Macklem, P. 2001. *Indigenous Difference and the Constitution of Canada.* Toronto: University of Toronto Press.

MADRE. 2004. "War on Terror or War on Women? The View from Latin America." <http://madre.org//articles/lat/waronterror.html>. Consulté le 23 mars 2005.

McAdam, D. 1988. *Freedom Summer*. New York: Oxford University Press.

Maggard, S.W. 1998. "We're Fighting Millionaires!' The Clash of Gender and Class in Appalachian Women's Union Organizing." Dans *No Middle Ground: Women and Radical Protest*. Publié sous la direction de K.M. Blee. New York: New York University Press.

Mandelbaum, D.G. 1979. *The Plains Cree: an Ethnographic, Historical and Comparative Study.* Regina: Canadian Plains Research Centre. (Publié pour la première fois en 1940.)

Manitoba, Gouvernement du. 1991. *Report of the Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba: The Justice System and Aboriginal People*. Winnipeg: Queen's Printer.

Maracle, S. 2003. "The Eagle Has Landed: Native Women, Leadership and Community Development." Dans *Strong Women Stories: Native Vision and Community Survival.* Publié sous la direction de K. Anderson et B. Lawrence. Toronto: Sumach Press.

Martin, C.A. 2002. "The Spirit of Annie Mae." Montréal : Office national du film du Canada.

Matas, R. 2003. "Spotted Owl's Habitat Opened for Logging". *The Globe and Mail.* <http://www.theglobeandmail.com/servlet/story/RTGAM.20030709.uowll0708/BNPrint>. Consulté le 24 mars 2004.

Maxcy, M., H. Close, et J.O. Smith. 2002. "Canadian Anti-Terrorism Legislation: How May It Affect Charities and Individuals?" A Briefing for Canadian Quaker Meetings and Bodies, November. <http://cfsc.quaker.ca/statements/aniterrorbriefing.pdf>. Consulté le 25 juin 2003.

Mazurana, D.E. et S.R. McKay. 1999. *Les femmes et la consolidation de la paix.* Montréal : Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (Droits et Démocratie).

Miller, J.R. 1996. *Shingwauk's Vision.* Toronto: University of Toronto Press.

Montour, M. 1987. "Iroquois Women's Rights." *Canadian Native Law Review*. 4.

Monture-Angus, P. 1995. *Thunder in My Soul: A Mohawk Woman Speaks*. Halifax: Fernwood Press.

Morris, A. 1971. *The Treaties of Canada with the Indians*. Toronto: Belfords, Clarke & Co.

Nanibush, W. 2002. "Water: Commodity or Sacred Resource." *Arthur*. Trent University. <http//:www.trentu.ca/Arthur/archive/36/36-13/feature.html>. Consulté le 26 juin 2003.

Nations Unies, Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. 1999. "Concluding Observations of the Human Rights Committee: Canada 07/04/99."

Nations Unies. 2002. "Women, Peace and Security: Study Submitted to the Secretary-General Pursuant to Security Council Resolution 1325 (2000)." New York: Nations Unies.

Native Voice Media. 2004. "Anna Marie Aquash Murder Finally Comes to Trial." http//www.nativevoicemedia.com. Consulté le 9 août 2004.

Noël, K. 2003. « Bâtisseur : Le géant du papier. » Dans *Commerce*. <http://www.abitibiconsolidated.com/aciwebsitev3.nsf/site/fr/images/pdf/Commerce-article-fre.pdf/$file/Commerce-article-fre.pdf >. Consulté le 7 mars 2004.

NWAC (Native Women's Association of Canada). 2002. "Violations of Indigenous Human Rights." < http://www.nwac-hq.org/reports.htm>. Consulté le 31 mars 2005.

———. 2004. "500 Aboriginal Women Missing in Canada." <http://www.sistersinspirit.ca/engmissing.htm>. Consulté le 31 mars 2005.

Obomsawin, A. 1991. « Les événements de Restigouche ». Ottawa. Office national du film du Canada.

———. 2002. "Is the Crown at War with Us?" Ottawa : Office national du film du Canada.

People Not Profit. 2002. "Genoa Special: A Broad Statement from People Not Profit, Nov. 19, 2002." <http://www.peoplenotprofit.co.uk/genoa/genoa_statement.htm>. Consulté le 25 juillet 2005.

Perreault, Jeanne et Sylvia Vance (dir.). 1990. *Writing the Circle: Native Women in Canada*. Edmonton: NuWest.

Planet-Friendly. 2002. "What Really Happened In Toronto, March 22-23?" <http://www.planetfriendly.net/police.html>. Consulté le 3 août 2004.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). 1994. *Rapport Mondial sur le Développement Humain 1994.* <http://hdr.undp.org/reports/global/1994/en/>. Consulté le 30 juillet 2003.

Pue, W.E. 2003. "War on Terror: Constitutional Governance in a State of Permanent Warfare." *Osgoode Hall Law Journal.* 41 (2 et 3) (Été/Automne).

Quigley, T. 2003. "New Anti-Terrorist Bills Could Criminalize Political Dissent." *The CCPA Monitor.* IX (10): 1.

Rehn, E. et E. Johnson Sirleaf. 2002. "Women, War and Peace: The Independent Experts' Assessment on the Impact of Armed Conflict and Women's Role in Peace-Building." New York: UNIFEM. <http://www.undp.org/unifem>. Consulté en novembre 2002.

Rose, M. 1998. "From the Fields to the Picket Line." Dans *No Middle Ground: Women and Radical Protest.* Publié sous la direction de K.M. Blee. New York: New York University Press.

Rowbotham, S. et S. Linkogle. 2001. *Women Resist Globalization: Mobilizing for Livelihood and Rights.* Londres : Zed Books.

Rude, D. et C. Deiter. 2004. *Du commerce des fourrures au libre-échange : la foresterie et les femmes des Premières nations au Canada.* Ottawa : Condition féminine Canada.

Saskatchewan Justice and Saskatchewan Corrections and Public Safety. 2003. *Working Together for Safer Communities.* Submission to the Commission on First Nations and Metis Peoples and Justice Reform.

Sayers, J., K.A. MacDonald, J. Fiske, M. Newell, E. George et W. Cornet. 2001. *Les femmes des Premières nations, la gouvernance et la Loi sur les Indiens : recueil de rapports de recherche en matière de politiques.* Ottawa : Condition féminine Canada.

SCFP (Syndicat canadien de la fonction publique. *« Mémoire présenté par le SCFP sur le projet de loi C-36, Loi antiterroriste ».* <http://www.scfp.ca/www/516/ART3f54ec36a1145?slashSess=fcdd6eb02adfb42eb41f116667ca36ed>. Consulté le 14 février 2004.

Shiva, V. 2002. *Water Wars: Privatization, Pollution and Profit.* Toronto: Between the Lines.

Sierra Legal Defence Fund. 2003. "First Nation Trappers Continue Fight Against Clear-Cut Logging: Landmark Grassy Narrows Lawsuit May Proceed." <http://www.sierralegal.org/m_archive/2003/pr03_0 7_18.html>. Consulté le 7 mars 2004.

Silman, J. 1987. *Enough is Enough: Aboriginal Women Speak Out.* Toronto: Women's Press.

Simmons, D. 1999. "After Chiapas: Aboriginal Land and Resistance in the New North America." *The Canadian Journal of Native Studies.* XIX(1): 119-148.

Sjolander, C.T., H.A. Smith et D. Stienstra. 2003. *Feminist Perspectives on Canadian Foreign Policy*. Oxford: Oxford University Press.

SPEC (Society Promoting Environmental Conservation). 2000. "First Nations Reject Nancy Greene-Raine Mega-Resort Near Lillooet." <http://www.vcn.bc.ca/spec/spec/melvin/PresRel/Oct2.htm>. Consulté le 27 jullet 2005.

Stalker, P. 1987. "Visions of Freedom: A Journey Through Pinochet's Chile: A Woman's Place." *New Internationalist.* (174). <http://www.newint.org>. Consulté le 6 août 2003.

Steckley. 2001. *Full Circle: Canada's First Nations.* Toronto: Pearson Education Centre.

Sutikalh News. 2002."Sutikalh the Winter Spirit." Brochure inédite élaborée par le St'at'imc Chiefs Council.

Taiaike, Alfred. 1999. *Peace Power Righteousness an Indigenous Manifesto*. Don Mills ON: Oxford University Press.

Tauli-Corpez, V. 2002. "Cultural Diversity: The Right of Indigenous People to Remain Different and Diverse." Dans *Alternatives to Economic Globalization: A Better World is Possible.* Publié sous la direction de J. Cavanaghn *et al.* San Francisco: Berrett-Koehler Publishers.

Taylor, R. 2002. "Canadian Prime Minister Jean Chretien to Retire: Designer of the Infamous 1969 'White Paper' Withdraws Amid Battle with the Algonquins." <http://www.indiancountry.com/article/1030108729>. Consulté le 31 juillet 2003.

Tilly, L. et P. Gurin. 1990. "Women, Politics and Change." Dans *Women, Politics and Change.* Publié sous la direction de L. Tilly et P. Gurin. New York: Russell Sage.

Tong-Putnam, Rosemarie. 1998. *Feminist Thought, A More Comprehensive Introduction.* Deuxième édition. Boulder: Westview Press.

Toronto Police Accountability Coalition. 2002. "Guidelines for Police Behaviour at Demonstrations." <http://www.tpac.ca/issues/demonstrations.htm>. Consulté le 3 août 2004.

Trofimov, Y., I. Johnson, A. Pugliese, K. Johnson, et C. Vitzthum. 2001. "Genova: G-8 Protesters in Italy Describe Police Attack on Group in a School." *The Wall Street Journal*. Le 6 août 2001.

Tuhiwai Smith, Linda, 1999. *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous People*, Zed Books, New York.

Turpel-Lafond, M.E. 1993. "Patriarchy and Paternalism: The Legacy of the Canadian State for First Nations Women." *Canadian Journal of Women and the Law.* VI: 174-191.

Voyageur, C. 2000. "Contemporary Aboriginal Women in Canada." *Visions of the Heart*. Toronto: Harcourt Canada.

Wagner, Sally. 1966. *The Untold Story of the Iroquois Influence on Early Feminists*. <http://www.pinn.net/~sunshine/book-sum/wagner2.html>. Consulté le 29 avril 2005.

West, G., et R.L. Blumberg. 1990. *Women and Social Protest*. New York: Oxford University Press.

Whitehead, R. et H. McGee. 1983. *The Micmac: How Their Ancestors Lived Five Hundred Years Ago*. Halifax: Nimbus Publishing Ltd.

Wright R. 1993. *Stolen Continents*. Toronto: Penguin Books.

Wrigley, J. 1998. "From Housewives to Activists: Women and the Division of Political Labour in the Boston Antibusing Movement." Dans *No Middle Ground: Women and Radical Protest*. Publié sous la direction de K.M. Blee. New York: New York University Press.

NOTES

[1] Aux fins du présent document, le terme « Autochtone » s'étend aux Indiens, aux Métis et aux Inuits en ce qui concerne tout événement s'étant produit après l'entrée en vigueur de la *Loi constitutionnelle de 1982*, sauf lorsqu'un groupe particulier est identifié. (L.R.C. 1985, app. II, n° 44, annexe B de la *Loi constitutionnelle de 1982* (R.-U.), 1982, chapitre 11.)

[2] Anderson et Lawrence (2003), Monture-Angus (1995) et Perreault et Vance (1990) n'en sont que quelques exemples.

[3] Par exemple, en 1998, AINC a publié un document de politique intitulé Rassembler nos forces < http://www.ainc-inac.gc.ca/gs/index_f.html>. La politique élargissait l'autorité du gouvernement fédéral au titre de l'article 91.24 de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* sur les « Indiens et les terres réservées pour les Indiens » aux Métis, et aux Inuits (*Loi constitutionnelle de 1867* (R.-U.), 30 et 31 Vict., chap. 3) (L.R.C., 1985, App. II, n° 5). Cette modification vise l'article 35(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*, laquelle inclut les Indiens, les Inuits et les Métis du Canada en tant que peuples autochtones du Canada (voir l'Annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (R.-U.), 1982, chap.11). Les dirigeants des Premières nations ont fait valoir que l'article 35.1 de même que le projet de « mise au rancart » de la *Loi sur les Indiens* entraîneront un affaiblissement de la responsabilité du gouvernement fédéral au titre de l'article 91.24 de l'A.A.N.B. 1867 (*Loi sur les Indiens*, L.R.C., 1985, chap.1 à 5). L'inquiétude tourne autour du principe juridique de la souveraineté parlementaire qui donne à une loi nouvelle et plus précise préséance sur une loi plus ancienne et plus générale (Elliott 1992: 97). On craint que la *Loi constitutionnelle de 1982* ne l'emporte sur la *Loi constitutionnelle de 1867* et avec l'abandon de la *Loi sur les Indiens*, de nouvelles politiques comme Rassembler nos forces seront appliquées à tous les programmes gouvernementaux et atténueront la responsabilité exclusive du gouvernement fédéral à l'égard des peuples des Premières nations. Rassembler nos forces a pour effet de permettre à la Couronne de se soustraire encore davantage à sa responsabilité de fiduciaire à l'égard des Premières nations, une responsabilité qui était inscrite dans les accords ou les traités de nation à nation.

[4] À l'époque, les théories féministes étaient nouvelles et reflétaient de façon générale les attitudes des féministes libérales qui s'organisaient en vue d'obtenir l'égalité entre les hommes et les femmes. Depuis lors, de nouvelles définitions du féminisme ont vu le jour. Elles comprennent notamment l'éco-féminisme, le féminisme radical, le féminisme marxiste et le féminisme socialiste, le féminisme existentialiste, le féminisme postmoderne, le féminisme multiculturel et le féminisme global (Tong-Putnam 1998).

[5] Le terme « Autochtone » s'étend aux Indiens, aux Premières nations, aux Métis et aux Inuits. Chacun de ces groupes peut avoir une définition distincte du féminisme.

[6] L'analyse comparative entre les sexes intègre des considérations différentes selon les sexes dans les processus politiques, de planification et de prise de décision. Cette analyse prend en considération l'éventail complet de la diversité entre les femmes et les hommes, leurs expériences particulières, les questions liées à la participation, aux ressources et à la

prise de décision, ainsi que les diverses incidences des politiques, des programmes et des tendances socioéconomiques sur eux (CFC 2004). Par exemple, l'analyse comparative entre les sexes reconnaît que les rôles assignés à chacun des sexes dans toute société sont à la fois fluides et dynamiques, et susceptibles d'évoluer au fil du temps, de l'espace et de la durée de la vie.

[7] Cette approche a été confirmée par les initiatives et le soutien du Canada concernant l'établissement du traité d'interdiction des mines antipersonnel, de la Cour pénale internationale, des ententes relatives aux armes légères et de petit calibre, des conventions relatives aux enfants touchés par la guerre et à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Les États-Unis ont manifesté leur opposition à toutes ces mesures (Boyd 2003).

[8] Ces groupes sont notamment Les femmes pour la paix (Canada), le Comité canadien d'action sur le statut de la femme (CCASF), La Fédération des femmes du Québec et l'Institut canadien de recherches sur les femmes (ICREF).

[9] Pour un examen plus approfondi des enjeux liés à l'égalité des sexes, consulter les actes de la Conférence sur la consolidation de la paix et la sécurité humaine après le 11 septembre à l'adresse <http://www.humansecurity.gc.ca/finalreport-fr.asp>.

[10] On retrouve le même intérêt pour la protection des personnes dans le rapport final de la Commission sur la sécurité humaine (2003).

[11] Dans ce contexte, la protestation peut se définir comme « un témoignage de désapprobation, d'opposition, de refus » ou encore comme une « déclaration formelle par laquelle on s'élève contre ce qu'on déclare illégitime, injuste » (Le Petit Robert 2000). Toutefois, la documentation mentionne également l'organisation, l'activisme, la résistance et les mouvements sociaux, lesquels peuvent inclure des éléments de protestation non violents.

[12] L'histoire regorge d'exemples. Au tournant du siècle, les suffragettes britanniques cherchant à obtenir le droit de vote pour les femmes s'enchaînaient elles-mêmes aux grilles du Parlement. Dans les années 1970, les mères de la place de mai, en Argentine, défilaient en silence, malgré les risques énormes encourus, en signe de protestation contre la disparition de membres de leur famille. Durant la Première Guerre mondiale, près de 1 200 femmes de pays en guerre et de pays neutres se sont réunies en vue de protester contre la guerre (Nations Unies 2002). En Zambie, les femmes organisèrent des manifestations durant lesquelles elles défilaient seins nus pour faire progresser l'indépendance nationale et pour obtenir une réforme politique (Gemini News Service 2001). Des femmes du mouvement Chipko, en Inde, ont réussi à s'organiser en vue d'empêcher la déforestation (Kaplan 2001: 31). Par ailleurs, les femmes s'organisent aussi pour protester en vue de maintenir le statu quo, comme l'illustre le mouvement des femmes blanches de la classe ouvrière opposées au ramassage scolaire des enfants noirs à Boston (Wrigley 1998) ou encore pour soutenir des groupes militant pour la suprématie blanche (Blee1998a).

[13] Par exemple, lors du sommet (du G8) de 2001 tenu à Gênes, la police italienne a abattu un jeune protestataire, et un groupe de femmes furent forcées de se tenir contre un mur en position de fouille durant des heures. D'autres ont été soumises à une fouille à nu, on leur a montré des photographies pornographiques et on a menacé de les violer (Trofimov *et al.* 2001). Les femmes ont été particulièrement la cible d'intimidation et de violence de la part de la police et des autorités locales lors de protestations contre le projet de construction du barrage de Maheshwar qui inondera un demi-million d'hectares de terres et déplacera un million de personnes (Shiva 2002). Lors de la Journée internationale de la femme, en 2000, la police a évacué par la force plus de 200 femmes et de 150 hommes durant une protestation pacifique contre le projet. Des femmes activistes ont signalé avoir été victimes d'intimidation, de harcèlement violent et de viol de la part des partisans du barrage, y compris des employés des compagnies de construction (Amnistie Internationale 2003).

[14] On enregistre de rares victoires pour les Autochtones lors de ces différends. Dans ce qu'il est convenu d'appeler la Guerre de l'eau menée en 2000, le peuple indigène de la Bolivie, qui représente 80 p. 100 de la population, a forcé le gouvernement à faire marche arrière dans son projet de privatisation des services d'approvisionnement en eau du pays. Lorsque des grèves et des barrages routiers ont isolé la capitale, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence et envoyé l'armée. Après avoir enregistré un décès, de nombreuses arrestations et des centaines de blessés, le gouvernement a décidé d'annuler le contrat signé avec la multinationale américaine, Bechtel Enterprise, (Nanibush 2002).

[15] Les protestataires autochtones ne sont pas les seuls à avoir souffert de l'usage de force excessive. Lors de la réunion de la Coopération économique de la zone Asie-Pacifique (APEC) à Vancouver et du Sommet des Amériques dans la ville de Québec, la police a fait usage de gaz poivré, de tactiques de surveillance et a procédé à des arrestations préventives contre les manifestants qui protestaient contre la mondialisation. En mars 2002, lors du congrès à la direction du parti conservateur provincial, à Toronto, une manifestation a dégénéré et des manifestants furent arrêtés, menottés, jetés dans le panier à salade durant des heures, fouillés à nu et on leur refusa la permission d'appeler leur avocat (Planet-Friendly 2002). Ces gestes ont incité des groupes, tels que la Toronto Police Accountability Coalition, à demander à la police et à la GRC d'élaborer des lignes directrices en matière de manifestations (Toronto Police Accountability Coalition 2002).

[16] Coon Come (2001). Le système de justice comporte un nombre incalculable d'arrestations illégales, de cas de violence policière, d'abus, de fusillades et de fausses accusations à l'endroit des Autochtones. En Saskatchewan, des allégations selon lesquelles la police de Saskatoon aurait abandonné des Autochtones aux limites de la ville par un froid sibérien, dans le cadre de ce que l'on avait coutume d'appeler une « virée sous les étoiles », a conduit à la création, en 2002, d'une commission d'enquête provinciale sur l'administration de la justice et les peuples autochtones. Des commissions du même genre ont été mises sur pied au Manitoba et au Nouveau-Brunswick. Les mauvais traitements infligés au Canada à la population autochtone par le système de justice et les autorités policières sont régulièrement cités dans les rapports annuels de groupes comme Amnistie Internationale, et ils sont à l'origine de visites d'inspection effectuées par le Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme.

[17] Ainsi, seize années se sont écoulées avant que le système de justice ne puisse traduire les meurtriers de Helen Betty Osborne devant les tribunaux pour agression sexuelle et meurtre contre l'adolescente du Manitoba. Un seul de ses quatre agresseurs présumés a reçu une sentence d'emprisonnement. À Regina, deux hommes accusés d'avoir battu à mort Pamela George ont été condamnés chacun à quatre années de prison; le juge avait indiqué au jury de se rappeler que Pamela George était « bien une prostituée » (NWAC 2002: 5).

[18] Martin (2002). La mort d'Anna Mae Aquash éclaire un autre aspect de l'engagement des femmes dans les mouvements de protestation. En février 2004, Arlo Looking Cloud, un membre d'AIM, fut accusé du meurtre d'Anna Mae Aquash, 30 ans après le fait. Un autre membre de l'organisation, John Graham, est extradé du Canada vers les États-Unis pour y être interrogé sur sa participation à la fusillade. On prétend qu'elle a été tuée parce qu'elle savait des choses au sujet de la mort de deux agents du FBI durant la confrontation de Wounded Knee en 1973 (Native Voice S.d.)

[19] En 1977, un groupe de femmes de Tobique, au Nouveau-Brunswick a occupé le bureau du conseil de bande durant près de quatre mois afin de protester contre le manque de logements pour les femmes, et plus particulièrement pour celles ayant perdu leur statut en se mariant à un homme blanc (Silman 1987). Durant cette occupation, elles ont subi la violence directe de leurs opposants qui leur ont lancé des pierres, les ont insultées, et les ont menacées ainsi que leurs enfants.

[20] L'autonomie gouvernementale s'exerce à l'intérieur de la confédération du Canada, contrairement à l'autodétermination, qui est un concept juridique international inscrit dans la charte des Nations Unies. *1. Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel.* Le gouvernement canadien a fait valoir que les peuples des Premières nations et les traités sont de compétence nationale pour un certain nombre de raisons; toutefois, l'une des raisons invoquées est que la *Loi constitutionnelle de 1982* fait référence aux « Peuples autochtones du Canada » (Boldt 1993).

[21] Albers et Medicine (1983) ont trouvé que, durant cette période, les guerres avaient décimé la population d'hommes, tandis que les armes permettaient à un seul chasseur d'abattre un plus grand nombre de bisons, d'où la nécessité qu'il y ait davantage de femmes dans la maisonnée. On estime qu'il fallait trois jours à une femme pour dépouiller un bison abattu.

[22] D'autres ouvrages portent sur la perte des cérémonies menées par des femmes, notamment ceux de Anderson (1991, 2000) et Allen (1986). La plupart des universitaires autochtones reconnaissent les machinations utilisées délibérément par l'Église et l'État afin de dévaloriser les rôles des femmes et de détruire ainsi les valeurs traditionnelles de la collectivité.

[23] Voici quelques exemples des dispositions sévères et discriminatoires de la *Loi sur les Indiens*.

- Les agents des affaires indiennes étaient investis d'un pouvoir judiciaire (CRPA 1996 : vol. 1), et ils pouvaient siéger en qualité de juge et instruire un procès, tant dans la réserve qu'à l'extérieur sur « toute autre matière concernant les Sauvages » (CRPA 1996: vol. 1). Le Code criminel n'ayant pas encore été adopté, toutes les questions civiles et pénales étaient du ressort de l'agent des affaires indiennes (CRPA : vol. 1).
- En 1884, une nouvelle infraction a été définie, soit celle d'inciter « au moins trois Indiens, Indiens non visés par un traité ou Métis » à présenter « de manière tumultueuse ou menaçante des demandes à un fonctionnaire » (CRPA 1996 : vol. 1). Les Indiens n'avaient pas le droit de se plaindre qu'ils étaient affamés et de l'arrivée d'un nombre croissant de colons européens sur leur territoire.
- Le gouvernement du Canada a réagi aux doléances des agriculteurs blancs qui se plaignaient de la concurrence que leur faisaient les agriculteurs autochtones en interdisant aux Indiens de vendre individuellement leurs produits agricoles sans avoir obtenu au préalable un permis délivré par un agent des affaires indiennes (CRPA 1996 : vol. 1).
- Le système des laissez-passer visait à empêcher les Autochtones vivant dans les réserves de se joindre aux Métis dans leurs revendications en 1885 (CRPA 1996 : vol. 1), cette disposition est demeurée en vigueur jusqu'en 1951. Malgré les affirmations de divers historiens selon lesquelles le système des laissez-passer n'a jamais eu de fondement législatif, il reste que, pour les Premières nations des Prairies, ce fut un moyen de contrôle efficace entre les mains des agents et du ministère des Affaires indiennes (Carter 1990). Le permis et le système des laissez passer ont nui à la participation des Premières nations au monde des affaires.
- Les membres des Premières nations qui s'enivraient, dans une réserve ou à l'extérieur, se voyaient condamner à un mois de prison. S'ils refusaient de livrer le nom de la personne leur ayant vendu l'alcool, ils se voyaient infliger une peine de 14 jours supplémentaires (CRPA 1996 : vol. 1).
- En 1927, on imposa aux Premières nations l'interdiction de fréquenter les salles de billard; par la suite, on étendit cette interdiction aux salles de danse (CRPA 1996 : vol. 1).
- À partir de 1927, les Premières nations se virent interdire de retenir les services d'un avocat ou d'amasser des fonds en vue d'intenter des poursuites judiciaires contre l'État (CRPA 1996 : vol. 1). Ces dispositions, qui n'ont pas été abolies avant 1951, empêchèrent les Premières nations de la Colombie-Britannique d'amasser de l'argent en vue d'intenter des poursuites contre le gouvernement fédéral concernant les revendications territoriales (Frideres 1998).

[24] Minnie Myrtle a écrit en 1855 au sujet des Senecas :

> Les pouvoirs législatifs de la nation sont confiés à un Conseil formé de dix-huit personnes élues au suffrage universel dans toute la nation; mais aucun traité n'a force exécutoire tant qu'il n'a pas été ratifié par les trois quarts de tous les électeurs, et les trois quarts de toutes les mères de la nation! Donc, il y a eu la paix plutôt que la guerre, comme ce serait souvent le cas si seulement on pouvait faire entendre sa voix! Et même si les Senecas,

> lorsqu'ils ont révisé leurs lois et leurs coutumes, ont dans une certaine mesure accédé au barbarisme civilisé qui consiste à traiter les opinions des femmes avec mépris, lorsque leur intérêt est le même, ils ne peuvent toujours pas signer un traité sans le consentement des deux tiers des mères! (Wagner 1966) [*Traduction*].

[25] Le chef Poundmaker, en grande discussion avec le général Middleton, fut interrompu par une femme autochtone, à quoi Middleton rétorqua : « Nous ne prêtons pas attention à ce que disent les femmes ». Un autre aîné demanda : « Dans ce cas, comment se fait-il que les ordres adressés au gouvernement sont donnés par une reine? » (Loscombe 1986).

[26] Nancy Rockthunder est la tante de Connie Deiter.

[27] La Charte des Nations Unies (1945) reconnaît le droit à l'autodétermination, de même que d'autres droits.

> Article 55
>
> En vue de créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, les Nations Unies favoriseront :
>
> a. le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social;
>
> b. la solution des problèmes internationaux dans les domaines économique, social, de la santé publique et autres problèmes connexes, et la coopération internationale dans les domaines de la culture intellectuelle et de l'éducation;
>
> c. le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

[28] 1. Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel.

2. Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, sans préjudice des obligations qui découlent de la coopération économique internationale, fondée sur le principe de l'intérêt mutuel, et du droit international. En aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance.

3. Les États parties au présent Pacte, y compris ceux qui ont la responsabilité d'administrer des territoires non autonomes et des territoires sous tutelle, sont tenus de faciliter la réalisation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et de respecter ce droit, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

[29] 25. Le fait que la présente Charte garantit certains droits et libertés ne porte pas atteinte aux droits ou libertés – ancestraux, issus de traités ou autres – des peuples autochtones du Canada, notamment :
a) aux droits ou libertés reconnus par la proclamation royale du 7 octobre 1763;
b) aux droits ou libertés **existants issus d'accords sur des revendications territoriales ou ceux susceptibles d'être ainsi acquis.**

Partie II :
Droits des peuples autochtones du Canada
35. (1) Les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés.
(2) Dans la présente loi, « peuples autochtones du Canada » s'entend notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada.
(3) Il est entendu que sont compris parmi les droits issus de traités, dont il est fait mention au paragraphe (1), **les droits existants issus d'accords sur des revendications territoriales ou ceux susceptibles d'être ainsi acquis.**
(4) Indépendamment de toute autre disposition de la présente loi, les droits — ancestraux ou issus de traités — visés au paragraphe (1) **sont garantis également aux personnes des deux sexes.**

35.1 Les gouvernements fédéral et provinciaux sont liés par l'engagement de principe selon lequel le premier ministre du Canada, avant toute modification de la catégorie 24 de l'article 91 de la « *Loi constitutionnelle de* 1867 », de l'article 25 de la présente loi ou de la présente partie :
a) convoquera une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même et comportant à son ordre du jour la question du projet de modification. [C'est nous qui soulignons.]

[30] 83.01 (1) Définition d'« activité terroriste »…

(*b*) soit un acte – action ou omission, commise au Canada ou à l'étranger :

(i) d'une part, commis à la fois :
(A) au nom – exclusivement ou non, d'un but, d'un objectif ou d'une cause de nature politique, religieuse ou idéologique,
(B) en vue – exclusivement ou non – d'intimider tout ou partie de la population quant à sa sécurité, entre autres sur le plan économique, ou de contraindre une personne, un gouvernement ou une organisation nationale ou internationale à accomplir un acte ou à s'en abstenir, que la personne, la population, le gouvernement ou l'organisation soit ou non au Canada,

[31] 83.19 (1) Est coupable d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de quatorze ans quiconque sciemment facilite une activité terroriste.

(2) Pour l'application de la présente partie, il n'est pas nécessaire pour faciliter une activité terroriste :

a) que l'intéressé sache qu'il se trouve à faciliter une activité terroriste en particulier;

b) qu'une activité terroriste en particulier ait été envisagée au moment où elle est facilitée;

c) qu'une activité terroriste soit effectivement mise à exécution.

[32] L'Association du Barreau canadien, le Syndicat canadien de la fonction publique, l'Association nationale de la femme et du droit, la Fondation canadienne des relations sociales et les Quakers du Canada, entre autres.

[33] La CSILC (2003: 8) signale des exemples détaillés de l'application du projet de loi C-36, notamment une descente contre des activistes autochtones à Port Alberni, en Colombie-Britannique, un article dans la *Gazette de la Gendarmerie royale du Canada* décrivant des activistes dans le domaine de l'écologie, entre autres, comme des terroristes en puissance, un rapport du SCRS décrivant le mouvement antimondialisation comme une menace à la sécurité et la saisie par l'Agence des douanes et du revenu du Canada d'une série de bandes vidéos contre la guerre en provenance des États-Unis. Parmi les exemples de profilage racial, on note l'absence de réaction de la police contre les crimes haineux à l'endroit des musulmans, les menaces faites à des leaders communautaires arabes ou musulmans s'ils refusent de participer à des « entrevues volontaires », le fait que le Canada n'ait pas protesté contre la « disparition, la détention secrète et la déportation par les autorités américaines de Maher Arar et d'autres Canadiens d'origine arabe ou islamique, et le harcèlement par le SCRS d'étudiants arabes de niveau universitaire, y compris des menaces de « déportation et de révocation de leur citoyenneté s'ils refusent de fournir des renseignements concernant des membres de leur collectivité ».

[34] Après le 11 septembre, une photographie de Geronimo et de ses guerriers avec la mention « À la défense de la sécurité intérieure depuis 500 ans » a circulé dans des courriels et des sites Web.

[35] 83.01 Définition d'« activité terroriste »

(b) ...

(B) en vue – exclusivement ou non – d'intimider tout ou partie de la population quant à sa sécurité, entre autres sur le plan économique, ou de contraindre une personne, un gouvernement ou une organisation nationale ou internationale à accomplir un acte ou à s'en abstenir, que la personne, la population, le gouvernement ou l'organisation soit ou non au Canada,

[36] À deux endroits, deux hommes actifs dans les conflits assistèrent brièvement à deux entrevues de groupe.

[37] Par exemple, Kenny (2004) a fait valoir qu'une approche holistique de la recherche sur les Autochtones doit respecter trois aspects : le passé, le présent et le futur, y compris les

références historiques et le discours intergénérationnel, l'interdépendance de toute vie et les aspects spirituels, physiques, affectifs et mentaux d'une personne et de sa collectivité.

[38] Lire les traités en ligne à l'adresse <www.apcfnc.ca>.

[39] En 2000, trois trappeurs de Grassy Narrows ont intenté une poursuite visant à faire cesser l'exploitation forestière de l'Abitibi Consolidated en faisant valoir que la coupe à blanc des forêts détruisait leurs moyens de subsistance. Leur cause, qui est toujours en instance devant la Cour divisionnaire de l'Ontario, bénéficie de l'appui du fonds de défense juridique Sierra Legal Defence Fund et du cabinet d'avocats privé Cook Roberts (Sierra Legal Defence Fund 2003).

[40] Un cercle, ou un cercle de guérison, est une cérémonie qui commence par le port des peintures traditionnelles et la prière. Chaque personne dans le cercle a l'occasion de parler à tour de rôle.

[41] À Burnt Church, les femmes ont déclaré qu'elles n'avaient jamais pris connaissance des conditions de l'entente d'une valeur de 34 millions de dollars intervenue entre le MPO et le chef et le conseil de bande.

[42] Le 21 septembre 2002, la résidence d'un couple d'activistes, tous deux membres de la West Coast Warrior Society d'Alberni, en Colombie-Britannique, a fait l'objet d'une descente par des membres de l'EISN, du Groupe tactique d'intervention de la GRC et de la GRC locale. Une douzaine d'agents armés ont évacué le voisinage, enfoncé la porte avant et fouillé la maison du couple durant quatre heures pour finalement ne rien trouver d'incriminant. La femme et son mari étaient absents de la maison au moment du coup de force. La descente et les interrogatoires menés auprès d'autres membres de la Westcoast Warrior Society par la GRC semblent indiquer que l'intimidation était l'un des buts visés par cette action d'éclat. Le président de l'Union of BC Indian Chiefs, le chef Stewart Phillip, a écrit dans une lettre ouverte adressée au couple, « Ce qui vous est arrivé ne fait que confirmer nos pires craintes que de telles méthodes dignes de la Gestapo et très discutables soient de plus en plus utilisées par l'EISN et la GRC » (cité dans Ma 2004).

[43] Un dirigeant d'une compagnie forestière a récemment accueilli avec satisfaction la décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique autorisant l'exploitation forestière dans l'habitat des chouettes tachetées en voie de disparition (Matas 2003). Des groupes environnementaux avaient fait valoir que ces oiseaux ont besoin de vastes superficies de forêt pour survivre. Toutefois, Ted Holtby de Cattermole Timber a déclaré que l'exploitation forestière pourrait en fait améliorer la forêt parce que, selon lui, « on ouvrirait le peuplement, et les oiseaux auraient plus d'espace pour voler ».

[44] Les hommes ont apporté leur contribution sur le plan de l'analyse et de la stratégie. Dans un des endroits visités, un homme ayant joué un rôle de premier plan est arrivé au beau milieu d'une entrevue. Il a déclaré, « Je vois, au sein de cette collectivité, une transition entre une société communale et une société coloniale, où c'est chacun pour soi... Il n'y a pas la moindre chance que nous soyons jamais capables de vivre suivant nos coutumes, notre

culture traditionnelle ou une société communale ». Selon lui, le chef et le conseil pouvaient facilement être « achetés » pour le bénéfice des non-Autochtones du Canada. « Il y en aura toujours quelques-uns que l'on peut acheter, et qui seront capables de dire, occupez-vous de cet Indien-ci, mais les autres là-bas, ce ne sont que des terroristes ».

[45] Un barrage semblable a été élevé sur une route locale durant trois mois en 2000. Des membres de la bande et d'autres personnes protestaient contre la stratégie du gouvernement provincial concernant une zone protégée des deux côtés du fleuve Fraser, de Hope jusqu'à Mission. Même si le plan entraînait une restriction de la pêche et favorisait l'aménagement de parcs publics, les Autochtones n'avaient pas été consultés. La protestation força le gouvernement à réviser son plan qui avait déjà reçu l'aval du Cabinet.

[46] Un membre de la bande estime que la collectivité a perdu l'équivalent de plus de 200 000 $ en casiers de homards (Kwegsi 2002).

[47] Toutefois, pas très loin de la réserve, un restaurant de la chaîne McDonald's offre des sandwiches McLobster (au homard) pour 5,99 $.

[48] Les chercheuses ont présenté une demande en vertu de la *Loi d'accès à l'information* pour prendre connaissance de l'entente intervenue avec le MPO, mais cette demande a été rejetée pour le motif que la divulgation de son contenu pourrait être « préjudiciable aux intérêts financiers du Canada ». Ministère des Pêches et des Océans, correspondance datée du 25 août 2003. Ottawa.

Le Fonds de recherche en matière de politiques (FRP) de Condition féminine Canada
Projets financés à partir de l'appel de proposition de août 2002 intitulé L'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans le programme de sécurité humaine*

Les retombées du programme de sécurité nationale sur les femmes racialisées : déségréguer l'élaboration des politiques, des stratégies et des solutions nationales
Hamdi Mohamed, Anuradha Bose, Nayyar Javed, Jo-Anne Lee, Lise Martin
Institut canadien de recherche sur les femmes (ICREF)
Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible du Canada

Gendering Canada's Refugee Process (Intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes au traitement des cas de réfugiés au Canada)
Catherine Dauvergne, Leonora C. Angeles, Agnes Huang

Security and Immigration, Changes and Challenges: Immigrant and Ethnic Communities in Atlantic Canada, Presumed Guilty? (Sécurité et immigration – Changements et défis : Présomption de culpabilité des collectivités immigrantes et ethniques du Canada Atlantique
Evangelia Tastsoglou, Edna Keeble, Alexandra Dobrowolsky, Diane Crocker, Carmen Celina Moncayo

Les femmes autochtones et la sécurité humaine
Connie Deiter, Darlene Rude

* Certains de ces rapports sont encore en voie d'élaboration et les titres ne sont pas tous définitifs.

Vos commentaires nous sont précieux

Vos commentaires et suggestions peuvent nous aider à conserver l'utilité de nos publications. Si vous avez un moment, auriez-vous l'amabilité de compléter le questionnaire suivant et de nous le retourner. Merci.

Titre du rapport_____

1. Le rapport vous était-il utile? 1 2 3 4 5
   Pas très utile *extrêmement utile*

a) Quelle partie du rapport avez-vous trouvé la plus utile?

_____

_____

b) Comment aurait-on pu le rendre plus utile?

_____

_____

_____

2. Comment avez-vous utilisé le rapport? Comme outil dans :

☐ l'élaboration de politique ☐ la recherche en matière de politique ☐ le plaidoyer

☐ autre :_____

3. Êtes-vous affilié(e) avec:

☐ un organisme de femmes ☐ le gouvernement fédéral

☐ un autre organisme non-gouvernemental ☐ un gouvernement provincial/territorial

☐ un gouvernement provincial/territorial ☐ un gouvernement municipal

☐ autre:_____

Prière de retourner ce questionnaire par la poste ou par télécopieur à l'adresse suivante:

Condition féminine Canada
Direction de la recherche
Édifice McDonald
123,rue Slater, 10ième étage
Ottawa (Ontario)
K1P lH9

Télécopieur : (613) 995-4800